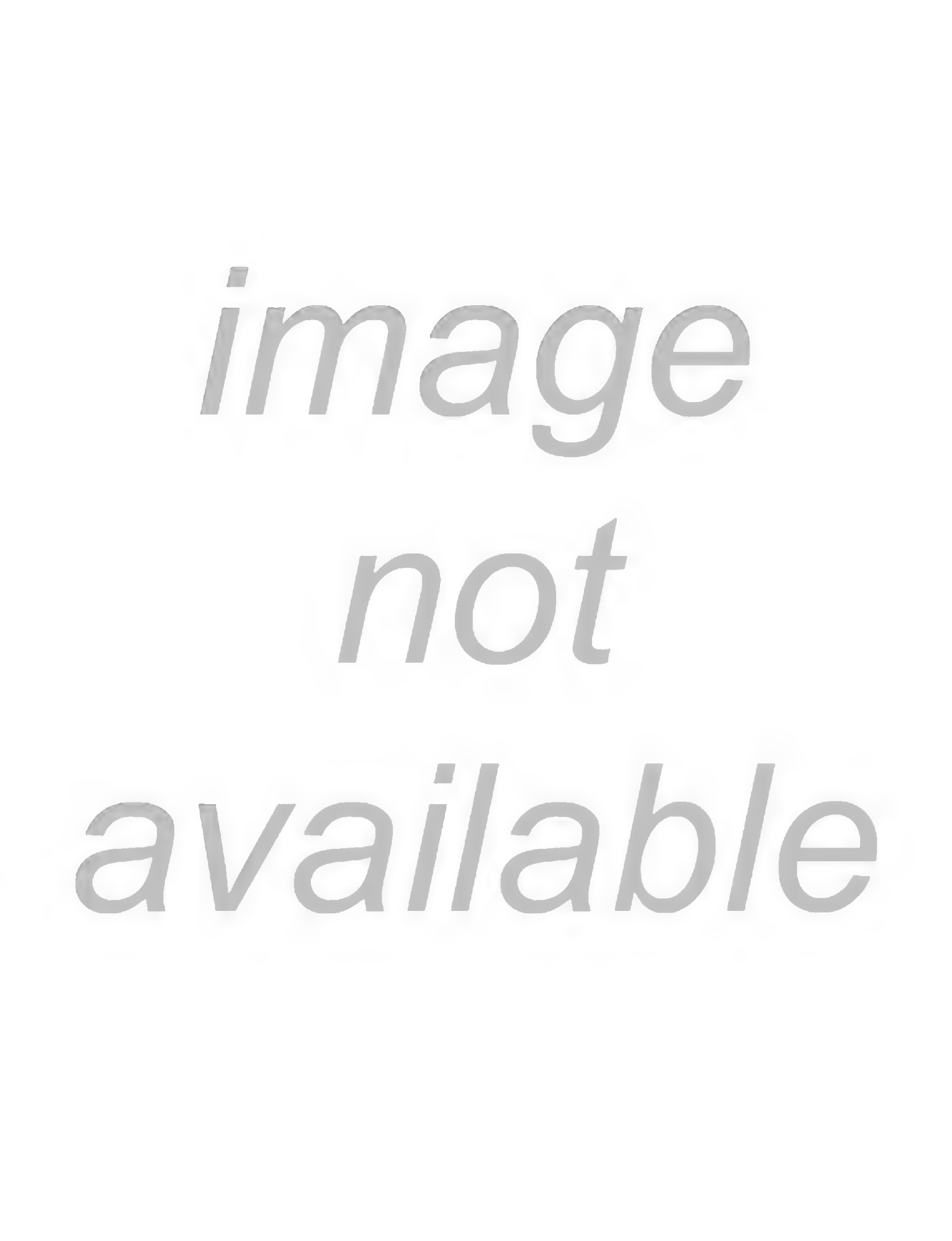
image
not
available

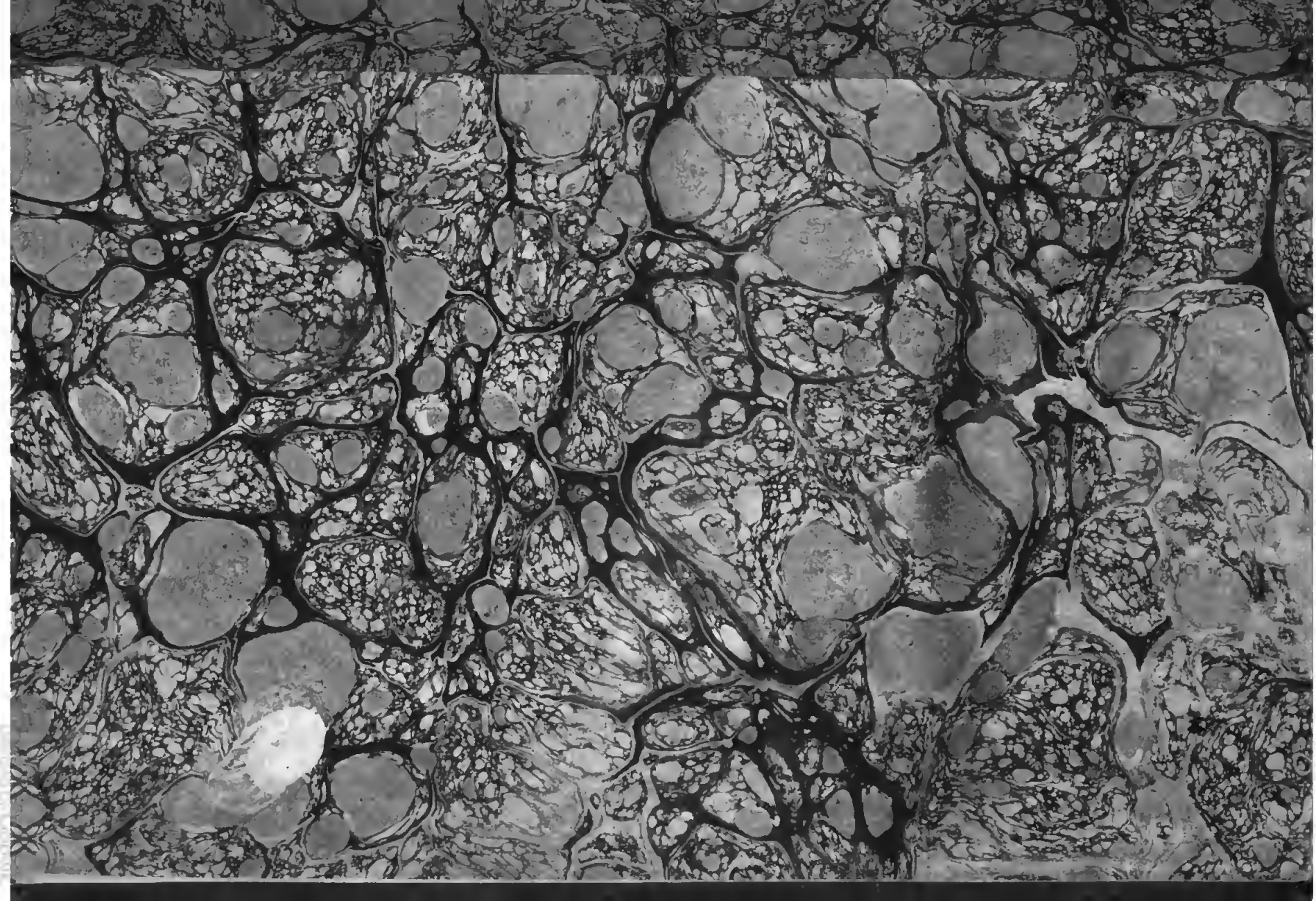

10446

Polon. XXXVIII-175 4

MÉMOIRES

ET

ANECDOTES

DES REINES ET RÉGENTES

DE FRANCE.

MÉMOIRES

HISTORIQUES, CRITIQUES,

ET

ANECDOTES

DES REINES ET RÉGENTES DE FRANCE.

PAR DREUX DU RADIER.

Réimprimé pour M. de Sourdon, Libraire de S. A. I. la princesse de Bade, éditeur de l'Atlas historique de A. Le Sage.

TOME QUATRIÈME.

PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DES FRÈRES MAME,

Rue du Pot-de-Fer, n° 14.

1808.

ANECDOTES

DES

REINES ET RÉGENTES

DE FRANCE.

SUITE DE LA TROISIÈME RACE,

ET DE LA MAISON DES VALOIS.

LOUISE DE SAVOIE, RÉGENTE,

MÈRE DE FRANÇOIS I.

Louise de Savoie, comtesse, et depuis duchesse d'Angoulême, née en 1476, étoit fille aînée de Philippe (1), deuxième du nom, duc de Savoie, et de Marguerite de Bourbon sa première

(1) Il fut d'abord comte de Bresse et de Bugey, et succéda au duché de Savoie, par la mort de Charles II, son petit-neveu, mort enfant en 1496, fils de Charles. Ce Charles et Philippe étoient enfants d'Amédée, beau-frère de Louis XI, frère de

femme (1). Son père n'étoit encore que comte de Bugey, et seigneur de Bresse, lorsqu'elle épousa Charles d'Orléans, comte d'Angoulême (2), le 16 février 1488. Elle n'étoit âgée que de onze ans, et on remarque qu'elle n'eut en mariage que *trente-cinq mille livres.* Louise de Savoie a toujours passé pour aussi spirituelle que belle. « Elle étoit très belle de visage et de taille, dit « Brantôme, si qu'à grande peine en voyoit-on « à la cour plus riche que celle-là. » Personne n'étoit mieux qu'elle à cheval, et on ne pouvoit la voir sans l'admirer. Une qualité plus rare,

---

Charlotte de Savoie sa femme; et Amédée et Charlotte, enfants de Louis de Savoie, beau-père de Louis XI, et mort en 1465. PHILIPPE, père de la duchesse d'Angoulême, avoit servi longtemps la France sous Louis XI, et mourut en 1497. *Voy.* la Généalogie historique de la maison de Savoie. Atlas de Le Sage, tableau XV.

(1) Marguerite de Bourbon, fille de Charles, premier du nom, duc de Bourbon, mort en 1456, et d'Agnès, fille de Jean, duc de Bourgogne. Atlas de Le Sage, n° XI.

(2) Fils de JEAN d'Orléans, comte d'Angoulême, surnommé *le Bon*, qui étoit fils puîné de Louis de France, duc d'Orléans, et de Valentine de Milan, fille de Jean Galéas Visconti. Louis d'Orléans étoit le second fils de Charles V et de Jeanne de Bourbon. Ce fut lui qui fut assassiné par Jean, duc de Bourgogne. Les droits sur le Milanais, qu'exercèrent Louis XII et François I contre les Sforce, usurpateurs du duché, leur venoient de Valentine de Milan, aïeule de Louis XII, et trisaïeule de François I. *Voy.* l'Atlas de Le Sage, n° X.

c'est qu'elle ne s'en piquoit pas. Elle avoit des vertus qui l'égaloient aux plus grands hommes ; mais elle n'étoit pas exempte de défauts ; et si la France lui dut dans François I l'un de ses plus grands rois ; si on reconnut pendant sa régence, et dans le pouvoir qu'elle conserva toujours sur l'esprit du roi son fils, une politique supérieure aux évènements, une ame ferme et généreuse, on peut aussi lui reprocher de grands malheurs que son ambition, son avarice, son caractère vindicatif, et des foiblesses attachées à son sexe, causèrent à l'État. Sa beauté se soutint très long-temps, et malheureusement elle en présuma trop dans un âge où elle eût dû ne pas s'en souvenir. Elle n'avoit que dix-huit ans lorsqu'elle perdit le comte d'Angoulême son époux, le premier jour de l'an 1496 ; et l'on peut dire que ses charmes étoient alors dans ce point de perfection qui ne sauroit augmenter. Mère de François I, connu long-temps sous le nom de comte d'Angoulême, et de marguerite de Valois, elle pouvoit se flatter que rien n'avoit peut-être égalé le mérite du prince et de la princesse ses enfants. Un critique célèbre relève avec justice la fausseté du fait risqué par l'auteur de la *Vie de François de Paule*, que « le serviteur de Dieu obtint, par ses fer-« ventes prières, la naissance du prince, qui

« fut nommé *François*, et que la princesse sa « mère fut heureusement délivrée de la longue « stérilité dont elle étoit affligée. » C'est un de ces mensonges pieux dont un religieux se sait toujours bon gré, quand il sert auprès des *bonnes ames* à décorer la légende du fondateur. Une princesse restée veuve à dix-huit ans, mère de deux enfants, affligée d'une longue stérilité ! Cela est au moins ridicule. Toute jeune qu'elle étoit, elle s'occupa de leur éducation avec un succès surprenant. Louis XI avoit adopté une politique nouvelle, laquelle consistoit à éloigner de la cour et des affaires les princes de son sang. C'étoit par ce moyen qu'il avoit prétendu parvenir *à mettre les rois hors de page*, comme s'exprimoit François I en parlant de lui. Il ne cessoit de blâmer Charles V, qui avoit tellement élevé la maison de Bourgogne (1), qu'elle avoit donné des rivaux à ses maîtres. La guerre du bien public l'avoit confirmé dans l'antipathie naturelle qu'il avoit pour ceux avec qui la naissance l'unissoit le plus étroitement. Charles d'Orléans n'avoit

(1) En mariant Philippe son frère avec Marguerite, fille et héritière de Louis III, comte de Flandre, lequel fut réuni avec le duché de Bourgogne, le comté de Nevers, le Brabant, les dix-sept provinces des Pays-Bas, etc.

presque point paru à la cour, non plus que la princesse. Il n'eût tenu qu'au roi de faire passer les grands établissements de la maison de Bourgogne dans celle d'Orléans, en mariant Marie, fille unique du dernier prince de cette maison, au comte d'Angoulême. Il aima mieux que cette immense succession enrichît la maison d'Autriche. Sa mort changea un peu l'état des affaires; et Anne de France, qui eut besoin des princes du sang, prit en apparence un système opposé à celui de Louis XI; mais au fond elle suivit les mêmes maximes. Le duc d'Orléans, aîné de sa maison, et premier prince du sang, eut une ennemie déclarée dans Anne de France, dès qu'elle fut en état de lui faire sentir le poids de son pouvoir. Louis XII pensa autrement; et, soit qu'il se fiât assez sur la supériorité de ses talents pour faire valoir celle du rang où la nature l'avoit élevé, soit qu'il fût convaincu de la faute qu'avoit faite Louis XI, en laissant échapper la plus belle partie des États de la maison de Bourgogne, soit enfin qu'il y fût déterminé par cette bonté qui fera à jamais son éloge, on vit sous son règne les princes du sang tenir à la cour, et dans les grands emplois, le rang qui leur étoit dû. Quelques sujets de plainte qu'il eût de madame de Beaujeu, devenue duchesse

de Bourbon, il la combla de faveurs. Charles de Bourbon-Montpensier, qui fut depuis le connétable et duc de Bourbon, épousa, le 20 mai 1505, l'héritière de Bourbon; et il résolut, malgré les oppositions et la résistance d'Anne de Bretagne, de donner pour femme au jeune comte d'Angoulême madame Claude sa fille aînée. Plusieurs motifs animoient Anne de Bretagne à s'opposer à cette alliance : le penchant qu'elle conserva toujours pour la maison d'Autriche depuis la recherche de Maximilien; le dessein de rendre l'union de la Bretagne avec la France inutile; et une haine secrète, et qui éclatoit dans toutes les occasions contre Louise de Savoie, comtesse d'Angoulême. Ces deux princesses se ressembloient dans toutes les qualités qui rendent ceux qui les ont incompatibles. C'étoit la même fierté, fondée sur le même mérite, les mêmes prétentions, la même ambition; et elles étoient aussi vindicatives l'une que l'autre. Anne étoit reine; mais sans enfants mâles, elle pouvoit tous les jours descendre du trône. Louise de Savoie n'étoit que comtesse; mais un fils qui faisoit concevoir les plus belles espérances (1), et que les Français

(1) *Delle virtu, della magnanimità, dello ingegno, et spirito generoso di costui, s'haveva universalmente tanta*

adoroient déjà, lui faisoit voir la couronne qui attendoit ce prince. L'une, élevée, craignoit de tomber ; l'autre, d'un rang inférieur, espéroit une élévation prochaine. Voilà bien des raisons de ne pas s'aimer. Après la maladie à laquelle Louis XII pensa succomber en 1505, il fit venir à la cour, qui étoit allée de Blois à Amboise, la comtesse d'Angoulême avec ses deux enfants. Elle avoit presque toujours fait sa résidence à son château de Cognac, où elle n'étoit guère visitée que de la noblesse des environs. Le bon prince reçut madame d'Angoulême avec beaucoup d'affection, et elle fut comblée d'éloges sur le mérite de François et de Marguerite ses enfants. D'Amboise, la cour alla au Plessis-lès-Tours avec la comtesse, et on y redoubla de caresses et d'attentions pour elle et pour le prince son fils, regardé comme l'héritier présomptif. Le roi lui donna de sa main un gouverneur (1) ; et son

speranza, che ciascuno confessava non essere gia per moltissimi anni pervenuto alcuno, con maggiore espettatione, alla corona : perchè gli conciliava somma gratia il fiore dell'età, che era di 22 anni, la bellezza egregia del corpo, la liberalità grandissima, la humanità summa con tutti, et la notitia piena di molte cose Guichardin, vol. 2, pag. 82 du livre 12.

(1) Artus de Gouffier, frère aîné de plusieurs années du célèbre Bonnivet, favori de François, devenu roi.

mariage avec madame Claude fut absolument résolu, malgré les traités qui avoient été faits à la sollicitation d'Anne avec la maison d'Autriche (1). Il fut arrêté, dans les États tenus à Tours en 1506, que le mariage de madame Claude avec l'archiduc Charles ne se feroit point, et que cette princesse épouseroit le jeune comte d'Angoulême. La demande de Madame fut faite au nom de tous les Français, représentés par les députés ; et ce fut le docteur Bricot qui porta la parole, ayant donné dans son discours à Louis XII ce beau nom de *Père du Peuple* (1), qui lui est resté, et qu'on peut dire lui avoir été donné *par acclamation*. Montlieu dit que, sur la réponse du roi, qui accorda aux États leur demande, *on put voir plusieurs larmes saillir des yeux de maints bons personnages et loyaux*

(1) St. Gelais de Montlieu, sous l'an 1505 et 1506, pages 179, 184.

(2) J'aime bien l'observation de Saint-Gelais de Montlieu sur ce nom. La voici ; je crois qu'elle plaira. « Si veux-je dire que « c'est le plus doux, le plus souef, saint et dévot nom qu'on « puisse bailler, ni attribuer à seigneur ni à prince ; et la raison « principale, c'est qu'en l'oraison quotidienne que nous en faisons à Dieu pour la rémission de nos péchés, nous l'appelons notre Père. D'où l'on peut conclure que c'est le titre « de plus grande efficace qui fut oncques donné à nul de ses « prédécesseurs. » Saint-Gelais de Montlieu, *ibid.* p. 182.

Français. Les fiançailles furent faites quelques jours après, en présence de toute la cour, et avec des marques de joie qui ajoutèrent à la magnificence de la fête l'éclat réel qui en est l'ame. Toutes ces circonstances devoient être le triomphe de la comtesse d'Angoulême, et elles ne pouvoient que la flatter extrêmement. Mais la reine, au contraire, n'y vit que des sujets de chagrin, puisque tous ses projets étoient déconcertés, et que sa rivale se croyoit au comble de ses vœux. De toutes les dames qui avoient assisté à la cérémonie des fiançailles, il n'y eut presque que madame d'Angoulême et ses enfants qui restèrent auprès du roi. C'étoit l'usage : les dames, les princesses mêmes, occupées de la conduite des affaires de leurs maisons, ne les quittoient que nécessairement. Madame d'Angoulême eut dès-lors une cour, et n'eut plus besoin que de prudence pour dissimuler les chagrins que lui faisoit éprouver la reine de temps à autre. Nous avons vu qu'Anne de Bretagne n'étoit pas un de ces caractères flexibles dont on vient à bout à force d'attentions et de complaisance. Elle haïssoit madame d'Angoulême : elle n'aimoit pas son fils ; elle fit tout ce qu'elle put pour éloigner la mère de la cour, et empêcher le mariage de sa fille et du prince. On prétend même qu'elle avoit

voulu faire renvoyer la comtesse en Savoie, sous prétexte d'y recueillir une succession ; mais que, dans le même temps, le roi ayant appris les intrigues que formoit Anne pour marier sa fille à l'archiduc, il n'eut pas pour elle la complaisance dont elle n'abusoit que trop souvent. Il fut seulement assez foible pour lui abandonner le malheureux Gié, qui fut sa victime. Tant que vécurent ces deux dames, tout ce que l'une et l'autre purent obtenir sur elles-mêmes, ce fut d'avoir les ménagements réciproques et la décence extérieure qu'elles se devoient. Il est à croire que le roi, qui étoit le médiateur continuel de leurs différents, avoit souvent à souffrir de leur fierté et de leurs plaintes. Si Anne n'obtint pas de son foible époux tout ce qu'elle en exigeoit, au moins empêcha-t-elle, tant qu'elle vécut, la célébration du mariage, et ne fut-elle pas témoin du succès complet de sa rivale. Ce ne fut que plus de trois mois après sa mort que ce mariage se fit, le 18 mai 1514, encore la cour ne quitta-t-elle pas le deuil ; et le jour même du mariage, les époux ne furent habillés que *de drap noir honnêtement, et en forme de deuil*, dit Brantôme. Il est même probable qu'à force d'inspirer ses sentiments au roi contre madame d'Angoulême et le prince son fils, Anne étoit

parvenue à les lui faire adopter, et qu'il n'y eut que la raison d'État et le bien public (1), *qui étoit la suprême loi* de Louis XII, qui le détermina à l'alliance à laquelle Anne s'étoit si fortement opposée. *Ce gros gars-là gâtera tout*, disoit souvent Louis, en remarquant l'amour que le comte d'Angoulême avoit pour les plaisirs et pour la dépense. Il le disoit avec chagrin; et ce fut une des raisons, au moins apparentes, qui lui fit rechercher une nouvelle alliance avec Marie d'Angleterre. Il eût voulu avoir un fils qui eût exclu son gendre du trône. Marie, jeune, plus sensible à l'amusement qu'à l'ambition, vécut beaucoup mieux avec madame d'Angoulême que n'avoit fait Anne de Bretagne. Les sentiments qu'on lui attribue pour François, qu'elle appeloit toujours avec complaisance *son beau fils* (2), rétablirent l'union à la cour. Ma-

(1) Suivant cette belle maxime : SALUS POPULI, SUPREMA LEX ESTO; laquelle confondant l'intérêt des rois avec celui de leurs sujets, empêche de diviser ce qui est aussi inséparable dans le corps politique de l'État, que la tête l'est du corps humain.

(2) Le mot de *beau* ou de *belle* ne distinguoit point alors les degrés de parenté comme aujourd'hui, et n'étoit qu'*une marque de supériorité*; en sorte que le roi ou la reine s'en servoient avec leurs propres enfants. Il y en a une infinité d'exemples dans Froissard et dans Monstrelet. Les supérieurs disoient : *beau-fils*, *beau-neveu*, *beau-cousin*. Il nous en est resté une

dame d'Angoulême ne craignit que la grossesse de la nouvelle reine. Nous avons parlé des précautions qu'elle prit et qu'elle fit prendre à son fils pour empêcher un événement qui l'eût pour ainsi dire détrôné. Elle se vit enfin délivrée de tous les embarras de la rivalité et de l'ambition par la mort de Louis XII. François fut couronné, et madame d'Angoulême, qui avoit conservé beaucoup d'ascendant sur l'esprit de son fils, se vit presque régente perpétuelle. Le roi, en partant pour son expédition d'Italie, lui donna ce titre le 15 juillet 1515. Cette qualité sembloit devoir regarder la reine Claude, à laquelle on eût pu donner un conseil de régence; mais Brantôme, qui dit dans un endroit *qu'elle fut fort aimée du roi, et bien traitée*, venoit de dire avec beaucoup plus de raison, que la reine Anne de Bretagne *prévoyoit bien les mauvais traitements qu'elle en devoit recevoir, et que madame la régente sa belle-mère la rudoyoit fort.* La jeunesse de cette princesse, qui n'avoit que quinze ans, fut un prétexte honnête d'établir la duchesse d'Angoulême régente.

---

trace dans *ma belle dame*, dont se servent les grands avec une femme inférieure, qui applaudit à ce titre, et croit qu'on donne à son mérite ce qu'on refuse à son rang.

Pendant que le roi s'acquéroit la réputation d'un héros, sur-tout à Marignan, où sa valeur parut avec un éclat surprenant, madame d'Angoulême ne pouvoit pas se flatter des honneurs d'une régence fort prudente; au moins du côté de l'économie et des finances, objet si important, qu'il devient presque le mobile universel du gouvernement. On en fit la triste expérience dans la perte du Milanais. Sous Louis XII, les peuples de ce duché étoient traités comme ses véritables sujets; et les garnisons des places fortes étoient si exactement payées, qu'elles n'avoient jamais donné lieu aux bourgeois de se plaindre. Depuis que François I étoit parvenu à la couronne, non seulement il n'y avoit plus d'exactitude dans le paiement, mais on retranchoit souvent sur les sommes qui devoient être payées. On soupçonnoit madame d'Angoulême, avide d'argent, de s'entendre avec les trésoriers, et ceux-ci avec les officiers généraux. Tout se souleva enfin contre les Français, sous le gouvernement du maréchal de Foix. On avoit promis à Lautrec, frère du maréchal, qui eut ordre de retourner à Milan, trois cent mille écus pour le paiement et l'entretien des places et des troupes. Jacques de Baune Samblançay, surintendant des finances, s'étoit engagé à les four-

nir. Malgré les besoins pressants où Lautrec se trouva, et malgré ses instances réitérées, on ne lui tint pas la promesse qu'on lui avoit donnée. Il perdit l'élite de ses troupes, faute de vingt-cinq mille écus avec lesquels il eût pu les retenir. La duchesse avoit reçu les trois cent mille écus que Samblançay avoit promis. Sur la difficulté que faisoit le surintendant de les lui donner, elle le flatta de sa protection et du crédit qu'elle avoit sur l'esprit de son fils, lui faisant entrevoir sa disgrace, s'il n'avoit pas d'égard à ce qu'elle exigeoit. Les politiques qui ont cherché les motifs de la conduite de madame d'Angoulême, ont imaginé qu'elle avoit sacrifié le Milanais au dessein qu'elle avoit formé de perdre Lautrec de réputation, et de le rendre odieux à la cour (1), et sur-tout au roi, et, par une suite, de faire éloigner la comtesse de Châteaubriant qu'on suppose alors dans la plus haute faveur. C'est le parti que prend Varillas (tome 1, liv. 3, p. 301, sous l'an 1521.) D'autres (2) prétendent que Antoine Duprat

(1) Elle le haïssoit, parceque Lautrec ne vouloit rien tenir que du roi, dont il étoit aimé, et s'étoit exprimé d'une manière fort libre sur la conduite de madame d'Angoulême. Bussières, *lib.* 16, *p.* 297.

(2) Dubellay l'insinue liv. 2, p. 56 de l'édition in-8° de Ge-

cherchoit à perdre Samblançay, que le roi estimoit au point qu'il l'appeloit ordinairement *son père*. Dubellay et Beaucaire de Péguillon semblent adopter cette idée. D'autres enfin en donnent pour raison l'avidité de la duchesse et son avarice ; et cette conjecture, qui est la plus simple, est peut-être la meilleure. Lautrec, sans argent, et après avoir épuisé toutes les ressources, et fait aussi bien des fautes, fut enfin obligé d'abandonner le Milanais. Il revint en France avec deux domestiques. Quoique le roi l'aimât, il fut quelque temps sans vouloir (1) permettre qu'il parût devant lui ; mais Lautrec, secondé du connétable de Bourbon, ayant saisi le moment de parler à sa majesté, il le fit en homme si assuré de son innocence, que François lui demanda quelle excuse valable il pouvoit apporter ? Le défaut de remise des sommes qu'on devoit lui envoyer étoit une réponse sans réplique. Il ne s'agissoit que de justifier que Lautrec n'avoit en effet rien reçu des trois cent mille écus que le surintendant avoit promis, ni des

nève, Belcar. Peguill. év. de Metz. *Commentar. rer. Gal.* AT PRATUS *Cancellarius, bipedum omnium nequissimus, qui Samblanco, ob summam ejus autoritatem invidebat*, etc.

(1) Dubellay, liv. 2, fol. 55 verso, et 56 recto de l'édition de Genève de 1594.

quatre cent mille qu'on avoit dû remettre à Gênes. Cela étoit aisé à faire. Le roi, extrêmement surpris, fit venir Samblançay, qui avoua qu'il avoit reçu ordre de sa majesté d'envoyer à Lautrec la somme de trois cent mille écus; mais qu'il les avoit donnés à madame la duchesse (on lui donnoit ce titre à la cour); qu'il le prouveroit sur-le-champ. Aussitôt François alla trouver sa mère, à laquelle il reprocha avec colère la perte du duché de Milan, dont elle étoit cause, par la retenue des deniers destinés pour Lautrec. Il ajouta, *que jamais il n'eût pensé cela d'elle.* (Dubellay, fol. 56.) La duchesse rejeta tout sur le surintendant; il eut ordre de paroître, et il soutint qu'il n'avoit rien dit que de vrai, en disant au roi qu'elle avoit reçu les fonds qu'il avoit promis à Lautrec. La princesse ne pouvoit désavouer ce fait; mais elle prétendit qu'il ne lui avoit payé qu'une partie de ce qu'il lui devoit, et qu'elle n'avoit reçu que les fonds qu'elle avoit épargnés sur ses revenus, et qui ne devoient point intéresser ceux qui étoient destinés pour l'armée d'Italie. Le surintendant assura le contraire; et le roi ne pouvant éclaircir en si peu de temps une matière sujette à la balance d'un compte, ni condamner sa mère, donna des commissaires à

Samblançay. Le chancelier Duprat (1), dévoué à la duchesse, et ennemi de Samblançay, convaincu d'ailleurs que le surintendant, loin d'être débiteur, étoit créancier, fit intervenir le roi au procès : on joignit à l'accusation de *Péculat* celle de *faux* (2), et le malheureux Samblançay fut condamné au gibet par les commissaires nommés au choix de la duchesse et de Duprat son agent, que l'évêque de Metz appelle, en parlant de cette affaire, *le plus méchant de tous les hommes*. Le jugement ne fut prononcé que le 9 août 1527; il fut exécuté le 12, au gibet de Montfaucon, où Samblançay, qui espéroit sa grace, l'attendit depuis une heure après midi jusqu'à sept heures du soir. Bourgueville, au-

(1) Belcar. Peguill. *Illi judices è suâ cohorte dedit. Tametsi non Samblanceum in œre Ludovico, sed Ludovicum in œre Samblancei certo esse norat addicti certis, destinatisque sententiis judices, et Ludovicæ et Prati metu hominem innocentem, ut ferebatur, extremo supplicio addixerunt.*

(2) Cela est certain, et il est faux de dire, comme a fait Varillas, p. 343, que le *péculat* fut le seul crime sur lequel on instruisit le procès. Le crime de faux fut joint, et est énoncé dans l'arrêt, qui se trouve en entier dans les Annales d'Aquitaine de Bouchet, quatrième partie, pages 412 et 413. Cet arrêt est du 9 août 1527, et non du 14, comme le date Varillas. Que le crime de péculat n'ait pas été le seul, c'est ce qu'atteste Papon, liv. 22, tit. 2 des éditions antérieures à celle de 1570, où cela est retranché.

teur peu éloigné de ces temps, rapporte cet évènement en peu de mots, dans ses Antiquités de Caen. « Cette même année 1527, dit-« il, Jacques de Beaune, seigneur de Saint-« Blançey, ayant eu la surintendance des fi-« nances de France, et néanmoins que le roi « l'appelât *son père*, pour son antiquité, fut « pendu et étranglé au gibet de Montfaucon, « *pour s'être trop enrichi aux dépens des fi-« nances du roi; à quoi doivent prendre exem-« ple les gens desdites finances.* Il fut long-« temps à l'échelle avant que d'être exécuté, « espérant que le roi lui feroit grace, comme « il avoit fait au sieur de Saint-Vallier.» Si l'on en croit Varillas(1), et même M. le prési-

(1) Histoire de François I, liv. 3, p. 344. Il cite la Chronique d'Anjou, de Bourdigné, qui ne dit rien du président Gentil. Après avoir parlé de sa fortune et des établissements de ses enfants, Bourdigné ajoute, fol. 205 verso, troisième partie : « Ce nonobstant par un sien serviteur nommé PREVÔT, accusé « d'avoir mal administré et exercé sa charge, fut mis en prison, « et tous ses biens saisis, etc. » Cela ne peut signifier autre chose que PREVÔT fut un des témoins qui le chargea le plus. Bouchet dit la même chose. C'est à ce *Prevôt* et non pas à *Gentil* qu'il faut rapporter ces vers, où Marot fait dire à Samblançay, dans son élégie 22 :

En son giron jadis me nourrissoit,
Douce fortune, et tant me chérissoit....
Mais cependant sa main gauche très orde,

dent Hainault (1), « la duchesse d'Angoulême « fit retirer des mains de Samblançay les acquits « qu'il avoit d'elle, et elle se servit pour cette « supercherie (qui ajouteroit beaucoup à la « haine de son action) du président Gentil, « qui étoit, dit-on, amoureux d'une des femmes « de la duchesse, et qui fut pendu quelques an- « nées après. » Je me crois obligé de relever cette erreur. La duchesse d'Angoulême est assez coupable dans cette occasion, sans y ajouter cette odieuse circonstance. Gentil (2), président, non au parlement, ce qui annonceroit un

---

Secrètement me filoit une corde,
Qu'un de mes serfs, pour sauver sa jeunesse,
A mise au col de ma blanche vieillesse.
Œuvres de Marot, tome 1, *élég.* 22, 85.

(1) Abrégé chronol., tome 1, sous l'an 1522. Sans doute la source de l'erreur de Varillas et de M. le président Hainault est dans celle qu'a faite Brantôme, qui accuse le président Gentil, en disant à sa manière : « La fraude se découvrit par après ; « mais il n'étoit plus temps, et le président Gentil en paya la « ménestre par après ; car il fut pendu à Montfaucon. » Brantôme (*Hommes illustres*, tome 1 p. 237.)

(2) *Rainier* ou *René Gentil*, étoit Italien, et conseiller au parlement, reçu, suivant Blanchard, le 13 novembre 1533. Par conséquent il n'étoit encore ni président, ni l'un des juges de Samblançay en 1527. Il ne fut président aux enquêtes que très long-temps après. Antoine Minard, alors avocat général à la chambre des comptes, lui succéda le 6 juin 1542.

président à mortier, mais aux enquêtes, ne fut jamais le commis de Samblançay, mais celui de Jean Poncher (1), condamné, comme Samblançay, au gibet. C'étoit à l'infortuné Poncher que Gentil avoit dérobé les pièces justificatives, au défaut desquelles il fut condamné. Ce sont des faits attestés par les auteurs les plus exacts, par Le Ferron (2), du Tillet (3), Jean Papon (4) dans les premières éditions de ses arrêts, suivies par l'auteur très instruit du Traité du péculat (5), et par Dupleix (6). Enfin Gentil ne fut puni de ses malversatoins que quinze ans après, en

(1) Jean Poncher, général des finances, condamné en 1528, et depuis reconnu et déclaré innocent en 1542, étoit seigneur de Chainfreau, secrétaire du roi, et argentier de Charles VIII et de Louis XII. *Voy.* Anselme, Généalogie de Poncher, t. 6, p. 450, n. 4.

(2) *Ferronius in Francisco Valesio*, fol. 164 verso, lettre H.

(3) Jean du Tillet, dans sa Chron. abrégée, p. 164, où Jacques de Baune est mal appelé Jacques de Blois.

(4) Jean Papon dit à peu près la même chose, liv. 22, tit. 2.

(5) Page 44 de l'édition in-4° de ce traité, publié à l'occasion de l'affaire de Fouquet.

(6) Dupleix, tome 3, p. 354, qui ajoute que « Gentil fut « déféré à son tour par un de ses commis, qui donna aux « parents de Poncher les instructions nécessaires, et indiqua « l'endroit où se trouvèrent les papiers que Gentil avoit sous- « traits à Poncher. »

1542, suivant ces auteurs et Blanchard (1). De tous ceux qui parlent de la condamnation de Samblançay, Varillas, commentant Brantôme, est peut-être le premier qui ait imaginé d'y intéresser l'amour de Gentil pour une des femmes de la duchesse d'Angoulême. Beaucaire de Péguillon, qui s'élève avec force contre le chancelier Duprat (liv. 2, de ses Mém. p. 56), Martin Dubellay (liv. 6 de ses Mém., p. 217), Montluc (Hist. d'Aquitaine, 4e partie, p. 412), Jean Bouchet, et tous les historiens contemporains et très instruits, n'insinuent rien de pareil; et ce qui résulte de ces auteurs, ce n'est pas que la duchesse niât qu'elle eût reçu les trois cent mille écus, mais qu'elle prétendît n'avoir rien pris que sur ses revenus particuliers, et sur les fonds de ses épargnes. Enfin Marot (2), qui a

(1) Blanchard, Liste des conseillers au parlement, sous l'an 1533.

(2) C'est une de ses plus belles pièces : elle mérite de paroître ici. Elle prouve que le public regardoit Samblançay comme une victime innocente de la cour, et qu'on ne faisoit pas difficulté de le dire, et, qui plus est, de l'écrire.

Lorsque Maillard, juge d'enfer, menoit
A Montfaucon Samblançay l'ame rendre,
A votre avis, lequel des deux tenoit
Meilleur maintien ? Pour vous le faire entendre,

fait une fort belle épigramme sur la mort de Samblançay, et Théodore de Bèze (1), qui a fait une épitaphe critique sur celle du président Gentil, ne disent rien qui ressemble le moins du monde à l'anecdote de Varillas. Le premier fait un bel éloge de la fermeté avec laquelle mourut le surintendant; on eût dit qu'il n'étoit pas l'infortuné que le lieutenant-criminel Maillard conduisoit à la mort, mais que c'étoit Maillard lui-même que Samblançay menoit au gibet. Lorsqu'on lui eut annoncé qu'il espéroit en vain sa grace, qu'il falloit mourir, il s'écria (2) : « Qu'il reconnoissoit enfin quelle dif-« férence il y avoit entre servir Dieu et les rois; « que s'il avoit autant travaillé pour son salut « que pour le bien de l'État, il ne se verroit « pas réduit à l'affreuse extrémité où il se trou-« voit. J'ai bien mérité la mort, ajouta-t-il, pour « avoir plus servi aux hommes qu'à Dieu. » Ce-

---

Maillard sembloit homme que mort va prendre :
Et Samblançay fut si ferme vieillard,
Que l'on cuidoit pour vrai qu'il menât pendre
A Montfaucon le lieutenant Maillard.

Marot, Épigr. édit. de 1700, *tome* 2, *p.* 16.

(1) *Juvenilia Bezæ* à la tête de mort, fol. 3 verso.

(2) Jean Bouchet, Annales d'Aquitaine, quatrième partie, p. 413.

pendant, il faut convenir que Samblançay n'étoit pas tout-à-fait innocent. Je ne parle point des grands biens (1), des riches établissements que ses emplois, sous les trois derniers rois, lui avoient procurés. On peut croire qu'ils étoient les fruits de ses travaux; mais pouvoit-il sans crime préférer sa fortune à celle de l'État, et, par une lâche complaisance dont il fut puni, donner à la duchesse d'Angoulême les fonds destinés pour l'Italie? Devoit-il abuser aussi cruellement qu'il fit de la confiance du roi pour madame d'Angoulême? Devoit-il garder le silence sur un point si important? Il n'avoit pas d'autre excuse que la crainte de déplaire, et la disgrace qu'il prévoyoit. Comblé d'honneurs, de richesses, il ne put soutenir l'idée d'y mettre

(1) Les clairvoyants s'esbahirent où il avoit pu prendre tant d'or et d'argent, vu les grands acquets, édifices, et choses somptueuses qu'il avoit faites. Bouchet, Annales d'Aquitaine, quatrième partie, page 412. Il demandoit un compte au roi, et le paiement des restes, qui alloit à plus de trois cent mille livres. Avec les autres biens de Samblançay, et les dépenses qu'il avoit faites en bâtiments, ameublements, etc. cela alloit à des sommes prodigieuses pour le temps. Il s'intituloit, messire Jacques de Beaune, chevalier, seigneur et baron de Samblançay, vicomte de Tours, conseiller, chambellan du roi de France, gouverneur et bailli de Touraine. Bourgueville, cité ci-dessus, dit qu'il fut exécuté *pour s'être trop* enrichi au dépens des finances du roi.

un terme; et ce fut ce qui le rendit, s'il faut le dire, infidèle à son maître, et traître à sa patrie. C'étoient là ses véritables crimes, et ceux qu'on envisagea le moins. Si les passions de madame d'Angoulême, son avidité pour l'argent, et sa haine contre Lautrec, firent perdre le Milanais, et le fruit de tant de richesses et de tant de sang répandu; ses dispositions pour le connétable Charles de Bourbon eurent des suites bien plus funestes. La fatale journée de Pavie, la captivité de François I, et la France à la veille de sa ruine, déposeront à jamais contre elle. Elle n'étoit plus jeune : il y avoit vingt-cinq ans qu'elle étoit veuve, sans qu'elle eût jamais pensé sérieusement à passer à de secondes noces. C'étoit un sujet d'éloges pour elle. Honorée de la confiance du roi son fils, elle étoit dépositaire des plus grands intérêts, lorsqu'elle s'entêta du mérite du connétable de Bourbon. Ce prince (1) avoit perdu, le 28 avril 1521, Susanne, héritière de Bourbon, sa femme. Il y

(1) Charles de Bourbon-Montpensier, comte de Montpensier, et depuis connétable de France, né le 17 février 1490, mort sur la brêche de Rome qu'il prit d'assaut, le 6 mai 1527, étoit fils de Gilbert, comte de Montpensier, mort en 1496, et de Claire ou Clarice de Gonzague, morte en juin 1503. *Voy.* Anselme, Connétables, tom. 6, p. 227, et tom. 1, p. 316. Il fut fait connétable le 12 janvier 1515, nouveau style.

avoit une donation qui faisoit passer tous les biens de l'héritière au connétable, sans égard aux clauses du contrat de mariage d'Anne de France et de Pierre de Beaujeu, père de Susanne. Louis XII, qui n'avoit point voulu profiter des avantages que son prédécesseur avoit ménagés à la maison régnante, avoit terminé les différents des deux maisons par l'alliance de Susanne, fille de Pierre de Bourbon, avec Charles, depuis connétable de France, fils et unique héritier de Gilbert, comte de Montpensier. La duchesse d'Angoulême, âgée, en 1521, de quarante-quatre ans, devint amoureuse du connétable, qui n'en avoit que trente-deux (1). Varillas, qui ne sauroit se résoudre à perdre l'occasion d'étaler ses idées romanesques, a parlé de l'amour de Louise d'Angoulême pour le connétable, comme si elle l'eût aimé quelques années avant le mariage de ce prince avec Susanne, fille de Pierre, duc de Bourbon. A l'en croire, la duchesse de Bourbon ne donna sa fille au connétable que pour satisfaire sa haine contre Louise d'Angoulême. L'auteur, sans égard au mariage du prince, qui se fit dès l'an 1505,

(1) Il étoit né le 17 février 1489, avant Pâques; et la duchesse d'Angoulême, le 11 septembre 1576.

prétend que ce fut à l'amour de Louise de Savoie que Bourbon, dit alors le comte de Montpensier, dut tous ses établissements à la cour, et même l'épée de connétable en 1515. Il ne s'est pas souvenu que les projets de mariage qu'il impute à madame d'Angoulême en 1504 ne s'accordoient guère avec l'âge de Bourbon, qui n'avoit que treize ans, et que depuis le mariage du comte de Montpensier, qui subsista jusqu'en 1521, elle ne pouvoit penser à l'épouser elle-même, ni le regarder comme l'objet d'une passion raisonnable. Si sa foiblesse l'y avoit déterminée, son orgueil l'en eût empêchée. Qu'on ne dise pas, avec un moderne (1), qui prétend s'appuyer sur l'autorité de Brantôme, que la princesse avoit écarté de plus grands scrupules, en épousant secrètement Rabaudanges son maître d'hôtel, et que les Rabaudanges sont issus de ce mariage. La méprise est sensible; car, outre que Brantôme parle d'une reine, et que Louise de Savoie ne le fut jamais, c'est que Brantôme, ainsi que nous l'avons observé en parlant de Blanche de Navarre, femme de Philippe de Valois, s'est lui-même

(1) Mém. de Maintenon, tom. 2, liv. 7, p. 253.

mépris. Mais laissons Varillas et ses copistes (1) se livrer à leurs écarts, et réduisons les choses au pied de l'histoire. Après la mort de la princesse sa femme, le connétable, insensible aux attaques de la duchesse d'Angoulême, la regarda avec une indifférence qu'une femme qui se croit encore aimable peut prendre pour du mépris. Elle s'en vengea au camp de Mézières, en septembre 1521, et à Valenciennes (2), où il fut privé des honneurs qu'il prétendoit dus à la dignité de connétable de France. La conduite de l'avant-garde, qui avoit appartenu de tout temps au connétable, fut donnée au duc d'Alençon, beau-frère du roi, et alors premier prince du sang. C'étoit la première fois qu'on faisoit valoir cette prérogative, au préjudice de la première dignité du militaire. Bourbon avoit eu bien de la peine à excuser les procédés qu'on

(1) Le Gendre, Hist. de France, tom. 2, p. 623, et quelques autres.

(2) En octobre suivant, lorsque Charles-Quint se retira aux approches de l'armée du roi. Le passe-droit de Valenciennes lui tint si fort au cœur, que, lorsqu'après sa condamnation le roi lui renvoya demander l'épée de connétable et le collier de l'ordre, il répondit : *Qu'on lui avoit ôté l'épée à Valenciennes, et qu'il avoit laissé le collier de l'ordre sous le chevet de son lit à Chantelle.*

avoit tenus avec lui, parcequ'il en connoissoit les motifs. Il savoit qu'il n'eût tenu qu'à lui de tenir dans la faveur et auprès du roi le premier rang. Il n'avoit qu'à donner sa main à la duchesse qui n'avoit pu lui refuser son cœur; mais le connétable avoit pour madame d'Angoulême une antipathie qu'il ne pouvoit vaincre. Il trouva même ridicule qu'une femme qui eût pu être sa mère (elle avoit treize ans plus que lui) voulût être sa femme; et il s'en expliqua assez nettement (1) pour qu'elle ne pût pas en douter. Avec un mérite supérieur (2), pour la guerre sur-tout, autant de prudence que de valeur, pensant beaucoup (3), parlant peu,

---

(1) On dit que le connétable outré ne put s'empêcher de dire, au passe-droit qu'on lui fit à Valenciennes, *que le roi suivoit en cela les impressions d'une femme qui n'avoit pas plus d'équité que d'honneur.*

(2) Le plus bel éloge qu'on ait fait de ce prince se trouve dans un ouvrage où l'on ne s'avise guère de l'aller chercher; c'est dans le traité DE ASSE, du savant GUILLAUME BUDÉ, liv. 5, fol. 223. L'auteur, en applaudissant au choix de François I, qui venoit de le faire *connétable*, dit de ce jeune prince: *generis splendore augustus, moribus generosis insuper venerandus, belli pacisque artibus æque pollens, in prætexta, in paludamento visendus, in concessu, in procinctu cordatus, domi, et militiæ, in urbe, et sub signis gratiosus. Martis, ut ita dicam, et palladio suffragia tulisse videbatur*, etc.

(3) Le connétable de Bourbon étoit taciturne et peu ouvert.

magnanime, libéral, adoré des troupes, respecté de ses égaux même, digne en un mot par mille belles qualités du sang de saint Louis, Bourbon étoit fier, et ne vouloit rien devoir qu'à sa conduite et aux bontés du roi. C'étoit un de ces hommes nés pour décider du sort d'un État par le parti qu'ils embrassent, et pour lesquels l'ostracisme étoit établi à Athènes. Il ne vit qu'avec dédain qu'on lui proposât une voie à la fortune par un mariage qui lui déplairoit. Nos romanciers ont prétendu que le motif de son indifférence pour la duchesse d'Angoulême étoit l'amour qu'il avoit pour Marguerite de Valois, duchesse d'Alençon, et depuis reine de Navarre, sœur du roi. On a donné à Marguerite les titres de quatrième Grace, de dixième Muse; qu'on se figure son mérite, d'après des titres si brillants. Ils prouvent que le connétable pouvoit fort bien avoir pour cette princesse des sentiments plus vifs que ceux de l'estime que personne ne lui refusoit; mais ils ne prouvent pas (1), comme on l'a imaginé faussement,

---

Louis XII, qui le connoissoit, avoit dit en parlant de lui: *il n'est rien pire que l'eau qui dort.*

(1) Voyez ce qu'en a dit Bayle à l'article de cette princesse, au mot NAVARRE, dans le texte, p. 471. Il s'élève avec beaucoup de

et au déshonneur de Marguerite de Valois, qu'elle ait jamais répondu aux sentimènts du connétable. Les vertus supérieures, la piété éclairée, et la sagesse de la princesse sont trop bien établies pour le croire. Après quelques démarches inutiles, la duchesse d'Angoulême, outrée de dépit, pensa aux moyens d'en punir le connétable. Une femme qui ne se souvient pas avec plaisir des avances qu'elle a faites, ne se les rappelle qu'avec désespoir, dit quelqu'un avec raison. Elle forma donc avec Duprat et Poyet, l'homme de son temps le plus entendu dans la chicane du palais, le dessein de réduire Bourbon au sort d'un gentilhomme, en le dé-

---

justice en cet endroit, et en quelques autres, contre les auteurs de ces ouvrages, que Juvénal appelle *Historias peccare docentes*, où la femme la plus vertueuse, à l'aide de quelques faits détachés, est travestie en héroïne de roman, c'est-à-dire, avec toutes les foiblesses qui font l'ame de ces prétendues héroïnes. Bayle indique l'*Histoire de Marguerite de Valois, reine de Navarre*, par mademoiselle de La Force, dont il y a eu trois éditions. L'*Histoire secrète du connétable de Bourbon*, publiée en 1698 et 1700, édition à laquelle on a joint un titre de 1706, n'est que la copie ou l'extrait de l'*Histoire de la reine de Navarre*, en 2 volumes, en 1695, à Paris et Amsterdam, 1696. C'est sur ce modèle qu'on a fait les *Galanteries des rois de France*, *l'Histoire des favorites*, et que Varillas, fidèlement copié par l'auteur des *Galanteries des rois de France*, a fabriqué ses histoires si décriées aujourd'hui, qu'on n'est plus la dupe de ses prétendus manuscrits.

pouillant des grandes terres (1) qu'il possédoit du chef de Susanne de Bourbon sa femme. La duchesse d'Angoulême se prétendit héritière de Susanne de Bourbon, et sa prétention n'étoit pas sans fondement (2). Elle étoit, comme on l'a dit, fille de Marguerite de Bourbon, sœur de Jean et de Pierre, ducs de Bourbon, et par conséquent cousine germaine de la connétable (3). Le procès fut intenté, et la cause plai-

---

(1) Le Bourbonnois, le Forez, le Beaujolois, l'Auvergne et la Marche.

(2) *V.* sur ce procès les recherches de Pasquier, liv. 6, ch. 11, p. 559 de la nouvelle édition, où il donne une idée de l'affaire en disant, *que* POYET, *avocat de la duchesse d'Angoulême, plaida pour la proximité de lignage;* MONTELON, *avocat du connétable, pour la masculinité, quoiqu'en degré plus éloigné; et* LIZET, *avocat du roi, pour le droit de réversion au roi et à sa couronne.* Leurs plaidoyers, admirés dans le temps, et taxés de *pédantisme* par Étienne Pasquier, se trouvent dans le Recueil de *J. Corbin*, intitulé : SUITE *des droits de patronage*, in-12. Paris, 1622, depuis la p. 731, jusqu'à la fin. On ne peut ennuyer plus savamment.

(3) . . . . Charles I, duc de Bourbon; *Agnès de Bourgogne.*

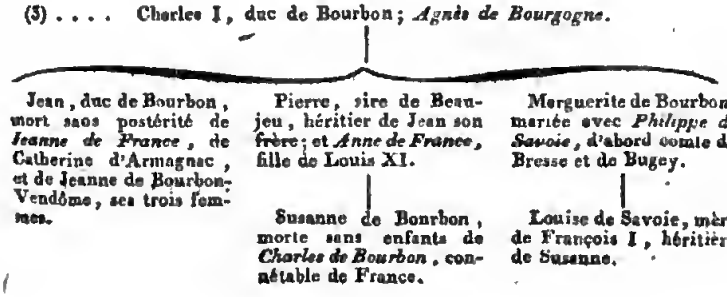

dée au parlement par les deux avocats les plus célèbres de leur temps, en présence du roi et de la duchesse d'Angoulême. François de Montholon plaida pour le connétable, Poyet pour la duchesse, et Liset pour le roi. Tout contribua à la célébrité de l'action, et Montholon y fit admirer la fermeté qu'il avoit eue de se charger d'une cause contre le roi, et sur-tout contre la duchesse. Elle étoit moins généreuse que sa majesté, et son ressentiment étoit à craindre; il n'en fit pas moins briller son éloquence et son savoir. François I y fut tellement sensible, que cette cause, bien loin de nuire à la fortune de Montholon, lui valut depuis la dignité de garde des sceaux (1). Guillaume Poyet, qui plaida contre le connétable, l'emporta, ou du moins par l'arrêt du commencement du mois d'août 1522, les parties furent *appointées au conseil, et cependant, par provision, ordonné que tous les biens contentieux seroient sequestrés.* La duchesse ne gagnoit pas son procès, le roi n'étoit pas même saisi; mais le connétable étoit dépouillé, et c'étoit le but où visoit la duchesse.

(2) Pendant le procès qui fut fait à Poyet, alors chancelier, et successeur de Duprat, en 1545, il fut nommé garde des sceaux conjointement avec François Hairauld et François Olivier, qui fut fait chancelier de France la même année 1545.

« Ainsi, dit le président de Thou (tome 1, « liv. 1, sous l'an 1523), la duchesse d'Angou- « lême, qui avoit été cause de la perte du Mi- « lanais, le fut encore du plus grand danger « où se soit jamais trouvé l'État. » Sa passion triompha, aux dépens du sang le plus pur, de la captivité du roi, et des sommes immenses qu'il en coûta pour sa rançon. Bourbon, désespéré, et abandonné par le roi même, qui n'eut pas la force de résister à madame d'Angoulême, prit le parti d'abandonner son roi, de trahir sa patrie (1), et se couvrit d'une honte que toutes ses grandes qualités ne sauroient effacer, et que lui-même ne s'est jamais pardonnée. Il fut assez généreux pour refuser constamment *l'ordre* de l'empereur; mais il prit le commandement de ses armées, et la fatale journée de Pavie, du 24 février 1525, en fut la suite. Ou François I n'étoit pas bien persuadé des intrigues de sa mère, ou cette princesse avoit sur lui un pouvoir surprenant. La reine Claude étoit morte le 26 juillet 1524. Jamais elle n'avoit nui au

(1) Sur la désertion du connétable, consultez les Mémoires de Dubellay, liv. 1. Il y entre dans un détail exact et curieux de cette affaire; et le président de Thou n'a fait qu'en extraire ce qu'il a dit de cet événement dans son premier livre, sous l'an 1523.

crédit de madame d'Angoulême. François I, dans le dessein de repasser en Italie, établit une seconde fois sa mère régente en France (le 12 août 1524.) Cette régence ne plut pas aux grands ; et, après le revers de Pavie, il n'eût tenu qu'au duc de Vendôme (1) d'en dépouiller madame d'Angoulême. Jamais consternation n'avoit été plus grande que le fut celle des Français à la nouvelle de la captivité du roi. De ceux qui n'envisageoient que leurs intérêts particuliers, les uns pleuroient la mort d'un frère, les autres celle d'un père ; les autres, qui joignoient leur douleur particulière à celle que leur donnoit l'intérêt public (et le nombre en étoit très grand), ne pouvoient penser qu'avec une tristesse accablante à un roi jeune, chéri, admiré de toute l'Europe, réduit aux malheurs de la captivité; au sang qui venoit d'être répandu; à celui qu'on étoit à

(1) Charles de Bourbon, premier duc de Vendôme, frère du comte de Saint-Pol, et de Louis I, cardinal de Bourbon, et fils de François, comte de Vendôme, et de Marie de Luxembourg. Il mourut le 25 mars 1537, et fut père d'*Antoine de Bourbon, roi de Navarre;* de *François, comte d'Anguyen*, célèbre par la bataille de Cérisolles, qu'il gagna à vingt-cinq ans; du cardinal Charles de Bourbon, fameux dans les intrigues de la ligue sous Henri III; et de Louis de Bourbon, tige de Bourbon-Condé, et le héros de son temps, assassiné à Jarnac.

la veille de verser ; à la situation à laquelle la France alloit être réduite, par les efforts extraordinaires qu'il falloit faire après ceux qu'on avoit faits ; aux conditions d'un traité dont on ne pouvoit se dispenser, et aux sommes immenses dont il devoit être payé. Plus on racontoit de merveilles du courage qu'avoit fait paroître François à Pavie, et plus on étoit touché de sa situation. Il n'y avoit personne à la cour qui n'imputât la source de ces maux à la comtesse d'Angoulême. Il est vrai que le roi étoit passé en Italie malgré elle. « On dit, et « même les Espagnols l'ont écrit, dit Brantôme « (*Hommes illustres*, tom. 1, p. 303), que lors- « que ce grand roi eut repoussé M. de Bour- « bon, et l'armée espagnole de Marseille et « Provence, et qu'il le voulut suivre delà les « monts, madame la régente sa mère lui en- « voya trois courriers l'un après l'autre, le priant « de ne passer plus outre ; mais il s'en excusa « toujours ; et par le troisième, elle lui manda « au moins qu'il attendît ; qu'elle vouloit avant « parler à lui, et lui dire adieu, et ce pour lui « rompre son dessein ; et qu'elle, qui étoit à « Lyon, s'acheminoit vers lui à grandes jour- « nées, tant qu'elle pouvoit : mais il lui manda « par le dernier courrier comment il étoit si

« avancé que *meshuy* il ne s'en pouvoit dédire, « encore qu'il ne le fût guère. Considérez où « son destin l'attiroit. » Madame d'Angoulême ne manqua pas de rappeler ces circonstances ; mais on pouvoit reprendre les choses de plus loin. La violence de ses passions, son ambition, son avarice étoient connus : on les lui reprochoit hautement. Cependant, par un effet admirable et ordinaire du génie de la nation, on n'osoit pas se souvenir que le roi s'y étoit prêté. On le plaignoit sans lui faire de reproches. On n'osa même l'offenser, en se vengeant de madame d'Angoulême, et en lui ôtant la régence que le roi lui avoit donnée. Le péril commun, la fortune du roi et celle de l'État furent les seuls objets qui touchèrent le duc de Vendôme. Il étoit devenu le premier prince du sang par la mort du duc d'Alençon et la désertion du connétable, et il avoit à se plaindre de madame d'Angoulême.

Les biens dont elle avoit dépouillé le connétable lui devoient retourner par la mort de ce prince. Cependant il prit avec elle des mesures convenables pour convoquer une assemblée à Lyon. La princesse y présida, et y parla avec cette éloquence naturelle et touchante que beaucoup d'esprit et les circonstances pouvoient lui

donner ; et après avoir imploré pour la France, pour son fils, pour un roi accablé par le sort des armes, la fidélité de ses sujets présents à cette assemblée, elle en indiqua une autre de leur consentement. Le duc de Vendôme y fut nommé chef des conseils. Le roi lui avoit donné en partant l'administration de la guerre, et le gouvernement de Picardie et de l'Ile de France. Il se contenta de ces titres, et, par une magnanimité digne des plus grands éloges, il ne voulut pas même penser à la régence quoiqu'on l'y invitât. De pareils sentiments annoncent combien il la méritoit. Il fut donc le premier à donner l'exemple du respect qu'on devoit à madame d'Angoulême à titre de régente, et de l'esprit d'union, lequel seul pouvoit sauver la France.

On eût dit, à voir la conduite que tint alors le duc de Vendôme, qu'en prenant avec tant de modération le soin du royaume, il étoit persuadé qu'il travailloit pour sa postérité. Je passe ici sous silence la faute que fit le roi en s'opposant lui-même à la révolte des soldats de l'empereur dont il eût pu profiter, et au dessein qu'avoit formé le célèbre Doria (1), de concert

(1) André Doria, prince de Melphe, le plus grand homme de mer de son temps. La France, qui n'eut pas pour lui toute

avec le duc de Bourbon et le marquis de Pescaire, d'enlever le roi sur la route de Pisqueton (1) à Naples, et de le conduire dans ses États. Il alla lui-même se livrer aux fers de Madrid, dans la supposition que Charles seroit aussi généreux que lui; mais il eut lieu de se repentir de sa faute, que la régente ne répara qu'à force de négociations, et après bien des démarches et des dépenses qu'on eût peut-être évitées. Les premiers pas qu'elle fit furent auprès de Henri VIII, qui, dans la juste crainte que l'abaissement de la France ne fût un degré a celui de l'Angleterre, et au projet de monarchie universelle, ne balança pas à se désunir d'avec l'empereur, et à signer un traité secret avec la France.

---

la considération qui lui étoit due, le perdit. Il mourut à Gênes, sa patrie, dont il fut le libérateur, le 25 novembre 1560, âgé de 93 ans, suivant *Augustin Oldoïnus*, dans son *Athenæum Ligusticum*, p. 22.

(1) François I, d'abord arrêté à Pavie, fut transféré à PISQUETON dans le Milanais, et de Pisqueton, il devoit être conduit au Château-Neuf de Naples. Mais lui-même convint avec Lannoy d'aller à Madrid, pour y traiter, disoit François, *de gentilhomme à gentilhomme, de cavalier à cavalier*, avec Charles-Quint.

Nota. Pisqueton, sur la rivière d'*Adda* dans le Milanais, est appelé, par les Italiens, *Pissighitone*, et c'est le nom que nous donnons nous-mêmes aujourd'hui à cette place.

Jean Brinon (1) qui de chancelier d'Alençon étoit devenu président au parlement de Rouen, et Jean-Joachim de Passant, négocièrent pour le roi ; Guillaume, archevêque de Cantorbéri ; Thomas, duc de Norfolk ; et Thomas Morus, grand chancelier d'Angleterre, au nom de Henri.

On avoit regardé cette démarche comme la plus pressée. En effet, il semble qu'il ne tenoit alors qu'aux impériaux et à Henri VIII de passer en France, chacun à la tête d'une armée, et de s'en emparer avec leurs forces combinées. Cependant il eût peut-être mieux valu faire le premier objet de ses négociations de l'Italie. On essaya aussi d'inspirer à l'empereur les sentiments de générosité que le roi lui avoit supposés ; et la régente lui écrivit cette lettre : « Monsieur « mon fils, comme la captivité du roi monsieur

(1) Jean de Brinon, seigneur de Villaines, d'une ancienne famille de Paris, succéda, en 1515, à Jean de Selve, dans la charge de premier président de l'échiquier de Normandie érigé en cour souveraine en 1499. Il mourut en 1628, suivant une liste manuscrite des premiers présidents du parlement de Rouen, de feu M. Louis Froland, qui ajoute qu'il mourut sans enfants. Mais je le crois mal instruit ; et, suivant les observations de maître Claude Joli, sur les opuscules de Loisel, le président Brinon fut père de Jean Brinon, dit le bon Ménager, qui mangea tout son bien avant sa mort.

« mon fils m'a été griève et fâcheuse, j'ai été
« d'ailleurs consolée sachant qu'il étoit tombé
« en vos mains, espérant que votre grandeur
« ne vous fera oublier le devoir de l'alliance et
« consanguinité qui est entre vous et lui ; et ce
« qui plus me fait ainsi le croire, est le grand
« bien qui peut de ceci advenir à toute la chré-
« tienté, si vous deux êtes joints en bonne
« et assurée amitié. A cette cause, monsieur,
« je vous prie d'y penser, et commander ce-
« pendant que le roi, monsieur mon fils, soit
« traité selon que votre honnêteté et son rang
« le requièrent et méritent, et vous plaise per-
« mettre que j'aie souvent de ses nouvelles.
« Obligeant par cette courtoisie celle que tou-
« jours vous avez appelée votre mère, laquelle
« de rechef vous prie qu'à présent vous lui
« montriez affection de père. Donné à Saint-
« Just de Lyon, le troisième mars mil cinq cent
« vingt-cinq. Votre humble mère LOYSE. »
Cette lettre et la réponse de l'empereur, qui fut portée à madame d'Angoulême par le seigneur de Rœux, ne servit qu'à l'échange du comte Pierre de Navarre, prisonnier en Espagne, avec le prince d'Orange.

Clément VII avoit tout à appréhender de la vaste ambition de l'empereur ; et en effet il ne

craignoit rien tant que les suites de la victoire de Pavie qui sembloit préparer des fers, non seulement au pape, mais à tous les souverains d'Italie. On eût même pu négocier en même temps auprès d'eux et en Angleterre; mais ce qui arrive dans les évènements funestes et accablants arriva en France. Occupé d'un objet important, on ne porta pas ses vues ailleurs; et ce ne fut qu'après que le pape eut traité avec Lannoy, viceroi du Milanais, et que le traité fut ratifié et publié, que la régente envoya d'Urfé (1) à Rome.

Les dispositions de Clément VII étoient si favorables pour la France, que sa sainteté, malgré les liens qu'elle venoit de se donner, balança si elle ne les romproit pas pour traiter avec d'Urfé, l'homme le plus éloquent et le négociateur le plus adroit de son temps.

Les mesures qu'avoit prises madame d'An-

(1) Claude d'Urfé, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, chevalier de son ordre, bailli de Forez, gouverneur du dauphin François II du nom, roi de France. Il étoit frère de Jacques d'*Urfé*, qui épousa Renée de *Savoie*, comme on le dit dans la douzième des dissertations publiées par l'abbée de La Marque Tilladet, tome 2, pag. 107, et le célèbre Honoré d'Urfé, auteur de l'*Astrée*, étoit son neveu, et non pas son petit-fils.

goulême avec la république de Venise et Doria, avoient été renversées par la défense que le roi lui-même avoit faite à ce général de l'enlever dans le vaisseau qui le portoit de Portofiero à Alicante. Il fallut traiter de la liberté du roi avec l'empereur, qui, bien loin de procéder avec François comme de cavalier à cavalier, refusa même de le voir.

Quoique la régente, comme le remarque Vicquefort (Mémoires touchant les ambassadeurs, p. 575, Cologne, 1677) n'eût qu'une autorité précaire et déléguée, elle envoya, au mois de septembre 1525 en Espagne, en qualité d'ambassadeur, l'archevêque d'Embrun, depuis cardinal de Tournon (1), Jean de

(1) FRANÇOIS DE TOURNON, cardinal en 1530, successivement archevêque d'Embrun en 1517, de Bourges en 1525, d'Auch en 1537, et de Lyon en 1551. Il fut aussi ministre d'état sous François I et sous Henri II. Il mourut à 73 ans, le 29 avril 1562. C'étoit un prélat de fort bon sens dans les affaires, peu savant, grand persécuteur des huguenots, contre lesquels il fit allumer les premiers feux, et protecteur des jésuites auxquels il donna le riche et magnifique collège de Tournon, le premier qu'ils aient eu en France; ministre d'état, toujours occupé des affaires de ce monde; et avec plus de trente bénéfices, qui produiroient aujourd'hui plus de cinq ou six cent mille livres de rente, il avoit pris pour devise ce mot de S. Paul: *Non quæ super terram.* Voyez l'Hist. du diocèse de Lyon, p. 207 et 209.

Théodore de Bèze publia contre lui cette épigramme, où il lui,

Selve (1), premier président au parlement de Paris, et Philippe Chabot, seigneur de Brion, (2) qui fut depuis l'amiral Chabot.

Tous les auteurs remarquent que ce fut Jean de Selve qui porta toujours la parole, quoique l'archevêque d'Embrun fût aussi un très habile négociateur. Marguerite de Valois, sœur du roi, alors duchesse d'Alençon, se joignit au président de Selve et aux autres ambassadeurs,

---

reprocha son ignorance, en lui rendant justice sur la protection qu'il accordoit aux savants.

Indoctus doctos pascis, Turnone, beatus,
Si tam animo saperes, quàm tibi mensa sapit.
Euge tamen, musæ vestras alere improbus artes,
Cùm detrectet Honos, sic modo, pascat Ovos (*)

(1) Jean de Selve, natif de Limoges, étoit un des savants hommes de son temps : il fut premier président à Bordeaux, à Rouen et à Paris, et mourut en 1529. *Voy.* l'Éloge historique du parlement, pag. 41, et Blanchard. On a remarqué qu'il laissa six fils, tous négociateurs employés dans les ambassades, à la réserve d'un seul, abbé de S. Vigor. Lazare, l'aîné, ambassadeur auprès des Suisses; Jean-François, en Turquie; Georges, évêque de Lavaur, auprès de l'empereur; Jean-Paul, évêque de S. Flour; et Odet, à Rome et à Venise. Vicquefort, Mémoires des ambassadeurs.

(2) Peu devant (la conclusion du traité avec Henri VIII, roi d'Angleterre) étoit arrivé devers le roi le seigneur de Brion, qui lui portoit argent et des fourrures, et avoit commission de madite dame pour être associé à l'archevêque d'Embrun et Jacques de Selva. Martin du Bellay, sous l'an 1525.

(*) Ovos Asinus.

ayant obtenu pour son voyage un passe-port de l'empereur. Elle rendit presque la vie au roi qui se vit à l'extrémité, et servit beaucoup à l'avancement du traité de Madrid, pendant son séjour qui dura trois mois. Elle emporta avec elle des pouvoirs aussi étendus qu'il fût possible de les donner, par lesquels François I remettoit le gouvernement de ses États à monsieur le dauphin. C'étoit François, premier dauphin, né le 28 février 1518 (1), et encore enfant. Cette démarche, qui assuroit l'administration des affaires à la duchesse d'Angoulême, produisit deux effets également avantageux. Elle fit voir à Charles-Quint que le roi préféroit l'honneur de la France à son intérêt personnel, et elle assura le repos intérieur de l'État; et en même temps elle calma les inquiétudes de la régente. L'empereur, devenu plus traitable, conclut enfin le traité de Madrid, si onéreux à la France, que Gattinara son chancelier refusa généreusement de le sceller. Ce fut l'empereur qui, ayant pris froidement les sceaux de la main de Gattinara, scella lui-même l'acte, et les rendit sur-le-champ au chancelier, en l'engageant de les garder pour son service.

(1) Bourdigné dit en avril 1518. Chron. d'Anjou, fol. 124.

Nous ne dirons rien ici des clauses du traité : on le trouve par-tout. Madame d'Angoulême eut ordre d'aller joindre son fils à Baïonne, et de conduire avec elle monsieur le dauphin et le duc d'Orléans qui devoient passer en Espagne comme otages du roi leur père (1). Les politiques ont remarqué avec assez de raison que l'empereur eût beaucoup mieux fait de prendre ce qui restoit à la France de capitaines distingués pour otages. Leur nombre eût suppléé à la dignité du dauphin et de son frère, et le roi se seroit vu privé des ressources qu'il trouva dans la valeur des grands hommes qui lui restoient. On peut aussi en faire honneur à madame d'Angoulême, qui n'insista pas beaucoup sur la demande de l'empereur, et qui préféra l'avantage de la nation aux sentiments de la nature et à la tendresse du sang. Elle partit avec le dauphin et le duc d'Orléans, accompagnée

(1) Cette réflexion politique est due à Brantôme, qui l'exprime ainsi : « C'étoit un beau coup à l'empereur s'il eût reçu « tous ces grands seigneurs (messieurs de Vendôme, le duc « d'Albanie, messieurs de Saint-Pol, de Guise, de Lantrec, de « Laval, de Saluces, de Rieux, le grand sénéchal de Normandie, « le baron de Montmorenci, MM. de Brion et d'Anbigny) pour « otages, sans le remettre au choix de madame la régente, *qui « aima mieux livrer ses deux enfants que les autres*, ce que « plusieurs mères ou grands-mères n'eussent pas volontiers fait. » *Voy.* la suite dans Brantôme, tome 1, p. 332.

de Henri d'Albret, roi de Navarre, du duc de Vendôme, et du cardinal de Lorraine, de la duchesse d'Alençon, et d'une partie de la cour, dont le juste empressement de revoir le roi éclata en cette occasion.

La réunion du roi avec sa mère et la duchesse d'Alençon à Baïonne fut extrêmement touchante, et le plaisir n'en fut altéré que par l'échange des princes qui furent conduits en Espagne. Le dauphin n'avoit pas neuf ans, et le duc d'Orléans, qui fut depuis Henri II, n'en avoit que sept. Madame d'Angoulême connoissoit le caractère de son fils, vif et sensible au plaisir. Elle avoit conduit à sa suite tout ce qu'il y avoit de plus brillant à sa cour. Ce fut alors que le roi, enchanté de l'esprit et de la beauté de la demoiselle d'Heilly, qui fut depuis la duchesse d'Étampes, forma avec cette demoiselle des liens qui durèrent jusqu'à la mort du roi.

Le retour de François I donna fin à la régence ; mais le crédit de madame d'Angoulême se soutint. Elle s'occupa toute entière du dessein de procurer la paix à la France épuisée d'hommes et d'argent, et forma avec Marguerite d'Autriche des liaisons qui amenèrent enfin les choses au but où elle les désiroit.

François I ayant inutilement tenté de retirer

les princes ses fils des mains de l'empereur par la voie des armes, se vit réduit à écouter les propositions que lui fit Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, de l'accommoder avec Charles-Quint. Elle obtint un plein pouvoir de négocier et de conclure le traité; et le roi en donna un pareil à sa mère.

Les deux princesses se trouvèrent vers la fin du mois de mai à Cambrai. Cette ville avoit été choisie pour le lieu de leur conférence. Marguerite, veuve de Philippe le Beau, duc de Savoie, étoit belle-sœur de madame d'Angoulême, sœur de Philippe. Ces deux princesses firent leur entrée à Cambrai le même jour sur la fin du mois de mai 1529, avec la magnificence qu'on peut croire de deux personnes de leur rang qui étoient chargées des intérêts des deux plus grands monarques de la chrétienté.

La duchesse, mère du roi, étoit accompagnée de Duprat. On ne sauroit nier qu'elle ne fît voir en cette occasion les talents qu'elle avoit pour les affaires; et quoique le traité de Cambrai, qu'on appela depuis le traité des dames, parceque Éléonore d'Autriche, douairière de Portugal, qui devoit épouser François I, en fut le lien, et y eut aussi beaucoup de part, quoique ce traité, conclu le 5 août 1529, ne fût pas

favorable à la France ; cependant madame d'Angoulême ne laissa pas d'en recevoir de grands éloges. Les droits qu'on abandonnoit, et les obligations que contractoit la France étoient immenses ; mais il s'agissoit de retirer des mains de l'empereur deux fils de France, dont l'un étoit le dauphin, aimé de son père, auquel il ressembloit, et adoré des Français. Cette seule réflexion suffisoit pour rendre le traité supportable ; et si la conduite que Louise de Savoie tint pendant et après la captivité de son fils fut blâmée (1), ce ne fut que par ces esprits chagrins, ces par-

(1) Il nous reste entre autres monuments de cette injuste critique, les vers qui suivent :

Cependant que le roi mon fils fut prisonnier,
Je voulus ses pays à mon gré manier,
Remuer les États, offices et finances,
Changer, renouveler édits et ordonnances,
Chasser les vertueux, mettre justice en proie,
Par quoi mon nom tourné, c'est LOYSE DE SAVOIE.

Anagramme de LOYSE DE SAVOIE. Quoiqu'on prononçât LOUISE, on écrivoit LOYSE ; cela a duré jusqu'à Louis XIII. Ce jeune prince étant dauphin, écrivit à Henri IV ; sa lettre étoit signée, LOYS, suivant l'ancienne orthographe. Le roi la fit voir à Malherbe, avec cette satisfaction naturelle au cœur d'un bon père. Malherbe, qui ne louoit pas volontiers, ne s'arrêta qu'à la signature, et demanda au roi, *si M. le dauphin ne s'appeloit pas* LOUIS ? *Sans doute*, lui répondit Henri IV. *Eh ! pourquoi donc*, reprit Malherbe, *le fait-on signer* LOYS ? Depuis ce temps, il signa LOUIS, en quoi il a été imité de tous ceux qui portent le même nom. *Voy.* Racan, *Vie de Malherbe.*

ticuliers inquiets qui n'envisagent que leur fortune, et ne sont point touchés de celle de l'État. Madame d'Angoulême alla au-devant des princes ses petits-fils jusqu'à Fontarabie; mais elle ne jouit pas long-temps du plaisir de voir son auguste famille réunie. La peste avoit succédé en France à la famine. Si ce dernier fléau respecte le trône et les personnes qui l'environnent, le premier n'épargne pas même les têtes couronnées. La duchesse se retira d'abord à Fontainebleau; mais les environs se trouvant infectés, elle prit la route de Romorantin : la maladie l'arrêta en chemin, et elle resta malade à Grez, village du Gatinois. Elle y mourut le vendredi 29 (1) septembre 1532, à l'âge de cinquante-quatre ans. Elle avoit toujours appréhendé la mort, et ne pouvoit souffrir qu'on en parlât devant elle, même dans les sermons, traitant d'ignorants les prédicateurs qui parloient de cette triste matière. *Apparemment*, disoit-elle, *ils ne savent que dire, puisqu'ils parlent d'une chose que personne n'ignore.*

Trois jours avant de mourir, dit Brantôme (*Dames galantes*, tome 2, p. 297), elle vit,

(1) *Voy.* les Preuves justificatives de l'Histoire de Paris, tome 2, part. 3 p. 338, col. 1; Anselme, Labbe et Dulondel disent le 22.

pendant la nuit, sa chambre tout en feu; croyant que cette clarté extraordinaire venoit de celui que faisoient ses femmes, elle les gronda. Elles lui répondirent que c'étoit la lumière de la lune, et non pas le feu qu'elles faisoient, qui produisoit cet éclat. La princesse ayant fait tirer les rideaux du lit, reconnut que c'étoit une comète (1). « Ah! dit-elle, voilà « un signe qui ne paroît pas pour une per- « sonne de basse qualité! Dieu le fait paroître « pour nous autres grands et grandes. Refer- « mez la fenêtre, ajouta-t-elle, c'est une co-

(1) Sur cette comète, *voy.* un petit Recueil, intitulé : COMETARUM *omnium ferè cathalogus à Christo nato ad annum* 1556, imprimé à Bâle la même année, in-16. La comète parut depuis le 6 août jusqu'au 7 septembre, suivant l'auteur. Mais, suivant Brantôme, il faut qu'elle ait paru plus longtemps, puisque Louise de Savoie mourut trois jours après l'avoir aperçue. La mort de Louise de Savoie est un des évènements marqués par l'auteur du Recueil des comètes, d'après Sleidan, qui en parle aussi sous l'an 1631, liv. 8, p. 125, édition in-16 de 1559.

Clément Marot parle aussi de cette comète dans sa pastorale ou églogue, intitulée : COMPLAINTE *sur la mort de Louise de Savoie*

Autant m'en dit le corbeau sur un fresne ;
Autant m'en dit l'*étoile à la grand'queue*,
Dont je lâchai à mes soupirs la resne ;
Car telle douleur ne pense avoir onc eue.

Œuvres de Marot, tome 2, *p.* 146.

« mète qui m'annonce la mort; il faut donc s'y « préparer. »

Le Laboureur (1), qui dit de Marguerite de Valois ce que Brantôme, qu'il cite, n'a écrit que de la princesse sa mère, s'est certainement mépris, faute d'attention à l'auteur qu'il copie, et qui prête souvent à de pareilles erreurs, par la confusion de ses écrits.

Le lendemain matin, ayant envoyé chercher son confesseur, elle s'y prépara en effet, quoique ses médecins l'assurassent qu'elle n'en étoit pas là. « Si je n'avois vu, leur répondit-elle, « le signe de ma mort, je le croirois, car je ne « me sens pas si bas. » Mais au bout de trois jours sa crainte se vérifia, et quittant les songes de ce monde, elle passa à la réalité de l'autre. C'étoit, du temps de cette princesse, une opinion générale, que l'apparition d'une comète annonçoit la mort des grands, ou le renversement d'un empire (2). Il est vrai que Ferron

(1) Addition aux Mémoires de Castelneau, tome 1, p. 712 de la nouv. édit.

(2) En pareille occasion le cardinal Mazarin se contenta de dire : *la comète me fait beaucoup d'honneur.* Il étoit plus philosophe que la duchesse d'Angoulême, et ne parloit ainsi que pour se moquer de la vieille opinion attachée à l'apparition des

parle de sa mort un peu différemment, et dit que ce fut Marguerite de Valois, sa fille, qui la détermina à appeler un confesseur.

Elle s'intituloit, depuis l'avènement de son fils à la couronne, *duchesse douairière d'Angoumois et d'Anjou, comtesse du Maine et de Beaufort, mère du roi.* Ce sont les titres qu'elle prit à la tête du traité de Cambrai. On ne sauroit refuser à cette princesse de très grandes qualités d'esprit et de corps; mais elle étoit femme et princesse; cela suppose une partie des défauts dont nous avons parlé. Les savants avoient un accès facile auprès d'elle; et Charles Le Sage, médecin de Poitiers, compatriote et ami de Calvin, en étoit tellement estimé, que, si l'on en croit Florimond de Rœmond, cité par Hilarion de Coste (1), *elle fut sur le point*

comètes, opinion qui a trouvé dans tous les temps des partisans et des contradicteurs. Ce qu'il y a de singulier, c'est que, dans cette dispute, chacune des parties intéresse la religion. Ceux qui prétendent que les comètes présagent le renversement d'un État, la mort d'un grand, la peste ou la famine, traitent d'*hérétiques*, de *gens sans religion*, et, dans la chaleur de la dispute, d'ATHÉES, ceux qui les regardent comme une suite du mécanisme et des lois de la nature. *Les parties adverses* les traitent à leur tour de *superstitieux*, de *judaïsants*, d'*impies*, et les uns et les autres citent les autorités les plus respectables.

(1) Dans la vie du docteur Le Picard; *Florimond de Rœ-*

d'être ébranlée et séduite. La plus forte preuve de ce que dit Florimond de Rœmond, est la manière de penser de Marguerite de Navarre sa fille, de la duchesse d'Étampes, et de Renée de Ferrare, fille de Louis XII. Peut-être se contentoit-elle de blâmer les désordres du clergé et les abus de son temps; et alors condamner ces défauts, c'étoit être *novateur*.

Elle fut aussi touchée de la réputation que s'étoit acquise le fameux Henri Corneille Agrippa; et elle l'engagea à s'attacher au service du roi son fils et au sien. Mais Agrippa n'eut ni assez de politique, ni assez de complaisance pour la princesse. C'étoit un homme d'un savoir prodigieux, mais inconstant, bizarre, et de cette franchise qu'on prend pour rusticité, et à laquelle les grands ne sont point accoutumés, sur-tout en France, où le mérite est peu de chose, si l'on n'y joint l'art d'y être agréable,

---

mond, qui y est cité, a écrit, ch. 11, du liv. 7, p. 891 de l'Histoire de la naissance de l'hérésie, *que* LE SAGE *étoit homme de grande estime*, sur-tout *envers madame la régente, mère du roi, laquelle fut sur le point d'être ébranlée et séduite.* Il étoit de Noyon, et un poëte allemand (Bouchorstius, qui étoit à Poitiers, où Le Sage a exercé la médecine, disoit de lui:

Sapientia hujus
Inclyta condignum nomen habere dedit.

Bibl. du Poitou, tome 2, p. 139.

de se faire aimer. Il se brouilla à la cour par son peu de ménagement. La duchesse d'Angoulême l'avoit pris à titre de médecin, et il prétendoit que c'étoit le borner à trop peu de chose. « Un homme comme moi, disoit-il librement, de ma naissance, envié de toutes les « cours par mes talents variés, et les services « que je peux rendre, ne doit pas être réduit « aux fonctions dégoûtantes de la médecine. » Louise eût voulu qu'il lui servît aussi de devin et d'astrologue; qu'il lui prédît tout ce qui pouvoit lui arriver, à l'État, à son fils et à elle-même. Et Agrippa lui dit nettement que ces occupations n'étoient ni dignes de lui, ni d'un homme sensé, ni même d'un chrétien; que c'étoit offenser Dieu et la raison, que de se livrer à de pareilles connoissances avec trop de curiosité. Cela déplut à la princesse un peu entêtée d'astrologie, avide de l'avenir, comme le sont naturellement tous les grands. Enfin Agrippa, voulant se prêter à la foiblesse de Louise, ne trouva rien de satisfaisant, et il ne voulut pas promettre de grands succès et des victoires au roi. Il eut même la hardiesse de dire « Qu'il ne trouvoit rien que de fâcheux « dans ses calculs, et que le connétable de Bour- « bon, que l'on poursuivoit alors à toute ou-

« trance, seroit victorieux, et rendroit les ef-« forts de nos armées inutiles. » Il en écrivit dans ces termes (1) à Guillaume Pazagne, sénéchal de Lyon, son ami; il n'en fallut pas davantage pour s'attirer la haine de la cour, et faire rayer ses appointements sur l'État. Sa vanité et son chagrin éclatèrent depuis; il traita la duchesse d'Angoulême d'extravagante, d'esprit léger, d'ingrate; mais il l'avoit traitée de protectrice de la France, de Débora, de femme dont la tête seule avoit pu rétablir les affaires. Les éloges sont le fruit de l'équité et de la reconnoissance, les injures celui de la passion et du ressentiment. Cela est aisé à voir (2).

La protection de laquelle elle honoroit les savants fut récompensée par les éloges qu'ils publièrent après sa mort. Il existe encore un recueil d'épitaphes françaises et latines qui lui fait honneur. Les pièces qui composent le re-

(1) *Rediit in mentem scripsisse me senescalo, comperisse me in Borbonii natalitiis revolutionibus, illum frustratis vestris exercitibus, etiam in hunc annum victorem fore.... Nesciui maledicere Borbonio, idcircò reus sum.* Il ajoute, que c'eût été bien pis, s'il eût prédit tous les malheurs qui devoient arriver à la France. *Voy.* ses Lettres, liv. 4, p. 879, 2 vol.; lettre 62, très curieuse.

(2) Consultez sur-tout le quatrième livre des Lettres de C. Agrippa.

cueil de Marot (1), de Saint-Gelais, de Salomon-Morin, de Tuscan, de Bourbon l'aîné et de François Olivier, alors chancelier d'Alençon. La liberté du roi, et la paix qu'elle procura à la France, font la matière ordinaire des louanges qu'on lui donne. Le roi son fils lui fit faire des funérailles où l'on se régla, pour la pompe

(1) *Voy.* les poésies de Marot, tome 2, p. 117, et p. 141; Saint-Gelais, p. 191; poésies de J. Dorat, liv. 2, pages 145 et 146; Salm. Macrini, dans le Recueil de Jean Gruter, tome 2, p. 490; Nugæ *Borbonii*, édition de 1538, *lib.* 2, *p.* 95; et *lib.* 4, *p.* 230. De toutes ces épitaphes, je me contenterai de joindre ici celles de Saint-Gelais et de N. Bourbon, qui m'ont paru les meilleures.

Elle est ici : ne va point plus avant :
Ces marbres grands sont de sa sépulture.
Tu vois où gît celle qui peu devant
Fit voir au monde, en une créature,
Tout le pouvoir de ciel et de nature.
Si tu la vis, remercie tes yeux :
Car œil mortel jamais ne verra mieux.
Rien que de tant les restes soient petites,
Et que l'esprit soit retourné aux cieux,
Trop tôt pour nous, et tard pour ses mérites.

Voici celle de Bourbon :

« *Hîc sita sum, cujus ductu auspicioque quierunt*
« *Bella : cupis nomen scire ? Loysa fui*
« *Non obii, ast abii, nam fama æterna loquetur,*
« *Exegi vitæ quæ monumenta meæ*
« *Ex æquo charus mihi rex, Populusque fuere.*
« *Nimirum regis mater eram, et populi.* »

et le cérémonial, sur ce qui avoit été observé à celles de la reine Claude. On peut en voir le détail dans le Recueil des pièces justificatives de l'*Histoire de Paris* (tom. 2, part. 3, sous l'année 1531). Après les honneurs rendus à la mémoire de cette princesse, et les éloges qu'elle reçut pendant sa vie et après sa mort, sur quel fondement M. le président Hainault dit (tom. 1, p. 425), en parlant de la mort de Catherine de Médicis, qui fut entièrement oubliée ; « Ainsi « mourut Isabelle de Bavière, ainsi mourut la « duchesse d'Angoulême, mère de François I, « comme si de temps en temps le ciel se plaisoit « à étouffer la mémoire des ambitieux. » Il ne manque à cette réflexion, à l'égard de la duchesse d'Angoulême, avec fondement, que la vérité d'un fait historique. « Il est certain, dit « un moderne, que, sans les soins de la mère, « le fils couroit risque d'être long-temps prisonnier. » Un historien contemporain (Belleforêt, feuillet tourné 1442, tome 2), dit de Louise, « Que ce fut une bonne, prudente et « sage dame, et qui par sa prudente conduite « (Dieu lui tenant la main) préserva le royaume « de France de plusieurs partialités, mutineries « et pragueries (sédition) dont on se doutoit « (qu'on craignoit) durant le temps que le roi

« fut prisonnier en Italie et en Espagne. » En la regardant comme auteur du mal, il est juste de lui faire honneur de la guérison ou du remède, ce n'est que lui rendre la justice que lui rendirent ses contemporains.

CLAUDE DE FRANCE,

PREMIÈRE FEMME DE FRANÇOIS I.

La mémoire de Claude de France nous doit être extrêmement chère. Elle étoit fille aînée de Louis XII et d'Anne de Bretagne, et fut digne d'un père qu'on propose encore pour le modèle des bons rois. Elle naquit le 13 octobre 1499, et fut élevée à la cour la plus vertueuse qui ait jamais existé. Une piété sincère, un esprit égal, la douceur, la bonté même formoient son caractère; aussi les historiens de son temps l'appellent-ils communément *la bonne reine*. Elle n'étoit pas si bien partagée du côté des qualités du corps; elle étoit un peu boiteuse, défaut qu'elle tenoit de sa mère : sa taille étoit médiocre; et les traits de son visage, qui ressembloient à ceux de

Louis XII, n'avoient rien qui pût fixer agréablement les yeux, que l'air de bonté qui brilloit dans toute sa personne. Aussi le roi son père répondit-il à Anne de Bretagne, qui vouloit le détourner de la donner pour femme au comte d'Angoulême, parcequ'il ne la rendroit pas heureuse, et ne s'y attacheroit pas : « Vous « vous trompez, lui dit Louis; elle n'est pas « belle, mais sa vertu touchera le comte ; et il « ne pourra s'empêcher de lui rendre justice. » Nous avons déjà parlé des obstacles qu'Anne de Bretagne opposa à l'alliance de Claude de France avec le comte d'Angoulême. Il est certain que si Anne eût été la maîtresse, jamais ce prince ne l'eût épousée. Louis XII, à la persuasion de la reine, qui n'avoit que trop de pouvoir sur son esprit, avoit même déjà pris des engagements avec Charles d'Autriche, alors duc de Luxembourg, qui fut depuis l'empereur Charles-Quint, fils de Philippe, dit le Beau, archiduc d'Autriche, roi de Castille, et de Jeanne la Folle, fille de Ferdinand d'Aragon et d'Isabelle, reine de Castille. C'étoit une sorte de satisfaction que vouloit faire Anne de Bretagne à l'empereur Maximilien, qui l'avoit épousée par procureur en 1489. Mais ayant fait porter la chose à son conseil, on changea d'avis.

La reine, qui y avoit ses créatures, ne manqua pas de donner des raisons plausibles pour l'exclusion du comte d'Angoulême. Le roi, naturellement esclave de sa parole, l'avoit donnée en faveur de l'Autrichien ; il s'agissoit de la retirer, et c'étoit avec le penchant de sa femme pour cette alliance, ce qui embarrassoit le plus Louis XII. D'ailleurs le prince exclu ne cherchoit-il pas à se venger, et de là une source de guerres sans fin entre le roi qui succéderoit à Louis, et Charles d'Autriche. Mais, d'un autre côté, quelle apparence de donner à la maison d'Autriche la Bretagne et les autres provinces qui devoient appartenir à la princesse Claude, avec ce que cette maison déjà si puissante possédoit du chef de l'héritière de Bourgogne, c'étoit se donner un rival trop dangereux ; autant valoit donner à l'Autriche les clefs de nos provinces. A l'égard du scrupule que pouvoit se faire Louis XII, il étoit aisé de l'écarter. La princesse étoit dans une trop grande jeunesse pour avoir pu donner aucun consentement ; on n'avoit cependant pas pu disposer d'elle sans sa volonté et sans son aveu, au moins présumé. Puisque cet aveu étoit de l'essence de l'acte dont il s'agissoit, la promesse du roi étoit donc nulle, suivant les lois civiles,

ainsi que suivant les lois canoniques (1). D'ailleurs il n'y avoit rien de solennel dans cette promesse où la princesse n'étoit point intervenue. Croire que l'alliance de la France avec la Castille pourroit être un point de réunion des deux nations, et les rendre amies, en conciliant leurs intérêts, c'étoit une chimère dont il ne falloit pas se flatter. L'expérience du passé et la conduite de Ferdinand n'annonçoient que trop ce qu'on pouvoit attendre du jeune Charles. Ces raisons étoient palpables, et le roi trop éclairé pour ne pas s'y rendre. Il est même à présumer que si Louis XII voulut agiter cette question avec tout le sérieux des affaires douteuses, ce ne fut que par complaisance pour la reine, qui se voyoit obligée à déférer, malgré elle, à tant de motifs. Duchesse et héritière de Bretagne, par la loi du contrat de mariage d'Anne, créée duchesse de Milan, après la conquête de ce duché par le roi, comtesse de Blois, d'Ast, de Coucy, de Montfort, de Richemont, et de Vertus, Claude étoit la plus riche héritière qu'eût jamais eue la France; et il n'y avoit point de souverain qui n'eût en-

(1) Voyez *Disquisitiones politicæ*; Id est, sexagiuta casus politici. Casus 2, p. 6 et 9 de la troisième édition.

vié une alliance qui lui eût apporté des biens assez étendus pour en faire un royaume. La fortune, qui avoit déjà donné l'héritière de Bourgogne à Maximilien d'Autriche, inspiroit à son petit-fils l'envie de s'agrandir par le mariage de Claude de France ; mais la saine politique, la raison et le comte d'Angoulême l'emportèrent. Anne de Bretagne mourut, et le roi accorda aux Français ce qu'ils lui avoient demandé, en célébrant les noces de Claude de France avec le comte d'Angoulême le 18 mai 1514. Elles se firent, comme on l'a observé, en habit de deuil, le roi l'ayant exigé pour satisfaire à la douleur qu'il conservoit de la perte d'Anne. On peut dire que le règne entier de Claude n'eut aussi rien que de fort triste. A peine Louis XII fut-il expiré, ce qui arriva peu de temps après son mariage, qu'elle se vit exposée à l'indifférence de son époux et à l'humeur impérieuse de la duchesse d'Angoulême sa belle-mère. On eût dit que cette dernière eût pris à tâche de se venger sur la fille de ce qu'elle avoit eu elle-même à souffrir de la haine de la mère. Claude n'eut presque à la cour que sa vertu pour elle, et le respect que son mérite et son rang imprimoient à quiconque avoit l'honneur de l'approcher. L'autorité étoit entre les

mains de la duchesse mère du roi, qui fut nommée régente dès l'an 1515, et entre celles de ses maîtresses et de ses favoris. Avec l'estime de son époux, elle ne pouvoit se flatter d'en avoir le cœur; elle fut même la victime des plaisirs déréglés du roi, qui, en abrégeant ses jours, abrégea ceux de la reine, par la communication des fruits de son intempérance. Je ne sais pas trop par quelle sorte de raisonnement Brantôme, qui nous dit tout cela fort crûment, ajoute à la suite qu'elle fut fort aimée du roi, et bien traitée; si, à l'égard du traitement, il entend autre chose que l'hommage extérieur que François I, le plus judicieux des hommes, ne pouvoit refuser aux bonnes qualités de son épouse. Elle n'avoit encore que vingt-quatre ans lorsqu'elle mourut au château de Blois le 26 juillet 1524, quelque temps avant la seconde régence de la comtesse d'Angoulême, et après notre défaite à Rebec. Un de nos historiens fait, dans son style, ce bel éloge de Claude de France (sous l'an 1524, fol. 437 recto.) « Elle « étoit, dit-il, estimée la fleur et perle des « dames de son siècle, comme étant un vrai « miroir de pudicité, sainteté, piété et inno- « cence; la plus charitable et courtoise de son « temps; aimée de chacun, et elle aimant ses

« sujets, et s'efforçant de bien faire à tous, et « n'ayant souci que de servir Dieu et de com- « plaire au roi son époux. » Jean Bouchet, auteur du temps (*Annales d'Aquitaine*, 4e partie, pag. 382), dit qu'au lieu de prier pour elle, on l'invoqua comme sainte après sa mort; et que quelques personnes, persuadées de sa sainteté, lui demandèrent *remède en leurs maladies et autres adversités, dont ils se trouvèrent très bien.* Bourdigné (1), dans la Chronique d'Anjou, en dit autant, et parle d'une dame guérie, par son intercession auprès de Dieu, d'une fièvre qu'elle avoit depuis long-temps; et ses confesseurs assuroient qu'elle n'avoit jamais commis de péché mortel. Elle avoit pris pour sa devise une lune en plein, avec ces mots, *candida candidis*; pour marquer sa sincérité et celle des Français ses sujets, ou relativement

(1) Troisième partie, fol. 202 verso. Voici les termes de *Bourdigné* : « Le 26 jour dudit mois (de juillet), environ heure de « midi de ce siècle, décéda la perle des dames, et clair mirouer « de bonté, sans aucune tache, Claude, royne de France ... « qui fut moult regrettée ..... et pour la grande estime de sain- « teté que l'on avoit d'elle, plusieurs lui portoient offrandes et « chandelles, et attestoient aucuns avoir été garys et sanez (*sa-* « *nati*) de quelques maladies par ses mérites et intercessions; « et même une notable dame qui disoit avoir reçu par elle gua- « rison d'une fièvre qui jà par long-temps l'avoit tourmentée. »

à la blancheur des lis qui sont les armes de France. Elle fut mère de trois princes, qui furent : François, dauphin, né le dernier février 1518 (nouveau style), mort de poison le 12 août 1536; Henri, second dauphin, roi de France; Charles, duc d'Orléans, mort le 8 septembre 1545; et de quatre princesses (1) : Louise et Charlotte, mortes jeunes; Magdeleine, femme de Jacques V, roi d'Ecosse, morte en 1537; et Marguerite, d'abord duchesse de Berri, et depuis duchesse de Savoie, morte en 1574.

ÉLÉONOR D'AUTRICHE,

SECONDE FEMME DE FRANÇOIS I.

Deux princesses, Marguerite d'Autriche, tante de Charles-Quint, et Louise de Savoie, mère de François I, comme nous venons de le dire, procurèrent la paix à la chrétienté par le traité de Cambrai, et une troisième en fut le

(1) Voyez les éloges de ces quatre princesses dans Brantôme, *Dames illustres de France*, p. 321 et suivantes.

lien. Ce fut Éléonor d'Autriche, sœur aînée de l'empereur, et fille de Philippe, mort avec soupçon de poison, en 1506, à Burgos en Castille, archiduc d'Autriche, surnommé *le Beau*, et de Jeanne (1) dite *la Folle*. Elle naquit à Louvain en Brabant le 24 novembre 1498. Suivant le portrait qu'en fait un auteur contemporain, qui l'avoit vue, Éléonor, à seize ou dix-sept ans, avoit le teint uni et délicat (2), les sourcils parfaitement arqués et d'un noir vif; ses yeux étoient doux et riants, ses joues vives,

(1) Fille d'Isabelle de Castille et de Ferdinand d'Aragon, dit le CATHOLIQUE, le prince de son temps le plus décrié pour la mauvaise foi, et qui fut soupçonné d'avoir empoisonné son gendre. Jeanne devint folle après la mort de son mari, qu'elle aimoit éperdument, et mourut au château de Tordesillas, presque abandonnée, couchant sur de la paille, dont elle manquoit quelquefois, et n'ayant d'autre passe-temps que de se battre avec des chats. Elle avoit à sa mort soixante-dix ans, survécut à son mari quarante-neuf ans, n'étant morte qu'en 1555. Mère de notre Éléonor, de Charles-Quint, de l'empereur Ferdinand, son frère, de Marie, reine de Bohême et de Hongrie, d'Isabelle, reine de Danemarck, et de Catherine, reine de Portugal : Que d'états ! que de grandeurs ! et quelle fin !

(1) *Nunc frontem altam nullis rugis intersectam supercilia in arcum tensa, paucis nigrisque pilis, oculos quasi semper ridentes, genas roseas, os parvum, et decens, labra rubicundula, dentes parvulos, et candidos, vultum alacrem, et modestum, sermonem suavissimum.* Hubert Thomas in vitâ Fred. 2, pal. l. 3, p. 53, col. 2.

sa bouche petite et gracieuse, ses lèvres un peu relevées, et d'un beau rouge; ses dents, bien rangées, étoient petites et blanches; son port étoit modeste, et le son de sa voix agréable et touchant. L'auteur que je cite est entré dans le détail de la passion que Frédéric II (1), frère de l'électeur Palatin, étant à la cour de Charles V en 1514 et 1515, conçut pour la jeune princesse Éléonor. Elle avoit environ dix-sept ans; Frédéric fut touché de ses charmes. La politique étoit d'accord avec l'amour. Éléonor parut elle-même sensible aux tendres attentions de Frédéric. Le voile du mystère couvrit quelque temps leurs amours : mais l'œil du courtisan est trop pénétrant pour ne pas apercevoir des objets qui intéressent si fort sa curiosité. Deux ministres de la cour du roi d'Espagne, Chièvres et Munckenwall, qui fut depuis vice-roi de Na-

(1) Frédéric II, le quatrième des fils de Philippe, électeur Palatin, et de Marguerite de *Landshut*, fille de Louis, duc des deux Bavières, naquit le 9 décembre 1481, prit possession du Palatinat en 1544, embrassa la religion de Luther, et souscrivit pourtant au formulaire de l'*Intérim*. Il épousa, à l'âge de 50 ans, c'est-à-dire en 1536, Dorothée, fille de Christiern II, roi de Danemarck et de Suède, dit *le Cruel*, de laquelle il n'eut point d'enfants, et mourut le 26 février 1556, à 74 ans. *Voyez* l'Histoire de la maison palatine de l'abbé Schannat, pp. 39 et 44, et l'Atlas hist. et généalog. de Le Sage, tableau de Bavière, n. XXIV.

ples, ennemis secrets du jeune prince, travaillèrent à renverser des projets auxquels ils avoient feint d'applaudir. Ils devinrent les espions du prince et d'Éléonor, et donnèrent avis au roi son frère de ce qui se passoit entre eux. Pour ôter tout espoir au Palatin, on mit sur le tapis le mariage d'Éléonor avec Emmanuel, roi de Portugal. Frédéric, qui l'apprit, en fut alarmé, et en écrivit à la princesse en amant passionné : il la prioit de le rassurer sur ses craintes ; le style étoit tendre, et déclaroit un amour favorisé. Frédéric lui faisoit des ouvertures sur les moyens d'éviter l'alliance de Portugal : il la traitoit même de *sa chère Éléonor.* Une des femmes de la princesse la trahit, et Chièvres sut, par son moyen, jusqu'à ses moindres démarches. Ce vieux courtisan, qui avoit toute la confiance de son maître, duquel il avoit été le gouverneur, lui parlant des avantages du mariage d'Éléonor avec le roi de Portugal, qu'il exagéroit, ajouta méchamment que les avantages dont il avoit parlé étoient certains ; mais qu'il appréhendoit bien de trouver un obstacle presque invincible à la réussite. Charles, étonné, lui demanda quel il pouvoit être ? « L'attachement de l'infante, lui dit Chièvres, « pour le prince Palatin. Ils s'aiment, continua-

« t-il ; et peut-être la princesse a-t-elle des en-« gagements trop forts pour qu'on puisse les « rompre. » Le roi d'Espagne, sur l'esprit de qui ce discours fit tout l'effet que s'en promettoit le vieux Chièvres, alla aussitôt trouver sa sœur. On lui avoit dit qu'elle venoit de recevoir un billet de Frédéric, et que, n'ayant pas trouvé l'occasion de le cacher, elle l'avoit mis dans son sein. Après un discours gai, et dont Éléonor ne pouvoit prévenir les suites, il lui découvrit la gorge, sous prétexte de lui vanter les projets de sa beauté, et s'y prit si adroitement qu'il s'empara de la lettre. Il quitta aussitôt Éléonor, et passa dans son cabinet, où il lut le billet du prince. Les termes familiers dont Frédéric s'y servoit, et sur-tout *les moyens d'éviter l'alliance du Portugal*, qui y étoient proposés, mirent Charles dans une furieuse colère. Tout fut interprété au sens le plus grave, et même le plus criminel : Chièvres et Munckenwall furent consultés, et n'adoucirent pas les choses. Frédéric eût été mis aux arrêts, sans égard à son rang de prince étranger, appelé à la cour d'Espagne, et qui devoit y jouir d'une entière sûreté, si la princesse d'Orange n'eût hautement pris le parti du jeune Frédéric, en faisant connoître que ses liaisons avec Éléonor

n'avoient rien que de très innocent et d'ordinaire à l'âge et dans le rang où l'un et l'autre étoient. Plus adroite et plus éclairée que Chièvres, elle fit même voir au roi d'Espagne que, pensant au trône impérial, où il pouvoit aspirer, il avoit un très grand intérêt de se ménager le crédit de la maison palatine, l'une des plus puissantes de l'empire. Son avis fut suivi, et Charles éprouva dans la suite que la princesse d'Orange ne se trompoit pas. Frédéric eut ordre de se retirer, et perdit ainsi toute l'espérance dont il s'étoit flatté. Le mariage de la princesse fut conclu avec le roi de Portugal, déjà âgé, infirme, bossu, et qui pouvoit à peine se soutenir sur ses jambes. Elle partit, et l'épousa en 1519. Emmanuel mourut le 15 décembre 1521, à l'âge de cinquante-deux ans, et laissa Éléonor mère de deux enfants. Elle repassa à la cour d'Espagne; et Frédéric s'étant mis dans l'esprit que peut-être Éléonor, veuve, et plus libre qu'elle n'étoit de disposer de son cœur et de sa main, pourroit se déterminer en sa faveur, fit de nouvelles démarches pour se procurer l'alliance d'Autriche. Ceux auxquels il communiqua son projet, bien loin de l'en détourner, l'y fortifièrent. « La Providence, lui disoit-on, semble « vous préparer les voies. La princesse est veuve;

« mais, en qualité de douairière, sa dot est bien « plus considérable qu'elle n'eût été : elle ne « dépend plus de ses frères ; et, après le sacri- « fice qu'elle a fait à leur politique, en épou- « sant Emmanuel, ils n'ont plus rien à lui de- « mander. Vous avez été aimé ; deux ans au- « roient-ils effacé dans le cœur d'Éléonor « toutes les traces d'un amour si tendre ? » Frédéric se rendit aisément à de pareilles rai- sons. Il étoit jeune, il étoit aimable, on l'avoit aimé ; pourquoi ne l'aimeroit-on plus ? Il cher- cha une personne qui sût la langue française, que possédoit Éléonor, la chargea d'une lettre pour la princesse, et l'envoya en Espagne. Cet envoyé fut Hubert Thomas, de Liège, auteur de la *Vie de l'électeur Frédéric* (1), duquel j'emprunte ce que j'écris. Cette tentative, dit Hubert Thomas, ne réussit pas : veuve d'un roi, Éléonor ne crut pas pouvoir descendre décemment d'un trône sans monter sur un autre. Charles, qui n'avoit rien perdu de son crédit sur l'esprit de la douairière de Portugal, l'employa encore au succès de ses projets, et il la proposa au connétable de Bourbon,

(1) Annal. de vita Frederici II Palat. per Hubertum Thomam Leodium, lib. 3, p. 50 ad 64 et lib. 5 ad finem.

pour prix de sa désertion. La dot étoit le royaume de Naples ou la Provence, qui devoit être érigée en royaume pour le connétable, que Charles devoit assister de toutes ses forces. Ce prince n'étoit pas esclave de sa parole. La victoire de Pavie, et la captivité du roi, l'avoient mis en état de donner des lois, et de n'en point accepter. Il devoit ses succès au connétable; mais ce n'étoit pas une raison d'exécuter son traité avec lui. Il faut convenir que Bourbon n'y parut pas fort sensible, et que, dans le dessein de rentrer en grace avec son roi, il se prêta aisément à l'infidélité de l'empereur. Marguerite de Valois, sœur du roi, étoit veuve du duc d'Alençon. Il se flatta de l'épouser, et ne s'opposa pas aux propositions qui se firent de sceller le traité de Madrid par le mariage du roi, veuf aussi de la reine Claude, avec la douairière de Portugal. Si l'on en croit nos romanciers, Éléonor ne se vit qu'avec beaucoup de chagrin privée de l'espérance de s'unir avec Bourbon; mais il paroît, au contraire, qu'elle donnoit beaucoup plus aux vues politiques de son frère qu'à son penchant. Le prince qu'on lui proposoit, quelque brillantes que soient les couleurs dont on puisse embellir son portrait, étoit un traître à sa patrie, odieux aux Espagnols même, qui

étoient les premiers à condamner sa trahison. Toute l'Espagne publioit l'action de ce généreux courtisan (1), lequel ayant reçu ordre de Charles V de recevoir le connétable dans son château, avoit répondu qu'*il obéiroit ; mais que dès que Bourbon en seroit dehors, il y mettroit*

(1) Ce seigneur, suivant Pierre Mathieu, étoit le duc de *Medina Sidonia*. d'autres l'attribuent au marquis de *Villane*. La réponse, suivant Guichardin, ne fut pas faite non plus à l'empereur, comme le dit M. le P. H. mais à la personne chargée par ce prince ; et ce n'est pas en 1523, année sous laquelle l'auteur de l'abrégé place le fait, mais le 15 décembre 1525. Voici le texte de Ghichardin. « *Era in questo tempo arrivato Borbone, il quale « arrivò il quinto decimo di di nov.* (1525) *alla corte di Ce- « sare..... Chè benche da Cesare fosse ricevuto con tutte le « dimostrationi, e honori possibili, e carrezzato come cognato, « nondimeno che tutti signori della corte soliti, come sempre « accade, d seguitar nel altre cose l'esempio del suo principe, « l'abborrivano come persona infame, nominandolo traditore « al proprio re. Anzi* UNO DI LORO, ricercato *in nome di Ce- « sare, che consentisse chè il suo palazzo gli fusse conceduto « per allogiamento, rispose con grandezza d'animo castigliana : « non poter dinegare à Cesare quanto voleva ; ma che sapesse « che, come Borbone se ne fusse partito, l'abbrucciarebbe, come « palazzo infetto della infamia di Borbone, et indegno d'esser ha- « bitato da huomini d'honore. » Guichardin, Histoire d'Italie, liv. 17, p. 335. Mais voyez Brantôme, Capitaines étrangers, seconde partie, dans la vie de Philibert, duc de Savoie, p. 153, édition de 1690.

Voici la narration suivie de J. Bouchet, copié par André Favyn, dans son Histoire de Navarre, liv. 13, p. 754 et 755 : *Madame Eléonor fit tant, que le connétable* (de Castille) *fit venir*

le feu, ne voulant pas demeurer dans un endroit où un traître auroit couché une nuit. François I, au contraire, pouvoit mériter l'estime et le cœur de la princesse la moins susceptible de tendresse. Sa défaite même avoit servi à augmenter la réputation de valeur que la victoire de Marignan lui avoit donnée. Il ne cédoit en rien pour les graces et les charmes de la figure au connétable. Il l'emportoit même sur lui par cet air ouvert, doux et affable que Bourbon, naturellement sombre, n'avoit pas ; et l'âge d'Éléonor étoit à peu près celui du roi. François enfin étoit le premier monarque du monde, ou du moins ne connoissoit d'égal que Charles-

---

mesdits seigneurs les enfants, ledit jour (premier juillet 1530) *environ six heures du soir, au pied de Fontarabie.* (Les mesures prises pour la remise, on passa la rivière : l'auteur narre ce qui s'observa, et comment se fit la séparation ; il ajoute :) *Et parceque la nuit étoit proche, madame Éléonor et messieurs les enfants . . . s'en allèrent à Saint-Jean de Luz, où ils furent reçus à grande joie.....* LE LENDEMAIN (2 juillet) *après dîner, s'en allèrent à Bayonne..... Le roi étoit à Bordeaux,* qui *s'en alla au-devant* (de madame Éléonor et de ses enfants), *lesquels il trouva en une abbaye* (cela se passa le 3 juillet), *et avec petite compagnie fut épousé avec ladite dame par mondit seigneur le cardinal de Tournon,* LE LENDEMAIN *assez matin* (4 juillet 1530), *après s'en allèrent à Bordeaux.* Jean Bouchet, Annales d'Aquitaines, part. 4, pag. 456 et 457.

Quint ; et rien de plus incertain que la fortune de Bourbon, qui dépendoit entièrement de l'évènement du traité de Madrid. Il paroît même que l'alliance de François avec Éléonor fut une des premières propositions qui furent faites de la part de la France, et acceptées du côté de l'empereur, puisque, dès le 6 juin, madame d'Angoulême, comme régente, donna un pouvoir de traiter de ce mariage aux plénipotentiaires de France, et qu'Éléonor donna elle-même le sien le 8 décembre 1525. On trouve ces deux pièces en original dans les grandes annales de Belleforêt, suivant ce traité du 14 janvier 1526, dont le mariage du roi et d'Éléonor étoit la première clause. La dot de cette princesse étoit réglée à deux cent mille écus. A peine fut-il signé, que l'empereur, qui étoit au comble de sa joie, écrivit à la régente, duchesse d'Angoulême, de sa propre main. Sa lettre, que nous a conservée Favin dans son *Histoire de Navarre*, mérite de paroître ici. Elle étoit conçue en ces termes : « Madame ma bonne mère (1).

(1) La régente lui avoit donné le titre de fils, dans une lettre qu'elle lui avoit écrite aussitôt après la prise du roi. Je crois que cela étoit fondé sur ce que Charles, n'étant que duc de Luxembourg, avoit fait demander Marguerite de Valois en mariage.

« Il ma semblé que puisque j'ai recouvré au « roi votre fils mon beau-frère (1), et que « je vous baille la reine ma sœur pour fille, « que pour ne vous rendre un seul fils, que de « vous reprendre le nom dont autrefois avons « usé, et vous tenir pour ma bonne mère. Et « puisque pour telle vous tiens, vous prie que « vers la reine maditte sœur, et aussy vers moy « en veuilliez faire les œuvres. Je suis venu en « cette ville de Madrid voir le roy votre dit fils, « mon bon frère, et m'ha été peine que plutôt « n'a pu être. Mais ce m'ha été une *grosse* joye le « trouver en autre état de santé, et en autre ami- « tié que celle en quoi il étoit quand le veis der- « nierement; et ce ne m'ha été petit plaisir avoir « entendu de luy l'amour, et amitié qu'il m'ha « declairé qu'il me porte, de laquelle je ne fais « doupte et vous prie que me aydés à l'entre- « tenir, comme par vos lettres m'havez écrit, « feriez, et de mon côté je vous assure que « l'amour et amitié que j'ay à luy est toute « vraye et bonne, et qu'il n'y aura faute aux « choses par moy promises. Vous me priez par « votre lettre que le roy votre dit fils mon bon « frere puisse mener avec luy la reine sa femme,

(1) Ne manque-t-il rien ici?

« ma sœur, il m'ha prié semblablement, et da-
« vantage de la voir, ce qu'il fera samedi pro-
« chain, et lot après le mettra en chemin
« pour être délivré le jour qui ha été conclud,
« et pour luy complaire; et aussy avoir été et
« suis content que la reine ma dite sœur, le
« suive de quatre ou cinq journées, pour dès
« que le roy votre fils mon bon frere aura ra-
« tifié et juré les traitez et choses conclues entre
« luy et moy, le délivrer à Bayonne selon votre
« desir. Ce que fera mon viceroy de Naples
« (Lannoy, l'un des commissaires de l'empe-
« reur au traité de Madrid), après avoir fait la
« délivrance du roy votre dit fils et mon bon
« frere, et avoir reçu les ostages qui se doivent
« délivrer; et pour ne vous facher de si mau-
« vaise lettre fera fin en se recommandant de
« bien bon cœur à vous.

« Madame, celuy qui pour sa bonne mere
« vous tient, qui est votre bon fils, *Charles.* »
La suscription : « *A madame* la régente de
« France ma bonne mere. » Le samedi, jour
fixé par la lettre de l'empereur, le roi, avec ce
prince, allèrent ensemble, et dans une même
litière, voir la reine Éléonor. Les fiançailles
suivirent la visite : mais l'iniquité du traité fit
qu'il se passa près de quatre ans entre les fian-

çailles et le mariage. Il faut donc croire qu'elle vit avec satisfaction les clauses du traité, qui lui donnoient pour époux le rival de son frère. Il se trouve des auteurs contemporains, qui assurent que la princesse ne fut point insensible au mérite du roi; qu'elle fut la première à désapprouver la conduite peu ménagée de l'empereur avec François pendant sa captivité; et que, pendant l'intervalle qui s'écoula depuis le traité de Madrid jusqu'à la conclusion du traité de Cambrai, du 5 août 1529, elle contribua beaucoup aux projets de paix qui en furent les motifs, et à adoucir le sort des jeunes princes, otages du roi leur père. Le mariage se célébra enfin dans l'abbaye de Veries, de l'ordre des urbanistes, entre Capsjoux et Roquefort de Marsan, à quinze lieues de Bordeaux, le 4 juillet 1530, à quatre heures du matin. La date de ce mariage, que je ne trouve nulle part, à l'égard du jour, pas même dans Dulondel (1),

(1) Dubellay dit, *environ la fin de juin*, ou *le commencement de juillet*. Hilarion de Coste, ordinairement assez exact, ne date que du mois de juillet. M. le président Hainault saute à pieds joints par-dessus ce fait. La date ne se trouve pas non plus dans les tableaux de Labbe, ni dans les Fastes de La Hode. Anselme, qui la date du jeudi 7 juillet, dans ses additions à son premier volume, dit que le mariage se fit par le ministère de

m'est fournie par l'auteur des *Annales d'Aquitaine* (1), qui entre dans un détail curieux sur ce qui se passa au paiement de la rançon du roi, à la remise des enfants de France et de madame Éléonor. Comme cette princesse contribua beaucoup à aplanir les difficultés que firent les Espagnols, je crois devoir abréger ici ce qu'en dit Bouchet. Anne de Montmorenci, maréchal et grand-maître de France, fut chargé par le roi de convenir avec le connétable de Castille, Velasco, du lieu, du jour et de la forme de la réception des princes et d'Éléonor. Il arriva à Baïonne le 25 mars 1530, accompagné du cardinal de Tournon, des comtes de Tende, de Clermont et d'Humières, et de quelques autres seigneurs. Le roi étoit à Bordeaux depuis près de trois mois. Le connétable de Castille et Duprat (2) étoient à Fontarabie,

---

Jean Le Veneur, évêque de Lizieux, qui fut ensuite cardinal à quatre lieues d'Aire, au nord-est de cette ville, et qu'Éléonor fit son entrée à Bordeaux le 11 juillet.

(1) Jean Bouchet, Ann. d'Aquit., depuis la p. 456 jusqu'à 458, qu'il faut lire. *Voy.* aussi Dubellay, liv. 3, sous l'an 1529, (parceque le commencement de cette affaire est en mars, que l'on comptoit encore 1529), fol. 123 de l'édition de Genève, in-8°.

(2) Ce n'est pas le chancelier dont il s'agit, mais un agent de l'empereur.

où Montmorenci alla plusieurs fois, sans qu'on lui assignât un jour certain, et sans qu'on lui en donnât de motifs raisonnables. Le véritable étoit que le chancelier Duprat, de concert peut-être avec la duchesse d'Angoulême (1), ayant prétendu gagner sur les douze cent mille écus (2) qu'on devoit payer à l'empereur, ne les avoit pas fournis en espèces de poids, et qu'il fallut renvoyer en France pour y suppléer. Le roi et le grand-maître ignoroient ce manège de Duprat. Après que cette difficulté eut été levée par des promesses, le connétable de Castille assigna le jour de la remise au vendredi premier juillet. On prit de part et d'autre les sûretés convenables pour le paiement et la remise des deux princes et de la princesse. Les Français eurent mille hommes d'infanterie et cent hommes d'armes, et les Espagnols autant. Douze gen-

(1) Ce qui donne lieu au soupçon contre la duchesse, fut le secret que gardèrent eux-mêmes les Espagnols sur la tare, ou le faux-poids, que Dubellay fixe à quarante mille écus.

(2) La rançon étoit de deux millions d'écus d'or, au soleil, dont le roi s'étoit obligé de payer douze cent mille comptant; et pour le paiement des huit cent mille autres, il se chargeoit, 1° d'acquitter l'empereur de deux cent quatre-vingt-dix mille écus qu'il devoit au roi d'Angleterre. 2° Il s'obligeoit de lui payer vingt-cinq mille écus de rente. *V.* Bouchet, Belleforêt, et les Recueils des traités.

tilshommes français et douze espagnols furent envoyés, les premiers, dix lieues au-delà des frontières d'Espagne, et les Espagnols dix lieues au-delà des frontières de France, pour examiner, chacun de leur côté, s'il y avoit sûreté entière. Après leur retour, et leur rapport fait, l'artillerie de Fontarabie fut démontée, et la place et ses environs réduits dans l'état où ils étoient lors de la délivrance du roi, le jour de Saint-Pierre, 29 juin. Montmorenci alla à Fontarabie pour convenir du jour et de l'heure de la délivrance. Le connétable de Castille, sous prétexte de maladie, mais parcequ'en effet les quarante mille écus qui manquoient à la somme des douze cent mille n'étoient point arrivés, prétendit encore éloigner le jour de l'assignation; et ce ne fut qu'avec peine, et après que Montmorenci eut menacé qu'il alloit se retirer, que le premier juillet fut enfin indiqué. Le dernier jour de juin, trente-deux mulets (1), chargés de la rançon, furent conduits de Baïonne à Saint-Jean-de-Luz, qui en est éloigné de trois lieues. Ils étoient accompagnés des mille hommes de pied et de cent hommes d'armes à cheval. Ils

(1) Bouchet dit 31; mais c'est qu'il ne parle point des quarante mille écus de tare, comme fait Dubellay.

furent déchargés au bord de la petite rivière d'Andaye ou de Bidassoa, laquelle sépare la France d'avec l'Espagne. Le grand-maître Montmorenci y arriva vers les six heures du matin; et il étoit facile aux Espagnols de voir qu'il se mettoit en devoir de satisfaire au paiement et à la réception des princes et de la princesse. Mais il s'éleva une nouvelle difficulté sur les papiers qui regardoient la propriété de l'Artois, des Pays-Bas et des autres lieux cédés à l'empereur par le traité de Cambrai, et sur la détention d'un courrier envoyé par l'empereur au roi de France. Le connétable de Castille, au lieu d'amener les enfants de France, les fit reculer quatre lieues de Fontarabie. La reine Éléonor, qui y étoit arrivée le jour précédent, 29 juin, parut fort mécontente de la conduite de Velasco. Elle joignit ses plaintes à celles de Montmorenci, et n'épargna rien pour concilier les esprits, et terminer une affaire où son sort et son honneur étoient extrêmement intéressés, *montrant la grande et bonne affection qu'elle avoit d'entrer en France*, dit Jean Bouchet, c'est-à-dire de voir son mariage célébré. Veuve, et déjà mère de deux enfants, elle étoit dispensée des petits ménagements que la décence eût imposés à un autre. Les enfants de

France revinrent et arrivèrent aux portes de Fontarabie le premier juillet vers les six heures du soir. Ils y restèrent sous une tente qu'on dressa pour eux du côté de la France. Montmorenci fit aussitôt mettre les deniers de la rançon dans un bateau ; deux gentilshommes espagnols furent députés pour examiner si lui ou sa suite n'avoient point d'armes défendues par les conventions de la remise : la même précaution fut prise par les Français ; et des deux côtés on fit serment de ne contrevenir en aucune manière à ce qui avoit été arrêté. Montmorenci entra dans le bateau armé où étoit l'argent, avec ses douze gentilshommes ; et le cardinal de Tournon, avec le comte de Tende et dix autres gentilshommes, entrèrent dans un autre bateau pour aller à Fontarabie prendre la reine Éléonor avec sa suite. Ils traversèrent ainsi la rivière, qui a une demi-lieue de largeur en cet endroit, en haute marée ; et, après avoir salué monsieur le dauphin et le duc d'Orléans son frère, à la porte de la ville, ils y entrèrent et allèrent recevoir la princesse. Elle étoit sur les degrés de la maison qu'elle occupoit, et *elle avança devant eux joyeusement et délibérée*, disent les *Annales d'Aquitaine*. Il étoit environ trois heures après midi du 2 juillet.

Éléonor fut conduite dans l'endroit où étoient les deux princes : elle les embrassa tendrement, et avec *douces larmes*, dit le chroniqueur ; et après un entretien fort court, et tel que le permettoient les circonstances, les princes entrèrent dans un bateau avec Velasco, connétable de Castille, et ses douze gentilshommes. La reine Éléonor fut conduite avec les demoiselles de sa suite, dix gentilshommes français et autant d'Espagnols, par le cardinal de Tournon et le comte de Tende, qui la firent entrer dans leur bateau. Montmorenci fut le premier à se présenter sur un pont de bateaux qu'on avoit dressé sur la rivière, entre Andaye et Fontarabie. Le connétable de Castille, qui conduisoit les enfants de France, étant arrivé d'un côté du pont, et Montmorenci, qui menoit Éléonor, de l'autre côté, Montmorenci s'avança sur le pont, au travers duquel il y avoit une barrière à hauteur d'appui. Le Castillan en fit autant de son côté, l'un et l'autre ayant à la main la liste des gentilshommes de leur suite. Montmorenci en appela un, qui monta sur le pont, et descendit dans le bateau du dauphin et de son frère. Le connétable nomma ensuite un des siens, qui passa dans le bateau qui portoit la rançon, et ainsi de suite jusqu'à Montmorenci,

qui passa avec les enfants de France, et au connétable de Castille, qui entra, suivi des dix gentilshommes espagnols de la suite d'Éléonor, dans le bateau où étoient les douze cent mille écus. Au même instant on se sépara ; et dans le temps que la reine et les enfants de France, conduits par Montmorenci, le cardinal de Tournon et le comte de Tende, abordoient du côté de France, les Espagnols et la rançon abordèrent du côté d'Espagne. Au départ, l'air retentit du bruit des tambours, des trompettes et des mousquetons ; car l'artillerie avoit été démontée. Il étoit presque nuit. La reine Éléonor, ayant quitté son bateau, monta dans une litière qui lui avoit été préparée, couverte d'un drap d'or frisé, et les enfants de France chacun sur une petite *haquenée* ; mais Eléonor les leur fit quitter, et les fit placer dans sa litière. Ce fut ainsi que cette princesse arriva de nuit à Saint-Jean-de-Luz, premier bourg de France, où elle entra avec les princes à la lumière de plus de cinq cents flambeaux portés par les habitants du bourg et des environs. Le lendemain, second jour de juillet, après dîner, elle prit la route de Baïonne, où elle fut reçue avec beaucoup plus d'éclat. Montpezat avoit été dépêché pour donner avis au roi, qui étoit toujours à Bor-

deaux, du départ de la reine et des princes. Il partit aussitôt avec la duchesse d'Angoulême sa mère, et les trouva à l'abbaye de Veries, à quinze lieues de Bordeaux. Ce fut en cet endroit que le mariage fut célébré, comme nous l'avons dit, le lundi matin 4 juillet 1530. Ces dates et ces circonstances, négligées ou inconnues de presque tous nos auteurs, m'ont paru trop intéressantes pour n'en pas faire usage dans ces Mémoires. Le roi et madame d'Angoulême, qui aimoient tendrement les princes, firent voir que la nature ne perd point ses droits dans quelque élévation qu'on puisse être. La reine Éléonor fut aussi reçue, sinon avec autant d'amour, au moins avec les mêmes témoignages de joie. A Bordeaux et à Angoulême, la magnificence des fêtes avec laquelle elle fut reçue eût fait croire que la France étoit dans le plus haut point de fortune et de splendeur. Les Français, quand il s'agit de témoigner leur zèle à leurs souverains, savent être opulents dans le sein même de l'indigence : leur cœur est un trésor inépuisable. D'Angoulême, la cour alla à Cognac, où le roi étoit né. Elle y resta jusqu'au mois de septembre, qu'elle en partit pour aller à Blois, d'où elle alla à Saint-Germain-en-Laie, et ensuite à Fontaine-

bleau, dont les déserts charmants amusèrent quelque temps le roi et la reine. François aimoit la chasse, et Éléonor brilloit dans cet exercice. Elle fit enfin son entrée à Paris, et fut couronnée à Saint-Denis le 5 mars 1531. Sa bonté naturelle, sa douceur, et l'effet qu'on attendoit de cette alliance, la rendirent extrêmement chère aux Français. La cour de François I étoit déjà féconde en beaux esprits; et depuis quinze ans qu'il régnoit, la poésie latine et la française avoient fait de grands progrès. On se piquoit déjà de pensées délicates. Théodore de Bèze, qui étoit encore jeune et plein de feu, célébra l'arrivée d'Éléonor par une épigramme qui m'a paru mériter une place ici : elle est, des pièces que j'ai lues sur ce sujet, celle qui m'a semblé la meilleure.

(1) *Nil Helenu vidit Phœbus formosius ipsâ.*
Te, regina, nihil pulchrius orbis habet.
Utraque formosa est; sed re tamen altera major:
Illa serit lites; Helionora fugat.

---

(1) *Poemata Besæ*, fol. 40 de l'édit. à la tête de mort. On peut la traduire ainsi :

D'Hélène on chante les attraits;
Auguste Éléonor, vous n'êtes pas moins belle.
Mais bien plus estimable qu'elle,
Elle causa la guerre, et vous causez la paix.

La reine avoit déjà trente deux ans lorsque le poëte compara sa beauté à celle d'Hélène ; ainsi, il faut rabattre quelque chose de l'idée qu'il en donne. Brantôme (Dames galantes, tom. 2, p. 88 de l'édition in-12 de 1702) fait un portrait avantageux de ses intentions pour le repos de l'État, en disant que si la guerre se ralluma bientôt après son mariage avec autant de fureur que jamais, « la pauvre princesse « n'en pouvoit mais ; car elle y apportoit tout « ce qu'elle pouvoit, et si pour cela, ajoute-t-il, « le roi son mari ne l'en traitoit pas mieux ; car « il en maudissoit fort l'alliance, ainsi que j'ai « ouï dire. » Le *ouï dire* dont parle Brantôme est fondé, si l'on en croit l'historien de Frédéric qui n'étoit encore que comte Palatin, sur ce que ce prince, étant prêt de quitter la cour de François I où il étoit en 1538 (1), alla prendre congé de la reine. Ils eurent une conversation assez longue. Frédéric parla à Éléonor de leurs anciennes

(1) Deindè *reginam adiit*, et satis diù cum illâ confabulatus est *de suis amoribus præteritis*. Quos omninò negabat tales unquam fuisse, ut de contrahendo cum eo matrimonio cogitaret, et *ludos juveniles* appellabat. Præterea laudabat miris modis connubium Portugalense, quomodo à rege optimè tractata ; NUNC VERO PESSIME SECUM APUD HUNC GALLIÆ REGEM AGERETUR. Hubert Thomas de vitâ Friderici, lib. 10, p. 204, col. 2.

amours; sur cet article, la princesse prétendit que jamais elle n'avoit songé au mariage, qu'elle n'étoit pas d'un âge à penser si sérieusement, que c'étoit des amusements d'enfant, une étourderie de jeunesse; à l'égard de son mariage avec Emmanuel, roi de Portugal, elle s'en loua extraordinairement, dit qu'elle n'avoit jamais été plus heureuse; « mais pour cette cour de France, « ajouta Éléonor, Dieu sait comme j'y suis « traitée, et la manière dont le roi en use avec « moi! » Il est fort présumable que l'attachement de François I pour la duchesse d'Étampes nuisit beaucoup à celui qu'il eût pu avoir pour Éléonor móins jeune et moins belle que la favorite; mais la reine n'en travailla pas avec moins de zèle pour la satisfaction du roi et le bonheur de ses sujets; et il ne tint pas à elle que l'empereur son frère n'entretînt les traités de Madrid et de Cambrai de meilleure foi qu'il ne fit, et qu'elle ne se mît même à la tête d'une négociation avec les agents de l'empereur, pour l'y déterminer et ménager une entrevue entre les deux monarques dès l'an 1530. Le but en étoit une réunion plus parfaite et plus sincère que celle dont elle avoit elle-même été le lien. Elle obtint que le seigneur de Courbaron (gentilhomme de la chambre de l'empereur, et an-

cien domestique de l'archiduc Philippe, père de Charles et d'Éléonor) passeroit en France pour l'accommodement d'entre le roi et les Génois; et, sous ce prétexte, elle fit tout ce qu'elle put pour amener son frère aux termes d'une conférence avec François I. Le roi la laissa agir de concert avec madame d'Angoulême, et seule après la mort de cette princesse. Les choses allèrent si avant qu'il fut question de fixer le lieu et le temps de l'entrevue, et que Tombes et Silly furent députés par la reine à l'empereur pour avoir sa parole. Mais la mort seule pouvoit terminer les différents de François et de Charles; et le projet chimérique de monarchie universelle fut la manie de l'empereur tant que vécut son rival. Charles se servoit volontiers des princesses de sa maison, quand elles pouvoient aider son ambition; mais elles lui devenoient indifférentes et tout-à-fait étrangères dès qu'elles cessoient de la flatter. Le crédit de la duchesse d'Étampes et de ceux qu'elle protégeoit auprès du roi réduisit celui de la reine à fort peu de chose. Les exercices de piété et la lecture faisoient ses occupations, la chasse et la pêche ses amusements. Elle y accompagnoit le roi, et servoit d'ornement aux parties qu'il faisoit à Fontainebleau ou à Saint-Germain. Quelques

historiens l'ont accusée d'avoir engagé le connétable de Montmorenci à se contenter de la parole que donna l'empereur à son passage en France en 1540, de donner au duc d'Orléans l'investiture du Milanais, sans en tirer d'acte précis et écrit, comme la prudence l'exigeoit. On va même jusqu'à dire que Montmorenci eut cette complaisance pour la reine, parce-qu'il aimoit cette princesse. Cette faute eut des suites, puisque Charles-Quint ne tint pas sa promesse(1). Mais je ne vois pas que cette accusation soit bien prouvée; et il y a bien plus d'apparence que la vanité du connétable, flattée par l'empereur qui lui fit des honneurs extraordinaires, et peut-être les intrigues de l'empereur auprès de la duchesse d'Étampes, furent la cause de la faute de Montmorenci: au moins est-il certain qu'Éléonor n'y contribua qu'en second, et peut-être fut-elle trompée elle-

(1) M. le président Hainault, sans en donner de preuve, ne laisse pas de dire, sous l'an 1539: *Le cardinal de Tournon avoit conseillé au roi de tirer un écrit de l'empereur... dans le temps de son passage. Le connétable de Montmorenci, au contraire, gagné par la reine Éléonor, sœur de l'empereur, fut d'avis de s'en tenir à la parole de ce prince. François I eut le temps de s'en repentir, et cela causa la disgrace du connétable.*

même par son frère. Après la mort de François I, Éléonor, qui n'en avoit point eu d'enfants, et qui n'eût pu tenir en France un rang qui eût répondu à celui qu'elle quittoit, se retira d'abord dans les Pays-Bas auprès de l'empereur, et depuis (en 1556) en Espagne. Elle y mourut à Talavera, à trois lieues de Badajox, le 18 février 1558. Son corps fut porté de Mérida au monastère de l'Escurial le 4 février 1574. On lui donna deux devises. La première étoit un phénix qui brûle sur un bûcher, avec ces mots: *Unica semper avis*, elle est toujours unique. La devise est belle, et offre un grand sens; mais dont le défaut est peut-être de ne pas présenter d'idée assez déterminée. La seconde, laquelle étoit, dit-on, de son invention, étoit un grand arbre planté dans une presqu'île exposée de tous côtés au soleil, et arrosée du fleuve dans lequel cette langue de terre s'avançoit, avec ces mots: *His suffulta*, je prospère à leur aide; c'est-à-dire à l'aide de Dieu et des alliances des deux rois qu'elle avoit successivement épousés, dit un moderne. Mais en prenant la chose du côté de la vanité espagnole, ce soleil ne pouvoit-il pas s'interpréter de l'empereur son frère, et n'étoit-ce pas l'intention de l'auteur de la devise? Une chose singulière à remarquer,

c'est que dans la première oraison funèbre que prononça Chastelain, grand aumônier, après la mort de François I, on trouve plusieurs circonstances des dernières heures du roi, et ce que dit ce prince à ses enfants et à son successeur, sans qu'il y soit dit un seul mot de la reine Éléonor.

ANNE DE BOLEYN OU DE BOULEN,

ET FRANÇOIS I.

Il n'a pas tenu à quelques écrivains catholiques, et en particulier à Sanderus, de faire croire que l'infortunée Anne Boleyn, qui fut depuis femme de Henri VIII, roi d'Angleterre, avoit été maîtresse de François I. Mais la saine critique et la raison l'ayant emporté depuis long-temps sur l'esprit de parti qui avoit accrédité les impostures les plus absurdes et les plus grossières, les chimères de Sanderus et de ses copistes ne font plus d'impression. On convient qu'Anne Boleyn a pu être l'occasion du schisme d'Angleterre, sans être un monstre de libertinage et d'impudicité. Elle étoit fille de Thomas

Boleyn, comte de Wilton, qui n'étoit que chevalier, (et non pas du baron de Cliston (1), comme le disent Godwin et Léti), et d'une fille du duc de Norfolck, et naquit en 1507. Elle passa en France à l'âge de sept ans, à la suite de Marie d'Angleterre, lorsqu'elle épousa Louis XII (à Abbeville le 9 octobre 1514.) Suivant Sanderus (2) et Blakvod (3), Thomas Boleyn son père l'envoya chez un gentilhomme, seigneur de Brie sous Montlhéry, son parent et son ami. Ces historiens ne nomment point ce gentilhomme, ni l'endroit où la jeune Boleyn fut élevée. Cambden, qui a parlé de la famille de Boleyn, ne dit rien non plus de cette parenté avec le seigneur de Brie. Il paroît, par un titre de l'an 1344, que Vautier de Boulen étoit vassal de Baudouin de Biaunoir, sire d'Avesnes près de Péronne; et Brodeau, qui cite ce titre dans la vie de Dumoulin (à la fin du chapitre 2,

(1) François Godwin, dans l'Histoire du règne de Henri VIII, sous l'an 1536, dit que *Thomas Cromwel*, favori de Henri VIII, fut fait garde du sceau privé à la place du comte de Wilton, père d'Anne Boleyn, qui en donna sa démission. Godwin, p. 107.

(2) *Lib. 1, de Schismate Anglicano*, p. 15.

(3) Martyre de Marie Stuart, reine d'Écosse, douairière de France, p. 7. Sur ce Blakvod et ses ouvrages, *voy.* la Bibliothèque historique et critique du Poitou, tome 4.

p. 6, in-4°), en conclut avec assez de vraisemblance que la famille d'Anne Boleyn étoit originaire de France, et que le seigneur de Brie, auquel l'éducation d'Anne fut confiée, étoit un Dumoulin, ou du Molin, seigneur de Fontenay sous Brie (1).

L'abbé Lebeuf a cru que le lieu où Anne de Boleyn fut élevée pourroit bien être la paroisse de Brie même, dans le doyenné de Châteaufort, à sept lieues de Paris, de laquelle la famille des Dumoulin étoit en possession (2). Ces conjectures se trouvent confirmées par la déclaration d'Élisabeth, reine d'Angleterre, fille de Henri VIII et d'Anne Boleyn. Cette princesse, en recommandant à l'ambassadeur de France la recherche des meurtriers de la femme et des enfants de Bobé, gendre de Dumoulin, ne le fit probablement que par un intérêt de famille,

(1) La terre de Fontenay en *Brie*, *lez-Brie*, ou *sous Brie*, est de la prévôté et vicomté de Paris. Il en est parlé au procès-verbal de la coutume de Paris, rédigée en 1510. Brodeau, dans la vie de Dumoulin, s'est certainement mépris, et le met en Brie, diocèse de Meaux. Brie appartient aujourd'hui à messieurs *de Lamoignon de Courson.*

(2) Suivant les recherches de l'abbé Lebeuf, la terre de *Brie*, ou *Bris* (de *Briis*), qu'il ne faut pas confondre avec *la Brie*, diocèse de Meaux, appartenoit, en 1514, à *Philippe du Molin*

et par une affection de parenté. Elle se rappela, en princesse reconnoissante, que sa mère devoit son éducation à la famille de Dumoulin, et l'alliance des deux maisons.

Anne Boleyn ne repassa point en Angleterre avec la reine Marie ; on ignore l'année précise de son retour. Les uns, comme le docte Brunet, le fixent en 1527 ; les autres, comme Le Grand, apologiste de Sanderus, en 1525. Elle n'avoit que treize à quatorze ans en 1521. Ainsi, ce ne peut être qu'en ce temps, tout au plus, qu'elle entra au service de la reine Claude, femme de François I. Après la mort de cette princesse (le 16 juillet 1524), elle entra chez la duchesse d'Alençon (la célèbre Marguerite de Valois). Si elle ne repassa la mer qu'en 1525, elle n'auroit eu que dix-huit ans alors ; et suivant cette opinion, qui est celle de Le Grand, il n'est guère probable que la jeune Boleyn fût déjà perdue de réputation, qu'on lui eût donné en France le nom de *haquenée d'Angleterre*, et celui de *mule du roi de France*. Trois ans de séjour à la cour au service de deux princesses très vertueuses auroient-ils produit un si pernicieux effet dans les mœurs d'une demoiselle élevée à la campagne, et sous les yeux de ses parents ? Cela ne paroîtra guère vraisemblable

à des personnes sans passion, et dégagées des préjugés qui ont conduit la plume de Sanderus, et celle de Le Grand son apologiste.

Disons mieux, il n'en résulte qu'une imposture odieuse, lorsqu'on sait que ces imputations sont le fruit de l'imagination de Sanderus, auteur de la calomnie. Encore détruit-il lui-même son propre témoignage par le portrait horrible et dégoûtant qu'il en fait. Qu'on l'en croie, « Anne de Boleyn avoit, dit-il, six doigts « à la main droite, le visage long, jaune, comme « si elle eût eu les pâles couleurs, et une loupe « sous la gorge. Objet bien propre, dit un cri- « tique de Sanderus (Jurieu, Hist. du papisme, « tom. 2.), à charmer deux rois, et à devenir « femme d'un roi d'Angleterre, par sa beauté; « après avoir été maîtresse et concubine d'un « roi de France!» Florimond de Rœmond, qui suit Sanderus, et qui ajoute (de la Naissance de l'hérésie, liv. 6, p. 625) : « que Henri s'étoit « laissé ensorceler à la laideur même, dit qu'Anne « avoit pourtant quelque chose de majestueux « et qui sembloit aimable, un doux parler, une « grace à la danse, et manioit bien toutes sortes « d'instruments.» Je laisse à tout lecteur de bon sens à concilier avec un air majestueux et qui sembloit aimable, c'est-à-dire, avec les appa-

rences de la beauté, tous les défauts de la laideur même. Les auteurs les plus respectés ne contestent point le mérite de la beauté à Anne de Boleyn, qui fut connue à la cour de Henri VIII sous le nom de *comtesse de Pembrock*, et Castelneau Maurissière, qui négocia long-temps en Angleterre, dit en parlant de la cause du divorce de Henri « que ce prince « devint amoureux d'une jeune dame rare en « beauté. » Cet auteur, l'un des plus judicieux et des mieux instruits de son temps, ne dit rien qui favorise le moins du monde les impostures de Sanderus et de Blakvod.

Il doit donc passer pour certain que jamais Anne Boleyn ne fut maîtresse de François I; et que s'il pouvoit y avoir quelque doute, il seroit écarté par les recherches qui furent faites contre elle lorsque Henri VIII, qui l'épousa (1) en 1532, lui fit couper la tête en 1536 (2). Elle

(1) Le 14 novembre; ce mariage fut d'abord secret.

(2) Le 19 mai. Quelques heures avant sa mort, elle dit : *Que ce qui la consoloit, étoit que le bourreau étoit adroit; et d'ailleurs*, ajouta-t-elle, *j'ai le cou fort petit.* Au même temps, elle y porta la main, et fit un éclat de rire. Bayle, qui regarde ceci comme de *la belle humeur*, n'auroit-il point pensé plus juste, s'il l'eût traité d'une marque d'esprit affoibli à l'approche de la mort ?

fut accusée d'inceste et d'adultère : il n'y eut point de crime de ce genre qu'on ne lui imputât, et cependant on ne parla jamais de sa conduite à la cour de France. Un auteur du temps, Bourgueville, qui suivoit alors la cour de François I, en parlant, sous l'an 1533, du divorce de Henri VIII avec Catherine d'Aragon, ne donne point la moindre atteinte à la réputation d'Anne. « Henri VIII, dit-il, répudia Cathe-« rine d'Aragon, tante de Charles V, élu empe-« reur et roi d'Espagne..... pour épouser une « demoiselle nommée Anne Boullenc, laquelle « avoit été nourrie en France, et y étoit venue « lorsque le roi Louis XII épousa la reine « Marie, sœur du roi d'Angleterre. » Il passe à l'excommunication de Henri, et parle de la mort de Thomas Morus, sans aucune observation sur les prétendus désordres d'Anne. Cependant il étoit très bon catholique, il devoit être fort instruit, et il garde le silence. C'est qu'en effet il n'y avoit rien à dire de pareil à ce que les ennemis d'Élisabeth et les partisans de Marie Stuart ont imaginé depuis. Auroit-on supprimé dans son procès ces anecdotes scandaleuses, si elles eussent eu quelque fondement? Et si elle eût été maîtresse de François I, peut-on imaginer qu'on n'eût point rappelé sa con-

duite passée ? Il y a plus ; se persuadera-t-on aisément que la jeune Boleyn eût pu cacher au roi d'Angleterre les complaisances qu'elle avoit eues pour François I, si elles eussent été véritables ? Une personne à laquelle on auroit donné à la cour de France le surnom de *haquenée d'Angleterre* ou *de mule du roi de France* eût-elle pu se donner pour si sage et si éloignée de tout dérangement, qu'elle eût pu obliger le roi à répudier Catherine d'Aragon, et à l'épouser avant que de rien accorder à son amour? Tout cela est si peu d'accord avec la saine raison, qu'on ne sauroit comprendre qu'il se soit trouvé des auteurs qui l'aient avancé, et des lecteurs qui l'aient cru.

On peut le pardonner à Florimond de Rœmond (Naissance de l'hérésie, liv. 6, p. 625), au jésuite Garasse son copiste. Ce dernier auteur, en parlant des athées, dit dans son style burlesque et extravagant (Doctrine curieuse, liv. 8, p. 965) : « qu'il se trouva à la cour « de Henri VIII un nommé François Briand « qui, dans ses plaisanteries pleines d'im- « piété, tâchoit de canoniser les dérèglements « de son maître. Entre autres, ajoute-t-il, en « copiant son Sanderus à sa manière, il échut « que Henri VIII ayant par malheur fait di-

« vorce avec Catherine d'Autriche, pour l'a-
« mour qu'il portoit à une prostituée qu'on ap-
« peloit *la haquenée de France*, d'autant
« qu'elle avoit couru et rôti le balai dans la
« cour du roi François I, et commencé
« dans Paris l'apprentissage de son iniquité,
« pour aller faire son chef-d'œuvre dans Lon-
« dres; ce prince, aveuglé de ses passions, se
« laissa transporter jusqu'à désirer la fille après
« la mère, comme toute l'histoire d'Angleterre
« dépose; et étant en l'aveugle confusion de
« ses amours, il demanda à François Briand
« quel péché ce seroit d'épouser la fille après
« avoir épousé la mère, et s'il en devoit faire
« scrupule. Briand répondit en bouffonnant:
« Que c'étoit le même péché que d'avoir mangé
« le poulet après avoir mangé la poule. A quoi
« le roi, qui avoit encore quelque petit sentiment
« de religion, s'étant pris à sourire d'un ris à
« demi scrupuleux, répondit à Briand: *Tu eris*
« *meus in inferno vicarius*. Et de fait ce nom
« lui demeura si bien, qu'on ne l'appela jamais
« depuis autrement que *le vicaire des enfers*.»

Mais de pareils traits ne sont pas excusables dans un auteur qui a quelque soin de sa réputation. Ne regardant pas Anne Boleyn comme maîtresse de François I, parceque nous ne

trouvons pas de preuves qu'elle l'ait jamais été, nous n'entrerons pas dans un détail de sa vie plus étendu ; on en peut voir les circonstances dans les historiens d'Angleterre, et sur-tout dans l'Histoire de la réformation d'Angleterre, de Burnet, avec les additions.

De tous les historiens catholiques, le père d'Orléans, dans son Histoire des révolutions d'Angleterre ; et Bossuet, dans l'Histoire des variations des protestants, sont ceux qui ont parlé le plus raisonnablement, et avec le plus de vérité d'Anne de Boleyn. C'est ainsi que s'exprime le père d'Orléans, tout jésuite qu'il est.

« Sanderus raconte des choses de la naissance « et de la conduite d'Anne avant que Henri « l'eût aimée, qui ne sont pas faciles à croire, « et dont les preuves ne persuadent pas. Qu'elle « fut fille de Henri VII ; qu'elle eût une sœur « dont ce monarque eût abusé ; qu'elle se fût « prostituée presque dès l'enfance au maître « d'hôtel et à l'aumônier de Thomas de Boulen « qui passoit pour son père (1) ; qu'étant allée « à la cour de France, François I et ses courtisans

(1) Toutes ces horribles imputations sont rassemblées dans une élégie latine de Toussaint du Sel (Panagius Salius) sur la mort de Marie, reine d'Écosse, p. 60 de ses poésies, et dans une épitaphe en vers latins, faite par Adam Blakvod, contre la reine Élisabeth. Blakvod étoit domestique de Marie Stuart,

« l'eussent tellement déshonorée, qu'on lui « donnât des noms infâmes. » Ce sont des choses « contre lesquelles les écrivains protestants se « récrient, et ont quelque droit de s'inscrire en « faux. »

Un autre que le jésuite d'Orléans se fût exprimé plus nettement; mais c'est toujours beaucoup de sa part que d'en venir à cet aveu. Pour l'évêque de Meaux, il ne s'est servi contre cette infortunée que des propres faits que les protestants avouent. Il lui reproche un enjouement immodeste, des libertés indiscrètes, une conduite irrégulière et licencieuse. Anne se laissoit manquer de respect jusqu'à souffrir des déclarations telles que les gens de qualité, et même de la plus basse, en firent à cette princesse. Non seulement elle les souffroit, elle s'y plaisoit, elle y entroit, elle se les attiroit elle-même, et ne rougit pas de dire un jour à un de ses galants *qu'elle voyoit bien qu'il différoit de se marier, dans l'espérance de l'épouser elle-même après la mort du roi.*

Mais quelle que soit la modération de Bossuet,

---

reine d'Écosse, douairière de France, à laquelle Élisabeth venoit de faire couper la tête (en 1587). *Voyez* les OEuvres d'Adam de Blakvod à la fin, et la Bibliothèque du Poitou, tom. 3, page 212.

qui n'a eu garde d'en croire Sanderus et les ennemis déclarés d'Anne, il est bien difficile de prononcer contre elle. Presque tous les historiens se sont laissé conduire ou à l'intérêt de parti, ou à la politique. Les catholiques ne l'ont regardée que comme la cause funeste du schisme en Angleterre; et les Anglais même, que comme une princesse proscrite par leur souverain son époux.

Les ennemis de la prétendue réforme d'Angleterre, ceux de Henri VIII, ceux d'Élisabeth sa fille, se sont élevés contre elle, aussi-bien que les partisans de Catherine d'Aragon, répudiée par Henri VIII, de la reine Marie, du roi même. Elle a trouvé par-tout des ennemis, et n'a trouvé nulle part des amis, ou même des indifférents.

Quand on auroit sous les yeux toutes les pièces du procès que lui fit faire le roi, il seroit encore bien difficile de démêler la vérité. Il n'y eut que ses juges qui furent à portée de le faire. Élisabeth sa fille eût pu faire travailler à son apologie; elle crut que ce seroit rouvrir une plaie qui se fermoit, et compromettre ses droits, et ne le fit pas (1).

(1) Je ne connois que le fameux Etienne Dolet, qui se déclara

Une chose qui me surprend, c'est que je trouve les imputations de libertinage que font à l'infortunée Anne Boleyn, Sanderus, Garasse et leurs copistes, renouvelées par un moderne dans un ouvrage où il prend si souvent le parti de l'innocence opprimée par le préjugé (1). Il eût parlé avec plus de modération et plus de vérité de cette princesse infortunée, s'il eût eu

---

pour l'innocence de cette malheureuse princesse, du vivant même de Henri VIII, car je ne doute pas que ce ne soit d'Anne Boleyn qu'il ait voulu parler dans l'épitaphe à laquelle il a donné pour titre : REGINÆ UTOPIÆ *falsò adulterii crimine damnatæ, et capite mulctatæ epitaphium.* Quoique Français, et écrivant en France, il n'osa s'expliquer plus ouvertement, et enveloppa la qualité de celle dont il vouloit parler, sous le nom de *reine d'*UTOPIE, qui désigne l'*Angleterre*, parceque Thomas Morus, chancelier d'Angleterre, donne à l'État qu'il imagine le nom d'*Utopie*, dans l'ouvrage politique connu sous ce titre.

Quid? quod tyrannus crimine falso damnatam
Me jussit occidi, minùs me jam laudas?
Necnon velut turpe maledicta suffundis?
Nullâ notâ turpis sum, ob acceptum vulnus.
Nimirum honesta turpitudo est sine culpâ
Mori, et innocentem cedere aliquando fatis.

Steph. Doleti epigram. lib. 3, p. 162 de l'édition in-4°, à Lyon, 1538, par Dolet lui-même. Il est à observer que cette épitaphe est suivie d'une autre sous ce titre : *Chrisogoni Hammonii Epitaphium*, que je crois être celle de Henri Nerris, qui aima mieux périr sur l'échafaud, que d'accuser la reine d'avoir eu aucune liaison criminelle avec lui.

(1) M. le président Hainault, sous l'an 1534.

devant les yeux le jugement que porte des causes de sa mort Castelneau Mauvissière : « elle fut, dit-il, exécutée à mort comme at-« teinte et convaincue d'adultère, lequel toute-« fois n'étoit pas bien vérifié, ainsi que plusieurs « disoient. Et l'on croyoit que les catholiques, « qui avoient fort mauvaise opinion de ladite « Anne de Bouleyn, lui firent de très mauvais « offices, tant pour avoir été cause de la répu-« diation d'une autre reine, que pour être lu-« thérienne, et avoir fait changer au roi Henri « sa religion, disant que c'étoit pour troubler « le royaume ; mêmement pour avoir fait mou-« rir Thomas Morus, chancelier d'Angleterre, « l'un des plus grands hommes de son temps. » Voilà les véritables sources des malheurs et des bruits calomnieux répandus contre Anne. Le témoignage de ceux qui résistent au torrent, et se roidissent contre le préjugé, est le plus respectable que l'histoire puisse adopter.

LA BELLE FÉRONIÈRE,

MAITRESSE DE FRANÇOIS I.

L'AMOUR de François I pour une des plus belles femmes de son temps, connue sous le nom de *la belle Féronière*, est un fait attesté par tous, ou presque par tous les historiens du règne de ce prince (1), qui en ont parlé directement ou indirectement. Cependant nous ignorons entièrement quelle étoit cette femme, et ce qu'elle est devenue. Une ancienne tradition veut qu'elle ne fût nommée *la belle Féroniere*, que parceque son mari étoit un marchand de fer; de même qu'on donnoit à Lyon, dans le même temps, le nom de *la belle Cordière* à la célèbre Loyse Labé, parcequ'elle avoit épousé

(1) Mézeray, Histoire de France, tome 2, p. 1005 et p. 1039. Le même, Abrégé chron. tome 4, p. 606, sous l'an 1538. Varillas, Hist. de François I, liv. 8, p. 359. Le Calendrier du père Lenfant, sous le 31 mars, p. 197. Les diverses leçons de Guyon, tome 2, l. 1, p. 109. Bussières, qui traduit ordinairement Mézeray, lorsque des raisons particulières ne l'en empêchent pas, tome 3, livre 17, p. 431, sous l'an 1546. Bayle, Dictionnaire historique, à l'article de François I, remarque D p. 500.

un marchand qui négocioit en câbles et *en cordages*. Mais sur quoi fonder cette tradition ? On ne voit rien qui y conduise ; il y a même beaucoup à en douter, lorsqu'on lit dans les leçons diverses de Louis Guyon ce qu'on dit de la belle Féronière, rapporté de la femme d'un avocat de Paris. Ce que Guyon écrit à ce sujet est détaillé et curieux, et il parle en homme très instruit. C'est ainsi qu'il s'exprime : « François I « rechercha la femme d'un avocat de Paris, « très belle et de très bonne grace (que je ne « veux nommer ; car il a laissé des enfants « pourvus de grands États, et qui sont gens de « bonne renommée), auquel jamais cette dame « ne voulut onc complaire, ains au contraire le « renvoyoit avec beaucoup de rudes paroles, « dont le roi étoit contristé, ce que connoissant « aucuns courtisans..... dirent au roi qu'il la « pouvoit prendre d'autorité, et par la puis- « sance de sa royauté. Et de fait l'un d'eux l'alla « dire à cette dame, laquelle le dit à son mari. « L'avocat voyoit bien qu'il falloit que lui et sa « femme vuidassent le royaume ; encore au- « roient-ils beaucoup à faire de se sauver, s'ils « ne lui obéissoient. Enfin le mari dispensa sa « femme de s'accommoder à la volonté du roi ; « et afin de n'empêcher rien dans cette affaire,

« il fit semblant d'avoir affaire aux champs pour « huit ou dix jours. Cependant il se tenoit caché « dans la ville de Paris, *fréquentant les mauvais « lieux et cherchant du mal*, pour le donner à « sa femme, afin que le roi le prît d'elle, et « trouva incontinent ce qu'il cherchoit et en « infecta sa femme, et elle puis après le roi, « lequel le donna à plusieurs autres femmes..... « et n'en put jamais bien guérir, car tout le reste « de sa vie il fut mal-sain, chagrin, fâcheux, « inaccessible. » Tel est le récit de Louis Guyon; il ne diffère presque en rien de ce que Mézeray dit dans sa grande Histoire et dans son Abrégé, en parlant de la belle Féronière sous l'année 1539. « J'ai quelquefois entendu dire, dit Mé- « zeray au sujet de l'abcès dont François mou- « rut, qu'il prit ce mal de la belle Féronière, « l'une de ses maîtresses, dont le portrait (1) se « voit encore aujourd'hui dans quelques cabi- « nets curieux, et que le mari de cette femme,

(1) Il a été gravé d'après un original que j'ai vu, et se trouve dans la belle suite d'Oeuvre. D'après ce portrait, la Féronière étoit une beauté; elle a le front élevé, les yeux parfaitement bien fendus, vifs, doux, le regard plein de dignité; son nez, bien pris, est un peu long; sa bouche est mignoune, les lèvres bien marquées, le tour du visage parfait, et le teint d'une grande blancheur; son cou bien pris, et dans la plus belle proportion avec la tête.

« par une étrange et sotte espèce de vengeance, « avoit été chercher cette infection en mauvais « lieu pour les infecter tous deux. Le danger « étant passé, ce mal le tint encore long-temps (1) « en douleur. » Il ajoute, dans son Abrégé historique, *que la malheureuse en mourut*, et que le mari s'en *guérit par de prompts remèdes*. Si l'usage des citations marginales eût eu lieu du temps de Mézeray, il nous auroit indiqué la source où il avoit appris que la belle Féronière mourut de sa maladie, et que le mari en guérit.

---

(1) Cette maladie de François I, qu'on regarde comme la cause de sa mort, est constatée par une multitude d'autorités. « Le « roi, dit Brantôme, t. 2, p. 5, aima fort aussi et trop.... dont « il en prit la grande V.... qui lui avança ses jours, et ne « mourut guère vieux. Après s'être vu *échaudé*, et mal mené « de ce mal, avisa que s'il continuoit de cet amour vagabond, « il seroit encore pris; et comme sage du passé, avisa de faire « l'amour bien galamment. » Tout le monde sait la réponse du docteur Le Coq, médecin de Poitiers, qui, consultant avec Fernel sur la maladie du roi, au lieu de l'*opiate* ou des bols, que Fernel étoit d'avis qu'on donnât au roi, dit brusquement : « *Puisqu'il a gagné ce vilain mal, il faut le traiter comme « un vilain.* » Le roi le sût, et ne s'en fâcha point. On sait aussi les rimes faites au temps de sa mort

L'an mil cinq cent quarante-sept,
François mourut à Rambouillet
De la V.... qu'il avoit;
Et Traves (*) y perdit son bonnet.

(*) Hélène de Clermont, alors fille de la reine Éléonor. Brantôme, tom. 1, p. 525.

Encore une fois, en conférant ce que dit Mézeray de l'aventure de la belle Féronière et de ses fâcheuses suites, avec ce que rapporte Guyon de la femme de l'avocat, on y trouve trop de ressemblance pour ne pas croire que la belle Féronière et l'avocate ne sont qu'une même personne. Guyon, plus voisin de l'évènement, étoit aussi plus instruit. Mézeray n'a eu que la tradition et quelques mémoires pour guides. Je croirois donc aisément que la qualité de *marchand de fer* n'a point fait donner le nom de la belle Féronière, et que ce nom pouvoit être celui du mari rendu féminin, suivant l'usage de ce siècle, où l'on disoit encore *la Gigonne, la Bourcière, la Sorelle, la Baveuse* (1) etc., usage qui s'étoit pratiqué même à l'égard des femmes d'un rang et d'une noblesse distinguée: en sorte que le nom du mari de la belle Féronière pouvoit être ou Féronier, ou même Le Féron. Il y a eu deux avocats de ce dernier nom. Si Guyon n'avoit pas parlé de l'avocate aimée par François I comme d'une femme d'une sa-

(1) Pour *Gigon, Bourcier, Soreau, le Baveux*, etc. Cet usage s'est conservé dans les campagnes, où la femme d'un homme appelé *Maréchal* est appelée *la Maréchale*; celle d'un homme nommé *le Roi, la Reine*, etc.

gesse accomplie et d'une vertu rare, j'aurois pu soupçonner que cette femme auroit été la même qui fait le sujet de la vingt-cinquième nouvelle de la troisième journée de l'*Heptaméron* de la reine de Navarre. Mais François étoit fort jeune; et il paroît même qu'il n'étoit encore que duc de Valois au temps de l'aventure rapportée par la princesse sa sœur; au lieu que celle de la belle Féronière est assez généralement référée à l'année 1538 ou 1539.

Pour ne pas donner lieu au lecteur de se plaindre comme d'une omission, je me crois obligé de rappeler ici la nouvelle de la reine de Navarre. Son témoignage vaut bien celui d'un historien, et la vérité paroît faire le fond et le premier ornement de son récit.

L'AVOCATE,

MAITRESSE DE FRANÇOIS I.

Il y avoit à Paris, dit Marguerite de Valois (troisième journée de l'Heptaméron, Nouvelle 25, page 453 de l'édition de 1698), un avocat célèbre, et lequel, par le grand nombre

des affaires dont il étoit chargé, et ses succès au palais, étoit devenu l'homme le plus riche de sa robe. Se trouvant sans enfants d'une première femme qu'il avoit perdue, quoiqu'âgé il pensa à en prendre une seconde. Celle dont il fit choix étoit une jeune personne de dix-huit à dix-neuf ans; ses traits étoient parfaitement beaux, son teint admirable, sa taille noble et bien prise. L'amour de l'avocat fut extrême; mais il étoit vieux, l'épouse étoit jeune: elle chercha à dissiper l'ennui que donnent les complaisances même d'un vieillard, par les amusements, les petites sociétés, le bal, les promenades et les autres parties qu'elle lia avec des bourgeoises de son rang, sans s'écarter néanmoins de la décence. Elle alla à une noce où se trouva aussi François I, qui n'étoit encore, suivant toutes les apparences, que duc de Valois ou comte d'Angoulême. Ce prince a toujours passé pour l'homme le mieux fait, le plus galant et le plus aimable de son siècle. Fixé par les charmes de la jeune avocate, François s'approcha d'elle, et s'expliqua avec tant de grace qu'il réussit presqu'aussitôt qu'il eut ouvert la bouche. Sa déclaration d'amour fut suivie d'une autre de la part de la jeune avocate; et si on l'interrompit, ce ne fut que pour lui dire qu'il ne prit pas la

peine d'être éloquent, où sa seule présence et l'amour avoient déjà persuadé tout ce qu'il vouloit dire. Le prince, ravi d'avoir acquis dans un moment un cœur pour la conquête duquel il eût volontiers employé beaucoup de temps, remercia sa maîtresse. On prit des mesures pour se voir; car les princes se donnoient encore alors le plaisir de prendre des mesures avec les pères et les maris. Après être convenus du lieu et du temps, François alla au rendez-vous; et, pour ne point exposer la réputation de l'avocate, ni chagriner le mari, il fut assez discret pour y aller sans l'éclat de son rang, et en habit déguisé. Il trouva la porte ouverte, comme on le lui avoit promis; mais en montant l'escalier il rencontra le mari qui le descendoit une bougie à la main. Il prit aussitôt un parti qui s'accommodoit avec l'amour, sans blesser la discrétion, et allant droit au mari : « Monsieur l'avocat, lui dit-il, vous savez quelle « confiance moi et tous ceux de ma maison avons « toujours eue en vous, et que je vous regarde « comme un de mes meilleurs amis, et l'un de « mes serviteurs le plus attaché. J'ai bien voulu « venir jusque chez vous sans suite, pour vous « recommander mes affaires, et vous prier de « me donner à boire, car j'en ai bien besoin;

« mais sur-tout bouche close, et ne dites à per-
« sonne du monde que je sois venu; j'ai mes
« raisons, et d'ici je vais dans un endroit où je
« ne veux pas être connu. » Le mari, ne se sen-
tant pas d'aise de la confiance du prince, et de
l'honneur qu'il lui faisoit de le venir voir, le mène
dans la salle, appelle sa femme, et lui ordonne d'ap-
prêter la collation la plus délicate qu'elle pourroit.
Cela fut fait d'aussi bon cœur que promptement.
Le prince feignit de ne pas s'apercevoir que,
sous le déshabillé le plus propre et la coiffure
la plus galante, se trouvoit devant ses yeux la
femme la plus aimable de Paris. Il parla à l'a-
vocat de ses affaires, et ne saisit qu'un instant
pour apprendre de la dame ce qu'il deviendroit.
Elle lui dit d'entrer dans une garde-robe qu'elle
lui indiqua, et où elle ne manqueroit pas de
l'aller trouver. La promesse étoit faite de trop
bonne foi pour s'en défier. Il sortit, défendit à
l'avocat et à sa femme de le suivre, les enferma
même de crainte d'être suivi, et entra dans
l'endroit qui lui fut indiqué sur le même esca-
lier. L'avocate ne différa à l'y joindre qu'autant
de temps qu'il lui en fallut pour se débarras-
ser de son mari, qui ne pouvoit se lasser d'ad-
mirer la bonté du prince, son air et sa figure.
Les rendez-vous furent répétés; et, de la

manière dont parle Marguerite de Valois, le prince demeura assez long-temps attaché à cette maîtresse.

Ceux qui connoissent les mœurs de ce temps ne trouveront ici rien que de très conforme aux idées qu'on avoit alors. Elles étoient sur-tout naturelles à François I, qui se rapprochoit avec goût des sentiments communs à tous les hommes, et qui ne s'en éloignoit que par nécessité.

N. CUREAU,

MAITRESSE DE FRANÇOIS I.

L'INFORTUNÉ Étienne Dolet a long-temps passé, et passe encore dans l'esprit de quelques savants pour fils naturel de François I, et d'une fille native d'Orléans, nommée Cureau. Ceux qui ajoutent foi à cette anecdote prétendent que François, qui n'étoit encore que duc d'Orléans, abandonna la mère et méconnut le fils, parceque la demoiselle Cureau ménagea assez peu son amant et sa bonne fortune, pour accepter d'autres hommages que ceux du prince.

Mais on fait deux objections auxquelles il me paroît difficile de répondre. La première, c'est que Dolet a dû naître vers l'an 1509, quinze ans tout au plus après François I, né le 12 septembre 1494. Cela supposeroit un commerce suivi, une galanterie sérieuse entre François et la mère de Dolet à l'âge de treize ans, temps auquel il n'y a pas d'apparence que le prince ne fût pas encore veillé de fort près. En second lieu, quand François I n'auroit pas voulu reconnoître Dolet, l'auroit-il laissé périr sous son règne d'une manière aussi funeste qu'il finit? Tout le monde sait qu'il fut pendu et jeté au feu dans la place Maubert à Paris, le 3 août 1546, âgé de 37 ans, pour cause de religion, les uns disent pour cause de luthéranisme, les autres pour athéisme. Mais la dernière occasion détruit la première, et l'une suppose la fausseté de l'autre; et, d'après l'examen des pièces qui nous restent aujourd'hui, il paroît que son penchant extrême pour la critique des abus, qui étoient alors excessifs, et la haine qu'il avoit pour les moines qu'il maltraite fort, furent les vraies causes de sa condamnation. Nous avons de Dolet des hymnes fort pieuses à l'honneur de la vierge Marie, ce ne sont pas là des ouvrages d'un athée; mais il déchire le docteur Beda,

et quelques autres zélés. On peut croire qu'il eut le sort d'Aonius Palearius, qui fut brûlé comme athée et matérialiste, lui, dont nous avons un si beau poëme sur l'immortalité de l'ame, où il a réuni tout ce qu'on peut dire de plus fort contre les atomistes. Une autre raison à objecter, c'est que s'il eût été bâtard et méconnu de François I, ses ennemis, qui ont réuni contre lui tout leur fiel, n'auroient pas manqué de lui reprocher sa naissance et le libertinage de sa mère, et c'est ce qu'aucun d'eux n'a fait; on n'en voit pas la moindre trace, le moindre soupçon.

FRANÇOISE DE FOIX,

ET FRANÇOIS I.

Françoise de Foix, célèbre sous le nom de comtesse de Châteaubriant, étoit fille de Jean de Foix ou Phébus, vicomte de Lautrec, et de Jeanne d'Aydie, fille aînée et héritière d'Odet d'Aydie, comte de Comminges, et eut pour frères Odet de Foix, dit le vicomte de Lautrec, mort le 16 août 1528, au blocus de Naples,

où son armée périt de maladie en quatre mois; Thomas, dit d'abord le seigneur de Lescun, puis maréchal de France, mort à la bataille de Pavie, le 24 février 1525, nouv. style; et André de Foix, dit l'Esparre ou Asparaut, mort en 1545 sans postérité. Sur ces trois seigneurs, voyez Brantôme, tom. 1, édition de Sambix, p. 156 et suivantes. L'auteur y détaille leurs vertus, leurs talents et leurs défauts, leurs grandes actions, et les fautes qu'ils commirent.

On a parlé jusqu'à présent fort différemment de cette dame. Varillas, dans son Histoire de François I, donne, à ce qu'il en rapporte, des couleurs si approchantes de celles du roman, que, faute de citer ses garants, il a perdu presque toute créance auprès de ceux qui exigent par-tout la sévérité historique. Peu de temps après la publication de l'ouvrage de Varillas, Hévin, avocat célèbre au parlement de Rennes, s'inscrivit en faux contre ses récits. Il prétendit que tout ce que cet auteur avoit rapporté des amours de la comtesse de Châteaubriant et de François I étoit aussi faux que ce qu'il disoit des circonstances et de la date de sa mort. Bayle, sans réfuter Hévin, donna d'abord un abrégé de ses raisons dans ses Nouvelles de la république des lettres, et depuis

jeta des semences d'un doute fort raisonnable dans son Dictionnaire historique. Pour l'auteur des Galanteries des rois de France (1), auquel il suffisoit de trouver matière à quelques narrations intéressantes, il se donna bien de garde d'examiner avec des yeux critiques Varillas, qu'il copia fidèlement. A peu près dans le même temps parut un petit ouvrage intitulé (2) : *Les effets de la jalousie*, qui n'est qu'une copie des Galanteries des rois de France, avec quelques embellissements d'imagination. Il paroît donc aujourd'hui fort difficile de prononcer sur la foiblesse que les uns attribuent à madame de Châteaubriant, ou sur la vertu et la fidélité conjugale, dont Hévin et ceux qui, comme Moréri, se sont contentés de le copier, lui font honneur. Nous tâcherons de dégager, en parlant de cette dame, les ombres dont la vérité est accompagnée, sans adopter d'autre parti que celui pour lequel nous trouverons des garants qui ne paroîtront pas récusables.

(1) Publié en 1694, in-12, 2 vol. ouvrage où l'imagination brille beaucoup plus que la vérité, à laquelle on n'a pas plus pensé, que dans ces petits romans auxquels on donne le nom de NOUVELLES HISTORIQUES.

(2) Par Henriette-Julie de Castelneau, comtesse de Murat, morte le 24 septembre 1716, âgée de 46 ans. Ce petit ouvrage parut en 1696. Paris, in-12.

Mademoiselle de Foix naquit vers l'an 1475, et par sa naissance ne voyoit que les princes du sang de France au-dessus d'elle. Tout le monde connoît l'éclat et l'antiquité de la maison de Foix, de laquelle la couronne de Navarre ayant passé dans la maison d'Albret, a été transmise à celle de Bourbon (1). Outre ce mérite, les trois frères de Françoise de Foix, Lautrec, Lescun et Asparaut s'étoient fait une réputation des plus brillantes par leur valeur. Ajoutez à cela que, dans une extrême jeunesse, elle annonçoit une des plus belles personnes de son temps. C'est le langage uniforme de tous ceux qui en ont parlé. A peine avoit-elle douze ans, que Jean de Laval, seigneur de Châteaubriant, la demanda et l'obtint, parcequ'il n'exigea point de dot, dit Varillas. Il est très probable que mademoiselle de Foix, de la branche cadette,

(1) Henri IV, fils d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre, du chef de Jeanne d'Albret, fille et héritière de Henri d'Albret, roi de Navarre, et de Marguerite, sœur de François I. Henri d'Albret, père de Jeanne, étoit fils de Catherine de Foix, et de Jean d'Albret; et Catherine étoit sœur et héritière de François-Phébus de Foix, roi de Navarre, mort sans postérité en 1482. La couronne de Navarre avoit passé à la maison de Foix par Éléonor, fille de Jean II, roi d'Aragon, et de Blanche, reine de Navarre sa seconde femme, avec Gaston IV, comte de Foix *Voy.* l'Atlas de Le Sage.

ayant trois frères, tous les trois à la cour, ne devoit pas être fort riche, et que sa beauté lui servit de dot. La naissance du comte de Châteaubriant répondoit à celle de la demoiselle. On sait que la maison de Laval tient par ses alliances à la plupart des maisons souveraines, à celles d'Alençon, Vendôme, Bretagne, Savoie, La Trémoille, et des rois de Sicile et de Naples. C'est tout dire que de convenir que les noms de Montmorenci et de Laval sont tous les jours confondus, et qu'ils n'ont qu'une souche commune. Le mariage se fit en 1509. Le comte de Châteaubriant, né en 1486, n'avoit que vingt-trois ans; et quoiqu'il eût dix ans de plus que la comtesse, on ne sauroit dire qu'il y eût de la disproportion. Il étoit brave, estimé d'Anne de Montmorenci avec lequel il avoit fait ses premières armes; et, si l'on en doit croire Varillas, homme d'esprit. Les commencements de cette union durent être assez tranquilles, et les époux vécurent ou durent vivre heureux environ six à sept ans, au fond de la Bretagne, sans qu'il paroisse que la comtesse soit jamais venue à la cour. Mais elle n'avoit encore que vingt ans, et ses charmes n'avoient fait qu'augmenter le désir de les faire paroître au-delà des bornes étroites du château où elle étoit pour

ainsi dire reléguée. Ce désir étoit bien naturel, ses frères y étoient considérés, son mari même y tenoit quelque rang (il y étoit capitaine de quarante hommes d'armes fournis des ordonnances du roi); et depuis que François I étoit monté sur le trône (en 1515) toutes les provinces étoient remplies du bruit de son mérite, de ses talents variés, de la vivacité, de la délicatesse de son esprit, de son penchant pour les dames, de sa galanterie et de sa générosité. Sous le dernier règne, Anne de Bretagne avoit, à la vérité, introduit des dames à la cour; mais on n'en voyoit encore guère d'autres que celles qui étoient employées auprès de sa personne. Si elles y venoient, c'étoit pour paroître à quelque fête où leur naissance et leur rang les appeloit; elles disparoissoient avec l'occasion qui les avoit fait venir. D'ailleurs, l'air de sévérité, le ton sérieux qui régnoit jusque dans les plaisirs, en excluoit nécessairement les agréments, et ce que nous appelons commerce vif et amusant.

François I, l'homme le mieux fait de son temps, étoit trop jeune pour ne pas changer la face des choses. La belle Marguerite de Navarre, sa sœur, avec une vertu qui a toujours été au-dessus du soupçon, n'en aimoit pas moins les plaisirs; et la complaisance qu'elle avoit pour

son frère lui faisoit approuver tout ce qu'il faisoit. Louise de Savoie, mère du roi, âgée de trente-sept ans, étoit encore belle, et n'étoit pas fâchée de plaire. Jamais on ne vit tant de pompe et de magnificence à la cour. Le temps que la guerre n'emportoit pas y étoit donné aux plaisirs qui se succédoient les uns aux autres, et dont les dames étoient toujours l'ame et l'ornement. « Une cour sans elles, disoit François I, « est une année sans printemps, un printemps « sans roses. »

Il étoit bien difficile que la jeune comtesse de Châteaubriant apprît tout ce qui se publioit de Paris et de Saint-Germain sans désirer d'en être au moins le témoin. On prétend que sa beauté, qui faisoit du bruit, engagea le roi à inviter le comte de Châteaubriant de l'amener à la cour; que, soit qu'il fût jaloux, ou qu'il prévît les suites de ce voyage, l'époux différa d'obéir, autant qu'il lui fut possible. Il est très vraisemblable que tout ce que dit Varillas du moyen qu'il employa pour faire rester la comtesse à Châteaubriant est une pure chimère digne du roman, mais non de la majesté historique qu'elle deshonore. A peine le degré de vraisemblance romanesque s'y trouve-t-il. « Monsieur de Châteaubriant, disent Varillas

« et ses copistes, donnoit des défaites si ga-
« lantes, qu'elles ne laissoient aucun lieu de
« soupçonner de la foiblesse qui vient de trop
« d'amour ; il rejetoit toute la faute sur l'hu-
« meur particulière de sa femme, et la faisoit
« passer pour une beauté farouche qu'il étoit
« impossible d'apprivoiser. » Peut-on s'imaginer qu'un homme raisonnable prétendît tromper, avec ces petits détours, un souverain aussi spirituel, aussi éclairé que François I? Et quand le comte y auroit eu recours, quand le roi s'y seroit prêté, Lautrec, Lescun et l'Esparre, qui étoient auprès de lui, n'étoient-ils pas des témoins tout prêts à démentir leur beau-frère ?
« Obligé d'aller à la cour où une affaire de la
« dernière importance l'appeloit, le comte, dit
« Varillas (Histoire de François I, liv. 6, sous
« l'an 1525, pp. 190 et 191 de l'édition de Paris,
« in-12, 1685, tom. 2.), fut obligé de s'y ren-
« dre et de s'éloigner de sa femme. Comme il
« prévoyoit que son voyage seroit de durée,
« il donna la gêne à son esprit, pour chercher
« un expédient capable d'éviter les importu-
» nités du roi, sans ôter la liberté de mander
« sa femme quand il lui plairoit; et quand il
« crut l'avoir trouvé, il fit faire deux bagues
« d'une invention bizarre, et pourtant si sem-

« blables, qu'on ne pouvoit les distinguer. Il « en retint une, et donna l'autre à la comtesse, « en lui disant qu'il alloit à la cour où il seroit « peut-être obligé de la faire venir; mais qu'elle « n'ajoutât aucune foi à ses lettres, si elle n'y « trouvoit enfermée la bague qu'il se réservoit. « La comtesse ne fit pas beaucoup de réflexions « sur le discours de son mari, parcequ'ayant « toujours été à plus de cent lieues de la cour, « elle n'en connoissoit ni le divertissement, ni « le danger; elle se contenta de serrer la bague « et de répondre qu'elle ne manqueroit pas « d'obéir. »

Quel que soit le goût qu'on ait pour le merveilleux, l'invention de la bague n'est guère plausible. Sans tant d'efforts de génie, le moindre caractère convenu dans la lettre, un mot, une seule lettre remplaçoient cette mystérieuse bague. Le comte de Châteaubriant, homme d'esprit, fertile en détours, comme on nous le peint, ne pouvoit-il pas employer la même ruse que celle dont nos anciens historiens rapportent que se servit Childéric avec son fidèle Vidomare, une pièce d'argent coupée en deux? On diroit que cette pièce d'argent seroit l'original de la bague du comte de Châteaubriant. Encore la première idée est-elle plus simple.

On ne voit pas trop pourquoi il se trouve ici deux bagues. Aussi la dame, auteur du petit roman *Des effets de la jalousie*, s'est-elle donné la liberté de changer quelque chose à son texte pour se rendre intelligible, pour en sauver même l'impertinence; elle dit: « Que le « comte (1) s'avisa d'un moyen dont il n'y avoit « qu'un homme aussi bizarre que lui qui « fût capable. Il fit faire une bague fendue en « deux parties égales qui se joignoient et s'en- « châssoient l'une dans l'autre, et la pria de ne « déférer à aucunes de ses lettres, quelque « pressantes qu'elles pussent être, si elle n'y « trouvoit enfermée la partie de la bague de « laquelle il lui laissoit une moitié. » Le comte, après ces précautions, arriva, dit-on, à la cour. On lui reprocha beauconp de n'avoir pas amené sa femme. Sans doute ces reproches ne venoient que de la part de François I. Cependant, suivant son historien, jamais ce prince n'avoit vu la comtesse, qui n'avoit point encore quitté Châteaubriant. La réputation de sa beauté ne pouvoit y être établie que par quelques seigneurs, ou par ses frères. Car d'imaginer que les dames se fussent opiniâtrées à

(1) Les effets de la jalousie, p. 47.

faire paroître, à quelque prix que ce fût, une jeune beauté qui pouvoit les effacer, c'est ce qui n'a guère d'apparence. Cependant la persécution augmenta, et comme si le roi n'eût eu dans l'esprit que cette affaire, il s'obstina à vaincre cette répugnance du comte par toutes sortes de moyens. On chercha à séduire les domestiques du malheureux comte. On en vint à bout. Il avoit eu l'imprudence de confier l'important secret de la bague à un valet de chambre, sans nécessité, sans raison. Ce valet de chambre le trahit; il donna la bague aux émissaires du roi qui en firent faire une pareille; et dans une lettre qu'on fit écrire au comte, et qui fut remise à un courrier aposté, la véritable bague fut enveloppée, et la fausse qu'on avoit fait faire, remise parmi les joyaux du malheureux époux. La jeune comtesse, sur la foi de la bague, accourut à la hâte, sans donner avis de son départ (ce qui auroit tout gâté), et se trouva à Paris dans le temps que le comte de Châteaubriant y pensoit le moins. « Il en « fut pourtant moins surpris que des deux « bagues que lui montra son épouse. Il reconnut « qu'il avoit été trahi, mais il ne se souvint pas « qu'il avoit lui-même donné occasion à la per- « fidie. Il accusa le ciel de sa propre faute, et

« partit sur-le-champ pour retourner en Bre-
« tagne, de peur d'être témoin de sa honte. »
Tout autre eût dû prendre de nouvelles mesures pour détourner l'influence de l'astre malin qui le menaçoit. Il n'y avoit encore rien de lié entre le roi et la comtesse, qui ne se connoissoient même pas. La résistance étoit naturelle dans une jeune personne vertueuse qui n'étoit jamais sortie d'un château, où les maximes empoisonnées de la cour n'avoient pu rien prendre sur ses mœurs. Mais, suivant Varillas, pas une de ces réflexions ne purent arrêter un mari extrêmement jaloux, et son honneur en risque lui parut perdu. Il en abandonna le soin, et livra sa femme au roi et à sa propre conduite. Un homme d'esprit peut-il être capable d'une pareille extravagance? et ces récits peuvent-ils entrer dans une histoire sérieuse? A peine les passeroit-on dans Bocace ou dans La Fontaine. Cependant l'historien de François I n'avoit aucun intérêt à les imaginer; il en avoit même à les supprimer, pour ne pas déshonorer son ouvrage. Il cite en marge un mémoire tiré des archives de Châteaubriant par le président Ferrand. Il faut donc croire, pour son honneur, que l'invention ne lui en est pas due. Mais a-t-il dû écrire sur la foi d'un pareil mémoire?

N'étoit-il pas du devoir d'un historien, ou de rejeter tout-à-fait le mémoire, ou d'en parler comme d'une chose qui étoit susceptible de tous les degrés du doute ?

En rejetant le récit entier de l'arrivée de madame de Châteaubriant à la cour de François I, M. Hévin, et ceux qui ont adopté ses raisonnements, et la critique qu'il a faite de Varillas, ont prétendu que tout ce que dit cet historien des circonstances singulières de sa mort est encore plus démonstrativement faux. Ils en ont conclu « que c'est une calomnie odieuse, « et même digne de punition, d'avoir accusé « une dame d'une des premières maisons de « France, épouse d'un seigneur le plus consi- « dérable de la Bretagne, d'avoir aimé Fran- « çois I, et d'avoir manqué de fidélité à son « mari. »

Il faut convenir que l'historien moderne a poussé l'inexactitude très loin dans la date des faits, et qu'à cet égard il a été réduit à un silence qui ne lui a pas fait honneur. Il a avancé que madame de Châteaubriant, après quelques résistances, céda enfin aux importunités du roi. « Elle eut long-temps, ajoute-t-il, un pou- « voir absolu sur le cœur de ce prince, et fit « donner les plus beaux emplois à ses trois

« frères, les plus vaillants hommes de leur siècle. « Elle les y maintint, malgré leur malheur et « leur mauvaise conduite. On auroit élevé son « mari aux premières charges, s'il eût été d'hu- « meur à préférer l'ambition à l'honneur; mais « il les refusa, et ne voulut plus ouïr parler « d'elle, sous quelque prétexte que ce fût. Sa « dureté n'empêchoit pas la comtesse de lui « demander de temps en temps pardon d'une « faute qu'elle ne pouvoit plus désormais s'em- « pêcher de commettre. » Suivant M. Hévin, on peut regarder tout ceci comme la seconde partie du roman scandaleux de Varillas. Passons à la troisième, ou à la catastrophe.

François I ayant été pris devant Pavie, ma- dame de Châteaubriant demeura exposée à la haine de la régente et à la vengeance de son mari. Contrainte de chercher une retraite à Châteaubriant, elle y fut reçue, mais ce fut sans aucune réconciliation. Il la fit mettre dans une chambre obscure et tendue de noir, et, au bout de six mois, « il y entra avec six hommes « masqués et deux chirurgiens qui saignèrent « la comtesse aux bras et aux jambes, et la lais- « sèrent mourir en cet état. Le roi proposa d'a- « bord de faire une punition exemplaire des « coupables; mais une nouvelle inclination (la

« demoiselle de Heilli, depuis duchesse d'É-
« tampes) lui fit bientôt perdre le souvenir
« de sa précédente maîtresse. »

Le comte, pour prévenir les poursuites de la justice, s'exila volontairement, jusqu'à ce que la maison de Foix ne fût plus en état de le poursuivre. « Alors il offrit au connétable de « Montmorenci de lui faire une donation entre-« vifs, pourvu qu'il le tirât d'affaire. Le connétable aimant mieux acquérir la terre de « Châteaubriant par cette voie que par celle « de la confiscation, qui l'auroit engagé à des « démêlés éternels avec la maison de Laval, lui « obtint l'abolition. Il paroissoit encore des « marques du sang de la comtesse dans la « chambre où elle avoit été assassinée, lorsque « Henri III, le dernier descendant du roi « (François I), versa tout le sien dans celle de « Saint-Cloud. » Ce qui fait qu'on s'est inscrit en faux contre les amours de la comtesse de Châteaubriant avec le roi, c'est qu'on a regardé tout ce qu'en ont conté Varillas et ses copistes, comme fondé sur ce qu'ils disent de son voyage à la cour et de sa mort. Si en effet, dit Hévin, ces récits sont faux, imaginés, opposés à des faits certains, les galanteries de la comtesse ne sont pas plus véritables. Je ne sais si tout le

monde se contentera de cette manière de raisonner. M. Hévin l'a fait valoir en avocat savant et instruit dans son métier. Mais la logique du barreau, faite pour persuader, n'est pas toujours exacte; et de tous les orateurs il n'y en a point qui pratiquent plus souvent que les avocats le précepte de ce grand maître, suivant lequel il est indifférent de quelle méthode on se serve, quel raisonnement on emploie, pourvu qu'on parvienne à son but.

Ce que dit Varillas du mystère de la bague, et de la ruse employée pour faire venir madame de Châteaubriant à la cour, est absurde, opposé à toute vraisemblance, à toute vérité. Nous le pensons avec M. Hévin. Ce qu'il rapporte des circonstances plus romanesques encore de sa mort contredit la chronologie, cela est certain. En effet, il est prouvé que Françoise de Foix ne fut point saignée des quatre veines, ni assassinée six mois après la prise du roi devant Pavie, c'est-à-dire en 1526 (nouv. style), puisqu'elle vivoit encore dix ans après. Mais en tirer une conséquence infaillible que madame de Châteaubriant ne fut jamais la maîtresse de François I, qu'on ne parla jamais des galanteries de ce prince avec elle, qu'on ne sauroit reprocher à cette dame aucune foiblesse, c'est

pousser la conséquence trop loin. Il n'y a même aucune conséquence à tirer des faits démontrés faux dans le récit de Varillas, à la fausseté des liaisons de la comtesse avec le roi. Ce n'est qu'à l'égard de ce point que nous prétendons défendre ici la mémoire de Varillas. L'aigle des critiques, Bayle, après la lecture de l'apologie de la comtesse, n'y a trouvé que la matière d'un doute, de ce pyrrhonisme dont il est en toute occasion le protecteur déclaré. Si l'historien de François I, ou quelqu'un pour lui, s'étoit donné la peine de répondre à l'apologiste de madame de Châteaubriant, il en eût trouvé des moyens qui auroient jeté M. Hévin dans un embarras duquel il eût eu bien de la peine à se tirer. L'abbé de Brantôme, qui connoissoit une partie de ceux qui savoient ce qui s'étoit passé de plus particulier sous le règne de François I, parle nettement de la comtesse de Châteaubriant comme d'une maîtresse de ce prince. « J'ai ouï conter, dit-il (Dames galantes, tom. 2, p. 352 de l'édition in-12 de 1702), et le tiens de bon lieu, que lorsque le roi François I eut laissé madame de Châteaubriant, sa maîtresse favorite, pour prendre madame d'Etampes..... que madame la régente avoit prise avec elle pour l'une de ses filles.... laquelle

il prit pour maîtresse, et laissa madame de Châteaubriant, ainsi qu'un clou chasse l'autre, madame d'Étampes pria le roi de retirer de madite dame de Châteaubriant tous les plus beaux joyaux qu'il lui avoit donnés, non pour le prix et valeur (car pour lors les pierreries n'avoient la vogue qu'elles ont eue depuis) mais pour l'amour des belles devises qui y étoient mises, engravées et empreintes, lesquelles la reine de Navarre, sa sœur, avoit faites et composées, car elle y étoit très bonne maîtresse. Le roi François lui accorda sa prière, et lui promit qu'il le feroit; ce qu'il fit. Et pour ce, ayant envoyé un gentilhomme vers elle pour les lui demander, elle fit la malade pour le coup, et remit le gentilhomme dans trois jours à venir, et qu'il auroit ce qu'il demandoit. Cependant de dépit elle envoya querir un orfèvre et lui fit fondre tous les joyaux, sans avoir respect ni acception des belles devises qui y étoient engravées, et après le gentilhomme retourné, elle lui donna tous ses joyaux convertis en lingots. « Allez, dit-elle, portez cela au roi, et dites-« lui que puisqu'il lui a plu me révoquer ce « qu'il m'avoit donné si libéralement, que je « lui rends, et lui renvoie en lingots d'or. Quant « aux devises, je les ai si bien empreintes et

« colloquées en ma pensée, et les y tiens si « chères, que je n'ai pu permettre que personne « en disposât et jouît, et en eût du plaisir que « moi-même. »

Quand le roi eut reçu le tout en lingots, et les propos de cette dame, il ne dit autre chose, sinon : « Retournez, et rendez-lui le tout. Ce que « j'en faisois, ce n'étoit point pour la valeur, « car je lui eusse rendu deux fois plus, mais « pour l'amour des devises ; et puisqu'elle les « a fait ainsi perdre, je ne veux point de l'or, « et le lui renvoie. Elle a montré en cela plus « de courage et de générosité que je n'eusse « pensé provenir d'une femme. »

Brantôme ajoute : « Un cœur de femme gé- « néreuse, dépité, et ainsi dédaigné, fait de « grandes choses ! »

Il me paroît que voici une preuve bien formelle des liaisons du roi avec madame de Châteaubriant, avant et après ses engagements avec la duchesse d'Étampes. Le passage de Brantôme prouve en même temps qu'il est faux que la comtesse de Châteaubriant se soit retirée après la captivité du roi, et ait été si cruellement assassinée six mois après. Il fut fait prisonnier le 24 février 1525, ne rentra dans ses États qu'au mois de mars 1526; et le fait dont

parle Brantôme ne peut pas être fort antérieur au mois d'avril; peut-être est-il postérieur de plusieurs mois. Elle étoit donc encore vivante et rivale de la duchesse d'Etampes qui n'étoit encore que mademoiselle de Heilli. Je sais bien que Brantôme n'est pas toujours un garant bien sûr, qu'il se méprend dans les faits, dans les noms et dans les dates. Mais ici rien ne prouve, rien ne fait présumer la méprise; et il s'agit d'un fait où l'on ne sauroit soupçonner sa mémoire d'infidélité.

Si cet auteur ne se trompe pas dans une autre occasion où il parle encore de la comtesse de Châteaubriant (*Dames galantes*, tom. 2), elle étoit à la cour, et très bien auprès du roi, en 1533, au mois d'octobre, au temps de l'entrevue de François avec Clément VII à Marseille. Brantôme (1) dit qu'il y eut trois dames, *belles et honnêtes veuves*, qui prièrent M. d'Albanie (2), aimé de Clément VII, d'obtenir *pour elles trois* la permission de manger de la

(1) Brantôme a copié cette historiette de Jean Bouchet, Annales d'Aquitaine, quatrième partie, p. 473, qui dit que ces trois dames étoient *vertueuses, chastes et dévotes.*

(2) Jean Stuart, duc d'Albanie. *Voy.* l'article de Catherine de Médicis, où nous prouvons qu'il étoit oncle de Catherine de Médicis.

chair les jours défendus. M. d'Albanie, voulant réjouir le pape et le roi, dit à ces trois dames de venir à un jour marqué demander elles-mêmes au saint père la dispense dont elles avoient besoin. Les dames, introduites, se mirent à genoux devant sa sainteté, et M. d'Albanie parla au pape en italien, et lui dit assez bas pour n'être pas entendu d'autres personnes que du pape : « Saint père, ces trois dames, « veuves, belles et bien honnêtes, ne voulant « pas manquer au respect qu'elles doivent à la « mémoire de leurs maris, et aux sentiments de « tendresse qu'elles ont pour leurs enfants, sont « résolues à ne pas passer en secondes noces ; « mais la chair est foible, et elles ne sont pas « exemptes de tentations : elles supplient votre « sainteté d'avoir égard à leur infirmité, et de « leur permettre de succomber, sans pécher, « toutes les fois que la tentation sera si forte « qu'elles ne pourront plus résister. »

« Comment, mon cousin, dit Clément VII « à M. d'Albanie, voudriez-vous que je dis- « pensasse ces dames des commandements de « Dieu ? » — « Elles sont devant vous, répondit « le prélat ; elles peuvent s'expliquer. »

Alors une d'elles, prenant la parole, dit au pape : « Saint père, nous avons prié M. d'Al-

« banie de vous remontrer nos besoins, et la « foiblesse de notre sexe et de notre com- « plexion. » Oui, mesdames, répondit le pape; mais demandez-moi toute autre chose. Au moins trois fois la semaine *en carême et sans scandale*, dirent ces dames. Commettre *il peccato di lussuria*, répliqua le pape, trois fois la semaine ! A Dieu ne plaise. Je ne veux ni ne puis absolument vous donner une pareille dispense. Alors les trois dames, reconnoissant que M. d'Albanie avoit voulu rire : Eh ! saint père, dirent-elles toutes les trois, il ne s'agit pas de cela; nous vous demandons la permission de manger de la viande les jours défendus.

Mesdames, répondit M. d'Albanie, j'ai véritablement pris la chose sur un autre pied; et je croyois qu'il s'agissoit d'une autre dispense. Le pape entendit raillerie, accorda la permission *aux termes* qu'on la lui demandoit; et M. d'Albanie amusa ainsi le roi et la cour.

La qualité de veuves qu'on donne aux trois dames dont il s'agit n'est apparemment là que pour rendre l'histoire meilleure; car madame de Châteaubriant n'étoit certainement pas veuve. L'on m'a nommé les trois dames, ajoute Brantôme. C'étoient madame de Châteaubriant, madame de Châtillon et madame la baillive de

Caen (1), toutes très honnêtes dames. On pourroit dire que Brantôme s'est pu méprendre, ou les *anciens de la cour*, lesquels, dit-il, lui ont fait ce conte ; et qu'au lieu de madame de Châteaubriant, il s'agit peut-être ici de madame d'Étampes. Mais cette preuve que madame de Châteaubriant pouvoit encore être bien à la cour, ainsi que son mari, n'est pas la seule.

Les continuateurs du père Anselme et de Dufourny (nouvelle édit., tom. 3, maison de Foix, p. 379, n° 7), ont nettement donné à la comtesse de Châteaubriant le titre de *maîtresse* de François I. «Elle fut aimée, disent-ils, de Fran-

(1) La baillive de Caen étoit Aimée de La Fayette, qui avoit épousé François de Silly, seigneur de Lonray et de Fay, gentilhomme de la chambre du roi François I, son premier valet tranchant, *bailli, capitaine de Caen*, et de Châtelle, lieutenant de cent hommes d'armes de la compagnie du duc d'Alençon son chambellan, et gouverneur des pays et duché d'Alençon et comté du Perche, mort le 22 novembre 1524. La baillive de Caen accompagna Marguerite de Valois, duchesse d'Alençon, en Espagne. Elle y agit si utilement pour les intérêts du roi prisonnier, que ce prince lui donna *la baronnie de l'Aigle*, confisquée sur le seigneur qui avoit suivi le connétable de Bourbon. Marguerite de Valois, devenue reine de Navarre par son mariage avec Henri, roi de Navarre, fit Aimée de La Fayette toujours connue sous le nom de *Baillive de Caen*, gouvernante de sa fille Jeanne, depuis reine de Navarre. Cette illustre élève doit faire juger bien avantageusement des talents de la baillive de Caen : elle étoit très bonne catholique, et elle fit

« çois I, quoique mariée avec Jean de Laval. » En prouvant l'erreur de la date que Varillas donne à sa mort, suffisamment démontrée par le changement de l'amour du roi au retour de sa prison de Madrid, pour s'attacher à madame d'Étampes, en 1526, ils ajoutent que « le récit « de ce changement est dans un mémoire con- « servé à la bibliothèque du roi parmi les ma- « nuscrits du comte de Béthune. » (Vol. 27, fol. 182.) Varillas eût encore pu tirer avantage du mémoire du connétable de Montmorenci, concernant la donation que lui fit le comte de Châteaubriant le 5 janvier 1539. J'ai lu autrefois ce mémoire (1); et l'avocat du connétable,

élever un magnifique tombeau à François de Silly son mari, dans l'église de Lonray, près d'Alençon. Elle fut elle-même inhumée dans l'église de Sainte-Claire d'Alençon, à laquelle elle a fait plusieurs libéralités.

Extrait d'une lettre remplie de recherches savantes de M. Odolant d'Esnos, docteur en médecine à Alençon, du 13 janvier 1766.

Madame de Châtillon, reine de Navarre, étoit veuve de M. de Châtillon, tué à la bataille de Ravennes; il étoit favori de Charles VIII. C'étoit de lui dont on disoit :

CHATILLON, Bourdillon et Bonneval
Gouvernent le sang royal.

Madame de Châtillon étoit de la maison de Chabanne, héritière de Dammartin.

(1) Il est parlé de ce mémoire (que M. d'Hozier avoit vu dans la

qui étoit M. Séguier, y parle *des malheurs qui ont accompagné la vie de M. de Châteaubriant, si connus*, dit-il, *de toute la France, qu'il est inutile de les rapporter.* C'est par où débute l'avocat. Il y est aussi question de la mésintelligence du mari et de la femme. De ces *malheurs du mari, connus de toute la France*, de cette mésintelligence, il en naît au moins des soupçons peu favorables à la fidélité de la comtesse et à la cause d'Hévin.

La partie adverse du connétable de Montmorenci, donataire du comte de Laval, étoit Anne Montjean, dame d'Assigny, héritière collatérale du donateur.

Les motifs de la donation, du 5 janvier 1539, étoient, suivant l'acte et l'exposé de l'avocat du connétable, la parenté des deux maisons, l'amitié du comte et du connétable, le long temps qu'ils avoient servi ensemble, et les obligations que le *donateur* auroit au *donataire.* Le comte de Châteaubriant, deux ans après la mort de sa femme, et hors d'espérance d'avoir des enfants, s'étoit réservé l'usufruit des biens qu'il donnoit, et en avoit joui à ce titre jusqu'au mois

bibliothèque de M. de Caumartin, intendant des finances), dans la note A de l'article CHATEAUBRIANT, du Dictionnaire de Bayle.

de février 1542, qu'il mourut sans postérité.

Les moyens de la dame de Montjean d'Assigny, héritière du comte de Châteaubriant, consistoient à dire que, lors de la donation, le comte étoit *foible d'esprit* (1), *non benè compos mentis*, disoit pour elle M. Bouguier son avocat; qu'il avoit fait la donation qu'elle attaquoit en fraude de la loi, et en haine de son héritier. En fraude de la loi, parcequ'il avoit disposé de ses biens au-delà des termes de la coutume de Bretagne, eu égard aux donations précédentes et subséquentes, lesquelles jointes à celle faite au connétable, absorbaient la succession entière (2).

J'ai insisté sur la cause de Châteaubriant, sur les motifs de la donation, et sur les moyens des parties, parcequ'on y trouve la réfutation de Varillas, de Brantôme et de Le Laboureur sur Castelneau, qui la motivent tous de la protection que le comte de Châteaubriant préten-

(1) D'un esprit qui n'étoit pas bien sain.

(2) Je tire tout ce que je dis de la cause de Châteaubriant, du plaidoyer de M. Séguier, avocat du connétable de Montmorenci, et de celui de M. Bouguier, avocat de la dame d'Assigny, insérés avec l'arrêt *dans le Recueil des plaidoyers et arrêts notables*, imprimés à paris, in-8°, 1644, depuis la page 202 jusqu'à la page 227.

doit recevoir du connétable contre les poursuites de la maison de Foix, ou pour obtenir de la cour le collier de l'ordre ou le gouvernement de Bretagne. Outre qu'il n'en est pas dit un mot dans les plaidoyers des parties, c'est qu'il est certain que le comte étoit chevalier de l'ordre dès l'an 1531, et qu'en 1538, et même dès 1537, il avoit la qualité de gouverneur et amiral de Bretagne. Une autre preuve à opposer aux prétentions d'Hévin, est la faveur dont jouirent les trois frères, Lautrec, le maréchal de Foix et Asparaut, et où ils se maintinrent, malgré des fautes très considérables qu'ils firent.

Lautrec perdit, en 1522, la bataille de *la Bicoque*, qu'il livra imprudemment : cette perte fut suivie de celle du Milanais ; et, avant qu'il en fût chassé, on se plaignoit généralement de sa conduite à la cour ; « mais, dit Brantôme, « madame de Châteaubriant, une très belle et « honnête dame que le roi aimoit (il ajoute), « et faisoit son mari c..., en rabattit tous les « coups, et le remettoit toujours en grace, si « bien que le proverbe en couroit pour lors : « *Milan* a fait Meuillan, et *Châteaubriant* a « défait et perdu Milan. Cela vouloit dire, con- « tinue Brantôme, ainsi que je tiens d'aucuns

« seigneurs et dames de ce temps-là, que des « gains et profits que fit M. le grand-maître « de Chaumont, frère du cardinal d'Am- « boise, quand il en étoit gouverneur, il en fit « faire le château de Meuillan en Bourbon- « nais, qui est l'une des plus belles et superbes « maisons que l'on sauroit voir; et les fautes « que fit M. de Lautrec, étant gouverneur du- « dit Milan, rabattues par madame de Châ- « teaubriant à l'endroit du roi, défirent et per- « dirent Milan, et aussi que l'on disoit que la- « dite dame avoit fait donner ledit gouverne- « ment à son frère. » (Tome 1, pag. 162.). Lescun, qui fut depuis le maréchal de Foix, eut aussi grand besoin de la faveur de sa sœur après la capitulation de Crémone : c'étoit un homme brave, mais *haut à la main*, et sans prudence ni conduite. A son retour d'Italie en France, il fut aussi bien reçu que son frère. Enfin l'Esparre, le troisième des frères, aussi imprudent que les deux autres, attaquant comme il fit Reggio contre les ordres qu'il avoit de ne rien attenter sur les terres du pape, fut cause de la perte de plusieurs braves officiers, s'exposa à être fait prisonnier, et donna à Léon X l'occasion qu'il cherchoit de se détacher des intérêts du roi et de se joindre à

l'empereur..... François I lui reprocha fort vivement cette faute, ainsi que la mort du seigneur de Polvoisin ou Palavicin, à qui l'Esparre fit couper la tête pour s'emparer de ses biens : mais la sœur rétablit encore le crédit du frère. « Le roi le reprit en grace, dit « Brantôme, en faveur de madame de Château- « briant qu'il aimoit. » Cet auteur, qui n'est pas un censeur incommode de la foiblesse des rois, ajoute qu'*il n'y a rien qui ne se fasse et ne se r'habille par l'amour* (1). On accuse aussi madame de Châteaubriant d'avoir appuyé sur les calomnies que Lautrec avoit répandues contre le célèbre Jean-Jacques Trivulce. Ce grand homme, qui avoit rendu de très grands services à la France, et que Louis XII avoit fait maréchal pour l'en récompenser, ayant passé les Alpes en hiver, à l'âge de quatre-vingts ans, pour se justifier et demander justice, Lautrec n'approcha du roi qu'après bien des difficultés, et pour en recevoir des reproches violents, et dont il fut si touché qu'il en mourut de désespoir. Ce fut le fruit du pouvoir de la favorite sur l'esprit de François, livré à ses charmes, dit un moderne, et aveuglé par son

(1) Brantôme, tome 1, p. 196. Le Gendre, Hist. de France, tome 2, p. 619.

amour. Après cela, le moyen de douter des liaisons intimes du roi avec madame de Châteaubriant? Les chagrins du comte de Châteaubriant, qui allèrent jusqu'à affoiblir son esprit, et qui précédèrent la donation, d'où provenoient-ils? Mais, dit l'apologiste de la comtesse, quelle apparence de croire qu'elle ait été la victime de la jalousie d'un mari qui lui a témoigné son estime par un monument aussi durable et aussi célèbre que le tombeau qu'il lui fit élever dans l'église des mathurins de Châteaubriant? Il est décoré de la statue de la comtesse, et d'une épitaphe qui subsiste encore, et qui se trouve dans les poésies de Marot. Elle est dans cette forme.

(1) FF. PEU DE TELLES. FF.

PROU DE MOINS.

Sous ce tombeau gît Françoise de Foix,
De qui tout bien chacun souloit en dire.
Et le disant, onc une seule voix
Ne s'avança d'y vouloir contredire.

De grand'beauté, de grace qui attire,
De bon savoir, d'intelligence prompte,
De biens, d'honneur, et mieux que ne raconte,
Dieu éternel richement l'étoffa.

O viateur! pour t'abréger le conte,
Ci-gît un rien, là où tout triompha.
FF. FF.

POINT DE PLUS.

Décéda le 16 octobre l'an 1537.

(1) Ces deux FF désignent FRANÇOISE DE FOIX.

Outre cette épitaphe, M. Hévin en eût pu citer une autre qui est au moins aussi honorable à la comtesse. Elle est latine, et se trouve dans le Recueil des poésies de Bourbon l'ancien (1). En voici la traduction : « Passant, considère « ce marbre et arrête un moment. *Françoise* « *de Foix* gît ici : pendant qu'elle vécut, elle « fut la femme la plus estimable, la plus belle « et la plus religieuse que la France pût voir. « Dieu et la nature, prodigues de leurs dons, la « comblèrent de toutes les qualités de l'esprit « et du corps, autant que princesse qui fût

---

(1) Franciscæ Fuxeæ, Castri-Briantii Dominæ, Heroidis incomparabilis.

TUMULUS.

Viator, hoo saxum vide, sta paululum.
FRANCISCA FUXEA *hîc jacet, quâ non fuit,*
Dum vixit, altera melior, nec pulchrior
In Galliis mulier, nec religiosior.
Ut cui Deus (si unquam alii Heroidum)
Naturaque omnes prolixè, et largâ manu,
Dotes animique, corporisque indulserant.
Ossa hîc quidem cubant, at felix animula,
Nunc cum suis majoribus, cumque inclyto,
Heroe fratre LAUTRECO *tunc fruitur Dei*
Præsentiâ, æternisque deliciis. Vale.
Viator amice, multum oculis debes tuis.

Nugarum Borbonii, p. 443 de l'édition de 1538.

« jamais. Son corps gît ici ; mais son ame bien-
« heureuse, réunie à celle de ses aïeux, et à
« celle du célèbre *Lautrec* son frère, jouit de
« la présence de Dieu et des plaisirs sans fin.
« Adieu, passant, tu dois beaucoup à tes yeux. »
Cette épitaphe fut faite dans le temps même de la mort de la comtesse. Nicolas Bourbon étoit précepteur de Henri de Lautrec, fils d'Odet de Foix, neveu du comte de Châteaubriant, qui fut son tuteur, et le Mécène de Nicolas Bourbon. Il n'y a pas de doute que la pièce ne fût présentée au comte ; et si l'on préféra celle de Marot (qui ne la vaut pas), ce fut apparemment parcequ'on eut égard à la grande réputation de Marot, et parceque ses vers étoient français. Encore une fois, un mari qui n'épargne rien pour immortaliser les marques de son estime pour sa femme, qui la fait revivre autant qu'il lui est possible par les plus magnifiques éloges, qui lui érige une statue telle qu'est celle qui se trouve sur le tombeau de Françoise de Foix, ce mari peut-il être regardé raisonnablement comme l'ennemi capital de cette même femme, comme son assassin? Il faut convenir que ce raisonnement a quelque chose d'imposant ; mais il n'y a rien de décisif. Il peut être dans l'ordre des passions qu'un mari ja-

loux, et dont la jalousie n'est que trop bien fondée, fasse périr sa femme, et vante sa beauté et son mérite après sa mort. Il peut même se repentir de l'extrémité où l'a jeté sa jalousie, regretter sincèrement celle qu'il a fait périr, et chercher à amuser sa douleur par des tombeaux, des inscriptions, des épitaphes, des éloges, des statues. Une passion telle que la jalousie satisfaite ne laisse plus voir avec la même horreur la personne qui la causoit. On ne voit plus en elle que ce qui la rendoit aimable : ses défauts disparoissent. Rien de plus naturel que ce sentiment; rien de plus fréquent que les exemples. Les peintres de la nature les plus célèbres parmi nous, Corneille, Racine, Voltaire, sont remplis de ces portraits; et ces portraits sont l'histoire du cœur de l'homme. D'ailleurs, des vues politiques peuvent encore donner lieu à ces monuments, à ces tombeaux, à ces éloges. De ce que Brézé, comte de Maulévrier, fit inhumer avec soin Charlotte, légitimée de France, sœur de Louis XI, qu'il tua de sa main, l'ayant surprise en adultère (1); parcequ'il fut inhumé dans le même tombeau, en conclura-t-on que sa femme lui fut toujours fidèle et qu'effective-

(1) *Voy.* ci-dessus dans les notes sur Agnès Sorel.

ment il ne l'a point assassinée ? La conséquence seroit opposée à la vérité du fait. Les éloges, l'épitaphe, le tombeau de la comtesse de Châteaubriant, les soins que prit son mari pour conserver sa mémoire, ne sont donc point des preuves infaillibles de la sagesse de cette infortunée ; ils ne prouvent pas même que le comte n'ait pas contribué à sa mort, arrivée non pas en 1526, comme l'a débité Varillas, mais au mois d'octobre 1537 (1). Une observation à faire, c'est que parmi les éloges dont les deux épitaphes sont remplies, il n'est parlé ni de *la fidélité*, ni de *la chasteté de l'épouse*, non plus que de la tendresse mutuelle du mari et de la femme. Est-ce oubli ? Est-ce politique ? Les liaisons des deux maisons de Foix et de Laval sont constantes, même après cette mort. Il y en a plusieurs preuves indubitables. L'exil volontaire du comte de Châteaubriant est encore une chose démontrée fausse. En 1527, il donna quittance de ses gages en qualité de capitaine de quarante hommes d'armes des ordonnances du roi. En 1531, il fut reçu chevalier de l'ordre. Clément Marot, duquel il étoit le protec-

(1) *V.* l'Histoire de Bretagne de dom Lobineau, t. 1, p. 852... et l'épitaphe ci-dessus.

teur, lui dédia ses poëmes, comme cela paroît par la seconde de ses épigrammes, vers l'an 1536. En 1537, il fut nommé au gouvernement de Bretagne. Je vois toujours ce seigneur très bien à la cour, et particulièrement auprès de Marguerite de Valois. Je trouve même que François I passa le mois de mai et celui de juin 1532 à Châteaubriant. Il y signa six édits, trois le 16 mai, et trois autres le 1, le 8 et le 14 juin de cette même année (1532.) Quelle réponse Varillas eût-il pu faire à ces faits ? Mais Hévin n'y trouve pas non plus une preuve complète de la fidélité de la comtesse de Châteaubriant pour son mari. Cela ne suffit pas pour l'absoudre de l'accusation d'avoir contribué à la mort de sa femme ; et, jusqu'à ce qu'on soit plus particulièrement instruit sur ce fait, il restera toujours quelques soupçons contre M. de Châteaubriant, fondés sur les malheurs dont parle le mémoire fait dans l'affaire de la donation, et sur cette maladie et ce dérangement d'esprit qu'imputa l'avocat de la dame d'Assigny au donateur.

Madame de Châteaubriant n'eut aucuns enfants du roi : je doute même fort de l'existence de cette fille légitime, morte peu de temps avant sa mère, qui a servi aux ornements romanes-

ques des *Galanteries des rois de France*, du petit livre des *Effets de la Jalousie*, et des narrations de Varillas leur modèle. Ni Anselme ni Bayle n'ont parlé de cette fille.

Si mes lecteurs se plaignent que je me suis trop éloigné, en parlant de Françoise de Foix, du ton historique ; que la manière dont j'ai rempli cet article est plutôt une dissertation critique qu'un récit exact et intéressant, je les prie de réfléchir que, s'agissant de développer des faits si douteux, il m'étoit presque impossible de donner une narration suivie, sans prendre des partis qui eussent infailliblement prêté à la critique, quels qu'ils eussent été. J'aurois donné pour certain des choses dont on doit donner et proposer des doutes, sans en donner les motifs : je ne crois pas que ce soit satisfaire les personnes raisonnables. Enfin, j'aime mieux sacrifier les lois de l'histoire que celles de l'exacte vérité. Qu'on prenne si l'on veut ces mémoires sur le pied de ceux qu'a donnés l'illustre Bayle, je n'aurai pas à me plaindre ; et je crois que le public seroit content, s'il pouvoit trouver ici la méthode et une ombre de ce rare génie.

Si l'on pouvoit compter sur les anecdotes de l'abbé de Brantôme (*Dames galantes*, tom. 2,

p. 164), il y auroit lieu d'attribuer à madame de Châteaubriant ce qu'il dit de l'amour d'une *fort belle dame* qui étoit aimée de François I, *et laquelle*, dit-il, *lui a long-temps duré*, pour Bonnivet, mort amiral de France à la funeste journée de Pavie en 1525. Au moins ce qu'il en dit ne sauroit-il avoir de rapport avec la duchesse d'Étampes, qui ne fut en faveur qu'au retour du roi de sa prison d'Espagne, et après la mort de Bonnivet. Si le conte regardait madame de Châteaubriant, ce seroit une terrible brèche à sa sagesse.

Le roi François, dit Brantôme, étant allé voir la dame de laquelle il s'agit, sans se faire annoncer, entra si inopinément, qu'elle n'eut que le temps de faire cacher Bonnivet sous des feuilles qu'on mettoit alors dans la cheminée pour rafraîchir les appartements en été (1), *ainsi qu'est la coutume de France*, dit Brantôme. Après un entretien vif et animé, le roi, ne voulant pas se donner la peine de sortir de la chambre pour lâcher de l'eau, alla auprès de

(1) Du temps de Louis XI, et plus tard, le grand chambellan étoit chargé de tenir les appartements des maisons où alloit le roi, *garnis de roseaux, de jonc et de feuilles en été, et de paille et nattes en hiver.* Du Tillet, de l'Office du chambellan.

la cheminée, et inonda le galant, qui n'eut garde de se plaindre. Il resta où il s'étoit caché jusqu'à ce que le roi quitta sa maîtresse, qui le consola de cette petite disgrace par le traitement le plus doux, et pareil à celui qu'en avoit reçu le roi. Cette dame, ajoute Brantôme, est celle-là même, laquelle étant fort amoureuse de Bonnivet, et voulant persuader le contraire au roi, qui en conçut quelque jalousie, lui disoit : « Mais il est bon, le sire de Bonnivet, « qui pense être beau. Et tant plus je lui dis « qu'il l'est, tant plus il le croit. Je me moque « de lui, et j'en passe mon temps; car il est « fort plaisant, et dit de très bons mots, si « bien qu'on ne sauroit s'en garder de rire « quand on est près de lui, tant il rencontre « bien. » Elle vouloit faire entendre que son commerce avec Bonnivet n'étoit que pur amusement, *et non pour fausser compagnie au roi.*

Cela est suivi de cette réflexion : « Ah ! qu'il « y a plusieurs dames qui usent de ces ruses pour « couvrir les amours qu'elles ont avec quelques « uns ! Elles en disent du mal; elles s'en mo- « quent devant le monde, et derrière n'en font « pas ce beau semblant; et cela s'appelle ruses « et astuces d'amour. »

La remarque est très naturelle et fort juste;

mais je crains bien que l'anecdote ne soit fausse, et une répétition de ce qu'on a dit de l'amour de Diane de Poitiers pour Brissac, auquel il arriva quelque chose d'approchant à ce qu'on dit de Bonnivet.

ANNE DE PISSELEU,

MAITRESSE DE FRANÇOIS I.

Anne de Pisseleu, dite d'abord mademoiselle de Heilly, depuis duchesse d'Étampes, la plus connue et la plus célèbre des maîtresses de François I (1), étoit fille de Guillaume Pisseleu, chevalier, seigneur de Heilly, capitaine de mille hommes de pied de la légion de Picardie, et d'Anne Sanguin sa seconde femme, fille d'Antoine, seigneur de Meudon, et de Marie Simon. Ainsi Anne de Pisseleu étoit nièce d'Antoine Sanguin, dit le cardinal de Meudon, grand aumônier de France, lequel trouva son élévation dans la faveur de sa nièce. On remarque

(1) *Voy.* la Généalogie de Pisseleu, dans Anselme, nouv. édit., t. 8, p. 745 et suiv.; et celle de Sanguin, même volume, page 265.

qu'il lui donna la terre de Meudon et celle d'Angervilliers. La maison de Pisseleu de Heilly étoit ancienne ; et l'on remarque que Jean de Pisseleu, seigneur de Heilly, aïeul d'Anne, avoit eu l'honneur d'être du nombre des chevaliers du sacre de Louis XI, et celui d'épouser Jeanne de Dreux (1), princesse du sang royal, après la mort de Marie d'Hargicourt, mère de Guillaume de Pisseleu, père de la duchesse d'Étampes. Elle naquit vers l'an 1508, et fut élevée avec beaucoup de soin. Elle entra au service de Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême, mère de François I, quelque temps avant la délivrance du roi, c'est-à-dire pendant que le traité se négocioit, et fut connue sous le nom de mademoiselle de Heilly (2).

(1) Cette JEANNE DE DREUX, de la branche de Beaussart en Thimerais, étoit fille de Louis de Dreux, et de Catherine d'Auxi ; petite-fille de JEAN, seigneur de Beaussart, Esneval, et de Gilette Picard, arrière-petite-fille de Robert de Dreux, seigneur de Beaussart, chef du nom et armes de la maison de Dreux, et de Guillemette de Ségrie, bis-arrière-petite-fille de *Gauvain II*, baron d'Esneval, et de *Jeanne d'Esneval*, tris-arrière-petite-fille d'Étienne, dit *Gauvain I*, vicomte de Dreux, et de *Philippe de Maussigni*, quatrième-arrière-petite-fille de Jean I, seigneur de Châteauneuf en Thimerais, et de Beaussart, et de Marguerite de La Roche, héritière en partie de Châteauneuf, issu de Robert de France, cinquième fils de saint Louis. Duchesne.

(2) C'est apparemment d'elle que parle Clément Marot, dans ses Étrennes à Heilly.

Elle suivit la duchesse d'Angoulême, à laquelle le roi avoit donné la régence pendant sa captivité, et alla à sa suite au devant de ce prince, lorsqu'il revint d'Espagne en France après la conclusion du traité de Madrid (signé le 14 février 1526.) François I rentra dans ses États au mois de mars suivant. La régente excita, sans y penser, cette nouvelle passion du roi, en amenant au devant de lui la demoiselle de Heilly. Il la vit pour la première fois à Baïonne. Car de croire, comme l'a dit Varillas, qui se contredit lui-même, que la régente ait laissé ses filles au Mont-Marsant (1), et qu'elle ait été

« Dix et huit ans je vous donne
« Belle et bonne ;
« Mais à votre sens rassis,
« Trente cinq, ou trente-six
« J'en ordonne. »

Cela suppose que mademoiselle de Heilly, toute jeune qu'elle étoit, passoit pour très raisonnable.

(1) Cette bévue de Varillas a été fort bien relevée par Bayle, dans son Dictionnaire, article ÉTAMPES (Anne, duchesse d'). Mais il n'a pas découvert la source de l'erreur. La voici. Varillas composoit souvent de mémoire. Il avoit lu que la duchesse d'Angoulême étoit allée avec le roi son fils au devant d'Éléonor d'Autriche, et des princes (François, premier dauphin, et le duc d'Orléans, depuis Henri II) en Guyenne, et que le mariage de François I et d'Éléonor s'étoit fait au Mont-Marsan, après la remise d'Éléonor et des fils de France. Il confondit

sans cette partie de son train jusqu'à Baïonne, ou bien de dire avec Brantôme et Belleforêt, que la demoiselle de Heilly n'alla que jusqu'à Bordeaux, c'est ce qui est sans la moindre apparence.

Les progrès qu'elle fit sur le cœur du roi furent rapides. Il étoit sensible au mérite des dames, et mademoiselle de Heilly en avoit beaucoup ; sa beauté étoit à son plus haut point. Qu'on se figure une jeune personne d'environ dix-sept à dix-huit ans, parfaitement bien faite, qui joignoit à l'éclat de la jeunesse celui du plus beau teint, des yeux vifs pleins de feu qui annonçoient tout l'esprit imaginable, c'étoit mademoiselle de Heilly du côté de la figure. Pour son esprit, il étoit non seulement agréable, fin et amusant, mais solide, étendu, et sensible aux beautés des bons ouvrages. On lui a même donné dans la suite l'éloge de *la plus savante des belles, et la plus belle des savantes* (1), et celui

les deux voyages, parceque, dans l'un et dans l'autre, il s'agit de la duchesse d'Étampes, dans les historiens qui parlent d'elle comme d'une nouvelle maîtresse, à l'occasion du premier voyage, et d'une ancienne, à l'occasion du second. *Voy.* Bussières, Histoire de France, sous l'an 1529, t. 3, p. 354, sous le règne de François I, n. 35. Ce qu'il dit a pu occasionner la méprise de Varillas.

(1) C'est ainsi que lui parle Charles de Sainte-Marthe, dans

de *protectrice* et de *Mécène des beaux esprits.* Pour le cœur, elle prouva qu'il s'en falloit beaucoup qu'elle l'eût aussi sincère et aussi droit qu'elle avoit l'esprit beau. Elle manqua si essentiellement à ce qu'elle devoit au roi, à ce qu'elle se devoit à elle-même, qu'on entreprendroit inutilement de l'excuser. Cela n'a pas empêché Brantôme de dire qu'*elle fut pourtant une fort belle et honnête dame, et qui n'abusa jamais de sa faveur envers le monde.* Elle n'en agit jamais avec trop de hauteur à la cour, et sut conserver les égards dus à la naissance : voilà à quoi se réduit l'éloge de Brantôme.

---

l'épître dédicatoire de ses poésies, datées du premier septembre 1540. *Toi donc une entre notre siècle des belles très érudite, et des érudites très belle.* Le même poëte lui adresse ce dixain.

Junon, Vénus et Pallas, trois ensemble,
Ont beu débat merveilleux à vous voir.
S'a, dit Junon, mienne est comme me semble,
Pour son grand los, sa jeunesse et avoir.
Mais, fit Vénus, pour moi la veux avoir ;
Car en beauté au monde n'a seconde.
Quoi ! dit Pallas, *sa très noble faconde,*
Son bel esprit, ses graces la font mienne.
Lequel aura des trois la pomme ronde ?
Pour vous tenir justement comme sienne, etc.

Premier livre des Poésies de Charles de Sainte-Marthe, à Lyon, chez Le Prince, 1540, p. 37. *Voy.* aussi p. 20.

François I ne fut pas long-temps à faire connoître ses sentiments pour elle. Le premier sacrifice qu'il lui fit, fut d'abandonner la comtesse de Châteaubriant, de laquelle nous avons parlé. Non seulement il cessa de la voir, mais il voulut retirer de ses mains les bagues et les autres bijoux ornés de devises ingénieuses que le roi et sa chère sœur, Marguerite de Valois, avoient imaginées ensemble pour en faire hommage à la beauté de la comtesse de Châteaubriant. Apparemment cette rivale, pour chagriner la vanité de mademoiselle de Heilly, tiroit encore avantage de ses devises, et les faisoit voir à ses partisans, auxquels elle vouloit peut-être persuader que le roi n'étoit pas si éloigné d'elle qu'elle ne pût encore le faire rentrer dans ses premiers liens. Prétendre retarder une chute réelle à la cour, dans l'opinion des courtisans, c'est le foible des favoris, dit Gracien.

Nous avons rapporté, d'après Brantôme, de quelle manière s'y prit le roi, et de quel moyen se servit la comtesse de Châteaubriant pour esquiver le coup qu'on lui portoit (1).

(1) Aux *rebus*, ou espèces de *devises* où l'on prétendoit expliquer sa pensée par les choses mêmes qu'on peignoit, et dont

Dans le dessein de donner un rang et un titre qui missent sa maîtresse à la cour avec distinction, François I chercha un mari à mademoiselle de Heilly. Il s'en présenta un dans la personne de Jean de Brosse (1), dit de Bretagne, fils de René de Brosse et de Jeanne, fille du célèbre Philippe de Commines. René ayant suivi le parti du duc de Bourbon, qui avoit abandonné celui du roi, et trahi son maître et sa patrie, avoit été tué à la journée de Pavie le 24 février 1525 (nouveau style.) Par arrêt du parlement de Paris, rendu dès

---

les noms suppléoient aux caractères, telles qu'étoit celle du dauphin, fils de Charles VI, qui portoit, dans un étendard, un K, *un cigne peint*, et une L, pour indiquer le nom de *Cassinelle* ou *Cassignelle*, qui étoit celui de sa maîtresse. A ces *rebus*, dis-je, avoient succédé des devises spirituelles et régulières; et, depuis le règne de François I jusqu'à celui de Louis XIV, où l'art des devises s'est perfectionné, elles ont été fort à la mode, sur-tout en amour et à la guerre. La duchesse d'Étampes avoit un hôtel dans la rue de l'Hirondelle, François I en fit bâtir un autre qui y communiquoit. Il étoit rempli de devises les plus galantes. Gauval, qui en parle, dit les avoir vues. Il en rapporte même une de laquelle il se souvenoit. Elle n'étoit rien moins que pieuse. C'étoit *un cœur enflammé*, placé entre un *alpha* et un *omega* : ou vouloit dire que, *pour ce cœur qui brûleroit toujours, l'amour étoit le principe et la fin.*

(1) *Voy.* Le Laboureur sur Castelneau, liv. 3, ch. 12, p. 821 de la nouvelle édition, et la Généalogie de la maison de Brosse, p. 259 et suiv. du troisième vol.

le 13 août 1522, il avoit été condamné à être décapité, et ensuite pendu, avec confiscation de tous ses biens. Ainsi Jean, fils de ce René de Brosse, accablé sous le poids des malheurs que s'étoit attirés son père, au lieu des grands biens qu'il eût dû avoir, soit du côté de la maison de Brosse, soit de celui de la maison de Châtillon-Bretagne, de laquelle étoit son aïeule, ou du côté de Jeanne de Commines, se voyoit exposé à languir dans la misère, sans biens et sans ressource. Il avoit réclamé le bénéfice du traité de Madrid; mais ses sollicitations n'avoient eu aucun succès, et il ne lui restoit qu'un nom illustre dont il étoit le dernier. Le mariage de la demoiselle de Heilly lui fut proposé, et il en accepta la proposition. Le roi ne fut point fâché de trouver cette occasion d'agrandir sa maîtresse. L'alliance se fit. Je n'en vois point la date; mais je ne la crois pas éloignée de l'année 1526. En faveur de ce mariage, François I lui fit rendre tous les biens de sa maison qui avoient été confisqués, et y joignit le duché d'Étampes (1). Il fit aussi l'époux chevalier de

(1) Marot a marqué cette libéralité du roi dans ce dixain.

« Ce plaisant Val, que l'on nomme *Tempé*,
« Dont mainte histoire est encore embellie,

l'ordre, et gouverneur de Bretagne (1). Ce mariage n'empêcha point la duchesse d'Étampes de tenir auprès du roi le premier poste qu'elle y occupoit. Le mari n'eut probablement d'autre droit que celui de jouir des biens et des gran-

---

« Arrosé d'eaux, si doux, si attrempé,
« Sachez que plus il n'est en Thessalie.
« Jupiter, toi qui les cueurs gagne et lie
« L'ha de Thessale en France remué,
« Et quelque peu, son nom propre mué;
« Car pour TEMPÉ, veut qu'Étampes s'appelle.
« Ainsi lui plaît; ainsi l'a situé,
« Pour y loger de France la plus belle. »

Cette idée est fort étendue par Charles de Sainte-Marthe, dans ses Poésies françaises, p. 197.

(1) Sur les différents possesseurs du comté d'Étampes, érigé en duché pour Jean de Brosse et Anne de Pisseleu, par lettres du mois de janvier 1536, *voy.* le Dictionnaire de Bayle, au mot ÉTAMPES, p. 409, tome 2; Anselme, tome 5, p. 576, n. 14, à la fin de la généalogie de Brosse; Table chronologique des ordonnances de Blanchard, sous l'an 1536, p. 75. On y apprend que Jean de Brosse, duc d'Étampes, étant mort sans enfants d'Anne de Pisseleu, ses biens passèrent à Sébastien de Luxembourg, duc de Penthièvre, fils de François de Luxembourg, et de Charlotte de Brosse, sœur de Jean; que Sébastien de Luxembourg n'eut qu'une fille, Marie de Luxembourg, laquelle porta les duchés d'Étampes et de Penthièvre à Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, duquel la fille, Françoise de Lorraine, duchesse de Mercœur, de Penthièvre et d'Étampes, épousa César, duc de Vendôme, de Mercœur, de Penthièvre, et d'Étampes, dont Louis, depuis cardinal de Vendôme, père de Louis-Joseph, dernier duc de Vendôme.

deurs que la faveur de sa femme lui procuroit. Cette faveur alla au plus haut point, et dura autant que le prince qui en étoit la source. La duchesse s'en servit pour enrichir sa famille ; et, devenue dépositaire de toutes les graces, elle les versa sur ses parents, qui en furent comblés, sur-tout en bénéfices et en biens ecclésiastiques. Antoine Sanguin, son oncle maternel, devint abbé de Fleury sur Loire, évêque d'Orléans, cardinal, et enfin archevêque de Toulouse. Charles de Pisseleu, son second frère, eut l'abbaye de Bourgueil et l'évêché de Condom. François, son troisième frère, fut fait abbé de Saint-Corneille de Compiègne, et évêque d'Amiens; et le quatrième, appelé Guillaume, fut nommé évêque de Pamiers. Elle eut également soin de ses sœurs : deux furent nommées abbesses, et les autres furent mariées dans les meilleures et les plus riches maisons du royaume (1).

Les savants se sentirent aussi de sa libéralité; et, de concert avec le roi et Marguerite de Valois, reine de Navarre, elle les protégea, et donna même lieu de croire, par l'estime dont

(1) Guillaume de Pisseleu son père avoit eu trente enfants de trois femmes.

elle les honoroit, qu'elle n'étoit pas éloignée des opinions de ceux qu'on appeloit alors Luthériens, et qu'on a depuis appelés en France huguenots, ou protestants. Elle en a été accusée dans plusieurs ouvrages, et j'aurai lieu d'examiner ce reproche en parlant de sa mort.

Aimée du plus grand roi qu'eût alors l'Europe, comblée de biens et de dignités, dans un crédit que rien n'égaloit, la duchesse d'Étampes devoit, à ce qu'il semble, jouir d'une félicité entière; mais la jalousie furieuse qu'elle conçut contre Diane de Poitiers, maîtresse du dauphin (qui fut depuis Henri II), troubla son bonheur, et la porta à des extrémités qui mirent l'État et le roi à deux doigts de leur perte. La source de cette jalousie étoit la rivalité de beauté entre elle et Diane, et l'ambition dont étoit dévorée la duchesse d'Étampes.

Elle tenoit le premier rang à la cour de François I; mais les plaisirs auxquels ce prince s'étoit livré imprudemment l'avoient vieilli. Le roi n'avoit pas quarante ans, qu'il étoit déjà attaqué d'une maladie qui annonçoit une suite funeste. Depuis 1539 il avoit été sujet à des attaques de goutte, et à des douleurs qui le rendoient chagrin et d'une humeur difficile. Ainsi, quoique le crédit de la favorite se sou-

tînt, elle en craignoit la fin ; elle appréhendoit, pour ainsi dire, de voir régner la maîtresse du dauphin à sa place et de son vivant. Cette crainte lui fit tout mettre en usage pour en écarter l'objet.

La haine réciproque de ces deux dames paroissoit en toute occasion. Il ne se passoit guère de jours qu'il ne survînt quelques différents entre elles ; et elles ne perdoient sur-tout aucune occasion de médire l'une de l'autre. La duchesse d'Étampes, plus jeune et par conséquent plus belle, lançoit mille traits malins contre le choix du dauphin et sa Diane ; et remettant incessamment son âge sur le tapis : « L'année de ma naissance, disoit-elle, est celle « où madame la sénéchale se maria (1). » Elle ne s'en tint pas à ces marques stériles de son dépit et de son chagrin. Elle forma à la cour un parti qui en devoit nécessairement faire naître un autre. Celui auquel elle donna l'être, et dont elle se rendit le chef, fut le parti du

(1) C'étoit pure médisance : Diane de Poitiers, comme nous le dirons, se maria le 29 mars 1514, âgée de treize à quatorze ans ; et Anne de Pisselen étoit née vers l'an 1508. Il n'y avoit que six à sept ans de différence. Presque tous les historiens se sont trompés sur l'âge de Diane de Poitiers, parcequ'elle avoit vingt ans plus que Henri II.

duc d'Orléans (1), prince en qui on admiroit déjà la valeur et toutes les autres belles qualités du roi, qui ne pouvoit dissimuler l'amour de préférence qu'il avoit pour lui. Le parti opposé fut celui du dauphin, à la tête duquel on peut dire que se mit Diane de Poitiers, sa maîtresse. On peut donc l'accuser d'avoir causé la désunion dans la maison royale. Pour faire prévaloir le duc d'Orléans sur le dauphin, elle fit donner au premier les emplois les plus brillants, et s'opposa, tant qu'il lui fut possible, aux progrès qu'eût pu faire le dauphin contre l'empereur. Suivant quelques historiens, dès l'année 1540, qui fut celle du passage de l'empereur Charles V en France, ce prince, craignant d'être arrêté à la cour, avoit eu recours au crédit de la duchesse d'Étampes. Elle avoit d'abord (2) conseillé au roi de ne pas manquer l'occasion d'anéantir le traité de Madrid, en obligeant Charles V, de la personne duquel il étoit le maître, d'en signer un autre à Paris; mais, dit-on, le roi, trop généreux pour suivre un pareil

(1) Charles de France, duc d'Orléans, né le 22 janvier 1522, mort le 9 septembre 1545.

(2) Dupleix, Hist. de France sous François I, sous l'an 1540, tom. 3, p. 420, numb. 32.

avis, se contenta de dire à l'empereur, en lui présentant la duchesse : « *Mon frère*, cette « belle dame me conseille de vous obliger à « détruire à Paris l'ouvrage de Madrid. » Sur quoi l'on prétend que Charles répondit froidement : « Si le conseil en est bon, il faut le suivre » ; que cependant, alarmé du péril où il se trouvoit, il pensa à l'éviter, en mettant, autant qu'il lui seroit possible, madame d'Étampes de son côté; que, pour y parvenir, l'empereur, dès le lendemain, imagina une galanterie qui lui réussit. On lui donnoit *à laver* avec le roi, la duchesse tenoit la serviette. Charles ayant tiré de son doigt un très gros diamant, le laissa tomber comme par mégarde. La duchesse l'ayant ramassé et présenté à l'empereur, il lui dit galamment qu'il la prioit de le garder, qu'il convenoit trop bien à la main où la fortune le plaçoit pour l'en ôter : depuis ce temps-là, ajoute-t-on, la duchesse et le connétable de Montmorenci (1), dont l'empereur flattoit à chaque instant la vanité, en lui donnant le titre *du plus grand capitaine de l'Europe*, avoient été cause qu'il étoit parti et rentré dans ses États, sans tenir sa parole sur l'investiture du

(1) Brantôme, dans l'Éloge du connétable de Montmorenci.

duché de Milan. Mézeray, et ceux qui l'ont suivi, regardent l'anecdote du diamant, et tout ce qu'on dit à cet égard, comme un conte fait à plaisir. Ce n'est pas que l'historiettene soit très conforme au génie des acteurs; mais elle n'est soutenue d'aucune autorité considérable. On en croira ce qu'on voudra : ce qu'il y a de certain, c'est que si la duchesse d'Étampes ne commença pas dès ce temps à avoir quelque liaison avec l'empereur, elle en eut, dans la suite, de très odieuses, et qu'on ne sauroit excuser, puisque si, d'un côté, elle alléguoit la faveur du parti du duc d'Orléans, ce qui n'étoit qu'un prétexte pour couvrir sa jalousie contre Diane de Poitiers, d'un autre, elle travailloit contre les intérêts de l'héritier présomptif et ceux de l'État. Développons ces faits importants; il ne faut qu'une légère connoissance de notre histoire, pour savoir que les idées qu'avoit François I de la générosité et de la droiture, dignes d'un roi, ont souvent nui à ses affaires, et fait tout le succès de celles de Charles, son rival. Si le roi eût accepté les propositions des Gantois, soulevés contre l'empereur en 1539; s'il eût profité de son passage en France pour l'investiture du Milanais, comme il le devoit; s'il eût tiré avantage de son éloignement en Afrique, pour se venger de ses

infidélités, il se fût épargné bien des peines, et n'eût fait que ce que la politique l'autorisoit de faire. Il perdit toutes ces occasions, et fut obligé d'armer dans un temps où ses affaires n'étoient pas dans une posture fort avantageuse. La guerre fut donc déclarée le 4 juillet 1541, de la part du roi, outré de désespoir du meurtre de ses ministres (1) Frégose et Rincon, qu'il envoyoit, l'un à la Porte, l'autre à Venise, pour y dissiper les mauvaises impressions que Charles V avoit voulu donner de la conduite du roi par ses agents. On mit en France deux armées sur pied, l'une commandée par le dauphin en personne, l'autre par le duc d'Orléans, son frère. Le dauphin devoit assiéger Perpignan, et le duc d'Orléans, Luxembourg. Ces deux armées firent peu de chose. Le duc d'Or-

(1) Ils furent tous deux massacrés par le marquis du Gast, agent de l'empereur, dans un bateau sur le Pô, à une lieue et demie au-dessus de l'embouchure du Tésin. César Frégose étoit Génois, et Antoine Rincon étoit Espagnol, et avoit passé au service de France. Ce fut une des raisons qu'on allégua pour excuser Charles-Quint, *qui n'avoit pas perdu*, disoit-il, *sa juridiction sur un sujet rebelle.* Mais cela a été réfuté sans réplique par tous ceux qui ont traité la matière des ambassades et du *droit public.* Ni Charles-Quint, ni du Gast n'avouèrent le meurtre. Voyez Wicquefort, Mém. des ambassadeurs, p. 46, édition de Cologne de 1677.

léans perdit tout le fruit de ses premières conquêtes, en allant rejoindre le roi à Montpellier, pour se trouver à une bataille qu'on disoit qui se devoit donner entre lui et l'empereur ; et le dauphin fut obligé de lever le siège de Perpignan. On peut croire que la duchesse d'Étampes contribua à ce malheur ; et plusieurs de nos historiens (1) remarquent que les ennemis, avertis des desseins du roi, sur lesquels ils s'étoient d'abord mépris, jetèrent dix mille hommes dans la place, ce qui la rendit imprenable. D'où vinrent à l'empereur ces avertissements, si ce n'est de la duchesse ? On remarque encore que le maréchal d'Annebaut, attaché à la duchesse d'Étampes, dérangea une batterie postée avantageusement par un des premiers officiers, et la plaça de manière qu'elle ne produisit aucun effet. Enfin si le roi, dit-on, eût fait passer ces deux armées sous les ordres du

(1) Guillaume du Bellay, auquel on reproche d'être toujours le panégyriste de François I, parle bien de ces *avertissements ;* mais il dit qu'il étoit bien aisé aux ennemis de prévoir le siège par le séjour qu'avoit fait d'Annebaut en Piémont, et par la marche de l'armée. Mémoires de Guillaume du Bellay, liv. 9, sous l'année 1541, fol. 347 verso. Montluc attribue la faute faite à Perpignan au maréchal d'Annebaut, qui aima mieux en croire un mâçon gascon, aposté par les ennemis, que lui Montluc. Liv. 1, p. 93, édit. de 1639.

dauphin seul au-delà des monts, au lieu d'en envoyer deux sous les ordres des deux frères, l'une dans le Luxembourg, l'autre dans le Roussillon, on eût fort embarrassé l'empereur; et François eût pu conquérir le Piémont, et reprendre le Milanais. Savoir si la duchesse eut quelque part à cette faute, c'est ce qu'il n'est pas aisé de pénétrer. De la manière dont parle Brantôme du siége de Perpignan, on peut croire que madame d'Étampes contribua au mauvais succès de l'entreprise. Le dauphin y avoit été embarqué par le maréchal de Montpesat, qui avoit présenté le projet comme d'une exécution très facile. « Ce qui fâcha fort, dit « Brantôme, M. le dauphin, qui voulut mal « mortel au maréchal, le tenant pour un fort « mauvais capitaine, mais fort bon courtisan et « fin : aussi feu mon père, ajoute-t-il, l'appe- « loit toujours *léchécuelle* de cour, tout son « cousin et maréchal qu'il fût. » Que signifient ces reproches, s'ils ne sont pas relatifs à l'excès de complaisance que Montpesat avoit pour la duchesse, qui cherchoit à déprimer le parti du dauphin, et à faire briller le duc d'Orléans à ses dépens. Pour les soupçons qu'on peut concevoir de la conduite d'Annebaut, et ses liaisons avec la duchesse d'Étampes, ils paroissent

confirmés (1) par la disgrace de ce premier officier. Les funestes effets de la jalousie des deux favorites parurent avec bien plus d'éclat quelque temps après (en 1544). L'empereur et Henri VIII, roi d'Angleterre, attaquèrent François I de concert; leur projet étoit de conduire leurs forces combinées devant Paris. Si ce projet eût été sérieux et bien conduit, peut-être eût-il réussi; mais, heureusement pour la France, l'empereur s'amusa à attaquer Luxembourg, et les Anglais Boulogne-sur-mer. Ils y perdirent beaucoup de temps, et donnèrent au roi celui de mettre une belle armée sur pied, de laquelle le dauphin eut encore le commandement. Il lui étoit dû, comme étant la partie la plus intéressée à la descente de l'empereur; c'étoit son bien qu'il défendoit. Luxembourg s'étoit rendu par la lâcheté du gouverneur; mais Saint-Dizier, défendu pendant six semaines par le brave comte de Sancerre, ne se

(1) Du Bellay dit, en parlant du siège de Perpignan, que le dauphin fut obligé de lever : *Alors le roi reconnut bien, mais trop tard, qu'il avoit été mal servi;* et il ajoute, en parlant de monsieur le dauphin : *Que l'erreur n'étoit de lui, mais de ceux qui avoient abusé le roi, ou par ignorance, ou par envie qu'autres ne fissent mieux.* Guillaume Du Bellay, liv. 9, fol. 348, verso.

rendit que par surprise. Le chiffre duquel se servit le duc de Guise pour écrire au gouverneur étant tombé entre les mains de l'empereur, il s'en servit pour écrire au comte de Sancerre qu'il eût à rendre la place; que sa résistance étoit d'autant plus inutile, que le roi n'étoit pas en état de le secourir. Sancerre se rendit sur cette lettre supposée, mais après un traité très glorieux (1) pour lui. La duchesse d'Etampes fut accusée d'avoir communiqué à Charles V le chiffre du duc de Guise, et il se trouve même des auteurs qui l'avancent comme un fait certain. De la manière dont parle Du Bellay, la ruse des Impériaux est toute due à Granvelle, qui avoit intercepté un paquet où se trouva le chiffre du duc de Guise. Mais, comme je l'ai observé, l'auteur a tant de penchant à dissimuler tout ce qui intéresse l'honneur du roi, qu'on peut se défier de lui en ces occasions (2): au moins ne sauroit-on nier qu'il n'y eût alors des liaisons entre elle et Charles-

(1) On trouve cette pièce dans les Mémoires de Brantôme, tome 1, p. 410 de l'édition de 1666, dans *l'Éloge du comte de Sancerre*. Elle y est datée du 9 août 1544.

(2) Du Gast s'étoit servi à Mondevi d'une pareille ruse avec le seigneur de *Dros*, en lui faisant tenir une lettre fausse, comme de M. de Bottières.

Quint. Le comte de Bossut, de la maison de Longueval, en avoit le secret; il étoit chargé des affaires de la duchesse, et il ne tient pas à un moderne qu'on ne croie qu'il avoit tout obtenu d'elle (1). La prise de Sancerre, et quelques autres avantages qu'avoit eus l'empereur, ne le dédommageoient ni de ses démarches, ni de ses frais : son armée étoit fort diminuée; les Anglais étoient toujours devant Boulogne: enfin, par le défaut de vivres et de munitions, Charles-Quint avoit à craindre toute la honte et le dommage d'un grand projet mal concerté. Instruit des divisions de la cour de François I, partagée entre la duchesse d'Etampes, qui soutenoit le parti du duc d'Orléans, et Diane de Poitiers, qui étoit à la tête de celui du dauphin, il proposa à madame d'Étampes un moyen d'augmenter son crédit, en augmentant celui du duc d'Orléans. Ce moyen consistoit à faire entrevoir à la duchesse que Charles don-

(1) Celle-là, dit Brantôme, en parlant de la duchesse d'Etampes et de François I, étoit son *principal bouton;* mais il ne s'y arrêta pas tant qu'il n'en eût d'autres; *non plus qu'elle ne lui tint pas autrement de grande fidélité, ainsi qu'est le naturel des dames*, etc. Brantôme, dans Henri II, tome 2, p. 6. Bayle se sert de ce passage pour établir l'opinion d'infidélité de madame d'Etampes : mais cela est bien vague; et je m'étonne que Bayle se soit décidé sur un pareil témoignage.

neroit volontiers l'investiture du Milanais et des Pays-Bas au duc d'Orléans, et lui feroit de si grands établissements, que sa fortune pourroit balancer celle du dauphin, qui, même sur le trône, se verroit réduit à appréhender son frère. Madame d'Étampes avoit reçu toutes ces idées avec d'autant plus d'avidité, qu'elles flattoient davantage son ambition; et elles avoient été le prix pour lequel elle s'étoit, pour ainsi dire, vendue à l'empereur. Il avoit plus besoin que jamais d'avoir recours à la ruse et au grand art de *coudre la peau du renard à celle du lion.* Instruit de tout ce qui se passoit au conseil du roi (1) et dans son cabinet par l'agent de madame d'Étampes (le comte de Bossut), il apprit par la même voie que le dauphin avoit fait un grand amas de toutes les provisions nécessaires pour la subsistance d'une armée; que ce magasin étoit dans Épernay, petite ville de la Champagne au-dessous de Châlons, très foible d'elle-même, et qui n'avoit d'autre avantage que d'être située au-delà de la Marne; qu'à l'égard de l'armée impériale, l'ordre avoit été donné de rompre le seul pont sur lequel elle pouvoit passer; mais que jusqu'alors la duchesse

(1) Belcar. Ep. met. Dupleix; Mézeray.

en avoit éludé l'exécution si adroitement, que le pont existoit encore.

Il étoit aisé d'en conclure qu'il n'y avoit qu'à se hâter pour trouver dans Épernay tous les rafraîchissements dont les Impériaux avoient un extrême besoin. En se tirant de la nécessité, Charles y jetoit notre armée; et on ne pouvoit donner à l'empereur un avis d'une plus grande importance, et qui nous précipitât dans un plus grand danger. Il en profita, et parut, dans le temps qu'on s'en défioit le moins, devant Épernay (1). La place, sans fortifications, ouvrit aussitôt ses portes, et les Impériaux y trouvèrent encore plus de provisions qu'ils ne l'avoient imaginé. Cet avis fut suivi d'un second aussi fatal à la France. Charles apprit encore qu'en se hâtant il trouveroit dans Château-Thierry une aussi grande abondance de farines et de blés; que la ville n'étoit ni mieux for-

(1) Ces deux places et les magasins qui y étoient furent pris par l'empereur, au mois de septembre 1544. Le Ferron et du Tillet disent néanmoins que les Français mirent le feu à Épernay deux jours avant l'arrivée de l'empereur : *Veriti Galline Esper-nacum urbem omnibus rebus instructam, hostes occuparent, præmonitis* duobus anteà diebus *oppidanis; urbem incenderunt.* Ferron. *in Francisco Vales*, fol. 169, verso, contre du Bellay, liv. 10, fol. 509 recto. Belleforêt, fol. 1526 verso. Le Ferron étoit-il bien instruit ?

tifiée, ni mieux gardée qu'Epernay; qu'elle étoit dénuée de troupes; que la prise seroit une suite infaillible de l'attaque. Ce second avis donna lieu à la prise de Château-Thierry; et les Impériaux mourant de faim, à qui tout manquoit, et qui étoient prêts à se débander et à abandonner l'empereur, se trouvèrent dans une abondance de toutes choses qui leur rendoit tout possible. L'ennemi faisoit des courses jusqu'à Meaux; et Paris fut si épouvanté, que tous ses habitants ne pensèrent qu'à se sauver, comme s'ils n'eussent eu ni emplois, ni dignités, ni biens, ni maisons, ni roi, ni patrie. On ne voyoit dans cette ville immense que des personnes qui couroient d'un quartier dans un autre. La Seine étoit couverte de batelets, les rues remplies de citoyens effrayés, qui communiquoient leur peur aux plus assurés. La rue Saint-Jacques, parcequ'elle conduit à la route d'Orléans, étoit la plus embarrassée de charrettes et de gens chargés.

Dans le trouble où étoit ce nombre prodigieux de citoyens également alarmés, il se perdoit plus de choses qu'on n'en sauvoit; l'empressement à fuir étoit si grand, que quelques uns y périrent; et le soin d'éviter un danger chimérique étoit devenu un danger véritable.

Les voleurs et la canaille, invités par l'occasion, pilloient ce qui n'eût point été exposé à leur avidité, si chacun se fût tenu tranquille chez soi. Ce n'étoient de tous côtés que des femmes qui cherchoient leurs enfants, qui les embrassoient avec des exclamations douloureuses, ou des enfants qui poussoient des cris perçants, et qui appeloient leurs mères à leur secours ; l'époux exhortoit sa femme ; celle-ci, dans l'étourdissement, appeloit son mari qu'elle avoit à côté d'elle. Il ne manquoit dans la multitude et la variété des spectacles que la réalité du danger; et, dans cette image d'une ville prise d'assaut et au pillage, que la présence de l'ennemi, ou un véritable assaut. Tant il est vrai que la crainte est aveugle, quand une fois elle s'empare des esprits !

Le roi inquiet, mais constant au milieu de l'adversité, envoya, pour rassurer les Parisiens, le cardinal de Meudon (1) et le duc de Guise. Le premier, oncle de la duchesse d'Étampes, étoit haï. Qu'eût-ce été si le peuple eût su que sa nièce avoit tant de part aux malheurs qu'il craignoit? Le second ne put être écouté. Il fallut

(1) Antoine Sanguin, oncle maternel de la duchesse d'Étampes.

que le roi, tout malade qu'il étoit, vînt à Paris et se montrât. Il donna ordre au dauphin de faire approcher son armée. Il fit même publier un édit pour obliger chaque habitant de rentrer dans sa maison. L'empereur, enorgueilli de ses succès, vint à Soissons; et, sur les propositions que lui fit faire secrètement la duchesse d'Étampes de tenir sa parole, il balançoit et cherchoit les moyens de pousser ses avantages jusqu'où ils pouvoient aller. Trois circonstances sauvèrent la France du danger où l'avoit jetée la duchesse. L'empereur trouva devant Soissons plus de résistance qu'il ne pensoit. Il s'éleva dans son armée un grand différent entre les Allemands et les Espagnols, et il fallut toute la prudence de Charles pour l'apaiser; et l'Anglais, sommé de joindre ses forces à celles de l'empereur, répondit que l'honneur ne lui permettoit pas de lever le siège de Boulogne, et de quitter cette place, la seule qu'il eût attaquée sans l'avoir prise.

Peut-être un sentiment de jalousie contre Charles-Quint fut-il le motif de la conduite de Henri VIII. Il étoit généreux, et avoit toujours aimé François I, auquel il ressembloit beaucoup. D'ailleurs, si Charles ne réussissoit pas, sa retraite devenoit moralement impossible, et son armée périssoit sans ressource.

Toutes ces raisons rendirent Charles plus attentif à la paix qu'on lui proposoit. Un personnage (1) sans dignité, sans nom, sans caractère, un moine sourdement employé par l'empereur, parut, comme un envoyé du ciel, et fit des propositions. On établit des conférences pour parvenir à un traité. Le dauphin, à la tête de son armée, ne cherchoit qu'à en venir aux mains; et, soit amour de la gloire, et qu'il se flattât du titre de libérateur de l'État, qu'une victoire pouvoit lui donner; soit qu'il craignît l'agrandissement de son frère, par l'investiture du Milanais et de la Flandre, dont il s'agissoit; lui et es partisans firent tout ce qui fut en eux pour s'opposer au traité dont il étoit question. La duchesse d'Etampes avoit des raisons toutes contraires pour la conclusion de ce même traité. Elle appréhendoit que le dauphin n'acquît trop de gloire s'il réussissoit contre l'empereur, et que le projet qu'elle avoit formé de lui opposer un rival redoutable dans le duc d'Orléans n'échouât.

(1) « Le roi donna si bon ordre à tout, dit Brantôme (t. 1, p. 319, « dans *l'Éloge de Montpezat*) que l'empereur, songeant à tout « par soi, arrêta court sans passer outre, et par bonne ruse sus- « cita un moine, qu'on appela depuis le MOINE DE LA PAIX, qui « fit la bonne paix. »

On fit sentir au roi qu'il n'étoit pas de la prudence d'un souverain d'exposer l'État et sa couronne au sort d'un combat; que si les Impériaux étoient inférieurs en cavalerie (comme cela étoit en effet), ils l'emportoient en infanterie. Enfin, on lui cita pour exemple les malheurs des journées de Crécy et de Poitiers : on eût même pu lui rappeler celle de Pavie, dont la plaie n'étoit pas tellement fermée qu'on ne s'en ressentît encore.

Ces raisons, soutenues du crédit de la duchesse, déterminèrent François I au traité de Crépy en Valois, le 18 septembre 1544, dans lequel l'empereur gagna plus de vingt places qui lui furent remises, et qui ne donna au roi que l'espérance incertaine d'un mariage avantageux au duc d'Orléans. Ce prince devoit épouser, dans deux ans de la date du traité, la fille de l'empereur, à laquelle le duché de Milan étoit assigné pour dot, ou sa nièce, fille de Ferdinand, roi des Romains, avec les Pays-Bas.

Le dauphin protesta dans les formes contre le traité de Crépy, au mois de décembre de la même année, et sa protestation fut suivie de celle du parlement de Toulouse, du 22 janvier de l'année 1545. De son côté, l'empereur assuroit que la

paix n'étoit pas son ouvrage, mais celui du ciel, aux ordres duquel il n'avoit pas voulu désobéir. « Je n'ai pas voulu prendre Paris d'assaut, « ajoutoit-il; mon armée, gorgée de butin, m'au- « roit abandonné. Chaque soldat eût pu vivre « *en prince.* » Ces *rodomontades* n'étoient peut-être que pour répondre aux protestations du dauphin et aux discours des partisans de ce prince, contre la paix de Crépy (Brantôme, tome 1, p. 321.) La clause qui en étoit la plus importante se réduisit à rien, par la mort du duc d'Orléans, arrivée l'année suivante. Il paroît, par les mémoires du temps, qu'il mourut de la peste à l'abbaye de Farmoutier, près d'Abbeville. On fit aussi courir le bruit qu'il étoit mort du poison qu'on lui avoit donné à Lyon; et Diane de Poitiers fut soupçonnée d'être l'auteur de ce crime. Sans doute la duchesse d'Étampes autorisa ce bruit, s'il est vrai qu'il ait eu lieu. La mort du duc d'Orléans, extrêmement regretté de son père et de la duchesse, fut peut-être plus avantageuse que funeste à l'État (Brantôme, t. 1, p. 329, et p. 346, 347, 348 et 349) : elle termina les différents que la jalousie et l'ambition faisoient déjà naître entre les deux frères. Mais la haine des deux favorites augmentoit à mesure que le roi approchoit de sa fin. Le dauphin Henri,

qui adoptoit toutes les passions de la grande sénéchale, avoit dit, quelque temps avant la paix de Crépy, « Que la duchesse d'Étampes « se consoloit de la maladie de son père dans « les bras d'un autre » : et il avoit nommé le fameux Jarnac (1), de la maison de Chabot, lequel, quoiqu'il fût le beau-frère de madame d'Étampes, s'étoit vanté, disoit le dauphin, d'avoir eu les dernières faveurs de sa belle-sœur. Pour donner à cet aveu plus d'apparence, on ajoutoit que Jarnac étoit convenu d'avoir reçu sur le même pied avec sa belle-mère Madeleine de Puyguion, seconde femme de Jacques, baron de Jarnac son père. Dans les pièces originales (2) et bien curieuses que nous a conservées

(1) Guy Chabot, seigneur de Jarnac, avoit épousé Louise de Pisseleu, sœur de la duchesse d'Étampes, et fille de Guillaume Pisseleu et de Madeleine de Laval sa troisième femme. Il avoit été marié en mars 1540. Le contrat est du dernier février. Voyez Anselme, p. 566 du quatrième volume, nouv. édition.

(2) Voyez le Laboureur sur Castelneau, depuis la page 553 jusqu'à la page 560. En lisant ces pièces avec attention, on reconnoît que le sujet de ce fameux duel n'étoit pas seulement l'inceste de Jarnac avec sa belle-mère, mais un autre où le roi avoit intérêt, et où une *grande dame* prenoit part. Aussi remarque-t-on, dans ce procès-verbal, que Jarnac, en *donnant au roi pour la troisième fois* le vaincu, qui ne vouloit pas demander grace, dit, *en s'adressant à quelque grande dame :*

l'auteur des additions sur Castelnau, on ne parle ouvertement que de l'inceste de Jarnac avec sa belle-mère; mais l'auteur fait entrevoir qu'il s'y agissoit *d'une dame* qu'il n'a pas voulu nommer, et qui n'étoit autre que la duchesse d'Étampes, et de l'intérêt d'une autre, qui étoit Diane de Poitiers. François I, irrité de ce bruit injurieux autant à lui-même qu'à sa maîtresse, en chercha l'auteur. La chose fut tenue secrète, dans la crainte qu'eut le dauphin de l'indignation de son père. Jarnac avoit pris le seul parti qu'il y eût à prendre; c'étoit celui de nier le fait; et il avoit offert le combat à quiconque oseroit le lui soutenir. La Châtaigneraye, qui aimoit le dauphin plus par inclination que par intérêt, avoit dit tout haut qu'il étoit celui à qui Jarnac s'étoit vanté de son inceste avec sa belle-sœur.

Les choses en restèrent là pendant les deux dernières années de la vie de François I; La Châtaigneraye sollicita inutilement la permission de se battre en champ clos avec Jarnac. Et sur la requête qu'il présenta au roi et à son

---

MADAME, *vous me l'avez toujours bien dit.* Cette grande dame n'étoit que Diane de Poitiers, qu'on s'obstine à ne point nommer, non plus que la duchesse d'Étampes.

conseil, François répondit « Que jamais roi ni « prince ne devoit accorder ni permettre chose « dont l'issue ne pouvoit apporter aucun bien. » Et pour ce, dit Brantôme (des Duels, p. 171 de l'édit. de 1722), il le refusa, et aussi pour une autre raison que je ne dis pas. Henri II, monté sur le trône, n'imita pas son père. Le duel eut lieu, et La Châtaigneraye y périt. C'est sans doute à cette occasion que Brantôme, neveu de La Châtaigneraye, a écrit, que « si le « roi n'étoit pas fort fidèle à madame d'Étam- « pes, elle ne se piquoit pas non plus beau- « coup de fidélité pour lui. » Brantôme, souvent déterminé par ses caprices et ses affections particulières dans tout ce qu'il écrit, paroît bien plus favorable à Diane qu'à la duchesse d'Étampes. Il ne tient pas non plus à l'auteur de la dernière vie de l'amiral de Châtillon (1), qu'on ne croie madame d'Étampes coupable d'une autre infidélité avec le seigneur de Dampierre (2), sur-tout depuis la mort du roi; mais

(1) Gratien Sandras de Courtilz, auteur de quantité d'ouvrages où la vérité est enveloppée dans les suppositions et les mensonges les moins réfléchis.

(2) Claude de Clermont, baron de Dampierre, gouverneur d'Ardes, gentilhomme de la chambre de Henri II, mari de

cet auteur, bien plus hardi que Varillas, son modèle, ne mérite pas la moindre attention. Il ne cherche qu'à amuser, et la vérité n'est jamais son but. Ce que craignoit la duchesse d'Étampes arriva enfin ; le roi mourut à Rambouillet le 31 mars 1547. Le dauphin lui succéda sous le nom de Henri II ; et l'on peut dire que Diane de Poitiers, qu'on appeloit encore la grande sénéchale, monta sur le trône avec lui. Madame d'Étampes se vit sans ressources à la cour ; ceux qui lui avoient les obligations les plus essentielles l'oublièrent ; et les personnes qui avoient à se plaindre d'elle le firent tout haut, et ne cherchèrent que les occasions de lui nuire. Toutes ses créatures furent exilées ou disgraciées. Le comte de Bossut (1), duquel la trahison avoit

---

Jeanne de Vivonne, fille d'André de Vivonne, et nièce du célèbre La Châtaigneraye, tué par Jarnac. Voyez Anselme, t. 8, p. 922 ; et *ibidem* p. 765.

(1) Jean de Longueval, comte de Bossut, (château et comté en Hainaut, sur la Haîne, près de Saint-Guilain, à une lieue et demie de Mons) vécut cent cinq ans, et ne mourut que sous Henri III, ayant servi six rois. Il se trouva, sous Louis XII, à la bataille de Ravenne. Il étoit gouverneur de Villers-Cotterêts à sa mort. J'apprends tout cela de deux épitaphes que lui fit Guillaume du Sable, gentilhomme ordinaire de la vénerie du roi, dont les poésies parurent en 1611 à Paris, sous le titre de LA MUSE CHASSERESSE. Voici la première.

Cent cinq ans j'ai vécu, ô heureux et bel âge !

été découverte, fut à la veille de la payer de sa tête, et ne se tira d'affaire qu'en cédant sa magnifique maison de Marchez au cardinal de Lorraine. Ce nouveau favori, presque aussi peu digne de la confiance de son maître que le comte de Bossut, fit accroire au nouveau roi qu'on ne pouvoit faire le procès au coupable sans intéresser la mémoire de François I. D'Annebaut, qui étoit maréchal et amiral de France, et même premier ministre depuis la retraite du connétable de Montmorenci, fut obligé d'opter de l'une de ces deux grandes charges, et fut renvoyé à sa maison (1). Il retint la charge

---

Heureux, ayant l'honneur d'avoir servi six *rois*,
Dont généreusement j'ai milité sous trois,
Quarante ans ponr le moins, jusqu'au chenu pélage.
Pour mon commencement, fis mon apprentissage
Dessous *Louis douzième*, à Ravenne, où j'étois.
Ce bon roi mort, je vins à ce grand roi *François*;
Puis à *Henri second*, son fils, prince très sage.
Les *trois autres rois* sont les enfants d'icelui;
François, *Charles*, *Henri*, régnant pour le jourd'hui;
Et sous lequel acquis j'ai cette sépulture.
Car ayant l'âge atteint de la décrépité,
Où l'homme enfant revient, par la mort suscité,
Pour payer le tribut à l'humaine nature.

Nota. Guillaume du Sable a lui-même vu sept rois, ayant vécu sous François I et sous Louis XIII. Il publia ses poésies sous le septième règne.

(1) La dignité de *maréchal de France* étoit amovible dans son

d'amiral, Albon de Saint-André ayant été nommé maréchal à sa place. Le connétable de Montmorenci fut chargé des affaires et du ministère. Son éloignement étoit en partie l'ouvrage de la duchesse d'Étampes. Il étoit devenu l'appui de Diane : il étoit extraordinairement aimé de Henri II; c'en étoit assez pour que madame d'Étampes travaillât à le perdre. Elle se saisit des mécontentements qu'il avoit donnés au roi, en se laissant tromper par l'empereur à son passage à Paris (en 1540); et elle avoit entretenu le chagrin et le ressentiment du roi, au point qu'il avoit fait, en mourant, une loi au dauphin de le tenir éloigné des affaires, sous prétexte que le connétable n'avoit ni assez de lumières, ni assez de bonheur pour réussir (1).

---

origine. Cela se prouve par une lettre de Philippe de Valois à Bernard, sire *de Moreuil*, où il lui marque, qu'en lui ôtant l'office de *maréchal*, pour le faire gouverneur de Jean, duc de Normandie, son fils aîné, il ne lui *fait aucun préjudice* en son honneur ni en ses biens. Anselme, *des Maréchaux de France*, tome 6, p. 616.

(1) François I n'avoit pas tort: et cela parut à la journée de Saint-Quentin, et au traité de Cambrai qui l'a suivi. On remarque que le connétable fut malheureux dans toutes les batailles où il se trouva. Il fut fait prisonnier à Pavie, battu et fait prisonnier à la journée de *Saint-Quentin*, et à celle de *Dreux*; tué à celle de *Saint-Denis*. C'étoit un homme rempli de vanité, dur, et quel-

C'étoit à la haine de la duchesse, bien plus qu'à sa générosité, que l'amiral Chabot, que le connétable n'aimoit pas, devoit son rétablissement et la révocation de l'arrêt, dont Poyet, qui en étoit regardé comme l'auteur, fut si sévèrement puni.

Dans le changement général des affaires, si la duchesse se flatta de rester à la cour, elle se trompa. Elle fut obligée de se retirer sur ses terres, et se vit réduite à passer le reste de ses jours dans une maison de campagne. Ce fut long-temps après sa retraite, et non pas du vivant de François I, comme l'a écrit Varillas et son fidèle copiste l'auteur des Galanteries des rois de France, que René de Brosse, duc d'Étampes, fit faire une enquête où il ne s'agissoit point du tout des galanteries de la duchesse, et de son commerce avec le roi, mais du pouvoir absolu avec lequel elle et le comte de Bossut avoient régi ses affaires, souvent malgré lui, et sans lui en rien communiquer, et toujours à son désavantage.

---

quefois cruel; insatiable de faveurs, de biens et d'honneurs. La complaisance pour ses maîtres et leurs passions étoit son grand mérite; et son zèle pour la religion étoit si peu éclairé, qu'on ne doit pas lui en tenir beaucoup de compte; à peine savoit-il lire.

Le Laboureur sur Castelneau (liv. 3, p. 823 de l'édit. de 1731) explique la chose fort clairement. Le motif de l'enquête faite au mois de juin 1556 étoit un grand procès que le duc d'Etampes avoit contre Odet de Bretagne, comte de Vertus, son cousin, héritier de François, aussi comte de Vertus, son frère aîné. François, père d'Odet, ayant épousé Charlotte de Pisseleu, sœur de la duchesse d'Étampes, cette dernière obligea le duc son mari de lui abandonner tout ce qu'elle voulut, pour raison des prétentions qu'elle avoit sur la succession de Madeleine de Brosse son aïeule. Henri II voulut bien servir lui-même de témoin dans l'enquête; et le résultat de toutes les dépositions fut : « qu'en effet la duchesse d'E-« tampes et le comte de Longueval son agent « en avoient agi en maîtres de sa fortune, et « sans aucun égard à ses droits (1). »

A lire Varillas, et ceux qui l'ont servilement copié (2), on croiroit que le mari, impatient

(1) *Voyez* l'extrait de la déposition du roi Henri II, du 12 juin 1556, dans les additions de Le Laboureur sur Castelneau, au lieu cité.

(2) De ce nombre est l'abbé de Saint-Réal, *Entretiens historiques et moraux*, première *Journée*, p. 348. Cet auteur

de la conduite de sa femme, chercha à la déshonorer et à constater les écarts de la duchesse par une enquête juridique où Henri II et les premières personnes de la cour témoignèrent à sa requête, dans les termes les plus honnêtes qu'ils purent choisir, le grand pouvoir de la duchesse sur l'esprit du feu roi, et l'étroite amitié qui avoit été entre ce prince et elle.

Un critique célèbre (Bayle, article *Etampes*) a trop bien développé toutes ces bévues pour y revenir après lui. Il fait voir de quel poids sont les récits de Varillas et ceux de l'auteur des Galanteries des rois de France, et ce qu'on doit penser de leurs réflexions, et de cet enchaînement merveilleux d'aventures qui n'ont d'autre existence qu'une imagination presque toujours opposée avec la chronologie et la réalité des faits. Je crois qu'il est inutile d'observer, avec ce même critique, qu'il y a de l'absurdité à prétendre que François I n'a jamais eu avec madame d'Etampes que des liaisons d'amusements, sans que les choses aient été plus loin ; et que ce que Bussy Rabutin a dit, sans doute d'après Belleforêt, de l'innocence de leur com-

étoit très versé dans l'histoire romaine, et fort peu dans la nôtre.

merce, et des protestations du roi à ce sujet, est dénué de vérité, et même de vraisemblance(1).

Les accusations d'infidélité frappent davantage, et l'on se persuade volontiers qu'une personne capable d'inspirer les sentiments les plus vifs peut les recevoir. Que dans une cour telle qu'on nous peint et qu'étoit en effet celle de François I, une belle femme, à laquelle son amant n'étoit pas fidèle, ne se soit pas piquée d'une constance à toute épreuve, cela paroît naturel. Mais dans le poste que tint madame d'Étampes pendant près de vingt-deux ans, combien d'ennemis dut-elle se faire, sur-tout depuis que Diane de Poitiers fut devenue sa rivale de crédit et de beauté. Cependant on ne voit rien de bien précis contre sa conduite; rien ne prouve assez ses infidélités pour n'en pas douter; et en suivant les lois de l'histoire, on sera obligé de les rejeter.

(1) J'ai dit que Bussy avoit parlé d'après François Belleforêt. Voici les termes de cet historien, en parlant de la faveur d'*Anne de Pisseleu*. *Quoique plusieurs soupçonnassent moins honnêtement qu'il ne falloit de cette familiarité, si est ce qu'on tient que le roi s'en est purgé souvent, et a protesté qu'il n'aimoit cette dame que pour sa grace et gentillesse.* Il creder' è cortesia, et Belleforêt fait voir lui-même, dans la suite, par les réflexions qu'il ajoute, qu'il croyoit le contraire de cette tradition. Annales de Belleforêt, tome 2, liv. 6, ch. 38, pages 14 et 15.

Brantôme, qui ne l'aimoit pas, ne dit point, comme le feroit croire Bayle, qu'elle fût dans un commerce criminel avec le comte de Bossut. Le bruit de ses galanteries avec Jarnac n'est fondé que sur la malignité de Diane de Poitiers et de ses partisans, auxquels le dauphin donna le ton; Brantôme ne le donne pas même pour vrai. Ses liaisons postérieures à la mort du roi avec Dampierre sont encore moins prouvées. Enfin je ne vois pas qu'on puisse raisonnablement l'accuser avec certitude, sinon de relations avec Charles-Quint. Je ne parle point comme apologiste, mais comme historien (1).

(1) Marot disoit d'elle dans ses Étrennes :

« Sans préjudice à personne,
« Je vous donne
« La pomme d'or de beauté ;
« Et de ferme LOYAUTÉ,
« La couronne. »

Et Charles de Sainte-Marthe, dans son Recueil imprimé en 1540, p. 20 :

« Pour sa très grande et bien rare beauté,
« Elle est la fleur entre toutes nommée ;
« Et tant pleine est de grande honnêteté,
« Qu'elle est de tous entièrement aimée.
« Beauté l'a fait parangon réclamée ;
« L'honnêteté, la nompareille aussi.
« Par l'un a bruit, par l'autre est renommée.
« Et par tous deux est parfaite *sans* SI. »

Mais ce sont des poëtes qui louent, et leurs éloges sont sujets à caution.

Bannie de la cour, madame d'Etampes eut tout le temps de réfléchir sur le néant des plaisirs, et sur la vanité des choses de ce monde; elle n'avoit encore que quarante ans. Elle conserva les grands biens qu'elle avoit amassés sous le dernier règne. Diane, malgré sa haine, ne crut pas qu'il fût de sa politique de la dépouiller de ses richesses; c'eût été donner un exemple qu'on eût pu suivre contre elle-même. Mais elle se vit dénuée de tout crédit, sans amis, et abandonnée de son mari même.

Plusieurs auteurs ont avancé, comme je l'ai dit, qu'elle avoit toujours eu du goût pour la nouvelle religion; que si elle ne s'étoit pas déclarée plus ouvertement, ce n'étoit que parce-qu'elle craignoit de déplaire au roi qui avoit protesté plus d'une fois « que si son bras étoit « infecté de ce poison, il se le feroit couper sur-« le-champ. » Mais après la mort de ce prince, dit-on, elle vécut à la calviniste dans sa maison de campagne; et toute la précaution qu'elle prit fut de ne point entretenir de ministre. Elle n'alla plus à la messe que dans les jours solennels; et elle ne se contenta pas de prévenir ceux de ses domestiques qui eurent la foiblesse de changer de religion pour lui plaire, et de chasser les autres; mais de plus elle ne

dépensoit du revenu des grands biens qu'elle avoit acquis durant sa faveur, que ce qui lui étoit absolument nécessaire pour la subsistance de sa famille, et elle mettoit le reste dans l'endroit qu'on appeloit alors *la boîte à Perette*, c'est-à-dire, entre les mains de ceux qui le distribuoient aux pauvres Luthériens, ou qui l'employoient à corrompre les gens de métier ou de la campagne.

Ce témoignage n'est pas d'un grand poids, c'est celui de Varillas (Histoire de Henri II, liv. 1, p. 34. *Voyez* Bayle, remarque H, au mot *Etampes*). Il est vrai que Mézeray, qui n'entre point dans de pareils détails, dit cependant qu'elle vécut encore, quelques années après sa disgrace, dans l'exercice de la religion réformée, corrompant beaucoup d'autres personnes par son exemple. Florimond de Rémond la met au nombre des dames séduites par les Luthériens avec la dame de Cani sa sœur. Enfin Benoît, auteur de l'Histoire de l'édit de Nantes, assure qu'elle favorisoit ouvertement les Luthériens, et qu'après la mort du roi, elle vécut fort retirée dans tous les exercices de la religion protestante, protégeant de tout son pouvoir ceux qui en faisoient profession. Ce sont là les seuls auteurs dont Bayle s'objecte l'auto-

rité, pour nier ce qu'ils avancent. On pouvoit ajouter Duverdier dans ses Éloges historiques des cardinaux illustres. Cet écrivain, en parlant du zèle du cardinal de Tournon à combattre l'hérésie naissante, dit : « que ce serpent avoit déjà « coulé son venin plus subtil à la cour, et saisi « l'esprit de madame Marguerite, reine de « Navarre, et de la duchesse d'Étampes; elles « surent, dit Duverdier, si bien bercer l'esprit « de ce prince curieux, et d'ailleurs ama- « teur des hommes savants, qu'elles obtinrent « un sauf-conduit en faveur de Melancthon, « pour passer d'Allemagne en France, et venir « conférer avec les docteurs de Sorbonne. » Il est certain que François I écrivit à Melancthon une lettre datée du 28 juin 1535, pour l'engager à venir en France, soit en simple qualité de savant propre à concilier les différents, soit en celle d'envoyé, et avec un caractère public; mais il paroît que ce projet avoit été inspiré au roi par le célèbre Guillaume du Bellay Langey, et par Barnabé Vauré de La Fosse, que le roi avoit envoyé en Allemagne dans ce dessein. On voit même, par la réponse de Melancthon, qu'on trouve avec la lettre du roi dans le Recueil des lettres choisies du même Melancthon, sous la date du 27 août de la même année 1535,

que Melancthon s'excusa de partir aussi promptement que le roi le désiroit, sous prétexte de quelques embarras dont l'agent de S. M. en Allemagne devoit lui rendre compte. Le luthéranisme de la duchesse d'Étampes est encore soutenu du témoignage du père Hilarion de Coste, dans l'ouvrage qu'il a intitulé : *Le parfait ecclésiastique*, ou *La vie du docteur Le Picart* (pages 64, 65, 68, 69 et 127). Il y assure que Marguerite de Valois, et Renée, duchesse de Ferrare, fille de Louis XII, l'une sœur, et l'autre belle-sœur de François I, « insinuèrent par leurs lettres l'amour du cal-« vinisme à la duchesse d'Étampes et aux dames « de Pisseleu et de Cani ses sœurs. » Leur dessein étoit que la favorite communiquât ce poison au roi.

Cet auteur ajoute (pages 64 et 65) que l'affection que le roi avoit pour ces trois dames rendit la tentation plus pressante. Plus bas il dit que ces trois dames (les duchesses d'Alençon, de Ferrare et d'Étampes) indisposèrent tellement le roi contre le docteur Le Picart, en lui disant qu'il prêchoit contre l'autorité royale, que le roi les en crut, et fit interroger le docteur qui fut arrêté et envoyé à Saint-Magloire, avec défense de prêcher. Enfin,

en parlant de la résolution que prit le roi de ne plus rien entendre en faveur des Calvinistes, et des succès des sermons du docteur Le Picart, Hilarion de Coste dit (page 27), « qu'il n'é-« couta plus la reine de Navarre ni la duchesse « d'Etampes, qui n'avoient cessé de lui dire « que cette lumière (la nouvelle religion) ne « pouvoit s'obscurcir, et qu'il n'y devoit pas « fermer les yeux. »

Il y a beaucoup d'apparence qu'Hilarion de Coste a parlé d'après Florimond de Rémond; mais cependant je pense que si Bayle est fondé à nier une partie de ce que dit Varillas, c'est-à-dire, ce qui regarde le zèle de la duchesse d'Etampes pour la propagation de la réforme, et ses aumônes faites à la boîte à Perette, dont il ne trouve aucune preuve, il n'en est pas de même à l'égard de l'inclination qu'elle pouvoit avoir pour la nouvelle religion.

Outre l'autorité de Mézeray, adoptée par l'auteur de l'Histoire de l'édit de Nantes, il s'en trouve d'autres du temps même. Guillaume Bigot de Laval, protestant d'inclination, écrivoit à un de ses amis, en 1540, que se voyant persécuté (1) pour cause de religion, et presque

(1) En ce temps-là, qu'on me fit telle outrance,

abandonné de tous ses amis qui craignoient de parler pour lui, madame d'Etampes prit ouvertement son parti, et fut sa protectrice auprès du roi. Ce fut pour écarter les attaques du côté du luthéranisme, que Charles de Sainte-Marthe lui dédia ses poésies. Je ne doute pas qu'on ne pût en trouver d'autres preuves dans les ouvrages du temps. Elle vécut si fort ignorée depuis sa retraite, qu'on n'a point de date de sa mort. Tout ce qu'on en sait, c'est qu'elle étoit encore vivante en 1575 (1), qu'elle fit hommage de quelques unes de ses terres. Son mari étoit mort au mois de janvier 1564. Elle n'en eut

---

Chacun craignoit parler pour moi au prince,
Cette princesse en prit bien la province,
Disant qu'avois, comme on m'a récité,
Le bruit et prix de l'université.....
Si la princesse a eu cœur tant dispos
Devant le roi tant bien me soutenir,
Je te requiers, etc.

Épître de Bigot à Charles de Sainte-Marthe, dans le Recueil de Charles de Sainte-Marthe, à la fin de ses poésies, dans ce qu'il appelle le *Livre des Amis*. Sur ce Guillaume Bigot, que Baluze dans ses notes sur la vie de P. Castellanus, écrite par Pierre Galand, confond mal à propos avec Pierre Bigot, ami de Calvin, *voy.* le Ménagiana de La Monnoie, t. 3, p. 459 de l'édit. de Holl.

(1) Anselme, t. 5, p. 576.

point d'enfants, et il ne paroît pas qu'elle en ait eu du roi. Car je ne pense pas qu'on doive la regarder comme mère de Villecouvin, « bâ-« tard, dit Brantôme, d'une grande dame à la « prière de laquelle le roi donna à Villecouvin « deux cent mille écus en banque qui lui pro-« fitèrent beaucoup, et le mirent en état de faire « dans la suite une dépense digne d'un prince. » Brantôme ajoute qu'il mourut à Constantinople, et que sa succession, à titre d'aubaine, fut donnée par le roi au maréchal de Retz qui vérifia la bâtardise, et l'emporta sur les prétentions de M. de Téligni, gendre de l'amiral de Châtillon, et qui avoit été institué héritier par Villecouvin (*Voyez* Brantôme, Dames galantes, t. I.).

CATHERINE DE MÉDICIS,

FEMME DE HENRI II.

Après Frédégonde et Brunehault, notre histoire n'a point de princesse de laquelle on ait dit tant de mal que de la fameuse Catherine de Médicis, épouse de Henri II, et mère de trois rois, sous le nom desquels elle régna successi-

vement depuis le mois de juin 1559 jusqu'en 1589. Je n'entreprendrai pas ici de donner des mémoires complets sur sa vie : je ne pourrois le faire sans écrire l'histoire entière de trois règnes, sans parler de ceux de François I et de Henri II. Ce seroit excéder les justes bornes et le plan de cet ouvrage. Je me contenterai donc de rassembler ici les traits les plus intéressants de ce grand tableau, ceux que l'histoire générale a le plus négligés, et qui, moins connus que les autres, n'en sont pas moins dignes de la curiosité d'un lecteur judicieux. Catherine de Médicis, héritière des comtés de Boulogne et d'Auvergne, et qui prétendit même à la couronne de Portugal, étoit fille unique de Laurent de Médicis, duc d'Urbin, et de Madeleine de La Tour, dite de Boulogne, et naquit à Florence le 13 avril 1519, treize jours après Henri II. Elle fut naturalisée française au mois de mai suivant.

L'origine des comtes de Boulogne, l'une des plus anciennes maisons de l'Europe, remonte jusqu'au onzième siècle, et va se perdre dans la nuit des temps. Quelques généalogistes la font remonter jusqu'aux premiers temps de la monarchie française et aux anciens forestiers de Flandre. Mais, sans ce lustre imaginaire, il

suffit de lui trouver des alliances avec la maison de France dès le temps de Philippe-Auguste (1), et sous le règne de saint Louis (2). Quant à la maison de Médici ou Médicis, originaire de Florence, sans remonter au règne de Charlemagne ni au géant Mugello, tué par Everard de Médicis, et duquel la masse, armée de six boules de fer, a donné, dit-on, l'origine aux armoiries de Médicis (3), on trouve, dès l'an 1330,

---

(1) Mahaud de Boulogne, qui avoit une tige commune avec Godefroy de Bouillon, roi de Jérusalem, épousa Philippe de France, dit *Hurpel* (ou Rudepeau), fils de Philippe-Auguste, et d'Agnès de Méranie.

(2) Robert, comte de Boulogne, épousa Blanche, fille de Robert comte de Clermont, qui étoit sixième fils de saint Louis. Et Madeleine de La Tour, mère de Catherine, étoit fille de Jean de La Tour, comte d'Auvergne et de Lauragais, seigneur de Donzenac et de Boussac; et de Jeanne de Bourbon, sœur de François, comte de Vendôme, tige de la branche de Bourbon-France.

(3) Du temps de Charlemagne (content les chroniqueurs de la maison de Médicis), Everard de Médicis, qui accompagnoit ce prince, attaqua Mugello, géant d'une grandeur démesurée, qui ravageoit Florence et ses environs. Le géant fut *occis*, comme de raison, et laissa pour butin au vainqueur son horrible massue, garnie de six grosses boules de fer, *toutes rouges du sang* de ceux que Mugello avoit assommés. De là les *tourteaux de gueule* de Médicis. Cela est aussi vrai que les *bols* ou *pilules* du médecin, et les contes de Henri-Étienne, sur l'origine de cette maison. Baïf, dans le huitième livre de ses poëmes,

un Jacques de Médicis, chevalier florentin, fait prisonnier par les Luquois au siège de Montecatini. En 1341, Gaultier, duc d'Athènes, fit couper la tête à Jean de Médicis, dont la maison se souleva contre le duc, et le chassa.

On peut consulter Villani et Aretin, et l'histoire de la maison de Médicis, du médecin Jean Nestor, publiée en 1564. L'éclat que donnèrent à leur maison le pontificat de Léon X et celui de Clément VII, la mirent au rang des maisons souveraines. Catherine étoit, pour ainsi dire, née dans le sein des arts. Depuis la conquête de Constantinople par Mahomet II, les sciences, en proie à la barbarie des Ottomans, n'avoient point trouvé d'asile plus assuré ni plus honorable que la cour de Côme de Médicis, dit le Grand, de Laurent I, de Julien son frère, surnommé le Magnifique, et de Laurent II, duc d'Urbin son père (1).

---

poëme premier, n'a pas manqué de rapporter cette vieille tradition, dont l'histoire même se chargeoit. Poésies de Baïf, t. I, *feuillet* 217.

(1) Mais de sur tous, le grand Cosme et Lorent
Ont emporté le los plus apparent,
Par les écrits de tous ceux de leur âge,
D'avoir des arts moyenné l'avantage.
Bénis d'avoir gracieux hébergé
Des doctes sœurs, le troupeau délogé,

De quelque côté que la princesse se tournât, elle ne voyoit dans les princes mêmes de sa maison que des *beaux esprits* ou des *Mécénas.* C'étoit aux Médicis que la philosophie, l'histoire, la poésie et les belles-lettres devoient leur conservation et leur retour d'Orient en Italie. La peinture, l'architecture, la sculpture ne leur avoient pas moins d'obligation. Il ne faut donc pas être surpris si les graces et le génie des arts et du goût perfectionnèrent les talents que la nature lui avoit donnés.

Deux modernes ont parfaitement bien réussi à faire le portrait de cette princesse, l'un en prose et l'autre en vers. Mais comme le premier est entré dans un plus grand détail, et que ce qu'il dit est plus convenable à mon dessein,

---

Qui lors vagoit sans espoir, en tristesse,
Cruellement déchassé de la Grèce....
Mais il ne faut sous un muet silence,
Cacher ce los. Car toute l'excellence
Que du bon temps aujourd'hui nous avons
Cosme et Lorent, à vous, nous le devons,
Soit en grégois, soit en romain langage
En prose ou vers dont nous avons l'usage,
Nous leur devons. Tout fut sauvé par eux,
Qui de leur temps firent un siècle heureux.

Baïf, t. 1, liv. 8 des Poëmes, feuillet 219 recto. *Voy.* la Poétique de Jérôme Vida, livre 1. On y lit à peu près la même chose en fort beaux vers latins.

je donnerai ici la préférence à l'historien sur le poëte.

« Catherine de Médicis, dit Varillas dans « ce morceau étudié, avoit la taille admira- « ble (1), et la majesté de son visage n'en di- « minuoit pas la douceur. Elle surpassoit les « autres dames de son siècle par la blancheur « du teint et par la vivacité de ses yeux; « et quoiqu'elle changeât souvent d'habits, « toutes sortes de parures lui seyoient si bien « qu'on ne pouvoit discerner celle qui lui étoit « la plus avantageuse (2). Le beau tour de ses « jambes lui faisoit prendre plaisir à porter des « bas de soie bien tirés (desquels l'usage s'étoit « introduit de son temps); et ce fut pour les « montrer qu'elle inventa la mode de mettre « une jambe sur le pommeau de la selle en allant « sur des haquenées (au lieu d'aller, comme « on disoit alors, à la planchette (3).) Elle in-

(1) Brantôme, *Dames illustres de France*, p. 47.

(2) Brantôme, *Dames illustres de France*, p. 43 et p. 47.

(3) *Aller à la planchette*, c'est-à-dire, assise avec une *petite planche* sous les pieds, pour servir d'appui. Brantôme, en parlant du butin que fit M. de Salvoison au château de Verceil, appartenant au duc de Savoie, dit: « Qu'il y prit une PLAN- « CHETTE D'OR, qui étoit à la haquenée de la duchesse quand « elle chevauchoit dessus. » Brantôme, *Vie des hommes illustres de France*, t. 2, p. 334.

« ventoit de temps en temps des modes également
« galantes et superbes ; et comme on ne vit ja-
« mais un si grand nombre de *belles dames* (1)
« qu'elle en eut à sa suite, on ne les vit jamais
« plus brillantes. Il sembloit que la nature eût
« pris plaisir à lui donner toutes les vertus et
« tous les vices de ses ancêtres. Elle avoit l'at-
« tachement de Côme le Vieux pour les ri-
« chesses ; mais elle ne les ménageoit pas mieux
« que Pierre I, fils de Côme, son trisaïeul (2).
« Elle étoit magnifique au-delà de ce qu'on
« avoit vu dans les siècles précédents, comme
« Laurent son bisaïeul, et n'étoit pas moins ra-
« finée en politique ; mais elle n'avoit ni la droi-
« ture de ses intentions, ni sa libéralité pour
« les beaux esprits (3). Son ambition ne cédoit
« point à celle de Pierre II son aïeul ; et pour
« régner elle ne mettoit pas plus de différence

---

(1) Brantôme, *ibid*, p. 91, dit que, pour l'ordinaire, *il y avoit au moins trois cents dames ou damoiselles. Voy.* la liste des principales, depuis la page 92 jusqu'à la page 103.

(2) Côme le Vieux étoit le quatrième aïeul de Catherine de Médicis, et Pierre I son trisaïeul. Ce que dit l'auteur est obscur pour le relatif. Généalogie historique des Médicis. Atlas de Le Sage, tableau XV.

(3) Il y a plusieurs preuves de la libéralité de Catherine de Médicis pour les *beaux esprits* ; et d'ailleurs Henri III son fils la lui épargnoit par sa prodigalité.

« que lui entre les moyens légitimes et ceux qui « sont défendus. Les divertissements avoient « des charmes pour elle ; mais elle ne les ai- « moit, à l'exemple de Laurent son père, qu'à « proportion de la dépense dont ils étoient ac- « compagnés. »

C'est ainsi que Varillas parle dans les premières pages de l'*Histoire de Charles IX.* Voici ce qu'il ajoute dans la préface en forme d'avertissement du même ouvrage. Il paroît qu'il a voulu copier Brantôme ; mais ni l'original ni le copiste ne sont exacts dans le fait. C'est sur quoi il est à propos de prévenir le lecteur.

« Elle ne cédoit, dit l'auteur, à aucune autre « dame pour la vivacité et la solidité de l'esprit, « non pas même à la reine Marguerite, sœur « de François I. Elle étoit charmée de soixante- « douze nouvelles de cette princesse, et elle « en avoit composé cent (1) par émulation.

(1) Brantôme dit : *La reine mère et madame de Savoie* (Marguerite, duchesse de Berri, et depuis de Savoie, à cause de son mariage avec Emmanuel Philibert, morte le 15 septembre 1574 ; elle étoit sœur de Henri II), *étant jeunes, se voulurent mêler d'en écrire des Nouvelles à part..... Mais quand elles eurent vu les siennes.... elles jetèrent les leurs dans le feu.....* Brantôme, *Dames illustres de France*,

« Cependant, lorsqu'elle confronta son ouvrage « à celui de Marguerite, elle le trouva telle- « ment inférieur qu'elle le supprima, comme « si, d'un côté, elle n'eût pu se résoudre à lui « céder l'avantage, et si, de l'autre, elle eût « fait conscience de le disputer. Il est pourtant

---

p. 320. Brantôme ne dit point que Catherine de Médicis en composa CENT ; il n'y a pas même d'apparence. Ainsi Varillas, qui paroît l'avoir voulu copier, s'est mépris, et n'a pas suivi son guide. En lisant la préface des *Nouvelles de la reine de Navarre* (p. 21 de l'édition de 1698 dont je me sers), on reconnoît aussi que Brantôme n'est point exact, et que le projet des *cent Nouvelles, à l'imitation de Bocace*, formé par *Catherine de Médicis* et *madame Marguerite*, n'eut aucune exécution. PARLAMENTE, qui est le nom que prend Marguerite de Valois dans ses Nouvelles, s'explique ainsi dans le prologue, ou la préface : « A l'heure j'ouïs que les deux dames (*Cathe- « rine de Médicis, alors madame la dauphine*, et *Marguerite « de France, depuis duchesse de Savoie*) avec plusieurs au- « tres de la cour, qui se délibéroient d'en faire autant, sinon « en une chose différente de Bocace, c'est de ne écrire nou- « velle qui ne fût véritable histoire. Et premièrement lesdites « dames et monseigneur le dauphin (Henri II) avec elles, « conclurent d'en faire chacun dix, et d'assembler jusqu'à dix « personnes qu'ils penseroient plus dignes de raconter quelque « chose, sauf ceux qui auroient étudié, et seroient gens « de lettres ; car monseigneur le dauphin ne vouloit que « leur art y fût mêlé, et aussi de peur que la beauté de rhétori- « que fît tort en quelque partie à la vérité de l'histoire. *Mais « les grandes affaires depuis survenues au roi, aussi la paix « d'entre lui et le roi d'Angleterre, et l'accouchement de « madame la dauphine, et plusieurs autres choses dignes d'em- « pêcher toute la cour, a fait mettre en oubli du tout cette*

« vrai que la reine de Navarre ne lui étoit pas « préférable en toute sorte de style, et que sa « négociation en Espagne, durant la prison du « roi son frère, qui est la seule dont elle s'est « mêlée, n'obscurcit pas la moindre de celles « de Catherine, quoiqu'elles soient en très « grand nombre. Ainsi, on expliquera peut- « être nettement le caractère de ces deux prin- « cesses, si l'on dit que Catherine dressoit « mieux une dépêche sur les affaires d'État, et « que Marguerite dictoit de meilleure grace un « conte fait à plaisir. » Je ne sais pourquoi Varillas, qui avoit sous les yeux le portrait qu'a fait Brantôme, n'a rien dit des beautés de la gorge, de l'embonpoint et de *la belle main* de Catherine. « C'étoit, dit l'abbé de Brantôme, la « plus belle main qu'il eût jamais vue. Il ajoute : « Les poëtes jadis ont loué l'*Aurore* pour avoir « de *belles mains* et de *beaux doigts*; mais je « pense que la reine l'eût effacée en tout cela;

« *entreprise*, *qui pour notre long loisir pourra être mise à* « *fin.* » Il paroît de ce texte, 1° que jamais le projet des cent Nouvelles n'a été exécuté; 2° que la dauphine ne devoit en faire *que dix*; 3° que ce ne furent point les Nouvelles de Marguerite de Valois qui en détournèrent la dauphine, puisque ces nouvelles n'avoient point encore paru. Brantôme qui, aussi-bien que Varillas, écrivoit de mémoire, a hasardé bien des anecdotes sujettes à révision, et même tout-à-fait fausses.

« et si la toujours gardée et maintenue telle « jusqu'à sa mort. Le roi son fils (Henri III) « en hérita beaucoup de cette beauté de main. »

Telle étoit, ou telle fut depuis la princesse de Médicis, lorsque les circonstances lui procurèrent une alliance à laquelle elle n'eût osé prétendre, ni le pape Clément VII son grand oncle (1). La passion qu'avoit François I de s'assurer la possession du Milanais, et d'affoiblir le parti de l'empereur en Italie, fut le motif du mariage. Charles-Quint fut extrêmement surpris lorsqu'il apprit le résultat de l'entrevue de Marseille. Le pape venoit d'avoir lui-même une entrevue à Bologne avec Charles-Quint; et ils y avoient formé une ligue avec la république de Venise et les princes d'Italie, pour empêcher les Français d'y mettre le pied.

Le Milanais avoit été rendu à François Sforce, et la maison papale rétablie dans Florence après un violent orage élevé contre cette maison. La révolte contre les Médicis avoit été poussée si loin, que les Florentins ne s'étoient pas contentés d'enfermer Catherine de Médicis, qui n'avoit que neuf ans, dans un monastère, après l'avoir dépouillée de tous les biens de sa maison; pen-

(1) Jules de Médicis, cousin germain de Léon X, et non pas

dant le siège de Florence, un des séditieux, nommé Baptiste Cei, alla jusqu'à proposer de mettre la jeune princesse sur les murs de la ville entre deux créneaux, pour l'y exposer au feu de l'artillerie. Bernard Castiglone avoit opiné d'une manière encore plus cruelle contre Catherine; et, dans le conseil, son avis avoit été, « que, bien loin de la remettre au pape, « qui la redemandoit, il falloit la rendre la « victime de la débauche et de la brutalité du « soldat. » Il n'y eut que l'horreur qu'inspirent naturellement de pareilles propositions, même aux plus emportés, qui sauva la princesse.

Pour entretenir la fureur du peuple contre

son neveu, comme le dit l'auteur de l'Abrégé chronologique. L'un et l'autre étoient enfants des deux frères; savoir, Jean de Médicis, qui fut depuis Léon X (qui succéda à Jules II, en 1513, et mort soupçonné de poison le 2 décembre 1521), fils de Laurent I, et de Clarice des Ursins; et Jules de Médicis (pape sous le nom de CLÉMENT VII, successeur d'Adrien VI, en 1523, et mort le 26 septembre 1534), *bâtard de Julien de Médicis*, assassiné par la faction des Pazzi. Le même auteur de l'Abrégé chronologique, qui fait Catherine de Médicis *nièce* de Clément VII, se trompe encore. Elle n'étoit que petite-nièce de Léon X, étant fille de Laurent II de Médicis, duc Urbin, qui étoit fille de Pierre II, frère de Léon X, et Clément VII avoit le germain sur Laurent II, et n'étoit que grand-oncle à la mode de Bretagne de CATHERINE. Brantôme l'appelle LE BON ONCLE EN NOTRE DAME; expression dont il se sert à cause de la bâtardise de Clément VII. *Voy.* la Généalogie historique des Médicis, Atlas de Le Sage, no. XV.

les Médicis, les chefs du parti avoient à leur tête un prédicateur, digne instrument de la sédition la plus caractérisée. Le moine Foïano en étoit l'organe. Qu'on imagine les effets d'une éloquence enthousiaste en pareille occasion.

Non seulement les secours de l'empereur avoient rétabli le calme, Clément avoit aussi joui du plaisir si touchant pour un cœur italien de punir les chefs de la sédition. Il avoit avoué que cet événement lui avoit donné plus de joie que son élévation au pontificat. Un autre sujet de satisfaction avoit été la mort du prince d'Orange, son libérateur, qui aspiroit à épouser la jeune princesse de Médicis, et lequel, soutenu du crédit de l'empereur, ne pouvoit être refusé. Le projet du prince d'Orange (Philibert de Châlons, prince d'Orange et de Mœphé, tué au siège de Florence en 1530) étoit d'épouser *la petite duchesse* prétendue de Florence et d'Urbin (dit Brantôme, tom. 1, pag. 153, dans l'*Éloge de M. de La Palice*), depuis notre reine mère, et de tenir ses États sous la protection de l'empereur. Tout cela s'étoit passé au mois de février 1533.

Clément, lié à l'empereur par de si étroites obligations, en perdit bientôt l'idée lorsqu'il eut reconnu que l'empereur ne travailloit lui-

même qu'à établir son pouvoir en Italie. Laurent de Médicis, père de Catherine, avoit eu un fils naturel avant son mariage avec l'héritière de Boulogne; c'étoit Alexandre de Médicis, qu'on disoit né du duc d'Urbin et d'une négresse. Charles-Quint résolut de lui donner Marguerite sa bâtarde (1), avec la seigneurie de Florence. Le seigneur Alexandre fut installé le 5 juillet 1531. Ainsi Catherine perdit les droits qu'elle eût pu avoir sur Florence. Les choses étoient en cet état, lorsque Jean Stuart, duc d'Albanie, allié à la maison de Médicis et à celle de France (2), négocia le mariage de

(1) Le mariage se fit en effet en 1536, malgré l'âge de Marguerite d'Autriche, qui n'avoit que douze ans. Après la mort d'ALEXANDRE, assassiné, en 1537, par un autre ALEXANDRE de Médicis son parent, sa veuve épousa, en 1545, à l'âge de vingt ans, Octave Farnèze, qui n'avoit alors que treize ans. Ces deux mariages font le sujet de la jolie épigramme de Jacques Bouju, Angevin, rapportée par Scev. de Sainte-Marthe, dans son éloge, et dont le sens a échappé à tous ceux qui l'ont traduite.

« Impubes nupsi valido, jam firmior annis,
« Exsucco, et molli sum sociata viro.
« Ille fatigavit teneram, hic ætate valentem,
« Intactam totâ nocte jacere sinit.
« Dum nollem, licuit; nunc dum volo, non licet uti.
« O Hymen! aut annos, aut mihi redde virum! »

(2) Jean Stuart, duc d'Albanie, étoit oncle maternel de Catherine de Médicis, ayant épousé Anne de La Tour de Bou-

Catherine de Médicis sa nièce avec le duc d'Orléans, second fils de France.

L'éclat d'une si grande alliance flatta extrêmement la vanité de Clément VII, passionné pour la grandeur de sa maison. Il crut même que ce seroit un moyen de garder une sorte de neutralité entre l'empire et la France, et de mettre ainsi l'Italie à l'abri de ces deux pouvoirs réunis et balancés l'un par l'autre.

Le mariage fut conclu : le duc d'Albanie partit de Marseille au mois d'octobre 1533, et aborda à Porto-Venere, où il reçut la princesse

---

logne, sœur de Madeleine, duchesse d'Urbin. Il étoit cousin germain d'Anne de La Tour sa femme, étant fils d'Alexandre Stuart, duc d'Albanie (frère de Jacques III, roi d'Écosse), et d'une autre Anne de La Tour, sœur de Jean de La Tour, comte d'Auvergne et de Lauragais, mort en 1501, lequel de Jeanne de Bourbon, sœur de Jean, comte de Vendôme, avoit eu Madeleine et Anne de La Tour. Voici le tableau généalogique de la maison de la Tour de Boulogne.

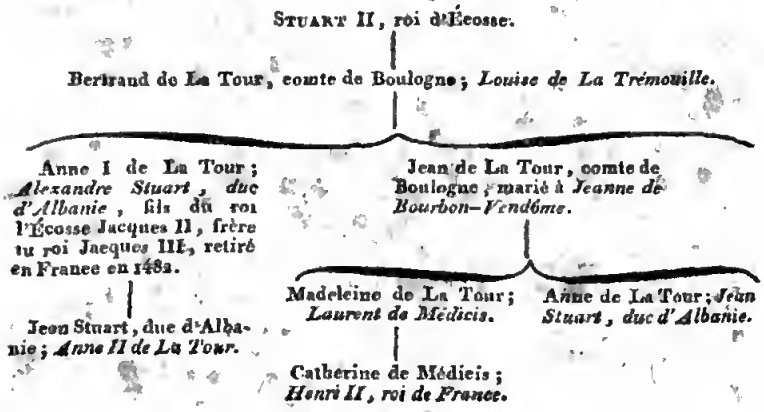

de Florence. Elle fut conduite par mer jusqu'à Nice en Provence, pour y prendre la route de Marseille.

Le pape étoit à Livourne, où il s'embarqua pour Marseille, accompagné des galères du duc d'Albanie. Il étoit lui-même dans une de ces galères ; couverte de drap d'or, et tapissée d'un satin cramoisi. Il arriva le dimanche 11 octobre, et fit à Marseille une entrée magnifique pour le temps, et assis sur un fauteuil porté par plusieurs officiers de sa maison. Le roi n'arriva que le lendemain, mais dans un équipage et avec un cortège bien plus magnifique que celui de Clément. La reine Éléonor n'arriva que le mardi, suivie de tout ce que la cour de France avoit de dames distinguées, ou par leur rang, ou par leur beauté. Mesdames de Châteaubriant et d'Étampes s'y trouvèrent. Je supprime ce qui se passa dans cette entrevue.

François I aimoit ces occasions d'éclat, et l'Europe n'avoit pas encore eu de prince qui y parût avec tant d'avantage. Le mariage du jeune duc d'Orléans y fut célébré le 28 octobre 1533 ; et il fut consommé le même jour, malgré la jeunesse des époux. Le pape, appréhendant tout prétexte de rupture, l'avoit ainsi exigé. Si Catherine de Médicis, qui entroit dans

sa quatorzième année, étoit déjà une beauté achevée, le duc d'Orléans, du même âge qu'elle, à treize jours près, pouvoit aussi passer pour un prince accompli; et jamais plus beau couple n'attira les regards et l'admiration des spectateurs. Henri, d'une taille déjà riche, avoit les plus beaux yeux du monde : il respiroit la tendresse et la douceur ; son front relevé étoit majestueux ; son nez, un peu long, lui donnoit l'air de son père; sa bouche étoit vermeille, et parfaitement bien formée; son teint étoit brun, mais vif. « Il étoit beau, dit Brantôme (tom. 2, « pag. 59), encore qu'il fût un peu mauricaut; « mais ce teint brun en effaçoit bien d'autres « plus blancs. Il étoit fort agréable, bien « droit (1), fort dispos. Bref, ajoute-t-il, c'é- « toit un roi très accompli et fort aimable. »

Outre les comtés d'Auvergne et de Laura-

Catherine eut en dot cent mille ducats d'or (2), et autant en meubles et joyaux. Cette

(1) Il étoit le meilleur sauteur de la cour (où cet exercice étoit à la mode), et principalement à ce qu'on appeloit *au plain-saut*, qui étoit de santer vingt-trois et vingt-quatre pieds, ou *semelles*. C'étoit sur-tout à santer ou franchir un fossé plein d'eau qu'il se plaisoit. Bonnivet, qui seul lui tenoit tête, ayant sauté un jour après le roi, se seroit noyé si Henri ne lui eût pas donné la main. Brantôme, t. 2, p. 60.

(2) Brantôme dit *plus de deux cent mille écus ou ducats*.

dot parut, avec assez de raison, peu proportionnée au rang de l'époux, second fils de France, et qui pouvoit devenir le premier, et élever la princesse sur le trône, comme cela arriva en effet. Mais, si l'on en croit les historiens de la maison de Médicis (Jean Nestor, p. 183), la dot de Catherine n'étoit pas bornée à ces cent mille ducats d'or. Ils rapportent que Philippe Strozzi, oncle de la princesse, présent à la délivrance des deniers, et voyant le mécontentement de ceux que le roi avoit nommés pour les recevoir, leur dit : « Qu'il falloit qu'ils « fussent mal instruits du secret de leur maître, « puisqu'ils ignoroient que Clément VII s'étoit « obligé, par un acte solennel, de donner au « roi, pour supplément de dot, trois perles « d'une valeur inestimable, qui étoient Gênes, « Milan et Naples. »

Les fêtes de noces furent moins précipitées que ne le disent quelques historiens, puisqu'elles durèrent trente-quatre jours. Pour la promesse qu'on prétend que Clément avoit faite au roi, s'il eut dessein de l'exécuter, il n'en eut

---

Mais Nestor est plus croyable et mieux instruit; et d'ailleurs le premier a peut-être compris les joyaux dans les deux cent mille écus dont il parle.

pas le temps, étant mort le 26 septembre de l'année suivante (1534), âgé de cinquante-sept ans.

Catherine devint un des ornements de la cour de François I; elle y fit voir, malgré sa jeunesse, ces semences de politique, et cette profonde dissimulation qui l'ont fait regarder comme un modèle en son genre. L'attachement du duc d'Orléans pour Diane de Poitiers eût dû l'offenser : elle ne parut pas y faire la moindre attention; et tandis que la duchesse d'Étampes, avec laquelle elle vécut également bien, déclamoit contre Diane, l'épouse du duc d'Orléans paroissoit liée d'amitié avec les deux favorites. Elle faisoit ainsi admirablement bien sa cour à François vieillissant, qui ne pouvoit se détacher de la duchesse d'Étampes, et au duc d'Orléans, qui n'eût pas souffert de contradiction dans ses amours, sans en marquer de ressentiment. Ce prince, d'un caractère doux et tranquille, étoit pourtant ferme et absolu.

Devenue dauphine (en 1536), elle ne changea point de conduite, et chercha à être de toutes les parties que le roi ou le dauphin faisoient. François I (1) avoit formé une troupe

(1) Brantôme, *Dames illustres*, p. 46.

de ce qu'il y avoit à la cour de plus belles dames, avec lesquelles il passoit quelquefois huit jours, quelquefois davantage, dans ses belles maisons de Madrid, Chambord, ou Fontainebleau : on appeloit cette troupe *la petite bande des dames de la cour* (1). La dauphine, qui n'en étoit pas, pria le roi de l'y admettre, et de permettre qu'elle l'accompagnât à la chasse et dans ses amusements. Elle l'obtint, et le roi le trouva si bon, que depuis ce temps-là elle ne le quittoit presque pas, étant toujours à ses côtés, même à la chasse, n'y ayant point de femme qui fût mieux qu'elle à cheval, et qui fournît une longue traite avec autant de vigueur. C'étoit un de ses plaisirs de pousser un cheval, comme l'écuyer le plus vigoureux; et, quoique quelques chutes eussent dû lui ôter cette passion, s'étant cassé la jambe, et ayant éte trépanée (2), elle la conserva jusqu'à l'âge de

(1) Les satiriques du temps, et Sauval, d'après eux, parlent d'une étrange manière de ces *dames de la petite bande ;* mais puisque la sœur du roi, Marguerite, reine de Navarre, madame Madeleine de France, et madame la dauphine en étoient, il ne faut pas croire, à beaucoup près, ce qu'en débitent les auteurs de ces satires.

(2) En 1563, elle fit une chute si dangereuse, qu'on craignit pour sa vie. Dans une lettre de Charles IX à l'évêque de

soixante ans. Ceux qui veulent trouver des motifs mystérieux dans toutes les actions des personnes de la réputation de Catherine de Médicis, ont dit qu'en demandant au roi, son beau-père, la permission de l'accompagner et d'être de ses plaisirs, elle avoit moins pensé à s'amuser elle-même qu'à établir son crédit, et à découvrir les secrets et les intrigues de la cour; et une pareille conjecture n'a rien que de fort analogue au caractère de Catherine. Sa stérilité pendant dix années donna prise sur elle à ses ennemis, et on conseilla, dit-on, à M. le dauphin de la répudier. Mais ni le roi ni le dauphin n'y voulurent consentir. Si l'on en croyoit la satire de Henri Estienne (1), elle détourna le coup par ses complaisances pour la duchesse

---

Rennes, ambassadeur du roi en Allemagne, du 19 septembre 1563, le roi lui écrivoit, en lui parlant d'un pareil accident arrivé au roi des Romains : *J'étois affligé de semblable ennui pour la reine ma mère, tombée de sa haquenée, dont elle fut blessée; mais comme elle négligea les remèdes, estimant que ce ne fût rien, le temps lui a fait connoître et sentir que le coup étoit plus grand et plus fâcheux, car il a fallu la saigner et inciser la tête dont elle a porté grande douleur.* Le Laboureur, sur Castelneau, t. 2, liv. 5, pages 288 et 289.

(1) Discours merveilleux de la vie, actions et déportements de la reine Catherine de Médicis, p. 22. Je me sers de l'édition de 1663, à La Haye, in-16.

de Valentinois. On lit aussi, dans quelques mémoires du temps, que le connétable de Montmorenci, très attaché à la reine, se réunit en sa faveur avec la duchesse. Il se peut faire que Diane l'eût servie en cette occasion : elle n'avoit point à se plaindre de la dauphine, et elle eût pu trouver une rivale plus à craindre dans une autre princesse. Mais d'ailleurs le caractère peu changeant du dauphin, la jeunesse de Catherine, qui n'avoit encore que vingt-quatre ans, et d'autres motifs politiques, pouvoient suffire pour empêcher le divorce. On a été jusqu'à prétendre que le roi étoit lui-même la cause de cette stérilité, par un défaut naturel dont on parloit à la cour, et sur lequel Brantôme rapporte une anecdote qui, de son temps, passoit pour pure plaisanterie, mais que la sévérité de nos mœurs actuelles m'empêche de rapporter (1). La naissance de François, qui fut depuis François II, mit la reine hors d'inquiétude. Ceux qui ont parlé du célèbre médecin Fernel (2) ont dit que ce fut par ses

(1) *Voy.* Brantôme, *Dames illustres*, dans la vie de Catherine de Médicis, p. 42 de l'édition de 1666.

(2) Scevol. de Sainte-Marthe, liv. 1 de ses Éloges, p. 45, *ad calcem.* Gabriel Naudé, *de Antiq. et dignitate scholæ*

avis que la dauphine devint grosse, et qu'elle dut sa fécondité à ses savants conseils. C'est le sentiment de Sainte-Marthe et de Naudé ; mais il ne paroît pas, comme l'a fort judicieusement observé Bayle, que le disciple de Fernel ait voulu parler de Catherine de Médicis, dans ce qu'il rapporte de la cure d'une dame de la première qualité. On peut voir, dans le Dictionnaire de Bayle (1), un détail fort exact de ce que fit, ou de ce que ne fit pas Fernel à l'occasion de la stérilité de Catherine de Médicis. Je le supprime d'autant plus volontiers, qu'il m'a paru plus propre à instruire un médecin que tout autre lecteur. Adroite à se ménager tous les appuis dont elle avoit besoin, Catherine de Médicis, devenue reine après la mort de François I, ne se contenta pas d'avoir la favorite

---

Med. Paris., p. 75, dit que Henri II donna à Fernel quarante mille écus, pour le payer des secours et des conseils que ce médecin célèbre lui donna, et auxquels il croyoit devoir la naissance de quatre princes. *Quater illi decem aureorum millia, pro quatuor filiis ejus ope et consilio susceptis, obtulit.*

(1) Bayle, *Dictionnaire critique*, au mot FERNEL, remarque K. Au reste, soit que Plancius son disciple ait entendu, ou n'ait pas entendu parler de Catherine de Médicis, il paroît certain, par le témoignage des auteurs, et par la tradition, que Fernel contribua à hâter la fécondité de la dauphine.

(Diane de Poitiers) dans son parti; elle y mit le connétable de Montmorenci, qui partageoit avec Diane toute l'autorité. Cet habile courtisan (1), si fier avec toute la cour, rampoit lâchement auprès de la duchesse de Valentinois; et les honneurs que lui faisoit la reine le dédommageoient. Il parla pour elle au roi, afin de l'engager à lui donner plus de part qu'elle n'en avoit dans les affaires, en lui vantant ses talents et sa capacité. On dit que Henri, importuné par le connétable, lui répondit un jour: « Mon compère, vous ne connoissez pas bien « le caractère de ma femme: c'est la plus grande « brouillonne du monde. Qu'on lui donne en- « trée au gouvernement, elle gâtera tout. »

(1) Brantôme en fait un portrait bien naïf, et qui, bien examiné, ne lui fait pas un grand honneur. « *Certainement*, dit- « il, il étoit grand *rabroueur* de personnes.... Quand ceux qui « dépendoient de lui, en quelque rang qu'ils fussent élevés, « avoient fait quelque faute, la moindre qualité qu'il leur don- « noit, c'étoit qu'il les appeloit *ânes*, *veaux*, *sots*, *fats*. » Il y avoit aussi bien de la différence entre lui et l'immortel chancelier de l'Hospital, duquel le même auteur a joint l'éloge à celui du connétable. Mais l'un étoit un génie supérieur, poli par le goût des lettres, et le plus savant de son temps; et l'autre ne savoit rien, et n'étoit qu'un esprit fort ordinaire, quoi qu'en disent ses panégyristes. Un moderne, qui ne s'assujettit point aux préjugés, a dit du connétable, *qu'il avoit eu plus de réputation que de mérite*. *Le Gendre*, Hist. de France, t. 2, p. 696.

Quoique j'apprenne ce fait dans une pièce satirique (*Discours merveilleux*, p. 23), je suis assez porté à le croire. En effet, pendant le règne de Henri II, Catherine eut très peu de crédit. Elle étoit aimable ; le roi en faisoit volontiers l'aveu; elle aimoit la dépense, les plaisirs d'éclat, et elle en introduisit le goût à la cour. Henri étoit le premier à admirer ce génie fécond, qui donna à la cour de France un lustre qu'elle n'avoit jamais eu, et qu'elle n'aura peut-être jamais à un si haut point. Enfin elle donna à tout un ton vif et galant que le roi approuvoit. Mais les affaires se firent toutes sans sa participation ; et elle vit régner la duchesse de Valentinois et le connétable sous le règne de son mari, dont le cœur ne fut jamais à elle, sans qu'elle réclamât aucun de ses droits, ni comme *reine*, ni comme *épouse*. Elle obtint pourtant les honneurs du couronnement à Saint-Denis, le 10 juin 1549, et ceux d'une entrée solennelle à Paris, le 17 du même mois. Suivant une relation en forme de procès-verbal, dressée par le greffier du Tillet, la cour et ceux des comptes, montés à cheval, allèrent au-devant de la reine jusqu'à Saint-Lazarre. On y avoit dressé un échafaud sur lequel étoit un trône, que l'auteur appelle *chaire de parement*. Elle y prit

séance, vêtue d'un surcot, ou espèce de mantelet d'hermine, couvert de pierreries, d'un corset dessous, avec le manteau royal, et ayant sur la tête une couronne enrichie de perles et de diamants, et soutenue par la maréchale de La Marck, sa dame d'honneur. Autour d'elle étoient debout les princes du sang et autres princes et seigneurs richement habillés, avec le chancelier de France, vêtu d'une robe de toile d'or, figurée sur un fond cramoisi rouge. Devant la reine et sur le même échafaud étoient assises, sur deux rangs, douze duchesses ou comtesses, vêtues de surcots d'hermine, corsets et manteaux, et cercles, c'est-à-dire avec les couronnes de duchesse ou comtesse. C'étoient les duchesses d'Estouteville, Montpensier l'aînée et la jeune; la princesse de la Roche-sur-Yon; les duchesses de Guise, de Nivernois, d'Aumale, de Valentinois, mademoiselle la bâtarde (Diane, légitimée de France, à laquelle on donnoit ce titre à la cour); madame la connétable et mademoiselle de Nemours, sans les autres dames et demoiselles qui ne trouvèrent rang. Les quatre présidents à mortier, quelques autres membres de la cour, et le greffier du Tillet, montèrent sur l'échafaud, firent leurs révérences, et, ayant

mis un genou en terre, le premier président (Pierre Lizet) harangua la reine. Le chancelier mit un genou en terre devant sa majesté, se releva et répondit à la harangue du premier président, et la cour se retira et fit place aux autres corps. Elle fit son entrée sur les trois heures après midi, en litière découverte, ayant madame Marguerite de France vis-à-vis d'elle, et aux côtés de sa litière les cardinaux d'Amboise, de Châtillon, de Boulogne et de Lénoncourt, en rochet. Elle alla descendre à l'église de Notre-Dame, et y fut reçue par le clergé. Après son oraison on la conduisit, par la rue de la Calendre, au Palais, où le souper royal étoit préparé dans la grand'salle. Elle y parut assise au milieu de la table de marbre, et sous un dais de velours *pers* (c'est-à-dire bleu céleste) semé de fleurs de lis d'or. On peut voir, dans la Relation (1) de du Tillet, les autres circonstances de cette cérémonie, où fut prodigué tout ce qu'il y a de plus riche en pierreries, en perles et en étoffes. Le caractère de magnificence qu'elle imprimoit à toutes les fêtes où elle avoit part brilla dans celle-ci. Il n'y eut

(1) On la trouve dans *la Suite des droits de patronage* de Corbin, ch. 64, p. 149 et suiv.

point de mystères. Au lieu de ces théâtres grossiers, dont quelques peintures plus grossières encore, et quelques branches d'arbres faisoient l'ornement (1); au lieu de ces représentations ridiculement pieuses, où, même sous François I, on jouoit la religion, le ciel et l'enfer, l'entrée du roi et celle de la reine furent ornés d'arcs de triomphe, où parut le goût de la belle architecture; de tableaux ingénieux, d'emblèmes où le zèle s'expliquoit de concert avec le respect. L'architecture, la sculpture, la peinture, la poésie latine et française, tous les arts, nés pour ces magnifiques spectacles, développèrent ce qu'ils ont de grand et de beau; et l'on peut dire que Catherine, qui en étoit l'ame, y fixa les regards d'une manière à y donner un nouvel éclat. Henri II ayant résolu son expédition d'Allemagne, donna à la reine une preuve plus sensible de son estime; elle fut déclarée régente avant le départ du roi, le 25 mars 1552. Elle

(1) On y employoit beaucoup de branches de *lierre* et de laurier, dont on chargeoit les portiques et les *arcs*, qu'on formoit dans les endroits où devoient passer les princes. C'étoit, sous François I même, une des grandes parties de la décoration de ces entrées. *Voy.* la description de celles qui se firent à Charles-Quint à son passage à Poitiers, à Orléans et à Paris, en 1540 (v. st.)

étoit déjà mère du dauphin François, de Charles, duc d'Orléans, et du duc d'Anjou ; et il n'étoit ni naturel ni convenable de la priver des honneurs de la régence. L'auteur le plus déclaré contre elle (*Discours merveilleux*) est obligé de convenir qu'elle s'en acquitta avec succès, *parcequ'elle craignoit*, dit-il, *de dégoûter les personnes de son gouvernement dès l'entrée.* Quel que pût être son motif, le roi n'eut qu'à se louer de son administration. Il fut secouru à propos d'argent et de troupes, et il ne s'éleva aucun nuage dans l'intérieur de l'État. Après la fatale journée de Saint-Quentin, ou de Saint-Laurent (1), elle sut encore engager les Parisiens à donner au roi, qui étoit à Compiègne, des sommes considérables, et qui furent d'un grand secours dans l'état déplorable où étoient les affaires.

Personne n'ignore par quel accident funeste Henri II périt à l'âge de quarante ans. Ce prince, blessé à mort par Montgommeri (2) le 30 juin

---

(1) Brantôme, *Dames illustres*, p. 51.

(2) *Et dit-on que tout ainsi que Montgommeri tua, par mégarde, le pauvre roi, aussi que le feu roi François son père, un jour des Rois, en la ville de Blois, fut blessé à la tête d'un tison, par le seigneur de Lorges, père de*

1559, expira le 10 juillet, onze jours après sa blessure. La reine l'avoit prié de ne pas rentrer de nouveau dans la carrière. Il résista en disant qu'il vouloit rompre encore une lance, suivant les uns, à l'honneur des dames, suivant les autres, à l'honneur de la reine. Un fait en quoi les auteurs du temps s'accordent, c'est que, dans le tournois où il fut blessé, il portoit les livrées de sa belle veuve, c'est-à-dire, de la duchesse de Valentinois, qui étoient noir et blanc. Marguerite de Valois, qui donne à sa mère un esprit prophétique, dit, dans ses Mémoires (1), que la nuit qui précéda la blessure du roi, elle l'avoit vu, en rêve, blessé à l'œil, et qu'étant réveillée, elle le supplia plusieurs fois de ne pas entrer en lice, et de s'en tenir au plaisir du spectacle, sans être un des tenants.

Catherine n'oublia rien de ce qui pouvoit donner des preuves d'une tendresse sans réserve pour le roi, et par ses soins auprès de

---

Montgommeri, et en grand danger de sa personne. Lettres d'Étienne Pasquier, liv. 4, lettre 3, tome 2, p. 75. Il observe qu'il avoit envoyé à Montgommeri la lance dont il fut tué.

(1) Mémoires de la reine Marguerite, p. 45, édition in-16 de 1658.

sa personne, et par son attention à envoyer de toutes parts chercher les médecins et les chirurgiens les plus célèbres. Tout fut inutile, et Henri mourut sans avoir pu (1) prononcer un seul mot depuis le jour de sa blessure. La douleur feinte ou véritable de la reine éclata de toutes les manières dont elle a coutume de s'exprimer chez les grands, dans ses appartements (2), dans son train, dans les soins qu'elle prit d'élever à Henri le magnifique tombeau qui se voit à Saint-Denis; dans ses devises (3),

(1) C'est le sentiment le plus commun, et celui pour lequel le président de Thou se déclare.

(2) [*Dans ses appartements.*] Bayle, article LORRAINE (Charles de), remarque O, nous apprend une anecdote singulière, d'après Henri Étienne. Le cardinal de Lorraine, sortant un grand matin de la maison de la *belle Romaine*, courtisane renommée du temps de Henri II, laquelle demeuroit à la Couture-Sainte-Catherine, pensa être maltraité par des libertins. « De quoi *sa sainteté* étonnée, dit Henri Étienne, donnant « à entendre que les hététiques lui dressoient des embûches, « traîna la cour à Saint-Germain, et fut cause que la reine « mère ne voulant, quoi qu'il en fût, abandonner le roi son « fils, tant soit peu, *rompit la coutume auparavant inviolable*, « *qui portoit que les reines, avenant le décès de leurs maris*, « *ne départoient de la chambre de quarante jours, et ne* « *voyoient clarté de soleil ni de lune, que leur mari ne fût* « *enterré.* »

(3) Elle prenoit un morceau *de chaux vive* arrosé d'eau, « avec ce vers :

et dans tous ses discours. Jamais elle ne cessa de parler avec tendresse de Henri son époux. Mais une ame de la trempe de celle de Catherine de Médicis n'étoit pas faite pour se livrer en proie à ses regrets, eussent-ils été aussi sincères que ses ennemis, et même des auteurs indifférents ont pensé qu'ils l'étoient peu. Elle étoit née ambitieuse; la passion de régner étoit dominante en elle; on n'en sauroit douter. François II qui montoit sur le trône n'avoit pas seize ans; sa santé étoit foible, son esprit n'étoit pas fort (1). Catherine entreprit de régner sous le nom de son fils. Elle y trouva de grands obstacles dans la maison de Lorraine. François, époux de Marie, reine d'Écosse, avoit pour oncles le cardinal de Lorraine et le duc de

---

Ardorem extinctâ testantur vivere flammâ.
Après ses feux éteints, la chaleur vit encore.

Et une lance brisée sur un écu; et ces mots HINC DOLOR, HINC LACRYMÆ; de là naît ma douleur, de là naissent mes larmes.

(1) Foible enfant, qui de Guise adoroit les caprices,
Et dont on ignoroit les vertus et les vices,

Dit M. de Voltaire, dans le second chant de la Henriade, d'après le président de Thou, qui lui a servi de guide dans son poëme.

Guise. Non moins ambitieux que Catherine, ils crurent que, pour se maintenir, il falloit s'unir avec la reine mère contre les princes du sang; c'étoient entre autres Antoine de Bourbon, roi de Navarre, et le prince de Condé son frère. Elle-même crut que le parti d'union avec les Guises, moins redoutables que les princes du sang, étoit le plus favorable à ses projets. Le commandement des armées fut donc donné au duc de Guise; les finances, et ce qui regardoit la religion et le clergé, au cardinal de Lorraine; et, moyennant cet arrangement, elle demanda que Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois, lui fût sacrifiée. Elle le fut; et tout ce que fit pour elle le duc d'Aumale son gendre, en travaillant pour lui-même, ce fut de lui faire conserver les biens immenses qu'elle avoit accumulés pendant sa faveur. Il suffisoit à Catherine que Diane ne parût plus à la cour. Une femme qui regardoit le royaume comme sa conquête ne s'embarrassoit pas de quelques millions. Catherine d'ailleurs n'étoit vindicative qu'autant que sa vengeance servoit son ambition. Toutes ses passions étoient subordonnées à celle de dominer. Mais il en étoit de même des Guises. Maîtres de la personne du jeune roi qui adoroit la reine leur nièce, et

disposant absolument de cette princesse ; ils éclipsèrent bientôt le pouvoir de la reine mère. Catherine, outrée de dépit, ne pensa plus qu'aux moyens d'écarter elle-même les Guises, en employant contre eux les princes du sang qu'elle avoit d'abord sacrifiés, le roi de Navarre et le prince de Condé (1), le connétable même qu'elle rappela pour venir à son secours. Les persécutions, poussées à l'extrémité contre les protestants par les Guises, les leur avoient rendus odieux. Elle se servit de leur haine contre le gouvernement du cardinal et du duc son frère. De là, je veux dire du choc des passions de la reine mère et des Guises, qui se sacrifièrent l'État et la religion tour à tour, le soulèvement général des protestants, la captivité des princes du sang, et l'arrêt de mort rendu contre le prince de Condé, et dont l'exécution ne fut détournée que par la mort de François II. De là tous les malheurs de ce prince. Il mourut d'un abcès dans l'oreille le jeudi 5

(1) Elle écrivit plusieurs lettres au prince de Condé, auquel *elle recommandoit les enfants, la mère et le royaume. V.* ces lettres dans le Recueil des pièces, intitulé *Mémoires de Condé;* et dans l'ancien Recueil de pièces des choses mémorables, t. 2, p. 116 et suiv. Il y en a quatre. *On* doit donc la considérer comme la cause de la première prise d'armes.

décembre 1560. Les ennemis de Catherine de Médicis ne manquèrent pas de l'accuser de la mort du roi son fils. Ils publièrent que son barbier lui avoit insinué du poison par l'oreille. Les catholiques en accusèrent les protestants, et d'autres imputèrent sa mort au roi de Navarre et aux amis du prince de Condé. Mais, à l'égard de la reine mère, Henri Estienne, qui la charge de plus de crimes qu'on n'en impute à Brunehauld, à laquelle il la compare, n'a pas osé lui faire ce reproche. Le président de Thou (liv. 26, sous l'an 1560) parle de cette mort avec une sagesse et des lumières si sûres, qu'il n'y a pas lieu de douter que la mort de François II ne fût la suite de la foiblesse de son tempérament. Charles IX, son frère, lui succéda à l'âge de dix ans et demi. Son enfance ouvroit une nouvelle carrière à l'ambition de sa mère. Elle n'avoit pas attendu la mort de François II pour s'assurer la régence. Elle négocia avec le roi de Navarre, le connétable de Montmorenci et ses neveux, et même avec les protestants auxquels elle ne fit pas de difficulté de faire espérer l'exercice de leur religion et la liberté de conscience. Elle trouva le moyen d'en imposer à tout ce que la France avoit de plus politique et de plus éclairé. Le roi de Navarre

étoit brave et voluptueux (1), inconstant, irrésolu, livré aux plaisirs ; elle l'amusa par le moyen de la demoiselle du Rouet (2), l'une des plus belles filles de sa suite. Le connétable n'avoit cédé aux Guises que malgré lui; elle le flatta de le rétablir dans le ministère. Les protestants, qui étoient attachés de bonne foi à leur religion, furent éblouis des belles promesses qu'elle leur fit. Ils croyoient déjà voir mille temples ouverts, la reine et le roi même aux sermons de leurs ministres. L'évêque de Valence (3), protestant, prêcha même au Louvre

(1) Il quitta la religion protestante, lorque Jeanne d'Albret, sa femme, se déclara pour cette religion, dans laquelle on dit, mal à propos, qu'il étoit né, dans les notes sur le poëme de la Henriade. Le président de Thou dit de ce prince des choses bien singulières en matière de religion, liv. 27, sous l'an 1561, et liv. 33. Il paroît qu'il n'en eut guère d'autre que celle de la cour. Il s'étoit proposé de se décider pour la confession d'Ausbourg, lorsqu'il mourut, en 1562, des suites de la blessure qu'il reçut au siège de Rouen. En sorte qu'il est bien difficile de savoir quelle religion il avoit à sa mort.

(2) Elle étoit fille de Louis de La Béraudière de La Guiche, seigneur de l'Ile-Rouet en Poitou, et de Madeleine du Fou du Vigeau ; et fut mère de Charles de Bourbon, archevêque de Rouen, abbé de Marmoutier. Anselme, de la nouvelle édition, t. 1, p. 144.

(3) C'étoit le célèbre Montluc, si connu par ses négociations et par quatorze ambassades. Il ne nous en reste qu'une, qui est

en habit court, et avec son chapeau sur la tête, et il n'y eut que le vieux Montmorenci qui y trouva à redire. Ils furent donc les plus empressés à lui donner la régence. Elle s'étoit débarrassée des Guises; elle trouva le moyen d'exclure du conseil leurs partisans, et dans la suite le connétable lui-même. Le roi de Navarre, livré à la belle du Rouet, fut presque abandonné de la noblesse. Tous étonnés et confus d'être les dupes des artifices d'une femme, ils cherchèrent à se réunir d'intérêt; mais elle sut jeter entre eux tant de sujets de division, qu'il subsista toujours plusieurs partis dans l'État. Celui de Catherine, laquelle se servoit, à l'abri du nom du roi, de tous les autres pour se soutenir et les affoiblir l'un par l'autre; celui des catholiques, qui se joignirent aux Lorrains ou aux Guises qui en devinrent les chefs; et

---

un chef-d'œuvre; et nous avons tous ses sermons, qui sont très médiocres. Il y avoit plusieurs autres évêques protestants. Le cardinal de Châtillon, évêque, comte de Beauvais; Caraccioli, prince de Melphe, évêque de Troyes; Guillard, évêque de Chartres; Gérard, évêque d'Oléron, dit aussi *Ruffi* et *Roussel*; Morvillier, évêque d'Orléans; Saint-Romain, archevêque d'Aix; Barbançon, évêque de Pamiers; l'évêque d'Uzès, de la maison de Saint-Gelais; Marillac, évêque de Vienne; Jean de Monstiers, évêque de Baïonne, et quelques autres. De Thou, liv. 35, sous l'an 1563.

celui des protestants, à la tête duquel se trouva le prince de Condé et le célèbre amiral de Châtillon avec Andelot son frère. On peut dire que la religion, la France et son roi, victimes de tant d'intérêts opposés, étoient seuls sans partisans véritables, quoique en toute occasion on fît valoir les noms sacrés et imposants de religion, d'État et de roi; et l'on peut ajouter que l'ambition de la reine mère fut le germe de tant de divisions qui déchirèrent la France, et la mirent à deux doigts de sa perte. Le massacre de la Saint-Barthélemi, qu'on peut encore lui imputer, fut le comble des horreurs, et ne produisit point l'effet qu'on en attendoit. On prétend que la tête de l'amiral de Coligni, séparée du tronc, lui fut présentée, et quelques uns disent qu'elle l'envoya à Rome à Grégoire XIII(1). Il est certain qu'elle alla avec le roi à Mont-

(1) *Voy.* la médaille que ce pape fit frapper sur cet événement, avec cette légende d'un côté : GREGORIUS XIII. PONT. MAX. AN. I., et le portrait de ce pape ; et de l'autre, l'ange exterminateur, armé d'une croix et d'une épée, qui massacre les huguenots, et ces mots : UGONOTORUM STRAGES, 1572. Voyages de Misson, t. I, p. 158. Cependant, si l'on en croit Brantôme, ce même pape, qui donna toutes les marques extérieures de la plus grande joie à la nouvelle du massacre, versa des larmes sur le sort de tant d'infortunés, en disant : *Je pleure le sort de tant d'innocents qui n'auront pas manqué d'être confondus avec*

faucon voir le cadavre de l'amiral que le peuple y avoit pendu par les pieds.

Lorsqu'on lit les belles leçons qu'elle donna à Charles IX au commencement de son règne, on est tenté de rejeter sur d'autres tous les malheurs dont elle fut en partie la cause. On trouve ces leçons dans une lettre qu'elle adressa à son fils en 1563, lorsqu'il fit le voyage de Rouen. Les maximes qu'elle lui prescrit sont, « de se rendre absolu dans ses États, en faisant « par lui-même tout le bien qu'un grand roi « peut faire; de se faire aimer de ses sujets, « des grands et des peuples, en faisant con- « noître aux uns qu'ils n'existent que par ses « bienfaits, et aux autres, qu'ils sont l'objet « continuel de ses attentions et de ses soins; « de rendre à la majesté royale cet éclat qu'elle « avoit eue sous Louis XII, sous François I et « sous Henri II, par l'ordre et la décence de sa « vie privée et de ses actions depuis son lever « jusqu'à son coucher. » A cette occasion la princesse entre dans des détails bien curieux et bien intéressants de la conduite particulière

---

les coupables, et possible qu'à plusieurs de ces morts, Dieu ait fait la grace de se repentir. Si cela est, quelle disparate dans les paroles et les actions du même homme!

des trois monarques dont elle lui propose l'exemple, et je me serois fait un devoir de copier ici cette belle pièce en entier, si elle n'avoit pas été déjà publiée dans Le Laboureur sur Castelneau, tom. 2, p. 450. Mais quand on fait réflexion que la lettre de Catherine n'avoit pour but que de se rendre elle-même toute puissante à la cour, et d'écarter ses rivaux ; qu'elle pensoit bien moins à l'intérêt véritable de l'État et à celui de son fils qu'à son intérêt personnel ; enfin quand on est persuadé, comme on doit l'être, qu'en prétendant concentrer tout le pouvoir dans la main de son fils enfant, c'étoit dans la sienne qu'elle vouloit l'assurer, on ne regarde plus l'auteur de ces belles leçons que de l'œil dont on l'envisage ordinairement. On admire ses lumières, ce talent prodigieux de prendre toutes sortes de formes, même celle de la vertu pour satisfaire son vice dominant, c'est-à-dire, son ambition démesurée.

On ne peut s'empêcher d'avoir une étrange idée de Catherine de Médicis, quand on voit cette princesse présider tranquillement à des fêtes, décider d'un ballet, conserver aux yeux de l'Europe étonnée, et des Français baignés dans leur sang, l'éclat d'une cour la plus brillante qui ait jamais existé ; communiquer aux Fran-

çais, nés tendres et généreux, une sorte d'indifférence pour le crime, de l'habitude même aux forfaits : cette force d'ame a quelque chose d'inconcevable et qui effraie.

Un reproche ineffaçable qu'on fera toujours à Catherine, c'est l'éducation qu'elle donna à ses enfants, à l'infortuné Charles IX (1), ce génie si beau, si élevé ; ce prince né pour être l'un de nos plus grands rois, s'il eût été conduit par une autre mère. Elle sut faire des vices de toutes les semences de vertu qui étoient en lui, et de toutes ses grandes qualités autant de grands défauts. Elle changea sa prudence et sa discrétion en une noire politique, sa vivacité en fureur, son courage en férocité : il n'y eut que sa tempérance pour le sexe qu'elle ne put changer entièrement. Brantôme, qui ne doit pas être suspect, après les éloges dont il comble Catherine de Médicis, dit que « ce fut le ma-« réchal de Retz qui le pervertit du tout, et lui « fit oublier et laisser toute la belle nourriture « que lui avoit donnée le brave Cipière. » Le maréchal de Retz, Florentin, étoit une créa-

(1) *Princeps præclarâ indole, et magnis virtutibus, nisi quatenus eas pravâ educatione et matris indulgentiâ corrupit.* Thuan. lib. 57, p. 492 de l'édition de Drouard, de 1608, pour cette partie.

ture de Catherine : ce fut elle qui le mit auprès du roi, qui éleva sa fortune. Il étoit résolu de régner; et il avoit reconnu jusqu'où sa mère avoit porté l'abus du pouvoir, et le précipice où elle avoit jeté l'État pour régner elle-même sous son nom, lorsqu'il mourut, le 30 mai, jour de la Pentecôte, 1574, de la façon terrible que le rapportent nos historiens. Le fils n'avoit pas l'ame *de bronze ou de fer* de sa mère. Depuis le meurtre, il se croyoit environné de spectres; des songes affreux le réveilloient en sursaut. Son imagination frappée lui présentoit sans cesse des ruisseaux de sang, des monceaux de cadavres, et lui faisoit entendre des sons lugubres, des accents plaintifs qui perçoient les airs. Devenu sombre et farouche, il soupiroit seul, levoit les yeux au ciel, et le levain de la mélancolie, dont son cœur étoit infecté, lui rendoit tout insupportable; et il n'envisageoit sa mère que comme la source de ses maux. On remarque que, quelque temps avant sa mort, il lui avoit fait fermer la porte de son cabinet, et qu'il avoit résolu de prévenir ses desseins par d'autres *qui*, dit Mézeray, *eussent sans doute été fort tragiques*. Au siège de la Rochelle, Charles s'étant emporté contre ses veneurs, et la reine lui ayant dit qu'il eût bien

mieux valu se mettre en colère contre ceux qui faisoient périr tant de ses fidèles serviteurs devant la Rochelle, il lui répondit : « Madame, qui « en est cause que vous ? Par la mort.... vous « êtes cause de tout. » Enfin, Cayet rapporte que, quelques heures avant sa mort, il fit appeler Henri, roi de Navarre, auquel il dit, après l'avoir embrassé, et lui avoir donné beaucoup de marques d'amitié : « Je me fie en vous « de ma femme et de ma fille ; je vous les re- « commande, et Dieu vous gardera. Mais ne « vous fiez pas à.... » Que la reine mère, qui craignoit d'être nommée, l'ayant interrompu pour lui dire : « Monsieur, ne dites pas cela, » le roi répondit : « Je le dois dire, car c'est la « vérité. » Si le roi ne fût pas mort, Catherine eût survécu au pouvoir souverain qu'elle avoit usurpé. On renouvela contre elle l'accusation de poison, et elle n'est pas mieux fondée. Sans lui prêter un crime, dit très judicieusement un moderne, on peut croire que le chagrin et les remords furent le seul poison qui abrégea sa vie. Ne nous seroit-il pas resté quelque mémoire fidèle et authentique d'un fait si atroce ? Il n'en paroît point. Ceux qui ont voulu accréditer l'accusation ont avancé que lorsque le duc d'Anjou, celui de ses enfants qu'elle aimoit le

mieux, partit de la cour pour aller en Pologne, elle lui dit « qu'elle espéroit le revoir bientôt. « Allez, monsieur, lui dit-elle, en lui disant « adieu; vous ne serez pas long-temps sans re- « voir la France. » Sa tendresse pour ce fils, et l'état où étoit déjà Charles IX, et dont elle pouvoit être très instruite, n'étoient-ce pas des raisons suffisantes pour la faire parler ainsi au prince, qui ne partoit que malgré lui et avec chagrin? Enfin, Henri Estienne n'accuse point encore Catherine de la mort de Charles IX (1). Ce prince, à sa mort, l'avoit déclarée régente jusqu'au retour de son successeur. Elle donna tous ses soins à s'assurer de sa nouvelle régence; et les funérailles de Charles IX furent aussi négligées que celles de François II. Catherine, qui avoit fait une dépense toute royale aux obsèques du père, ne pensa presque pas à celles des enfants (2). Elle fit confirmer sa régence au parlement le 3 juin.

---

(1) Il faut pourtant convenir que M. de Thou penche pour le poison, qu'il en accuse même indirectement la reine, et qu'il dit qu'à l'ouverture de son corps on trouva des taches *ex causâ incognitâ reperti livores*. Thuan. lib. 57, vers la fin. Mais voy. le procès-verbal d'ouverture de son corps, du dernier mai 1574, dans Papire-Masson, Éloge, tome 2, p. 553.

(2) Il n'y eut dans toute la cour que La Brosse et Sausac, et

Plus autorisée sous Henri III, par l'âge de ce prince, que sous son prédécesseur, elle ne s'occupa que du soin de s'emparer entièrement des affaires, en écartant l'esprit du roi de toute occupation digne de lui. Elle perdit le nom de régente à son retour dans ses États, mais elle en conserva tous les droits et le pouvoir. Elle connoissoit sa paresse, son foible pour les plaisirs ; elle en profita pour l'y plonger, et le jeter dans une sorte de léthargie qui lui fit oublier tous devoirs et toute affaire. Le héros de Jarnac et de Moncontour, le monarque le plus éclairé et le plus capable de porter la gloire du trône

---

des prélats, que Guillard, évêque de Senlis, aveugle pour lors, qui suivirent le corps de François II à Saint-Denis. On attacha au drap mortuaire qui couvroit le corps un écriteau ou étoient ces mots : *Tannegui du Chastel, où es-tu? Mais il étoit Français.* En semblable occasion Tannegui du Chastel (vicomte de la Bellière, grand-écuyer de France, mort au siège de Bouchain le 29 mai 1477, et neveu de Tannegui, favori de Charles VII, mort avant son maître, en 1449) avoit employé trente mille écus de ses deniers pour faire la pompe funèbre de Charles VII, bienfaiteur de sa maison. Voyez de Thou, sous l'an 1560, liv. 18. Ce grand homme paroît confondre Tannegui du Chastel, dont il s'agit ici, avec Tannegui du Chastel son oncle, prévôt de Paris, mort douze ans avant Charles VII. Tous les princes et les seigneurs quittèrent le convoi de Charles IX à l'église de Saint-Lazarre, et il n'y resta que Brantôme, quatre gentilshommes de la chambre, et quelques archers de la garde. La Popélinière parle autrement.

jusqu'où elle pouvoit parvenir, se contenta de représenter dans les cérémonies et à la cour, de briller dans un ballet (1), et par le goût des ajustements, et une prodigalité dont les excès épuisèrent bientôt l'État. C'est encore un reproche éternel à la mémoire de Catherine de Médicis. Il ne s'agissoit que d'éloigner les conseils dangereux des favoris, de porter le roi à concilier les esprits disposés à la paix, d'établir les fondements de cette paix, de soulager les peuples déjà accablés, de refermer les plaies de l'État : elles n'étoient pas encore incurables. Mais la guerre fut résolue ; toute la fureur des partis se renouvela, et Catherine, née pour le

(1) C'étoit de Henri III et de ses mignons que Malherbe disoit :

Les peuples pipés de leur mine,
Les voyant ainsi s'enfermer
Jugeoient qu'ils parloient de s'armer,
Pour conquérir la Palestine.....
Et toutes fois leur entreprise
Étoit le parfum d'un collet,
Le point coupé d'une chemise,
Et la figure d'un ballet.
De leur mollesse léthargique
Le discord sortant des enfers,
Des maux que nous avons soufferts
Nous ourdit la toile tragique....

Poésies de Malherbe, p. 235 de l'édition in-8° de 1666.

tumulte et les intrigues d'État et de cour, se trouva encore, sous le règne de son fils, le ressort d'une infinité de machines qui la réduisirent elle-même à de cruelles extrémités, et à adorer le pouvoir des favoris qu'elle méprisoit, et des Guises, qu'elle détestoit. Brantôme nous apprend que, dans un conseil tenu par le duc de Guise, le connétable de Montmorenci et le maréchal de Saint-André, qui formoient ce qu'on appeloit le *triumvirat*, Saint-André opina « qu'il falloit la coudre dans un sac et la jeter « dans la rivière. » Cela fut, dit-il, proposé sérieusement, et il n'y eut que le duc de Guise qui s'y opposa. De là, dit-on, l'amitié de Catherine pour le duc. On lit aussi, dans les additions de Le Labourcur sur Castelneau, que Henri IV, alors roi de Navarre, excédé de ses méchancetés, conseilla au duc d'Alençon, devenu duc d'Anjou, « de feindre une maladie, « de la prier de le venir trouver, et, après avoir « écarté ses gens, sous prétexte de lui commu- « niquer quelque secret, de s'en saisir et de « l'étrangler. » De là, dit-on, encore la haine mortelle de la reine mère contre Henri. Cela m'a bien l'air d'un conte de parti, et de l'une de ces anecdotes où l'on n'a pas même ménagé la vraisemblance. Comment se figurer que

Henri IV se soit porté à un pareil excès ? Cependant l'auteur cité donne le fait pour véritable.

La crainte de trouver dans la princesse de Condé, que vouloit épouser Henri III à son retour de Pologne, une princesse trop chérie et trop éclairée, lui fit donner les mains à l'alliance qu'il prit dans la maison de Lorraine avec la princesse Louise, fille du comte de Vaudemont, cadet de sa maison ; et cette alliance fut dans la suite la base du pouvoir que s'arrogèrent les Guises, et que la nécessité établit. La princesse de Condé mourut. Catherine n'eut-elle point de part à sa mort ? au moins en fut-elle soupçonnée. Après bien des intrigues, des fleuves de sang répandu, bien des traités rompus, renoués, et de nouveau rompus, de l'infection de tous les partis, de la corruption des affaires, naquit enfin le monstre auquel on donna le nom de *Sainte Union*, en 1576. Péronne en fut le berceau. On prétend qu'il avoit été conçu dans l'assemblée de Baïonne, au mois de juin 1565, ou par le cardinal de Lorraine au concile de Trente. Ce parti acquit bientôt tant de force, que le roi, qui avoit eu l'imprudence de s'en faire le chef, fut lui-même subordonné aux Guises.

Catherine, vieillissant au milieu des reproches et des malédictions de la nation entière, ne fut plus elle-même que l'esclave, et quelquefois le jouet de tous les partis. La ligue enfanta les *seize* : on vit enfin la guerre des *trois Henris* (1). Henri de Guise, chef des ligueurs, en fut la première victime. Son roi, qui étoit réduit à ne pouvoir se servir des lois, le fit poignarder à Blois le 23 décembre 1588. Ce prince, réveillé d'un long assoupissement après la journée des barricades, ne communiqua rien de son projet à la reine mère. Il avoit enfin reconnu le précipice où Catherine l'avoit jeté lui et l'État. La fureur de régner ne l'avoit jamais quittée, non plus que sa haine contre la maison de Bourbon. Elle prévit, après la mort de son quatrième fils, qui, de duc d'Alençon, étoit devenu duc d'Anjou, que le sceptre passeroit à l'aîné des Bourbons, c'est-à-dire au roi de Navarre : elle ne lui avoit jamais pardonné son rang, sa sincérité, son mérite et sa valeur. Pour le priver de ses droits, et en revêtir, si elle eût pu, les enfants de la duchesse de Lor-

(1) Henri III, roi de France ; Henri IV, roi de Navarre ; et Henri, duc de Guise.

raine sa fille (1), elle favorisa les Lorrains et la ligue. Elle avoit conclu, en 1588, un traité qui renchérissoit sur la honte de celui de Nemours, en ce qu'il déclaroit le cardinal de Bourbon premier prince du sang, et sapoit ainsi indirectement la loi salique dans ses fondements, et très directement l'ordre successif des princes du sang à la couronne. Henri III, convaincu, mais trop tard, des dispositions de sa mère, dissimula si profondément avec elle la résolution qu'il avoit prise de punir les Guises de leur attentat sur son autorité, qu'elle n'en sut rien qu'après que le duc et le cardinal furent poignardés. Catherine étoit malade : le roi, perdant ce respect extérieur qu'il avoit toujours conservé pour elle, entra seul dans sa chambre, et lui dit, sans le moindre ménagement : « Le roi de Paris n'est plus, madame, « et je suis roi désormais. » — « Vous avez fait « mourir le duc de Guise, reprit-elle en sou- « pirant ; Dieu veuille que cette mort ne vous « rende pas *roi de rien.* C'est bien coupé, mon « fils, mais il faut coudre : avez-vous pris toutes

(1) Claude de France, née le 12 novembre 1547, mariée, le 22 janvier 1558, à Charles II, duc de Lorraine, morte le 20 février 1575. Le duc ne mourut que le 14 mai 1608.

« vos mesures ? » — « Oui, madame, lui ré-« pondit-il, et j'y ai mis si bon ordre que cela « ne doit pas vous inquiéter. » Il la quitta aussitôt, sans lui donner la moindre marque de cette attention à laquelle elle étoit accoutumée. Le ton de son fils, son procédé, et ce qu'elle en augura, augmentèrent sa maladie. La crainte de déplaire au roi lui fit dissimuler sa douleur; elle quitta même le lit, et alla à l'église; à son retour elle entra chez le cardinal de Bourbon, détenu prisonnier. Le cardinal lui reprocha son malheur et celui des Guises, le duc et le cardinal, ses neveux, qui, disoit-il, n'étoient venus à Blois que sur sa parole et les assurances qu'elle leur avoit données. L'un et l'autre fondirent en larmes. La reine retourna dans sa chambre et ne soupa point. Le lendemain lundi elle ne put se lever, et elle mourut (1)

(1) Je ne sais à propos de quoi le jésuite Bussières date la mort de Catherine de Médicis du 3 janvier, tome 4, p. 282. Il est certain qu'elle mourut le 5, veille des Rois; ce qui fait dire à Étienne Pasquier, dans l'épitaphe de cette princesse :

« Enfin est morte une veille des Rois;
« Et par sa mort je crains, peuples français,
« Qu'avec la paix, *la royauté soit morte.* »

Jeunesse de Pasquier, p. 537.

Les uns ont dit qu'elle étoit morte d'une *attaque de goutte*, Varillas, Histoire de Henri III, p. 29; les autres, du chagrin

le mercredi, 5 janvier 1589, huit jours après le meurtre du duc de Guise, aussi peu regrettée qu'elle étoit peu digne de l'être. On dit qu'en mourant elle recommanda au roi de se réconcilier avec le roi de Navarre. Si cela est, ce fut le dernier des avis, et peut-être le premier salutaire qu'elle donna à Henri III. Favyu a écrit, d'après Pasquier, que Catherine, ayant voulu savoir quelle seroit la fin de sa vie, s'adressa à Nostradamus, médecin de Henri II, si fameux par ses *centuries*, c'est-à-dire par le recueil de ses prophéties en vers. Elle interrogea même sur son sort un autre astrologue italien. Tout ce qu'elle apprit d'eux fut *que Saint-Germain lui seroit fatal.* Cette réponse, ajoute-t-on, fit une telle impression sur son esprit, que depuis elle n'alla plus à Saint-Germain en Laie, ni dans

---

qu'elle conçut de la mort des Guises ; l'Étoile, Journal de Henri III, année 1589, mois de janvier. Brantôme semble douter si elle ne mourut point de poison ; mais il dit qu'on la *tient crevée de dépit.* J'apprends, par une note écrite de la main de La Noue, chirurgien ordinaire du roi, et celui de la reine mère, qu'elle mourut le 5 janvier 1589, à Blois, jour même qu'elle fut saignée par La Noue, *à cause d'une pleurésie, dont elle mourut à trois heures après midi, moi présent,* dit-il, *son chirurgien ordinaire.* Cette note est à la marge de la p. 141 de l'Histoire de la maison de Médicis, du médecin Nestor, publiée in-4° en 1564.

aucun autre endroit qui portât le nom de Saint-Germain. On ajoute aussi que la même prédiction lui fit quitter la paroisse de Saint-Germain l'Auxerrois, sous laquelle est situé le Louvre, et que ce fut ce qui la détermina à acheter l'ancien hôtel de Soissons, où elle fit élever la colonne cannelée qui y subsiste encore, et dont elle se servoit pour consulter les astres, et y faire les opérations astrologiques dont elle étoit entêtée. Mais elle ne put détourner l'effet de la prophétie; et elle rendit le dernier soupir entre les bras de l'évêque de Nazareth, premier confesseur du roi, nommé Saint-Germain. Favyn (1), dans son Histoire de Navarre, donne ce fait pour certain, et prétend même expliquer la manière dont le diable peut avoir ces connoissanees. Sa mort ne fit presqu'aucune impression sur les esprits, et ne changea rien à l'état des affaires. Cette princesse, qui avoit soutenu pendant trente ans un si grand rôle dans le monde, disparut sans qu'on y fît la moindre attention. Sa vanité et ses projets furent ensevelis avec elle. Tel est communément le sort de toutes ces

(1) Favyn, Histoire de Navarre, liv. 15, sous l'an 1589, p. 943 et 944. Etienne Pasquier, dans ses Lettres, livre 13, Lettre 8.

ames ambitieuses, dont six pieds de terre font raison aux peuples. Trois semaines après sa mort, le roi son fils fit célébrer ses obsèques, *selon que la commodité de ses affaires pouvoit le porter*, dit Pasquier, c'est-à-dire sans beaucoup d'éclat. Son corps fut déposé dans l'église de Saint-Sauveur de Blois. Les troubles où étoit la France ne permirent pas qu'on le transportât à Saint-Denis, où il ne fut inhumé que vingt-un ans après, dans le superbe mausolée qu'elle avoit fait élever pour son mari et pour elle-même. Etienne Pasquier (1) remarque que le corps de cette princesse n'ayant pas été bien embaumé, parcequ'on manqua à Blois des choses nécessaires, il se corrompit promptement, et répandit une si mauvaise odeur, qu'on fut obligé de l'enlever de nuit, et de l'enterrer *en pleine terre, tout ainsi que le moindre de nous tous, et dans un endroit où il n'y avoit aucune apparence qu'il y fût*. Son cœur est aux célestins de Paris, dans la chapelle d'Orléans, avec celui de Henri II, et dans la même urne. Elle est de bronze doré, terminée par une fleur de lis ; ses trois extrémités se terminent en autant de dauphins,

(1) Lettres d'Etienne Pasquier, liv. 13, lettre 8, p. 377, t. 2 de la nouvelle édition.

posés sur la tête de trois figures d'albâtre, qui représentent les trois Graces (1). Les défauts de Catherine de Médicis supposent nécessairement de grandes qualités, mais qu'il ne faut pas confondre avec de la vertu. De ces qualités, les unes étoient politiques et acquises, les autres naturelles et de tempérament. Personne ne s'est avisé de lui contester un génie d'une étendue et d'une fermeté, non seulement au-dessus de son sexe, mais aussi bien au-delà de la plupart des princes dont parle l'histoire, même avec éloge. Elle voyoit les évènements les plus fâcheux avec l'indifférence nécessaire à y apporter du remède. Elle savoit même diminuer l'avantage que ses ennemis en eussent pu prendre, par le sel d'un bon mot. Lorsque le roi de Navarre, qui venoit de perdre la Réole en 1578, eut repris Fleurance aux environs d'Auch, elle se contenta de dire en souriant : « C'est la

(1) Ce morceau est un des chefs-d'œuvres de Germain Pilon, originaire du Mans, et le premier de nos sculpteurs français. Les trois Graces sont d'un *fini* et d'un *moelleux* admirables. Ce monument arrête les yeux de tous les connoisseurs. Le piédestal est chargé de trois distiques latins. Ce qui me fait croire que le cœur de Catherine de Médicis est joint à celui de Henri II, est le second de ces distiques, conçu en ces termes :

Cor junctum amborum *longum testatur amorem.*
Ante homines junctus spiritus, ante Deum.

« revanche de la Réole; le roi de Navarre a « voulu faire chou pour chou ; mais le mien est « plus pommé. » Elle avoit trouvé le moyen de détacher du parti des protestants un des gentilshommes les plus accrédités, Ussac, qui, étant devenu amoureux d'une des filles de la reine mère, se fit catholique, et livra la Réole, dont il étoit gouverneur. Si on nous la peint quelquefois triste et abattue, c'étoit une tristesse préparée, un abattement politique pour se ménager des secours. C'est ainsi que, voyant son pouvoir anéanti par le crédit des Guises sous le règne de François II, elle peint son état, sa captivité, celle du roi son fils, au prince de Condé et aux chefs des protestants. « Souvenez-vous, « mon cousin, écrivoit-elle au prince, de con- « server les enfants, la mère et le royaume, « comme celui qui y a le plus grand intérêt, et « qui se peut assurer qu'il ne sera jamais ou- « blié. » La tristesse, les soupirs, les larmes même sur son sort et celui de la maison royale ne lui coûtoient rien en ces occasions. Mais s'agissoit-il de faire tête aux revers, elle avoit toute la force nécessaire. Le roi de Navarre, mécontent que l'on portât au duc de Guise, grand-maître de la maison du roi, les clefs du Louvre à son préjudice, vouloit quitter la cour.

Elle fit tout ce qu'elle put pour l'en dissuader; mais voyant qu'il y étoit résolu, et qu'il devoit emmener le connétable, elle fit défendre à ce dernier de se retirer, *à peine de désobéissance, et de répondre de sa tête des évènements.* Ses prières avoient fait prendre les armes au prince de Condé; elle l'obligea de désarmer de pleine autorité. C'est à elle qu'il faut attribuer le discours de Charles IX au parlement, dans lequel ce prince, presqu'enfant, parla avec plus de hauteur que n'avoient jamais fait ni Louis XI, ni François I, dans leurs plus grands mécontentements; et la conduite que tint le duc d'Anjou avec le prince de Condé, qui demandoit l'épée de connétable. Il y a une fermeté d'ame monstrueuse dans l'exécution du massacre de la Saint-Barthélemi. Les périls où elle avoit été exposée dès l'âge de neuf à dix ans, au siège de Florence, l'avoient formée de bonne heure à ce caractère d'intrépidité qui la rendoit capable de tout entreprendre. Pour sa religion, elle n'en connoissoit guère d'autre que celle qui s'accommodoit avec ses passions et son intérêt. Le jésuite Maimbourg, qui ne doit pas être suspect, lorsqu'il parle des catholiques, convient que la cour étoit si corrompue, que les catholiques et les huguenots n'étoient presque distingués qu'en

ce que ceux-ci n'alloient pas à la messe, ni ceux-là au prêche; mais qu'au reste, ils s'accordoient assez, en ce que les uns et les autres, au moins pour la plupart, *n'avoient guère de religion, et point du tout de piété et de crainte de Dieu.* Les mœurs de la cour étoient celles de la reine qui y donnoit le ton. Lorsqu'on lui eut dit que les protestants avoient eu l'avantage à Dreux, parcequ'on le crut d'abord, elle se contenta de répondre : « Eh bien! nous prierons « Dieu en français. » Jaqueline de Long-Vic, duchesse de Montpensier, princesse de beaucoup d'esprit, et fort attachée à la nouvelle religion, étoit en faveur auprés de Catherine, qui déféroit presque en tout à ses conseils et à ses lumières, et la duchesse ne négligeoit pas auprès d'elle les intérêts de sa religion. Françoise de Clermont, duchesse d'Uzès, n'avoit pas moins de crédit que madame de Montpensier, et pensoit, en matière de religion, à peu près de même que cette princesse. On a même prétendu que le célèbre Soubise (Jean de Parthenai) fut à la veille d'en faire une de ses prosélytes; et Varillas, qui avoit lu une histoire manuscrite de Soubise, avoue qu'elle se jeta dans le parti catholique plus par nécessité que par choix. Il est certain qu'elle feignit au moins d'avoir du pen-

chant pour la religion protestante, lorsqu'elle crut avoir besoin du secours des huguenots. Elle fut une des premières causes de l'assemblée de Poissi; et il est prouvé, par ses lettres, que, pour empêcher le pape d'en prendre aucune connoissance, elle fit arrêter sur les frontières d'Italie tous les courriers qui alloient à Rome. Le pape, qui se défioit d'elle, trembla, fit grand bruit, et n'obtint rien : cela accéléra le concile de Trente. Le fameux édit du mois de janvier 1562 fut son ouvrage; et les apparences de zèle qu'elle montra pour la religion catholique n'eurent jamais d'autre motif que les avantages qu'elle y trouva : en sorte qu'on peut dire qu'elle opposa une religion à l'autre, ainsi que les Bourbons aux Guises, ou ceux-ci aux Bourbons.

Brantôme, son apologiste, en disant qu'elle étoit bonne chrétienne et fort dévotieuse, prétend le prouver, parcequ'elle faisoit souvent ses pâques, et assistoit tous les jours au service divin, à ses vêpres et à ses messes. Mais ces actions extérieures sont d'un foible poids pour balancer la conduite qu'elle tint sous les règnes de ses enfants; et ce qu'ajoute singulièrement l'auteur, « qu'elle rendoit ses vêpres et ses « messes fort agréables autant que dévotes, par « les bons chantres de sa chapelle, et les plus

« exquis musiciens, prouve qu'elle cherchoit « autant à s'amuser qu'à s'occuper sérieusement « du service divin. » D'ailleurs les pratiques de dévotion ne sont pas toujours des preuves de piété. On sait quelles étoient celles de Ferdinand, dit le Catholique; celles de Louis XI; celles de Henri III; et, dans le dernier siècle, celles du fameux Cromwel; et personne n'ignore ce qu'on doit en penser. Sa foiblesse pour l'astrologie judiciaire, les devins et son caractère superstitieux, sont bien mieux prouvés que sa religion. Jamais on ne vit tant de *nécromans*, de *sorciers* et de *magiciens*, qu'il y en eut sous son règne, où la France en fut inondée. On prétend que le fameux mathématicien Bazile, consulté par Alexandre de Médicis sur sa naissance et son sort, répondit qu'une élévation extraordinaire lui étoit destinée : d'autres, sur son thème natal, avoient prédit qu'elle seroit cause de très grands malheurs. On trouva, après sa mort, des talismans et d'autres preuves de sa foiblesse pour la magie. Brantôme remarque que, quoiqu'elle eût beaucoup de goût pour la représentation des tragédies, elle s'étoit abstenue de ce plaisir depuis les malheurs arrivés après la représentation *de la Sophonisbe* de *S. Gelais,* représentée, en 1560, aux noces de

MM. de Cipière et d'Elbeuf : elle s'en tint aux Zani et aux Pantalons : ce fut peut-être là une des raisons qui ont retardé les progrès du théâtre en France. Il ne lui naissoit point d'enfants, qu'elle ne consultât quelque astronome sur leur destinée ; et l'on sait ce qui se dit de la fameuse consultation, où le magicien auquel elle s'adressa lui fit voir, dans une glace (1), par le nombre des tours que faisoient ses fils, François II, Charles IX et Henri III, le nombre des années de leur règne. Elle y vit même Henri de Guise qui disparut à l'instant, et Henri IV qui y fit vingt-deux tours ; ce qui accrut, ajoute-t-on, la haine qu'elle avoit contre lui. Favyn a rapporté ce fait dans son Histoire de Navarre. Les images enchantées, les anneaux constellés devinrent à la mode; et on trouve beaucoup d'anecdotes vraies ou fausses sur ces matières dans les manuscrits de son règne. Il ne tient pas à un auteur fameux par ses emportements qu'on ne la croie *sorcière*. « Des gens dignes de foi (dit-« il) assurent que cette reine faisoit, quand

(1) On met la scène de cet évènement *au château de Chaumont-sur-Loire*, entre Blois et Amboise. Voyez les Lettres de Nicolas Pasquier, jointes aux OEuvres d'Etienne, t. 2 de la nouvelle édition in-fol. col. 1057. Voyez aussi Pierre Mathieu, dans sa Relation de la mort de Henri IV.

« bon lui sembloit, paroître les spectres des « personnes absentes, avec qui elle vouloit con- « férer, et l'on assure avoir vu dans sa chambre « un *fantôme*, lequel, par son ordre, avoit pris « la forme de la reine Élisabeth, qui étoit en « Angleterre. Le diable, ajoute-t-il dans son « enthousiasme, le diable, qui la trompoit, lui « persuadoit que, par ce moyen, elle pouvoit « tirer les secrets de toutes les cours, comme si « en prenant la forme extérieure des gens, son « démon eût aussi pu prendre leur esprit et cro- « cheter leurs secrets. » A ce ton ne diroit-on pas qu'il s'agit d'un fait incontestable, et duquel l'auteur avoit les preuves les plus claires? Il ne se contente pas de présenter Catherine sous les traits de la *Pithonisse d'Endor*, regardant cette qualité comme établie, il en rend raison et expose les motifs. C'est ainsi qu'on a sacrifié de tous les temps l'histoire aux passions et à l'esprit de parti. De pareilles chimères se copient; le nombre des témoignages croît, et il se forme une chaîne d'autorités qui captive souvent la raison sous leur poids.

« Pour ce qui est de la magie, dit Le Labou- « reur, sur Castelneau (liv. 1), qui cherche « à l'excuser, il est certain qu'elle y ajoutoit « quelque foi, et peut-être plutôt par supers-

« tition que par malice ; et si l'on fait réflexion « sur les dangers où elle se trouva, on aura « pitié de la nécessité qui la contraignit à avoir « recours à tous les moyens politiques et sur- « naturels pour se garantir. (Cette morale est « un peu relâchée.) Les astrologues et les de- « vins étoient alors en règne..... Elle les con- « sulta, et quelqu'un d'eux lui composa, pour « porter sur son estomac, pour la sûreté de sa « personne, une peau de vélin (1), semée de « plusieurs figures et caractères tirés de toutes « les langues, et diversement enluminés, qui « composoient des mots moitié grecs, moitié « latins et moitié barbares. M. Vion d'Hérouval « a eu ce talisman entre les mains. » Mézeray, dans sa grande Histoire, sous l'an 1589, dit qu'on croit que ce que Le Laboureur appelle du vélin étoit la peau d'un enfant mort-né. L'auteur d'un petit livret, publié en 1696, a rapporté un fait dont toutes les circonstances font hor-

(1) UNE PEAU DE VELIN. Parmi les soldats catholiques tués au siège de Lusignan, à la sortie du 28 octobre 1574, il y eut un soldat *dans les chausses duquel on trouva un quart de peau de parchemin, peint de diverses couleurs, où il y avoit plusieurs et divers caractères, et des figures étranges autour desquelles étoient écrits quantité de noms de Dieu, tant en hébreu qu'en chaldéen.* L'on crut que c'étoit un charme. La Popelinière, liv. 39, t. 2, fol. 256 verso.

reur, et qui, à force d'être énorme, cesse d'être croyable. Il nous représente Catherine de Médicis contrainte d'abandonner au prince de Condé le maniement des affaires du royaume, et si affligée qu'elle se retira dans son cabinet, pour s'abandonner entièrement à la solitude pendant quelques jours. « Elle ne « voulut point, continue l'anonyme, qu'aucun « de sa cour l'approchât. Enfin elle fit appe- « ler M. de Mesmes (Jean-Jacques, seigneur « de Roissy, conseiller d'état ordinaire), lui « confia une boîte d'acier bien fermée à clef, « et lui dit que la guerre civile lui donnant « de mauvais présages de sa destinée, elle avoit « jugé à propos de lui remettre entre les mains « ce sacré dépôt, qui étoit le plus riche trésor « qu'elle eût dans le monde, avec ordre de « n'ouvrir jamais la boîte, ni de la donner à « personne, à moins que ce ne fût par son « commandement, signé de sa propre main. « Elle engagea M. de Mesmes à faire serment « qu'il lui tiendroit parole, sur peine d'en- « courir sa haine et son indignation. Catherine « étant morte sans retirer la boîte des mains « de M. de Mesmes, et celui-ci étant pareil- « lement décédé après Catherine de Médicis, « les héritiers de M. de Mesmes la gardèrent

« long-temps sans l'ouvrir. Cependant le temps, « qui fait oublier toutes choses, rendit les en- « fants de M. de Mesmes assez curieux pour l'ou- « vrir, dans la pensée d'y trouver un trésor « inestimable. La boîte étant ouverte, on trouva, « avec le dernier étonnement, une chose qui « fait horreur. C'étoit une médaille de cuivre, « ovale, en forme de bouclier ou de rondache, « semblable à celles que les anciens Romains « consacroient à leurs dieux. La gravure de « cette médaille représentoit Catherine de Mé- « dicis étant à genoux en forme de suppliante, « faisant offrande au démon, qui étoit peint « sur un trône relevé avec les traits les plus « affreux et les plus horribles que l'on puisse « imaginer. Cette princesse avoit à ses côtés « ses trois fils, Charles, Henri et le duc d'Alen- « çon, avec cette devise en français : *Soit ;* « *pourveu que je règne.* L'on voit encore cette « même médaille aujourd'hui dans la maison de « Mesmes, dont est sorti M. le comte d'Avaux, « ci-devant ambassadeur en Hollande. Les « curieux qui voudront être informés des « circonstances de cette histoire secrète les « pourront apprendre de la propre bouche de « ce ministre. » Voila un illustre garant du fait, et il eût été aisé de le consulter ; on eût

pu également s'adresser à M. le président de Mesmes, son neveu. Il ne paroît pas qu'on ait jamais fait aucune démarche auprès d'eux. S'agissant d'un fait de la nature de celui-ci, il semble aussi que M. d'Avaux, cité pour témoin, eût dû s'expliquer; et cependant on ne voit rien de sa part. Ce silence peut autoriser l'anecdote: mais le moyen d'y ajouter foi, lorsqu'on fait attention que cette médaille n'avoit point de but raisonnable, ou du moins connu, même parmi les démonographes, dans les livres desquels nous ne lisons point que le diable exige cette sorte de culte! Comment Catherine, si célèbre par sa politique, aura-t-elle osé faire graver sur le bronze un monument si horrible et si durable de son impiété, sa consécration au diable? Si elle eût poussé sa fureur jusque-là, pourquoi, au lieu de le confier à M. de Mesmes, ne pas détruire ou enfouir en terre ce monument infernal? Pourquoi, après les extrémités où elle se trouva en 1562, et le péril passé, laisser ce dépôt entre les mains du dépositaire? D'où vient cette étrange sécurité jusqu'à sa mort, pendant vingt-six ans? Ajoutons que l'anonyme, qui prétend avoir déterré ce fait, se méprend certainement, en supposant que J. Jacques de Mesmes mourut après Catherine de

Médicis. Il est certain que la mort du prétendu dépositaire arriva, suivant Blanchard, au mois de novembre; et suivant d'autres, au mois de décembre 1569, vingt ans avant celle de la reine. Cependant, que cette médaille n'ait jamais existé, c'est ce que je ne voudrois pas assurer. De quoi ne sont pas capables la haine et l'esprit de parti? Ce ne seroit pas le premier exemple de supposition de pareils monuments. Les protestants ont prétendu que la monnoie frappée sous le nom et avec la figure de Louis I, prince de Condé, avec la légende *Ludovicus XIII*, étoit l'ouvrage de ses ennemis, et on en convient assez généralement aujourd'hui. On peut voir, dans les Réponses aux *Questions d'un provincial*, de Bayle (t. 1, p. 165, ch. 17), ce que ce grand critique pensoit de la médaille de Catherine de Médicis. Comme rien n'est moins conséquent que l'esprit humain, cette femme superstitieuse, qui craignoit les opérations chimériques d'un cerveau échauffé, et les calculs hypothétiques d'un astrologue, affrontoit les périls, même ceux de la guerre, avec toute l'intrépidité d'un guerrier accoutumé aux hasards. Pendant le siège de Rouen, en 1562, elle alloit tous les jours au fort de Sainte-Catherine: *Les canonades et arquebusades*, dit Brantôme,

pleuvoient autour d'elle, qu'elle s'en soucioit autant que rien. Le connétable et le duc de Guise lui remontrant qu'elle s'exposoit trop, elle n'en fit que rire, et leur demanda pourquoi elle s'épargneroit plus qu'eux? *Est-ce que j'ai moins d'intérêt,* ajouta-t-elle, *ou moins de courage que vous? Il est vrai que j'ai moins de force, mais je n'ai pas moins de cœur.* Son courage lui faisoit rechercher les officiers qui se distinguoient par leur valeur, et elle aimoit à se faire instruire de leurs actions et des occasions où ils avoient paru; les présentant ensuite elle-même au roi, elle les lui recommandoit, en lui rappelant ce qu'ils avoient fait, ou pour sa personne même, ou pour celle de ses prédécesseurs. S'ils avoient des démêlés ensemble, elle cherchoit à les réconcilier, avec tout le ménagement que leur délicatesse sur le point d'honneur pouvoit exiger. Elle prit ce soin pour La Chataigneraye et Pardaillan, et pour les braves Crillon et d'Entragues, au rapport de Brantôme (p. 73, 74, 75 et 76).

Cette conduite lui gagna le cœur de plusieurs officiers, qui ne croyoient pas trop hasarder en lui sacrifiant leur vie. On lui donna même l'éloge de mère des gens de guerre, *mater castrorum*, à l'exemple des Romains.

Pendant le feu des guerres civiles, elle alloit quelquefois au camp, et y encourageoit le soldat. Ceux qui l'ont accusée d'avarice ne l'ont pas connue. Elle n'aimoit que la dépense; et quand on lui opposoit l'état d'épuisement où étoient les finances : *Il faut louer Dieu de tout*, disoit-elle; *mais il faut vivre.* Prodigue pour ses plaisirs, elle étoit au moins libérale envers les personnes qui, par leur mérite, avoient quelque droit à ses libéralités. Les savants l'éprouvèrent en différentes occasions : non seulement elle les traitoit avec distinction, mais elle savoit apprécier leurs ouvrages, soit en prose, soit en vers. Ce fut elle qui introduisit à la cour ces *ballets allégoriques*, où la poésie, aidée de la musique, réunit les plaisirs de l'oreille et du cœur à celui des yeux. Ronsard, Jodèle, Baïf, et les autres poëtes qui y contribuoient, étoient loués, et ils étoient généreusement payés. S'il en faut croire Marguerite de Valois, sa fille, elle avoit un *génie protecteur* qui lui donnoit des avertissements sur les évènements heureux ou malheureux auxquels elle étoit particulièrement intéressée. La nuit qui précéda le jour de la blessure dont Henri II mourut, « elle songea, dit Marguerite, qu'elle « voyoit le feu roi, mon père, blessé à l'œil,

« comme il fut. Jamais, ajoute la princesse,
« elle ne perdit aucun de ses enfants, qu'elle
« n'ait vu une fort grande flamme, à laquelle
« soudain elle s'écrioit : *Dieu garde mes en-*
« *fants!* Aussitôt on lui apprenoit la nouvelle
« que cette flamme lui avoit annoncée. Dans la
« maladie qu'elle eut à Metz (c'est toujours
« Marguerite qui parle) où, par une fièvre
« pestilentielle et le charbon, elle fut à l'extré-
« mité, elle rêvant, et assistée autour de son
« lit du roi Charles, du duc et de la duchesse
« de Lorraine, et de plusieurs du conseil, et
« de force dames et princesses qui, la tenant
« quasi comme hors d'espérance, ne l'aban-
« donnoient point, elle s'écrie, comme si elle
« eût vu donner la bataille de Jarnac : *Voyez*
« *comme ils fuient! Mon fils a la victoire. Eh!*
« *mon Dieu! relevez mon fils, il est par terre :*
« *voyez-vous, dans cette haie, le prince de*
« *Condé mort?* Tous ceux qui étoient là
« croyoient qu'elle rêvoit, et que sachant que
« le duc d'Anjou étoit en termes de donner la
« bataille, elle n'eût que cela en tête. Mais
« la nuit après, M. de Losses lui en apportant
« la nouvelle comme chose très désirée, et en
« quoi il pensoit beaucoup mériter : *Vous êtes fâ-*
« *cheux*, lui dit-elle, *de m'avoir éveillée pour cela*,

« *je le savois bien ; ne l'avois-je pas vu devant* « *hier?* Lors on reconnut, ajoute la princesse « sa fille, que ce n'étoit point rêverie de la fièvre, « mais un avertissement particulier que Dieu « donne aux personnes illustres et rares. (Mém. « de la reine Marguerite, p. 45, 46 et 47.) »

Il est certain que l'esprit de Catherine étoit d'un ordre supérieur, d'une trempe extraordinaire. Elle aimoit la lecture des bons livres (1), et faisoit chercher ceux qu'on ne lui offroit pas, même ceux qui étoient écrits contre elle, et les satires les plus vives; elle en portoit son jugement avec une indifférence qui ne pouvoit venir que d'une force d'esprit supérieure. Si ces satires manquoient de sel ou d'esprit, elle s'en expliquoit, et traitoit l'auteur d'*ignorant* et de *bavard*. Si l'ouvrage avoit un mérite réel, elle étoit la première à en rire. *Oh! oh!* disoit-elle alors, *voilà des gens mieux instruits de nos*

(1) Ronsard dit d'elle :

« Cette reine d'honneur des Médicis issue,
« Ainçois que Calliope, en son sein conçue,
« Pour ne dégénérer de ses premiers aïeux,
« Soigneuse a fait chercher les livres les plus vieux,
« Hébreux, grecs et latins, traduits et à traduire ;
« Et par noble dépense, elle en a fait reluire
« Le haut palais du Louvre, afin que sans danger,
« Le Français fût vaincu de savoir étranger. »

affaires que je ne pensois. Sa tranquillité avoit de quoi désarmer la médisance ou les Pasquins les plus outrés. Les huguenots avoient donné le nom de *reine mère* à une de leurs grosses pièces d'artillerie ; elle voulut en savoir la raison. C'étoit une raison de *corps-de-garde.* On fut obligé de la lui dire, elle n'en fit que rire. Dans une conférence (à Talsi, en 1562) qu'elle avoit avec Henri IV, alors roi de Navarre, ce prince (1) et la reine mère étoient à la fenêtre d'une chambre basse, et à portée d'entendre deux goujats qui, faisant rôtir une oie, chantoient une chanson remplie d'injures les plus grossières contre la reine. A la chanson succédèrent des discours au moins aussi insultants : l'un la maudissoit ; l'autre disoit *que le cardinal de Lorraine l'avoit engrossée d'un petit mulet.* Le roi de Navarre, impatient, vouloit prendre congé de la reine pour les aller faire pendre ; mais Catherine, en s'adressant aux goujats : *Hé! que vous a-t-elle fait?* leur dit-elle ; *elle est cause que vous rôtissez l'oie.* Puis se tournant vers le roi de Navarre, elle lui dit en riant : *Mon cousin, ce n'est pas là un objet pour notre colère ; ce n'est pas là de notre*

(1) D'Aubigné, Histoire Universelle, t. 1, liv. 3, ch. 5.

gibier. Elle n'eût pas aisément pardonné à un prince, ou à tel autre grand seigneur qui l'eût insultée ; mais les injures d'un soldat lui étoient indifférentes. Le livre de Henri Estienne, intitulé : *le Discours merveilleux*, ou *la Catherine*, vint à sa connoissance. Elle le lut, et n'en fit faire aucunes recherches. Elle ne fut pas plus émue de la sanglante épigramme que Théodore de Bèze publia contre elle à l'occasion de la comète de 1577 (1), ni d'une autre qui fut publiée après la Saint-Barthélemi (2). Enfin, ce nombre prodigieux de libelles qui furent faits contre elle, depuis 1560 jusqu'à sa mort, ne firent aucune impression sur son esprit. Elle tenoit ce caractère de Laurent de Médicis, son bisaïeul. On lui conseilloit de se venger des libelles qui se répandoient contre lui. *Nous fe-*

(1) *Spargeret audaces cùm tristis in æthere crines,*
Venturique daret signa cometa mali,
Ecce suæ regina timens, malè conscia, vitæ,
Credidit invisum posiere fata caput,
Quid, regina times? namque hæc mala si (qua minatur)
Longa timenda tua est, non tibi vita brevis.
Journal de Henri III, année 1577, au mois de novembre.

(2) TRES *erebi* FURIAS *ne posthac credite vates,*
Addita nam QUARTA *est nunc Catharina* TRIBUS.
Quod si TRES FURIAS *à se dimitteret orcus,*
Hæc Catharina foret, PRO TRIBUS UNA *satis.*
In oratione Lazii contra Galliam, p. 272.

rons ce que nous voudrons, répondit-il, *laissons-leur dire ce qu'ils veulent.* Les satires méprisées font moins de tort que celles dont les auteurs sont punis ; et c'est souvent les perpétuer, que de prétendre les anéantir. Elle parloit avec une facilité admirable l'italien et le français, et écrivoit également bien dans l'une et l'autre langue; mais, soit qu'elle préférât la langue française à sa langue maternelle, soit que ce fût par politique, elle parloit presque toujours en français aux étrangers, même aux Italiens. Brantôme dit qu'il l'avoit vue écrire vingt lettres, assez longues, de suite. Il falloit qu'elle eût des occupations pressées, pour ne pas faire elle-même toutes les réponses aux lettres qu'elle recevoit, qui étoient de quelque conséquence, ou pour ne pas dresser les dépêches de sa main. A la fin de la lettre qu'elle adressa à Charles IX, *sur la conduite qu'il avoit à tenir*, et qui comprend quinze pages d'impression, elle s'excuse de ne l'avoir pas écrite de sa main; si elle ne l'avoit pas fait, c'étoit parcequ'elle craignoit que son écriture, qui n'étoit pas fort nette, ne fatiguât le roi (1). Elle employa, un jour, tout le

(1) « Monsieur mon fils, vous prendrez la franchise de quoi « je vous envoie, et le bon chemin, et ne trouverez mauvais

temps qu'il faut pour aller de Blaye à Bourg, à lire un procès-verbal qui regardoit les intrigues secrètes qu'avoit conduites un secrétaire du connétable de Montmorenci, pour lesquelles il avoit été fait prisonnier; et elle ne quitta point, dit-il, qu'elle n'eût achevé de lire, quoique la pièce contînt plus de dix grandes pages de parchemin. Il ne faut pas s'étonner si, avec un génie si étendu et si laborieux, cette princesse, agissant presque toujours par elle-même, vint à bout de tant de négociations épineuses. Il régnoit un goût de grandeur et d'élégance dans tout ce qu'elle faisoit; et l'éclat des spectacles et des fêtes qu'elle donnoit en excédoit encore la dépense. Cela parut sur-tout dans trois occasions célèbres, où elle crut, avec assez de raison, qu'il falloit faire briller aux yeux des étrangers la grandeur et les ressources inépuisables de la nation. Après la pacification des premiers troubles, en 1561, elle donna, à Fontainebleau, des spectacles dont la magnificence étonna tous les spectateurs. Il y eut, non seulement des tournois et des combats à la barrière, malgré le serment qu'elle avoit fait de ne plus

« que je l'aie fait écrire à Montagne; car c'est afin que le puis-« siez mieux lire. *C'est comment vos prédécesseurs faisoient.* »

Le Laboureur sur Castelneau, t. 2, liv. 6, p. 450.

les permettre, après la mort de Henri II, mais encore une comédie représentée par les personnes de la cour les plus belles et les plus distinguées. Le sujet, tiré de l'Arioste, étoit *les Amours de Genèvre*. Mme d'Angoulême (1) y représentoit l'héroïne de la pièce. Ronsard fit une partie des vers qui embellirent la fête (2). Ils sont dans le recueil de ses poésies, auquel il donne le titre de *Mascarades*. On y représenta *le Palais d'Apollidon* et *l'Arc des loyaux Amants* (3), qui est une des plus brillantes imaginations de nos anciens romanciers, et qui prête le plus à un grand spectacle. Il n'y avoit point alors d'autres acteurs que les princes eux-mêmes, et les personnes de la cour, qui se donnoient ses plaisirs, d'autant plus vifs et plus intéressants, qu'ils recevoient des acteurs un éclat que ne sauroient leur donner des mercenaires qui n'y sont intéressés que par le gain.

---

(1) Diane, légitimée de France, d'abord duchesse de Castro, depuis maréchale de Montmorenci, et enfin duchesse d'Angoulême.

(2) Tome 4, p. 473 de l'édition in-16 de 1573. Voyez le Cartel de Lhermite.

(3) Brantôme, dans son Discours sur Charles IX, tome 4, p. 27.

L'entrevue de Baïonne, au mois de juin 1565, confondit la vanité espagnole, et leur fit avouer qu'il n'y avoit que les Français et leur reine capables de pousser la pompe et la magnificence jusqu'où elles allèrent. Il nous en reste encore des descriptions détaillées qui prouvent qu'à peine Louis XIV est parvenu, dans le siècle le plus poli de la monarchie, au degré où Catherine de Médicis conduisit les choses un siècle avant lui. Une partie de ce qui se passa de plus beau dans la fête célèbre de l'Ile enchantée fut imitée de celle de Baïonne. Enfin quelle que fût l'idée que les étrangers eussent de la France lorsque les seigneurs polonais y vinrent chercher le duc d'Anjou leur roi, ils avouèrent que la réalité surpassoit encore leur imagination, sur-tout après le superbe festin et le ballet des seize dames représentant autant de provinces de France, qui furent donnés au château des Tuileries. « Et notez, dit Brantôme, que toutes « ces inventions ne venoient d'autre boutique, « ni d'autre esprit que de la reine. »

Quel génie il falloit pour fournir à tant d'opérations différentes et opposées, aux projets et à l'exécution de la politique la plus recherchée, et aux amusements des plus brillantes fêtes! Catherine les faisoit même servir à sa politique;

elle en amusoit les peuples (1); elle en occupoit les grands; elle en enveloppoit sa conduite et ses desseins. Elle n'étoit pas moins magnifique dans ses bâtiments; et, malgré les circonstances des temps, elle employa les architectes les plus célèbres au château des Tuileries, à ses maisons de Saint-Maur, de Monceaux et à celle de Chenonceaux qu'elle s'étoit fait céder par la duchesse de Valentinois. François I (2), qu'elle prenoit ordinairement pour modèle, avoit fait naître les sciences et les arts en France; elle les y protégea contre la barbarie dont les guerres civiles menaçoient l'État, leur donna un nouveau lustre, et en tira même plusieurs de l'enfance.

(1) Catherine disoit: « Qu'elle vouloit imiter les empereurs « romains, qui s'étudioient d'exhiber des jeux au peuple, et lui « donner du plaisir, et l'amuser d'autant en cela, sans l'amuser à « mal faire, dit Brantôme, p. 83. » Comme les Romains, elle faisoit des jeux et des spectacles un point de sa politique.

(2) On l'appeloit alors le Grand François, et non François le Grand, pour distinguer son règne de celui de François II, qu'on appeloit le Petit François; et Catherine, élevée à sa cour, s'autorisoit ordinairement de son exemple, parcequ'elle savoit combien le nom de ce prince étoit respecté et cher à la France. En imitant son luxe et ses autres goûts, elle eût dû imiter ses vertus, sa sincérité, sa bonne foi, son attachement à l'honneur, etc.

Est-ce imiter les gens, que de cracher comme eux?

Molière.

Tels furent la poésie, la musique, la sculpture, l'architecture. Ce fut à ses soins que la bibliothèque du roi dut ce qu'elle a encore de plus précieux aujourd'hui; je veux dire ces beaux manuscrits qui avoient formé la bibliothèque des Côme et des Laurent de Médicis. L'amour des lettres, ce luxe érudit qui n'appartient qu'aux amateurs du rang des Médicis, ou aux monarques, brille dans le choix du vélin, dans l'élégance des caractères, et dans la richesse des enluminures et des autres ornements; et l'Italie regrettera à jamais les trésors littéraires que nous tenons du goût et des soins de Catherine. Elle se les fit céder par le maréchal Strozzi son cousin, qui les avoit sauvés du naufrage auquel avoit été exposée la bibliothèque de Médicis, par la disgrace des princes de cette maison (1). Elle y ajouta beaucoup, et ses augmentations eussent été plus considérables dans des temps plus heureux.

Après l'ambition à laquelle tout cédoit en elle, le fond de son caractère étoit le penchant aux plaisirs d'éclat et à la galanterie. Ses ennemis lui ont reproché la liberté qu'elle accordoit à ceux qu'elle estimoit, de s'expliquer trop ou-

(1) *Joh. Lomeierus, de Bibliothecis, cap.* 9, *p.* 185.

vertement pour elle ; et il ne tient pas aux satiriques de son temps qu'on ne croie qu'elle eût de trop fortes liaisons et un commerce trop intime avec le cardinal de Lorraine, le duc de Nemours et le vidame de Chartres, les hommes de leur temps les plus spirituels et les mieux faits. On y joint encore le marquis de Mesgoüez (1), dont l'indiscrétion causa sa disgrace. Un fameux auteur protestant (2) ne voit rien que de criminel dans toutes ces liaisons. Mais comme il n'en donne point de preuve, le doute est au moins permis. Mézeray, qui n'est pas accusé d'adulation, et Le Laboureur, qui aimoit la vérité, se bornent à blâmer les penchants de la reine pour les passe-temps de la galanterie, de la danse, de la chasse et des festins.

On sait quelle étoit la cour de François I, où elle fut élevée, et combien avoient gagné de terrain l'amour et la galanterie. Le grand

(1) Troïlus de Mesgoüez, gentilhomme breton, en faveur duquel elle fit ériger en marquisat la seigneurie de la *Roche* Helgomarhe. Le Laboureur sur Castelneau, liv. 1, p. 285.

(2) Jurieu, Apologie de la réformation, t. 2, pp. 311 et 312 de l'édition de Rotterdam de 1683, in-16; ouvrage où il renouvelle tout ce que l'auteur du *Discours merveilleux*, et celui du *Réveil matin* ont hasardé, allant encore plus loin qu'eux.

nombre de femmes, presque toutes belles, qu'elle avoit à sa cour, et le petit nombre d'anecdotes scandaleuses (1) qui ont passé jusqu'à nous avec

(1) L'une des plus connues est l'aventure d'Isabelle de La Tour de Turenne, dite la belle Limeuil, que débaucha le prince de Condé, tué à Jarnac (en 1569), et qui accoucha dans la garde-robe de la reine. Dans cette aventure,

Limeuil avoit à vaincre, en ce funeste jour,
Sa jeunesse, son cœur, un héros, et l'amour.

Il s'agissoit de combattre une rivale, Marguerite de Lustrac, veuve du maréchal de Saint-André (tué à la bataille de Dreux en 1562), qui avoit prétendu dégager le prince des liens de la jeune Limeuil, par la donation de sa belle maison de Saint-Valery magnifiquement meublée. Malgré toutes ces excuses, la reine, à qui appartenoit mademoiselle de Limeuil, par la maison de La Tour, la fit conduire dans un couvent. Cela est bien opposé aux idées de désordre et de libertinage, dont quelques écrivains font des peintures si effrayantes. Bayle, dans l'article curieux qu'il a donné de mademoiselle de Limeuil, laisse peu de choses à désirer. Cependant on verra ici avec plaisir deux pièces de vers qui développent bien des choses, qui ont jeté Bayle dans l'embarras. L'amour du prince n'étoit point un mystère. Varillas a eu raison d'assurer que le prince fut aimé tout à la fois de ces deux dames, la maréchale de Saint-André, et mademoiselle de Limeuil; et que l'une lui donna la plus belle de ses terres, l'autre, ce qu'elle avoit de plus précieux, opposant ainsi le comble des faveurs à la magnificence des présents: mais il ne s'agissoit point de mariage; et tout ce que Varillas a débité de politique sur cet article est pure chimère. On y verra que la vertueuse reine de Navarre (Jeanne d'Albret), ennemie de la maréchale de Saint-André, prit parti pour la belle Limeuil. Les deux pièces desquelles il s'agit sont imprimées dans la sixième partie des *Œuvres françaises* du célèbre Joachim

certitude, est une preuve de l'attention de Catherine à exclure les défauts grossiers de sa maison. Pour les empoisonnements qu'on lui

---

du Bellay. La première, qui est de du Bellay, est intitulée : *Chanson pour madame la maréchale de Saint-André*, et se trouve fol. 31 recto et verso. La voici.

« Je ne puis dissimuler
« L'amitié que tant je prise.
« Aussi ne veux-je céler
« Qu'en prenant je ne sois prise.
« Puisqu'Amour m'a fait connoître
« Que l'honneur en est le maître,
« Je n'ai crainte qu'on la voie,
« Et veux bien que chacun l'oie.
« Car ce qui est louable à le penser,
« Ne doit point l'œil, ni l'oreille offenser.

« Ce n'est folle affection,
« Qui me tient en servitude ;
« Mais une obligation,
« Pour fuir ingratitude.
« Ne pensez donc que je l'offense,
« Ni moi ni ma conscience ;
« Quand un tel ami j'honore,
« Ou plutôt quand je l'*adore* :
« Car sa vertu ne se doit moins aimer,
« Qu'ingratitude accuser ou blâmer.

« Je laisserai donc parler
« Ceux qui font de moi leur conte.
« Un point me peut consoler,
« Que ne puis recevoir honte :
« De leurs langues ne me garde,
« Ayant l'honneur sous ma garde ;

impute, l'histoire la disculpe de ceux de François II et de Charles IX; et l'accusation n'est qu'une preuve de la haine de parti contre elle.

« Celui qui aimer me daigne,
« Me conduit sous son enseigne.
« Et à bon droit celui qui garde honneur;
« Car il est peint au vif dedans mon cœur. »

Cette pièce, où parle la maréchale de Saint-André, prouve autant son amour que la donation de Valery. L'auteur mourut en 1560, le premier janvier : c'est donc sur la fin de 1559. Il ne s'agissoit donc point de mariage, puisqu'Éléonore de Roye, première femme du prince de Condé, mariée le 22 juin 1551, ne mourut que le 23 juillet 1564. Et peut-être mademoiselle de Limeuil avoit-elle épousé Scipion Sardini, noble luequois, avant que le prince de Condé fût veuf. Ainsi l'auteur du *Discours merveilleux*, qui assure que le prince de Condé étoit engagé avec la Limeuil dès le temps de sa prison, c'est-à-dire dès 1559, a raison. Varillas et Mézeray, qui prétendent qu'il ne l'aima qu'après la première paix faite en mars 1563, ont tort. Varillas, qui suppose dans Catherine le projet d'acquérir le prince en lui faisant épouser la belle Limeuil, donne dans ses chimères ordinaires. Mézeray, qui ne donne des vues de mariage qu'à la maréchale de Saint-André, se trompe également. Il n'y avoit que de l'amour sur le jeu. Varillas, qui regarde la maréchale et Limeuil comme rivales, a raison; et les conjectures de Bayle sont démenties par le fait. Cette rivalité existoit dès 1559. Mézeray, qui n'en dit rien, n'étoit pas instruit. La dernière disputoit le terrain du côté du cœur et de la galanterie; cela est vrai. Le prince étoit veuf à la naissance de l'amour qu'eut pour lui la maréchale de Saint-André; cela est faux. Cependant elle lui donna sa belle terre de Valery, par rivalité; et Limeuil lui sacrifia son honneur, peut-être par le même motif; cela pa-

Il faut mettre au même rang ce que Henri Estienne (Discours merveilleux, p. 21) dit de la mort du dauphin François, empoisonné, sous

---

roît certain. M. le président Hainault, qui a adopté l'idée du mariage de Limeuil et de la maréchale de Saint-André, s'est mépris avec Varillas, mauvais guide. Voici la réponse que fit, sous le nom de Limeuil, en 1559, la reine de Navarre, Jeanne d'Albret, dont j'ai vu plusieurs autres pièces de vers, imprimées dans le Recueil de du Bellay. Elle est insérée dans ses poésies, fol. 31 verso, et 32 recto.

« Amour contre amour querelle :
« Si par double effort contraire,
« Le mien l'on me vient soustraire,
» A l'honneur d'honneur j'appelle.

« Sotte amour et ignorance,
« Aveuglent une cervelle,
« Et font qu'un songe on révèle
« Au lieu de vraie apparence.

« Celle qui fait tant sa gloire
« D'aimer, aussi d'être aimée,
« Feroit feu après fumée,
« S'elle me le faisoit croire.

« Mais le saint où elle voue,
« A mon offrande reçue ;
« Et ma fermeté connue,
« Qui fait qu'ailleurs ne se loue. »

Jeanne d'Albret fit vraisemblablement ces vers dans le voyage qu'elle fit en cour avec le roi de Navarre, son mari, en 1558 et 1559.

le règne de François I, par Montécuculli, en 1536; de la mort du duc d'Enghien, tué à la Rocheguyon ou la Roche-sur-Yon, en 1546; dont il n'y a ni preuve ni soupçon légitime. Le seul intérêt qu'elle pouvoit avoir à la mort du vidame de Chartres, François de Vendôme (1), d'Odet de Coligny, dit le cardinal de Châtillon; d'Andelot son frère; de Jeanne d'Albret, mère de Henri IV; cet intérêt a pu servir de motif et de couleur aux soupçons; mais le chagrin du vidame, emprisonné par ordre de la reine, à laquelle il avoit rendu les services les plus importants, et de laquelle il se croyoit aimé, put faire sur lui l'effet du poison. Le cardinal

(1) François de Vendôme, de l'ancienne maison de ce nom, de laquelle est issue celle de Bourbon, étoit fils de Louis de Vendôme, et d'Hélène Gouffier, fille d'Artus S. de Boissy grand-maître de France. Il mourut âgé de 38 ans, le 16 décembre 1560, deux jours après être sorti de la Bastille, d'où on l'avoit transféré fort malade en sa maison, dite l'hôtel de Praville, rue Saint-Antoine. On l'a comparé au dernier duc de Montmorenci, pour le mérite, les talents et l'art de plaire. Une lettre interceptée, où il marquoit au prince de Condé *qu'il le soutiendroit envers et contre tous*, fut au moins le prétexte de sa disgrace; peut-être le vrai motif fut-il ses infidélités et son peu de respect pour l'attachement que la reine avoit pour lui. Il mourut sans postérité de Jeanne, fille de Louis, baron d'Estissac. Il avoit dédaigné l'alliance de Diane de Poitiers, qui lui offroit une de ses filles.

de Châtillon, l'amiral et d'Andelot ses frères, avoient des ennemis mortels et irréconciliables dans la maison de Guise, qui avoient accusé hautement l'amiral d'avoir fait tuer le duc François de Guise par Poltrot.

Jeanne d'Albret fut ouverte, sans que Caillard son médecin, et Desnœuds son chirurgien, qui ouvrirent son cerveau, y trouvassent aucune marque de poison (1), non plus qu'aux

---

(1) Cayet, Chron. novennaire, tome 1, p. 129, sous l'an 1572. Voy. aussi une fort bonne note sur ces vers du second chant de la Henriade,

Je ne suis point injuste, et je ne prétends pas
A Médicis encore imputer son trépas.

page 186 et suiv. jusqu'à la page 190 de l'édit in-8° de 1733, publiée par l'abbé Desfontaines; et les Mémoires de M. l'abbé d'Artigny, tome 5, p. 199, où ce fait est examiné. Cependant l'Étoile a suivi l'auteur du *Discours merveilleux*, et dit que Jeanne d'Albret fut empoisonnée par René, parfumeur de la reine. Olhagaray, dans son Histoire de Foix, p. 627, dit qu'elle avoit été empoisonnée dans un festin où le duc d'Anjou étoit, le 9 juin, d'un boucon qui lui fut donné, et qu'elle en mourut cinq jours après. Cet auteur étoit protestant. Favyn, dans son Histoire de Navarre, p. 862, dit affirmativement qu'*elle mourut pou-monique;* et au reste, il copie la Chronologie novennaire. Mézeray, d'après M. de Thou, parle des soupçons de poison, et dit *précisément* que le cerveau de Jeanne d'Albret ne fut point ouvert, *quoique le roi l'eût précisément ordonné.* Si l'histoire a des incertitudes, c'est celles des temps où les esprits sont partagés par les passions des partis opposés.

parties nobles. Desnœuds et Caillard étoient zélés protestants, et le premier est auteur de quelques libelles contre la cour. Eût-il manqué d'y parler du poison duquel Jeanne seroit morte, s'il n'eût été convaincu du contraire ? Dans une lettre datée de Blois, du 8 mars, trois mois avant sa mort, cette princesse, qui négocioit le mariage de Henri son fils avec Marguerite de France, écrivoit au prince « qu'elle n'a-« voit jamais eu tant à souffrir. » Elle compare les peines auxquelles elle étoit exposée à celles de l'accouchement. « Je suis en mal d'enfant, « dit-elle, et en telle extrémité, que si je n'y « eusse pourvu, j'eusse été extrêmement tour-« mentée »; elle ajoute, dans la suite de sa lettre : « Je crains bien d'en tomber malade, « car je ne me trouve guère bien. » Ses embarras augmentèrent; au lieu de se reposer, il fallut se livrer à de nouvelles démarches encore plus fatigantes; après cela, il n'est pas surprenant que son tempérament, altéré dès le mois de mars, ait succombé trois mois après. Enfin n'y avoit-il à la cour que la reine capable de toutes les horreurs de son temps? Les Guises étoient-ils hors de soupçon? François II, duc de Guise, au rapport du président de Thou, n'avoit-il pas voulu faire assassiner Antoine de

Bourbon dans l'appartement du roi François II? Et ce prince n'ayant pu se résoudre à ce massacre, le duc ne dit-il pas, *quel pauvre roi nous avons!* Preuve sans réplique que tous les crimes n'étoient pas l'ouvrage de Catherine.

Henri IV étoit, sans difficulté, l'homme pour lequel elle eut toute sa vie l'aversion la plus constante et la plus forte; et cependant il n'y a point d'attentat certain de sa part sur la vie de Henri, si ce n'est à la Saint-Barthélemi. Il seroit à souhaiter qu'on pût aussi aisément la disculper sur ce massacre. Si ce forfait, qui en enveloppe tant d'autres, n'est pas celui de Catherine de Médicis seule; si les Guises, si l'Espagne, si Rome même en est complice, il n'en est pas moins certain qu'elle l'eût pu détourner (1); que, sans ses funestes

(1) « A minuit, dit d'Aubigné (au moment que la Saint-« Barthélemi alloit commencer), la reine, qui craignoit au roi « quelque mutation, descend dans la chambre de son fils, « où se trouvèrent les ducs de Guise et de Nevers, Birague, « Tavannes et le comte de Retz, tous menés là par Monsieur. « Ayant trouvé le roi en quelque doute, la reine, entre autres « propos, pour l'encourager, y apporta ces paroles : *Vaut-« il pas mieux*, dit-elle, *déchirer ses membres pourris, que « le sein de l'Église, épouse de Notre-Seigneur?* Elle acheva « par un trait pris des sermons de l'évêque de Bitonte, en le « citant : *Che pietà lor ser crudele; che crudeltà lor ser*

conseils, le roi son fils ne s'y seroit jamais résolu ; qu'elle fut enfin le premier mobile des malheurs et de la honte du nom français, par cette effroyable boucherie. Brantôme (*Dames illustres*, p. 68 et suiv.) qui essaye de faire son apologie, y réussit fort mal, et ne dit rien de raisonnable, et qui serve à sa cause. Il est aussi vrai qu'elle fut le mobile de la Saint-Barthélemi, qu'il l'est qu'elle ne pensa qu'à régner sous ses enfants, et qu'elle les regarda comme ses ennemis (1), dès qu'ils voulurent régner sans elle. Les éloges de

---

« *pietosa.* » D'Aubigné, t. 2, liv. 1, ch. 4. De Thou, liv. 52, p. 23 de l'édition in-8° de Drouard.

(1) C'est ce que dit historiquement M. de Voltaire, en ces beaux vers, chant 2, p. 31 de l'édition de Londres, de 1737.

« Chacun de ses enfants, nourri sous sa tutelle,
« Devint son ennemi dès qu'il régna sans elle.
« Ses mains autour du trône, avec confusion,
« Semoient la jalousie et la division.
« Opposant sans relâche, avec trop de prudence,
« Les Guises aux Condés, et la France à la France.
« Toujours prête à s'unir avec ses ennemis,
« Et changeant d'intérêt, de rivaux et d'amis.
« Esclave des plaisirs, mais moins qu'ambitieuse,
« Infidèle à sa secte, et superstitieuse:
« Possédant en un mot, pour n'en pas dire plus,
« Les défauts de son sexe, et peu de ses vertus. »

Tel est le portrait réfléchi qu'en fait M. de Voltaire, et que j'ai annoncé.

ses partisans en vers et en prose ne la justifieront jamais aux yeux de la postérité équitable et désintéressée. Elle sépara toujours ses bonnes qualités d'avec ses défauts, qui l'empêchèrent d'être une de nos plus grandes reines. Presque toute l'Europe chrétienne étoit alors gouvernée par des femmes; et tandis que Médicis régnoit en France, l'Angleterre étoit soumise à Elisabeth; l'Écosse, à Marie; le Portugal, à Catherine d'Autriche, veuve de Jean III, aïeule de Sébastien; une partie de l'Italie et les Pays-Bas, à Marguerite, fille naturelle de Charles-Quint, duchesse de Parme. Qu'on compare toutes ces princesses à Catherine de Médicis, et l'on ne trouvera dans aucune d'elles, sinon dans la célèbre Élisabeth, autant de force de génie et de talents extraordinaires réunis.

PHILIPPE DUC,

MAITRESSE DE HENRI II.

L'amour de Henri II pour Diane de Poitiers ne l'empêcha pas d'avoir quelques autres attachements; mais ils ne furent que passagers.

Tel fut celui qu'il eut, âgé d'environ vingt ans, pour une demoiselle nommée Philippe Duc, Piémontaise, sœur de Jean-Antoine Duc, né à Montcaillier en Piémont, écuyer de la grande écurie du roi. Elle fut mère de Diane (1), légitimée de France, crue, mal à propos, fille de la duchesse de Valentinois, comme nous l'observons en parlant de cette dernière. Diane de France a mérité les éloges de nos historiens, par la fermeté, la prudence et les autres belles qualités qu'on peut exiger d'une grande princesse. La maison de Bourbon, à laquelle elle se faisoit gloire d'appartenir, lui dut sa conservation, et l'État son salut, par la réconciliation qu'elle ménagea entre Henri IV, alors roi de Navarre, et Henri III son beau-frère. Ce dernier lui donna le duché d'Angoulême et celui de Châtelleraut, le comté de Ponthieu et le gouvernement de Limosin. Charles de Valois, fils de la belle Touchet et de Charles IX, lui dut sa fortune et ses établissements, et peut-

(1) Ses deux mariages, le premier avec Horace Farnèse, duc de Castro, et le second avec François, duc de Montmorenci, ont donné lieu à une *Nouvelle historique*, imprimée à Paris, en 1675, sous le titre de DIANE DE FRANCE, petit in-12, 119 p. On l'attribue au savant Huet, auteur de la *Démonstration évangélique*, qui aima d'abord les romans à la fureur.

être la vie. Il étoit prisonnier d'État, et il y avoit de violentes présomptions qu'il avoit eu part à la conspiration du maréchal de Biron. Diane de France, sa tante, parla fortement à Henri IV en sa faveur, en lui remontrant que l'exemple qu'il donneroit contre un fils naturel d'un de ses prédécesseurs pourroit être suivi et serviroit de titre contre ses propres enfants naturels. Ce raisonnement, la bonté du roi, et l'amitié que lui-même portoit à Charles de Valois, décidèrent de sa grace. Joachim du Bellay nous apprend, dans ses poésies latines, une anecdote singulière (1). La première nuit des noces de la princesse avec François de Montmorenci, une flamme, descendue du ciel, entra

(1) C'est le sujet de l'épigramme qui suit, fol. 28 de l'édition in-4° de 1558.

Quâ juncta est tibi nocte Mommoranti,
Nostri progenies Jovis, *Diana....*
Non ex fomite natus, aut lucernâ,
(Si qua sit famulis fides) sed alto
E cœlo, ut rutilus cadens cometes,
Sulcos tramite longiore ducit,
Dum sopita tuis jacet lacunis
Conjux, per speculas polo sereno
Igneus radius repente fluxit,
Omnes qui thalami angulos pererrans,
Vittas, lintea, cæterasque tandem
Noctis munditias edax voravit....

par une fenêtre de l'appartement où les époux étoient couchés; après en avoir parcouru tous les coins, elle vint jusqu'au lit, brûla les coiffures, le linge et les ajustements de nuit de l'épouse, sans lui faire d'autre mal que celui de la peur qu'elle en eut. Elle mourut, âgée de plus de quatre-vingts ans, le 3 janvier 1619, et fut inhumée aux minimes, où l'on voit son épitaphe, et sa figure à genoux sur un tombeau de marbre décoré des armes de Farnèse et de Montmorenci. La date de 1609, fixée pour celle de sa mort, dans les additions de Le Laboureur (1) sur Castelneau, est une faute d'impression. Puisqu'elle avoit en 1619 plus de quatre-vings ans, il s'ensuit qu'elle étoit née en 1538, ou 1539, et que Philippe Duc, sa mère, étoit aimée du roi dans ce même temps. L'auteur de l'Abrégé chronologique, et celui du Roman historique de la princesse de Clèves, disent que Philippe Duc se fit religieuse après ses couches, sans indiquer l'ordre qu'elle embrassa, ni le monastère où elle entra. Apparemment sa fidélité pour le roi, tant qu'elle en fut aimée, ne fut pas soupçonnée, puisque le

(1) *Voy.* Le Laboureur sur Castelneau, t. 2, p. 385 de la dernière édition.

connétable de Montmorenci osa dire à Henri, en lui parlant de Diane de France, qu'elle étoit la seule de tous ses enfants qui lui ressemblât.

DIANE DE POITIERS,

MAITRESSE DE HENRI II.

Il est surprenant qu'une femme presqu'aussi célèbre dans notre histoire que Henri II lui-même, ait été si peu connue de ceux qui en ont parlé. La plus grande partie de nos auteurs a suivi à l'aveugle ce que la haine ou la flatterie ont fait dire de son temps. Nous tâcherons de dégager ce qu'ils disent de vrai des erreurs qu'ils ont adoptées, ou malignement, ou faute d'exactitude. Diane de Poitiers étoit fille aînée de Jean de Poitiers (1), seigneur de S. Vallier,

(1) Jean de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier, étoit fils aîné d'Aymar de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier, et de Jeanne de La Tour, dite de *Boulogne*, maison de laquelle descendoit Catherine de Médicis, du côté maternel. Celle de Poitiers, des comtes de Valentinois, certainement connue dès le douzième siècle, étoit une des plus anciennes du Dauphiné, et la plus puissante après celle des Dauphins de Viennois. Quelques uns la font descendre des anciens comtes de Poitiers. C'est le sentiment de Besly; mais il est contesté.

et de Jeanne de Bastarnay, sa première femme. Comme j'ai une preuve sans réplique qu'elle mourut âgée de soixante-six ans, trois mois, vingt-sept jours, le 6 des calendes de mai, c'est-à-dire le 26 avril 1566, il s'ensuit qu'elle naquit le 3 septembre 1499, et non pas le 31 mars 1500, comme le dit Bayle. Elle n'avoit que quatorze ans lorsqu'elle épousa, par contrat du 29 mars 1514, Louis de Brézé (1), comte de Maulévrier, grand sénéchal de Normandie, fils de Jacques de Brézé, comte de Maulévrier, et de Charlotte, bâtarde de France, et fille de Charles VII et d'Agnès Sorel; en sorte que, du côté maternel, les enfants nés du mariage de Diane trouvoient deux maîtresses de nos rois pour aïeules. L'auteur de la Princesse de Clèves s'est mépris, en disant que son aïeule étoit fille naturelle de Louis XI. Il veut parler de Marie de France, fille du Dauphin, depuis Louis XI, et de madame de Sassenage; mais Marie épousa Aymard de Poitiers, aïeul

(1) Il étoit veuf de Catherine de Dreux, dame d'Esneval, fille de Jean, seigneur de Beaussard en Thymerais, lequel pourroit bien descendre de l'ancienne maison de Châteauneuf, alliée aux maisons de France et d'Angleterre, et dont quelques seigneurs ont porté le surnom de Dreux, et ne pas descendre de Louis le Gros.

de Diane, en premières noces ; et ce fut de Jeanne de La Tour, sa seconde femme, que naquit Jean de Poitiers son père. Le même auteur n'est pas plus exact, quand il dit que Jean de Poitiers mourut peu de jours après sa condamnation suivie de sa grace. Mais la nature de son ouvrage le dispensoit de l'exactitude qu'on exige d'un historien. J'ai parlé du malheur domestique de Jacques de Brézé, qui assassina cruellement sa femme surprise en adultère. Louis fut plus heureux, et il paroît que pendant sa vie il n'eut point à se plaindre de la fidélité de Diane, à laquelle on donna le nom de *grande sénechale*, à cause de son mari. Il mourut père de deux filles le 23 juillet 1531. Si l'on en croyoit ce qu'ont écrit, sans aucun fondement, nos plus grands historiens (Mézeray, Abrégé chronologique, tome 4, p. 520, sous l'année 1523), et d'après eux une infinité de copistes, la sagesse de Diane eût été plus suspecte que dès l'an 1523, et François I n'auroit accordé la grace de Jean de Poitiers, père de Diane, *qu'après avoir pris de sa fille ce qu'elle avoit de plus précieux.* Ce sont les termes dont se sert Mézeray, après avoir parlé de la désertion de Jean de S. Vallier, qui suivit le parti du connétable de Bour-

bon, et du procès qui fut fait à Saint-Vallier. L'erreur est grossière. Le père de Diane fut condamné à mort par arrêt du parlement du 16 janvier 1523. Le coupable éprouva (1) toute la crainte que peut donner une mort pareille à celle à laquelle il étoit condamné : sa frayeur fut telle, que M. de Thou a remarqué qu'ayant obtenu sa grace sur l'échafaud, il resta malade d'une fièvre à laquelle on a donné le nom de Saint-Vallier, pour indiquer une fièvre causée par la peur; et d'autres ont écrit que ses cheveux blanchirent dans une seule nuit. D'ailleurs la peine de mort ne fut que commuée en une autre presque aussi cruelle que la mort même. Par les lettres de rémission, le coupable devoit

(1) « Le sieur de Saint-Vallier, surnommé de Poitiers, pour « avoir adhéré à la prodition (trahison) du S. Connétable, « fut condamné à être décapité en la place de Grêve à Paris; « étant sur l'échafaud prêt à exécuter, sa grace lui fut apportée « par un courrier. Mais depuis, pour la frayeur qu'il eut, il fut « saisi d'une langueur, et mourut *tôt après.* » Bourgueville, *Recherches sur les antiquités de la ville de Caen*, *p.* 94. L'auteur ajoute cette observation. « J'ai à ce propos lu aux « histoires, qu'un homme, condamné à être décapité, fut de- « mandé à la justice par les médecins, pour faire une ana- « tomie, et requirent qu'au lieu de lui donner le coup d'épée, « on lui jetât un linge mouillé sur le col, afin d'avoir expé- « rience de ce qui en pourroit advenir, ce qui fut fait, et « l'homme mourut d'appréhension. » *Idem*, *ibidem.*

être *enfermé perpétuellement entre quatre murailles de pierres maçonnées dessus et dessous, auxquelles*, est-il dit, *il n'y aura qu'une petite fenêtre, par laquelle on lui administrera son boire et son manger.* La dégradation de noblesse, la confiscation des biens, et les autres peines portées par l'arrêt, devoient subsister. Mais à qui Saint-Vallier dut-il cette commutation ? Rien ne prouve *que ce fût à sa fille;* et, suivant l'énoncé des lettres de François I, *ce fut aux prières du comte de Maulévrier, grand sénéchal de Normandie, et des autres parents et amis de Saint-Vallier.* En effet, c'est mal à propos et très faussement que Mézeray, et les autres historiens qui l'ont suivi, ont écrit *que Diane étoit encore fille, qu'elle n'avoit que quatorze ans, et que son honneur fut sacrifié à la vie de son père.* Il y avoit près de dix ans qu'elle étoit mariée, et ne pouvoit plus faire le prétendu sacrifice dont on veut parler; et à l'égard de l'âge, elle avoit près de vingt-quatre ans, étant née, comme nous l'avons dit, en septembre 1499. Et une observation à faire, c'est que ceux qui accusent Diane de Poitiers d'avoir sauvé la vie de son père aux dépens de son honneur, la font ou trop jeune, puisqu'ils ne lui donnent que quatorze ans, comme a fait

Mézeray, ou trop vieille, comme a fait Varillas, suivant lequel elle auroit eu environ quarante ans, si ce qu'il dit de son âge étoit exact. Il faut donc regarder comme une calomnie odieuse ce qu'on a dit de l'amour du père (François I), et du fils (Henri II), pour Diane; il ne paroît pas vraisemblable que *François* (1) *ait jamais partagé ses affections entre elle et la duchesse d'Étampes*, comme le dit Le Laboureur, et si *l'on jeta par écrit* dans la chambre de Henri *l'imprécation et la malédiction prononcée contre Rubens*, ce fut, comme en convient le même auteur, *un attentat de la plus noire calomnie*. Et il faut croire au contraire que la grande sénéchale ne donna aucune prise sur sa conduite tant que vécut son époux. Elle prétendit même signaler sa tendresse, et la perpétuer après la mort de Louis de Brézé, par des témoignages publics. Elle lui fit élever un superbe mausolée dans l'église de Notre-Dame de Rouen (2), où

(1) On lit aussi cela dans la *Princesse de Clèves*, mais un roman n'est pas une autorité. Il suffit que l'auteur suive le précepte *aut famam sequere, aut convenientia finge*. Virgile, qui fait Énée amant de Didon, n'en est pas moins un auteur admirable.

(2) Ses entrailles sont à *Anet*, où il mourut, et son cœur à *l'abbaye de Coulombs*, près Nogent-le-Roi, où sont in-

on le voit encore. Elle porta le deuil toute sa vie, et *ses couleurs*, même dans sa plus haute faveur, étoient le *blanc* et le *noir* (1). Ses devises étoient assorties à cet extérieur; on en avoit encore une dont le corps est un tombeau, d'où sort une flèche entourée d'un rameau vert, et ce mot, *sola vivit in illo*. Il falloit enfin qu'elle se piquât d'un respect constant pour la mémoire de son époux, puisque les poëtes (2) en faisoient un sujet de leurs éloges long-temps

---

humés Jacques de Brézé son père, et Charlotte, fille naturelle du roi Charles VII, sa mère. Son corps est à Rouen.

(1) Du temps de François I, les femmes se relâchèrent beaucoup sur l'exactitude du deuil. Diane introduisit la réforme, en s'habillant pourtant de soie, dit Brantôme. « Si ne se réformoit elle point tant, qu'elle ne s'habillât gentîment et « pompeusement, mais *tout noir et blanc;* et paroissoit plus « de mondanité que de réformation, et sur-tout montroit tou- « jours sa belle gorge. » Brantôme, *Dames galantes*, t. 2, page 102.

(2) Joachim du Bellay disoit d'elle dans une de ses odes de la sixième partie de ses poésies, fol. 26 et 27 :

« Je ne veux pas oublier
« *Cette amitié conjugale*,
« *Laquelle on doit publier*
« *Pour la plus ferme et loyale*.
« Cette humble viduité
« En montre la vérité;

après la mort de Louis de Brézé. Elle avoit trente et un ans lorsqu'elle resta veuve. Le duc d'Orléans, qui fut depuis le dauphin, né le dernier jour de mars 1518, n'en avoit pas treize; il n'étoit pas d'ailleurs d'un caractère fort vif: ainsi on ne peut pas donner l'époque raisonnable à leur amour avant l'année 1535. Il falloit qu'elle fût déjà très avant dans la faveur en 1538, puisque Françoise de Brézé, sa fille aînée, épousa Robert de La Mark, duc de Bouillon, prince souverain de Sédan, cette même année. La seconde épousa depuis Claude de Lorraine, duc d'Aumale, frère de François, duc de Guise, et oncle de Henri; mais ce mariage ne se fit qu'en 1546, et fut le lien des intérêts de Diane avec ceux des Guises. Laplace, qui parle de ce mariage, observe que François I ne voulut pas que l'épouse eût le manteau de *princesse*, que le duc prétendoit lui donner, soit que la duchesse d'Étampes lui enviât sa conquête, soit qu'elle en craignît les suites. Après la mort du dauphin François, et vu l'état de langueur où étoit tombé le roi, les deux fa-

---

« Qui parmi cette hautesse,
« Égale à celle des dieux,
« Ne montre rien à nos yeux
« Qu'une couleur de tristesse »

vorites, la duchesse, et Diane, qu'on appeloit toujours *la grande sénéchale*, devinrent ennemies mortelles. La jalousie de beauté eut sans doute beaucoup de part à leur haine. Le mariage du prince et la beauté de Catherine de Médicis ne diminuèrent point l'attachement de Henri pour Diane. La haine des deux rivales éclata de la manière dont nous l'avons dit en parlant de la duchesse d'Étampes. La cour eut deux partis; celui de madame d'Étampes, qui sacrifia tout au projet de mariage du duc d'Orléans avec une princesse de la maison d'Autriche; et celui de Diane, qui s'y opposa de tout son pouvoir. Madame d'Étampes fit conclure le traité de Crépi, dans la vue de ce mariage duquel l'empereur l'amusoit; et Diane fut cause des protestations que fit Henri contre ce traité. La duchesse d'Étampes, qui se flattoit d'être plus belle que la sénéchale, et qui étoit plus jeune de près de dix ans, ramenoit incessamment l'âge de sa rivale sur le tapis; elle parloit beaucoup plus hardiment que Diane. François I vivoit, et il eût été dangereux d'offenser la duchesse jusqu'à un certain point. Mais il étoit bien difficile que la sénéchale ne cherchât pas à se venger au moins sourdement : elle avoit pour elle le dauphin et sa petite cour. Ainsi, tandis

que madame d'Étampes ne perdoit aucune occasion de décrier l'âge et la figure de Diane, celle-ci faisoit courir les bruits les plus odieux contre la conduite et la fidélité de madame d'Étampes. C'est à ces temps de haine et de rivalité entre ces deux dames qu'on doit les anecdotes les plus injurieuses contre l'une et contre l'autre, et sans doute les plus suspectes.

Il faut croire que ce fut pour venger la grande sénéchale que le dauphin fit courir le bruit que la duchesse d'Étampes avoit des liaisons criminelles avec Jarnac, son beau-frère, et qu'elle se dédommageoit des infirmités du roi avec le comte de Bossut. Pour rendre l'amour du dauphin ridicule, la duchesse assuroit, dit-on, qu'*elle étoit née le jour que Diane avoit été mariée* (1). Elle se trompoit, ou plutôt elle vouloit en imposer. Cependant à force de se récrier contre l'âge de Diane, on peut dire qu'elle parvint à faire croire une partie de ce qu'elle disoit. Peut-être Diane (2) eût-elle bien

(1) La duchesse d'Étampes étoit née en 1509; Diane ne fut mariée qu'en 1514, ainsi le fait étoit faux; mais il ne s'ensuit pas que la duchesse d'Étampes ne l'ait pas publié. Une femme qui en hait une autre peut se livrer à de plus étranges paradoxes.

(2) Par une petite pièce de Cl. Marot, insérée dans son Recueil

fait, si elle eût publié elle-même son extrait baptistaire; mais c'est une chose à laquelle une femme de trente ans passés, qui a d'aussi grandes prétentions qu'elle en avoit, ne sauroit se résoudre. Dès l'an 1538, il parut des pièces publiquement imprimées, et dans lesquelles elle étoit même nommée, où on la traitoit sans ménagement *sur sa vieillesse, sa coquetterie* (1), *son blanc, son rouge, ses fausses dents, ses faux cheveux*, etc. Quand la duchesse d'Étampes y auroit mis la main, elle n'eût pas mieux réussi. Heureusement pour Diane, les

---

d'Étrennes, t. 2 de ses œuvres, p. 94 de l'édition de 1700. Il paroît que la cour ne regardoit pas la grande sénéchale comme aussi âgée que l'ont cru Varillas et Brantôme lui-même. C'est ainsi qu'il en parle.

« Que voulez-vous, Diane bonne,
« Que vous donne ?
« Vous n'eûtes, comme j'entens,
« Jamais tant d'heur au PRINTEMS
« Qu'en AUTOMNE. »

Le printemps d'une femme est depuis quinze ans jusqu'à vingt-cinq ; son automne depuis vingt-cinq ou trente jusqu'à quarante-cinq.

(1) On verra dans la suite, qu'elle avoit le plus beau teint du monde, *sans se farder aucunement*, si l'on en croit Brantôme. Mais Vouté prétendoit faire le portrait achevé d'une *vieille coquette*, et le rouge et le blanc entroient nécessairement dans la composition du tableau. Voyez ci-dessous.

vers satiriques étoient latins; et ceux où on vantoit son mérite et ses charmes étoient français.

Un poëte champenois, nommé Jean Vouté, et plus connu sous le nom de Vultéius, dans le Recueil de ses poésies, qui furent imprimées à Paris (1), inséra trois épigrammes sanglantes, et qui font voir qu'on parloit d'elle avec tant de liberté, que cela feroit croire qu'elle n'étoit pas encore maîtresse du prince, ou que son crédit étoit bien foible. Il y a tout lieu de penser que le poëte étoit assuré de l'approbation de la duchesse d'Étampes. Cela est d'autant plus croyable, que le Recueil où se trouvent ces pièces est honoré d'un éloge de la part du célèbre Salmon Macrin, valet de chambre de François I, et, pour ainsi dire, *poëte à la suite de la cour* (2).

---

(1) En 1537, in-16, *apud Simonem Colinæum*, dédiées à François Bohier, évêque de Saint-Malo. Sur Jean Vouté, *voy.* Baillet, des Poëtes français qui ont écrit en latin.

(2) Comme les poésies de Jean Vouté sont rares, que les pièces dont je parle me paroissent inconnues à nos auteurs les plus avides d'anecdotes, à Bayle même, *le furet de la littérature*, je me suis fait un devoir de les placer ici.

In Pictaviam *anum Aulicam.*

Fle, Malpassia *passerem tuum*, *fle*;
Plorate hunc simul, *aulicæ puellæ*,

Dans le temps que la duchesse d'Étampes et ses émissaires prodiguoient les noms de *vieille ridée*, *vieille édentée* à Diane, elle n'avoit encore que trente-huit ans : la passion du dauphin étoit naissante ; et les satires, loin de le

---

Cadurcus memini, poëta dixit.
Sed cùm vix tibi dentium supersit
Fragmentum, inque tuis genis quietè
Pulex nidificeet, quid ipsa ploras ?
Fles quid dic mihi passerem puellæ ?
Flere ut jusserit aulicas puellas,
Non dixit tibi ; nam PUELLA NON EST.

Marot, épître du Pas[illegible]eau de Maupas, épigr. 21, p. 40.

IN EAMDEM.

Empto quæ faciem colore pingis,
Quæ ornas dentibus os tuum paratis,
Quæ cælas capitis nives, redempto
Crine, ut te juvenes sequantur, ipsa
Stulta es ; non trahit esca ficta prædam.
Emas consilium sequuta nostrum,
Cunnum, vel minimo annulo minorem,
Ne vivam, nisi quos voles habebis.

Ex Joan. Vultei Hendecasyllab. lib. 1, fol. 16 et 17.

IN PICTAVIAM.

Deformosissima *cùm sit Aulicarum,*
VETUTISSIMA *cùmque* ANUS *sit, et cùm*
Sit spurcissima, tristiorque ineptæ
Simiæ *natibusque ; clunibusque ;*
Cùmque sit sordidior lupis, venusti
In se nihilque habeat, vel elegantis,

dégoûter, sembloient serrer les liens qui l'attachoient *à sa Diane*. Catherine de Médicis étoit la première à prendre son parti, et elle avoit pour elle une complaisance qu'on eût pu prendre pour de l'amitié, tant elle savoit dissimuler ses sentiments ! Mais l'ambition étoit la première, et peut-être la seule de ses passions; et elle pensoit avec raison que ce n'étoit qu'en vivant bien avec la favorite qu'elle pouvoit conserver son crédit à la cour. Quelques uns

---

Arrectum modo respuat nec ullum
Penem Pictavia, *auctu illa pellex*
Impurissima et omnium improbarum
Improbissima, credit attamen se
Pulchritudine, gratiâ, decore,
Formâ splendidiore, ditiore
Cultu perfacile aulicas puellas
Omnes vincere; quod probare gestit
Fuco, quo faciem indecenter ornat.
Sed hanc, per Venerem, velim rogatam
Num vestis lacera esse quit quod ipsa est
Vestis integra? Calceus vetustus
In cujus soleâ patent fenestræ
Amplæ, nunc poterit videri et esse?
Num mammæ vacuæ pendulæque,
Num rugæ innumeræ *possunt placere?*
Id me, Pictavia *audiat, docente*
Nullo tempore fœminas renasci.
« *Illæ temporibus, cadunt ab usu,*
« *Nec postquam cecidere, suscitantur.* »

Joan. Vultei Hendec. lib. 2, fol. 48 recto et verso.

ont prétendu que Diane, par reconnoissance, s'étoit opposée aux projets que le roi avoit formés de répudier la reine. Je ne vois rien qui le prouve.

Pendant la vie de François I, Diane fut obligée de céder à la duchesse d'Étampes; mais, à la mort de ce prince, elle resta seule maîtresse de son successeur. La politique l'empêcha de dépouiller la duchesse des grands biens qu'elle avoit amassés pendant sa faveur. Elle eût donné un exemple contre elle. La retraite de madame d'Étampes fut toute la vengeance qu'elle se permit à son égard. Mais les courtisans, qui avoient été attachés à la duchesse, et qui étoient l'ouvrage de sa faveur, ceux même qui ne devoient leurs emplois qu'à leur mérite et à l'estime de François I, ne se soutinrent pas long-temps. La face de la cour changea entièrement, et l'on peut dire que Henri ne régna plus que sous l'empire de Diane. Ce prince, brave et guerrier, étoit d'un tempérament doux et facile (1); na-

(1) Cela donna lieu à ce quatrain :

Sire, si vous laissez, comme *Charles* desire,
Comme DIANE veut, par trop vous gouverner,
Fondre, pétrir, mollir, refondre, retourner,
CIRE, vous n'êtes plus, vous n'êtes plus que CIRE.

Le *Charles* dont il s'agit étoit Charles de *Lorraine*. *V.* Brau-

turellement modeste, il croyoit ceux qu'il aimoit, et se guidoit plutôt par leurs lumières que par les siennes; ses passions n'étoient peut-être constantes que parcequ'elles n'étoient pas vives.

Il n'étoit pas difficile de s'emparer de l'esprit d'un prince de ce caractère; l'habitude faisoit sur lui ce qu'un amour violent peut produire dans un autre. Diane, qui le connoissoit, sut profiter de sa foiblesse. Elle s'assura du conseil, du clergé, du militaire, et des finances. Le cardinal de Lorraine (1), avec lequel les satiriques du temps ont publié qu'elle avoit des liaisons qui alloient au-delà de l'amitié, prit la place du cardinal de Tournon, qui fut envoyé à Rome. Le connétable de Montmorenci, qui eût toujours été éloigné des affaires, si les derniers ordres de François I eussent été suivis, fut aussitôt rappelé; et lui et le duc de Guise de-

---

tôme, tom. 2, p. 8; et là, l'apologie à sa manière de la foiblesse de Henri II, et Le Laboureur, sur Castelneau, liv. 1, p. 275 de l'édit. de 1731.

(1) On fit alors ce distique :

Presbyteri vestit, facies Annæ, ara Dianæ,
Exhausto populi sanguine, tincta rubent.

Où il est facile de voir qu'on désigne le cardinal de Lorraine, le connétable, *Anne* de Montmorenci, et *Diane* de Poitiers.

vinrent les arbitres de tout ce qui regardoit la guerre, avec le maréchal de Saint-André. Tous les trois avoient une complaisance aveugle pour Diane (1). Le dernier étoit entièrement sa créature : il eut la dépouille de d'Annebaut, qui fut obligé de se défaire de sa charge de maréchal de France, pour conserver celle d'amiral qu'il préféra.

Le vieux maréchal de Biez ne fut guère mieux traité que d'Annebaut, et n'eut point de part aux faveurs, dans la distribution qu'on en fit au commencement du nouveau règne. Il mourut même depuis dans une disgrace telle qu'il eût perdu la vie, s'il n'eût point eu l'honneur d'avoir armé Henri II chevalier.

Dans les finances, Diane mit un Blondet de Roquencourt (2), qui lui appartenoit, à la

(1) *Serviliter à Card. Lotharingo colebatur*, dit M. de Thou. Il ajoute aussitôt : *Eorum* (Guisianorum) *libidini ancillabatur* (Diana.) Elle fut aussi le principe du pouvoir monstrueux des Guises.

(2) On trouve trois épitaphes de ce Blondet de Roquencourt, dans les œuvres de Ronsard, tome 3, pages 401 et suivantes de l'édition de 1573. On y apprend qu'il s'appeloit *André Blondet* seigneur de Roquencourt; qu'il étoit de Lyon ;

« Qu'il fut courtois, gracieux et gentil,
« D'un esprit vif, vigilant et subtil,
« Et fut ami des belles *Pierides*. »

place du trésorier Jean Duval (1); et du grand nombre de cardinaux qui étoient à la cour, il ne resta presque que le cardinal de Lorraine. Le premier président Lizet n'étoit pas ami des Guises; il avoit résisté généreusement au cardinal, en refusant d'opiner en sa présence au conseil d'état, *debout et nu-tête*, ce qui ne s'étoit jamais pratiqué; le chancelier Olivier étoit d'une probité à toute épreuve; sa fermeté égaloit ses lumières, et il passoit avec justice pour le magistrat le plus éclairé de son siècle; il n'aimoit pas la duchesse. Pour se rendre absolu dans le parlement, du conseil du cardinal de Lorraine, Lizet fut dépouillé de la charge de premier président, et Olivier perdit les sceaux,

---

Au moins est-ce le témoignage du poëte. De Thou l'appelle RUPICURIANUS; et l'Index de *Dupuy de Saint-Sauveur*, et, d'après lui, les traducteurs de *Rochecour*, par erreur. *V.* Thuan., liv. 3, sous l'an 1547. Index Thuan. VOCE, *Rupicurianus*, la traduction de Durier, etc.

(1) Jean Duval étoit d'un mérite et d'une probité reconnus. Marot en parle comme d'un homme de lettres; et il y a des vers de Duval dans les œuvres de Marot, qui valent bien ceux de Marot même, t. 2, épig., pages 59 et 60. Duval avoit succédé au général *Prud'homme*, et Prud'homme, à *Philibert Babou*, trésorier de France, tige des Babou de La Bourdaisière, créé, en 1523, trésorier de l'épargne. Voyez le Guidon des finances, de l'édition de 1614, p. 340.

qui furent donnés à Berhandi, de la complaisance duquel on pouvoit tout espérer. (De Thou, lib. 6, an. 1550.) Par ces changements et cette politique, Diane, ne trouvant plus dans l'administration des affaires que des personnes entièrement dévouées à ses intérêts, devint maîtresse absolue. Elle obtint du roi le don du droit de confirmation, qui, avant l'établissement de la Paulette, faisoit un objet très considérable. Le duché de Valentinois lui fut donné à vie au mois d'octobre 1548, et le don confirmé en 1550. Elle prit alors le titre de duchesse de Valentinois. Le duc d'Aumale, son gendre, eut la concession des *terres vacantes* du royaume. Le cardinal de Lorraine s'empara de la belle maison du comte de Bossut Marchais, qui se rédima, par l'abandon qu'il en fit, du procès criminel qu'on lui intenta.

Anet étoit une ancienne maison du domaine de Brézé (1). Henri, n'étant que dauphin, y

(1) Charles VII, en 1444, inféoda les terres d'Anet, Bréval, Montchauvel, et Nogent-le-Roi, à PIERRE DE BRÉZÉ, tant pour lui que pour ses descendants, moyennant *une haquenée blanche, ou cent livres parisis*. L'enregistrement de cet acte au parlement de Paris est du 18 janvier 14[illegible]. *Voy.* les Récréations historiques au mot ANET, où j'entre dans un détail suffisant sur cette terre, depuis l'an 1317 jusqu'à présent.

avoit fait bâtir : mais les sommes considérables que Diane tira du droit de confirmation la mirent en état d'ajouter beaucoup à la magnificence de ce château, où l'on vit bientôt briller tout ce que les arts, conduits par le goût, ont de plus élégant et de plus magnifique. Cette belle maison, que les poëtes aux gages de Diane célébrèrent sous le nom de Dianet (1), étoit l'asile des plaisirs de la favorite et du monarque. Philibert de Lorme, qui en dirigea l'architecture, est le premier Français qui ait osé bannir le mauvais goût et y substituer les belles proportions de l'antique (2). Malgré la distance des temps, Anet soutient encore l'idée qu'on en

(1) Joachim du Bellay, dans une ode à Diane, sixième partie de ses œuvres, fol. 23, dit, après avoir parlé de *Tempé*, de *Delos*, etc.

Après ceux-ci, faut dire
Le paradis d'*Anet*.
Mais pour bien le décrire,
Nommez-le DIANET.

Voy. au verso un sonnet qui commence :

De votre DIANET, des maisons la plus belle, etc.

(2) Il a fait briller ses connoissances et son génie au *château des Tuileries*, *à S. Maur*, etc. Le portail de la chapelle des *orfèvres* à Paris est d'après ses dessins, et attire encore les regards des artistes, qui voudroient une place pour l'admirer. De Lorme étoit intendant des bâtiments sous Henri II et Charles IX. Il mourut en 1577.

avoit alors (1). Dans un aussi grand crédit que l'étoit celui de Diane de Poitiers, il étoit impossible qu'elle n'influât pas beaucoup sur tous les évènements du règne de Henri II lorsqu'elle ne les dirigeoit pas. Il paroît, par la haine que témoignent contre elle les écrivains protestants, et par les éloges que lui prodiguèrent ses flatteurs sur son zèle et sa piété (2), qu'elle ne contribua pas peu à inspirer à Henri II ces cruelles idées d'intolérance, qui sembloient poussées à l'excès lorsque Henri périt malheureusement. La duchesse d'Étampes, sans pren-

---

(1) C'est ce qui a fait dire à M. de Voltaire, qui y a, je crois, passé quelques jours, en parlant de l'*Amour* :

Il voit les murs d'Anet, bâtis aux bords de l'Eure,
Lui-même en ordonna la superbe structure :
Par ses adroites mains avec art enlacés,
Les chiffres de DIANE y sont encor tracés.
Sur sa tombe, en passant, les plaisirs et les graces
Répandirent les fleurs qui naissoient sur leurs traces.

Henriade, neuvième chant, p. m. 226. Cette belle maison a passé de *Diane* à sa fille, duchesse d'Aumale, d'elle à la maison de Vendôme, et de cette maison à celle du Maine.

(2) *Sur tout*, vous avez le soin
De Dieu et de son Église,
De vous repoulsant bien loin
Toute malice et feintise....

Joach. du Bellay, sixième partie, fol. 26 *verso.*

dre ouvertement la protection de ceux qu'on appeloit alors *Luthériens*, leur avoit été favorable. C'étoit peut-être le motif qui avoit déterminé Diane à prendre une conduite opposée. La confiscation de leurs biens, qu'elle obtenoit facilement de la foiblesse du roi, y eut sans doute aussi quelque part; et l'auteur de l'apologie pour Hérodote le lui reproche.

Dès le temps de François I, elle est accusée par quelques auteurs d'avoir persécuté Marot (1), et de l'avoir fait mettre en prison d'abord au Châtelet, et ensuite à Chartres. Peut-être Marot s'étoit-il échappé à quelques pièces critiques du tour de celles du poëte champenois, duquel nous avons parlé : je suppose, en disant ceci, que le fait soit aussi certain qu'il paroît douteux, j'ose même dire qu'il paroît faux. En effet, Diane, de laquelle on prétend que Marot a voulu parler sous le nom de Luna (2), n'étoit encore guère

(1) *Voy.* la Vie de Marot, à la tête de l'édition de ses œuvres de 1702. Mais ce morceau n'est pas fort exact.

(2) Marot dit, dans le poëme intitulé L'Enfer, p. 33 du premier tome :

« Bien avez vu, sans qu'il s'en faille un A,
« Comme je fus par l'instinct de Luna,
« Mené au lieu plus mal sentant que soufre,
« Par cinq ou six ministres de ce goufre.... »

Par Luna, il faut peut-être entendre la Sorbonne, à qui il donne

connue que sous le nom de la grande sénéchale. Le temps dont parle Marot est l'année 1527; et alors elle n'avoit pas le crédit qu'elle eut depuis, n'étant ni dans la faveur de François I, ni dans celle du duc d'Orléans, qui n'avoit que neuf ans. On lit même, dans quelques écrits du temps, que Marot étoit un des beaux esprits qu'elle protégeoit; on va plus loin, on a dit qu'il étoit un de *ses amants favorisés*. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il l'a louée, et qu'il étoit fort bien à la cour du dauphin. On en a la preuve dans plusieurs endroits de ses poésies. Pour la passion prétendue de Diane pour Marot, c'est une chimère. Marot a donné le nom d'Anne à une de ses maîtresses poétiques. C'est peut-être sur cette analogie qu'on a imaginé l'anecdote; l'âge de Marot, né en 1495, sa fortune plus que médiocre, son attachement à la nouvelle religion sont des preuves négatives plus que suffisantes. Théodore de Bèze (Hist. ecclésiast., liv. 2, p. 68) ne balança pas à lui attribuer la persécution de *ses frères;* et Brantôme (Éloge de Henri 2, tome II, p. 9), qui lui donne des

---

ce nom à cause de ses assemblées, et du *Prima Mensis*. Tout conduit à cette explication. Je le prouve ailleurs. *Voy.* les *Récréations historiques*, tome 1.

éloges bien peu réfléchis sur la religion, dit qu'elle haïssoit les protestants autant qu'elle en étoit haïe. L'auteur de l'*Histoire des martyrs* (1) de la religion protestante en donne une preuve, si ce qu'il dit des circonstances de la condamnation du *tailleur du roi* est véritable. Diane, ayant voulu assister par curiosité à l'interrogatoire de ce malheureux, le roi ordonna qu'on le conduisît à son appartement où elle se trouva. L'évêque de Mâcon (2), soupçonné lui-même d'hétérodoxie, interrogea le tailleur sur plusieurs points de la religion catholique. Diane voulut aussi s'en mêler ; mais le tailleur, ne daignant pas lui répondre, lui reprocha en face qu'*elle devoit se contenter d'être cause de la persécution, sans prétendre l'interroger* (3). Il

(1) Jean Crespin, Histoire des martyrs, liv. 3, p. 304, sous l'an 1549, édition de 1564, in-fol., en parlant du COUTURIER, c'est-à-dire, du *tailleur* de Henri II.

(2) Le savant *Pierre Chastelain*, Castellanus, duquel la vie, écrite par P. Galland, a été publiée par Baluze, in-8., Paris, 1674. Il mourut évêque d'Orléans, en 1551, *en prêchant ;* ce qui a fait dire au chancelier de l'Hospital, dans l'épitaphe de ce prélat :

Discite pastores, ô vestro munere fungi !

Notes de Baluze sur la vie de Castellanus, p. 165.

(3) « Diane aussi en voulut *dire sa ratelée* (comme on dit),

fut condamné au feu, et exécuté peu de temps après.

L'auteur observe que le roi voulut être spectateur de son supplice, mais qu'il en fut lui-même si effrayé, qu'il fit serment de ne plus voir ni entendre ces sortes de coupables (1). Par son testament, fait environ douze ans avant sa mort, Diane, pour retenir ses deux filles dans la profession de la religion catholique, déclaroit que si l'une d'elles l'abandonnoit, elle prétendoit que celle qui demeureroit catholique lui succédât en entier. Le cas arriva; et la duchesse de Bouillon, qui devint protestante, n'eut pas moins une portion égale dans la succession de sa mère. Enfin Varillas prétend

« mais ce bon personnage, ne pouvant endurer une arrogance « tant démesurée en la personne de celle qu'il connoissoit être « la cause des persécutions si cruelles, lui dit : *Contentez-vous « d'avoir infecté la France, sans vouloir mêler votre venin et « ordure en une chose tant sainte et sacrée, comme est la « vraie religion et la vérité de Notre Seigneur Jésus-Christ.* » J. Crespin, *loco suprà laud.*

(1) Ce serment est un fait très suspect, puisque les protestants disent eux-mêmes que Henri II en avoit fait un tout opposé, en jurant qu'*il verroit brûler Dubourg de ses yeux*; ce qui n'arriva pas, ayant été tué dans le tournois fait aux noces de sa fille et de sa sœur. *Voy.* Jean Crespin, Histoire des martyrs, dans le procès d'Anne Dubourg, sous l'an 1559, p. 927. *Voy.* aussi Brantôme, tome 2, dans Henri II, p. 63.

qu'elle portoit la délicatesse de conscience jusqu'à refuser tout entretien avec un huguenot. Tout cela se peut; et il se trouve, dans des esprits bien supérieurs à celui de Diane de Poitiers, de plus extravagantes disparates en matière de morale. Le goût de la galanterie et le zèle pour la religion peuvent se trouver dans une même tête. A la faveur de quelques idées, qu'on adopte sans qu'il en coûte rien aux passions, on se flatte que Dieu pardonne celles auxquelles on ne sauroit renoncer, sans qu'il en coûte beaucoup. Dans les conclusions définitives que l'avocat général Jean-Baptiste Du Mesnil prit, en 1564, contre François Allaman, président en la chambre des comptes, on trouve une preuve que la duchesse de Valentinois n'étoit pas fort scrupuleuse sur les moyens de se procurer de très grandes sommes, qui eussent été employées plus utilement aux besoins de l'État. Allaman étoit à la tête des plus grandes affaires des finances. Il acheta la protection de la duchesse; et, à l'abri de ce rempart, il exerça, pendant vingt-cinq ans, un brigandage public, sur-tout dans la partie des gabelles. Dumesnil, qui conclut contre lui, dans toute la rigueur des lois, à la corde et à de grandes restitutions, conclut incidemment contre la duchesse de Va-

lentinois, à ce qu'elle fût condamnée à la restitution des sommes considérables qu'elle avoit tirées à titres *de dons* et gratifications, à celle d'une somme de quinze cents écus au profit des habitants des environs de la Loire, et d'une somme de soixante-seize mille livres, procédant de la condamnation du nommé Godail, receveur de l'Agenois, et à l'égard des autres dons et gratifications qui lui avoient été faits sous le règne de Henri II, qu'il seroit fait de très humbles remontrances au roi. Ses conclusions ne furent pas suivies (1). Allaman en fut quitte pour 60 mille livres d'amende, et il ne paroît pas qu'il en ait rien coûté à la duchesse de Valentinois ni à ses gendres. Sa fidélité dans son attachement au roi est un point sujet à beaucoup de discussions, et sur lequel il est bien difficile de prononcer aujourd'hui avec certitude. Dans le poste où elle a vécu, on n'est environné que de *flatteurs* ou d'*ennemis ;* et les uns aussi-bien que les autres ne sont des témoins admissibles; ou du moins, en admettant leur témoignage, on peut l'examiner. A s'en

(1) OEuvres d'Ant. Loysel, publiées par Joly, p. 182, dans la vie de Baptiste Dumesnil, et pages 717 et suiv., à la suite de la liste des avocats.

rapporter à ceux qui ont fait son éloge à dessein de lui plaire (1), *elle étoit la constance et la chasteté même; il n'y eut rien que de pur et de vertueux dans l'amour qu'eut pour elle Henri II.*

C'est pousser la chose trop loin; et fût-elle vraie, elle seroit dans l'ordre des choses incroyables. Ses ennemis ne balancent point à lui donner les épithètes les plus odieuses; et on l'accuse de galanteries même assez publiques avec plusieurs seigneurs, au nombre desquels on place avec distinction le maréchal de Brissac comme le plus chéri.

---

(1) Outre Joachim du Bellay, qui a rempli trois odes et quelques sonnets de ses louanges, où il en fait un *bijou* de loyauté, un *phénix de piété, de pudeur, de constance, de chasteté;* Clément Marot en parle comme de *la bonté* même. Jacques Le Pelletier, du Mans, de la même famille que MM. Le Pelletier d'aujourd'hui, lui donne toutes les vertus des héroïnes du temps passé dans l'épigramme qui suit.

« Ne vante plus, ô Rome, ta Lucrèce;
« Cessez, Thébains, pour Corynne combattre;
« Taire te faut de Pénélope, ô Grèce,
« Encore moins pour Hélène débattre:
« Et toi, Égypte, ôte ta Cléopatre;
« La France seule a tout cela, et mieux:
« En quoi Diane a l'un des plus beaux lieux,
« Soit en *vertu, beauté, faveur* et *race*;
« Car si cela elle n'avoit des cieux,
« D'un si grand roi n'eût mérité la grace. »

Poésies de Pelletier, fol. 90 *de l'édit. de* 1547.

Nous avons réfuté ce qu'on a dit d'elle et de François I. Ce que les protestants ont dit de ses complaisances pour le cardinal de Lorraine est une calomnie dont leur haine est la source ; et les reproches de Théodore de Bèze et de *Jean Crespin* (1) ne sont pas plus croyables que les éloges de Brantôme, ou ceux de du Bellay et de Jacques Le Pelletier. Le dessein chimérique du duc de Guise, père du Balafré, d'épouser Diane, et l'obstacle qu'on suppose qu'y mit l'amiral, en la traitant tout haut de *femme sans honneur*, est démontré faux, et l'erreur prouvée par Bayle (2). Les intrigues et les récits romanesques de l'auteur de la Vie de l'amiral de Châtillon (3) n'ont pas même le mérite de la vraisemblance; et tout ce qu'il y dit de l'amour de Diane de Poitiers pour Coligni lui-même est digne du mépris qu'éprouve aujourd'hui l'ouvrage de cet auteur. Je ne sais où Varillas, modèle suivi par l'auteur de *la Vie de l'amiral*, ou par celui *des Galanteries des rois de France*, a pris, qu'au lieu de dire

(1) Auteur de l'Histoire des martyrs (dans la religion protestante.)

(2) Article Poitiers (Diane de) rem. Q.

(3) Courtils de Sandras.

que Diane, pour sauver la vie à son père, s'étoit prostituée à François I, quelques uns ont prétendu que c'étoit au *connétable de Montmorenci*. Mais je ne vois guère que la fécondité de son imagination qui lui ait fourni ce fait. Pour la forte inclination que témoigna Diane au maréchal de Brissac, quoiqu'un moderne ait donné quelque poids à cette tradition (1), il faut pourtant convenir qu'elle n'est étayée que sur quelques mots de Brantôme, lequel en parlant de la promotion au degré de maréchal de France, dit qu'il le mérita par ses grandes actions, *non sans faveur pourtant que je ne dis pas* (2).

Il paroît que Brantôme parle en cet endroit de Diane de Poitiers; quoique Le Laboureur, l'interprète du connétable de Montmorenci; mais c'est pousser trop loin la conséquence, que

---

(1) En disant du maréchal de Brissac, qu'il étoit *illustre par ses talents militaires, et par les sentiments qu'on prétend qu'avoit pour lui la duchesse de Valentinois.*

M. le président Hainault, Abrégé chronologique, tome 1, sous l'an 1553, p. m. 363. Dans la page précédente, il donne à François I le titre de *dauphin*, qu'il n'a jamais eu. Il n'étoit pas fils de roi.

(2) Brantôme, tome 2, dans l'Éloge du maréchal de Brissac, p. 283. Il hasarde bien d'autres soupçons.

d'en conclure des *sentiments d'amour* et de galanterie suivie entre la duchesse de Valentinois et Brissac. S'il étoit vrai que le roi les prit un jour de si près, que tout ce que Brissac put faire, fut de se cacher sous le lit, et que le monarque fut si *débonnaire*, que, s'en étant aperçu, il se contenta de faire voir qu'il n'étoit la dupe ni de Brissac, ni de sa maîtresse, et jeta une boîte de confiture sous le lit, en disant : *Tiens, Brissac, il faut que chacun vive;* l'anecdote seroit décisive. Mais on dit quelque chose d'approchant de François I et de Bonnivet; on le répète de Henri IV et de Bellegarde avec Gabrielle d'Estrées. Pour croire le fait, il faut avoir une idée d'une grande indifférence et d'un caractère bien singulier dans Henri II. Quand le cœur ne seroit pas intéressé en pareille occasion, l'amour-propre, si naturel à tous les hommes, et qui semble un devoir de rang dans un souverain, eût-il souffert la concurrence si patiemment; si l'on pouvoit raisonnablement croire que Henri avoit été *ensorcelé par Diane*, ce seroit la vérité prouvée d'un pareil fait qui pourroit m'en convaincre. Je le regarde comme un de ces traits scandaleux dont les écrivains du temps ont semé les ouvrages manuscrits qui subsistent, et qui n'ont d'autre

mérite que d'être rares, et conservés dans quelque dépôt respectable par le nom du possesseur. Un mensonge ne cesse pas de l'être parcequ'il est *ancien* et *manuscrit*.

A propos du sortilège on renouvela du temps de Henri II le vieux conte duquel nous avons parlé sous Charlemagne. Catherine de Médicis, dont la foiblesse est connue sur ces matières, donna du crédit à cette idée de sortilège, ou bien elle crut que l'injure que son époux avoit faite à ses charmes étoit moins chagrinante pour elle, si on imaginoit que Diane n'avoit dû la préférence qu'elle avoit eue qu'*à la magie* et *à un charme* étranger à celui de la beauté. C'est une ressource pour l'orgueil d'une belle femme. Ma surprise, c'est qu'un homme aussi judicieux que M. de Thou (1) ait été dans ce préjugé populaire, ou qui ne pouvoit subjuguer qu'un courtisan mal instruit. Le sortilège et la magie de la duchesse de Valentinois

(1) « *Nec domestica* (vitia) *celabantur*; *pellicem uxori* « *super inductam*, quæ ventificiis suis, fascinato regis animo, « *et regiâ occupatâ*, *quandiù is vixit regnaverit.* » Tout ce qu'on peut dire pour la justification de M. de Thou, c'est qu'il rapporte en historien ce qui se dit à la mort du roi ; mais il eût dû faire connoître qu'il ne l'adoptoit pas. *Thuani Histor.*, *lib.* 15, p. 696, édit. des Drouards, sous l'an 1559.

étoient les qualités dont parle Brantôme : *outre sa beauté*, dit-il, *c'étoit une dame très habile.* Voilà un double *charme* bien dangereux ! Il faut pourtant avouer que Nicolas Pasquier, fils d'Étienne (1), vient à l'appui du président de Thou, et parle avec encore plus d'assurance de la magie de la duchesse de Valentinois. Les termes dont il se sert ajoutent à ceux de l'historien. « Une dame, dit-il (il s'agit certaine-« ment de Diane de Poitiers), possédoit Henri II « *par la force d'une bague* qu'elle lui donna, « laquelle il portoit au doigt. Le roi étant « tombé malade, la duchesse de Nemours, « (de laquelle j'ai appris cette histoire), qui « l'étoit venue visiter, fut priée par la reine de « tirer cette bague du doigt du roi, ce qu'elle « fit; et s'étant retirée avec la bague, le roi « commanda à l'huissier de ne laisser entrer « personne dans sa chambre. Cette dame « (*Diane*) s'y présente une et deux fois, l'entrée « lui est refusée. Craignant quelque altération,

(1) *Étienne Forcadel*, de la même famille que MM. Forcadel de Paris, dans une épigramme où il loue sa naissance, sa beauté, son éloquence naturelle, finit en disant que, si la fortune a beaucoup fait pour elle, l'esprit y a bien contribué.

Mente Diana tibi tam par quam nomine palmam
Nec dat fortunæ, nec negat ingenio.

« elle se présente pour la troisième fois, et la « porte lui étant déniée, elle ne laissa d'y en- « trer, et alla droit au lit du roi, où, voyant « qu'il n'avoit sa bague, lui demanda ce qu'il « en avoit fait? et ayant dit que *la duchesse de* « *Nemours* l'avoit emportée, elle la renvoya « querir par ordre du roi, et la remit en son « doigt. » Pasquier soutient la vérité de ce fait par des exemples, et le nom de la duchesse a quelque chose d'imposant. Mais, en cette matière, les exemples sont la ressource de ceux qui manquent de raisons, et les grands noms ne persuadent que ceux qui sont disposés à croire. J'ai dû cependant cette sorte de discussion au lecteur, et au respect que mérite un historien du rang du président de Thou.

Des différents éloges qu'on lui donne sur sa beauté, il résulte qu'elle avoit le teint le plus uni et le plus beau qu'on pût voir, les cheveux d'un noir *geai*, et bouclés, une taille bien prise, une gorge sans défaut, la jambe bien faite, les traits du visage réguliers. Elle étoit très bien à cheval; ses soins étoient extrêmes pour retarder les outrages des années, et elle y réussit.

« J'ai vu, dit Brantôme (qui se trompe sur « son âge), madame la duchesse de Valentinois

« en l'âge de soixante et dix ans, aussi belle,
« aussi fraîche et aussi aimable comme à l'âge
« de trente ans ; aussi fut-elle aimée et ser-
« vie d'un des grands rois et valeureux du
« monde. Je le puis dire franchement, sans
« faire tort à la beauté de cette dame (1), car
« toute dame aimée d'un grand roi, c'est signe
« que la perfection habite et abonde en elle,
« qui la fait aimer. *Aussi la beauté donnée des*
« *cieux* (2), *ne doit être épargnée aux demi-*
« *dieux*. Il ajoute : Je vis cette dame six mois
« avant qu'elle mourût, si belle encore, que
« je ne sache cœur de rocher qui ne s'en fût ému,
« encore qu'auparavant elle se fût rompu une
« jambe sur le pavé d'Orléans (3), allant et se

---

(1) Cette façon de raisonner est celle de Jacques Le Pelletier. On peut appeler cela *un argument poétique*.

(2) Ce sont deux vers, suivant les apparences, tirés de quelques pièces du temps.

(3) Le même accident arriva à Catherine de Médicis. On ne connoissoit point encore les *calèches*, les *phaétons*, les *berlines*. Les *litières* étoient la seule commodité des dames qui ne montoient point à cheval, soit en *selle assises*, soit en croupe derrière un écuyer. On lit, dans la Relation de l'entrée de Catherine de Médicis à Paris, du 18 juin 1549, dressée par le greffier du Tillet : « *Le cheval de croupe de la reine venoit* « *après*, un page..... dessus. Étoit ledit cheval blanc, tout « couvert de toile d'argent frisée, traînant jusqu'à terre la housse,

« tenant à cheval aussi dextrement et dispos-
« tement comme elle avoit jamais fait ; mais le
« cheval tomba et glissa sous elle ; et pour telle
« rupture, et maux et douleurs qu'elle endura,
« il eût semblé que sa belle face s'en fût changée,
« mais rien moins que cela ; car sa beauté, sa
« grace, sa majesté, sa belle apparence étoient
« toutes pareilles, qu'elle avoit jamais eu, et
« sur-tout elle avoit une très grande blancheur,
« sans se farder aucunement ; mais on dit bien
« que tous les matins elle usoit de quelques
« bouillons composés d'or potable, et autres
« drogues que je ne sais pas comme les bons
« médecins et doctes apothicaires. Je crois que
« si cette dame eût encore vécu cent ans,
« qu'elle n'eût jamais vieilli (1), fût de visage,

« et la PLANCHETTE, qui étoit par dessus, de même parure. » Sous François I, elles s'accoutumèrent à monter à cheval sans être assises, et autrement qu'*à la planchette*. Marie, héritière de Bourgogne, est une des premières princesses qui se soit piquée d'être bien à cheval. Une chute qu'elle fit fut cause de sa mort. Cet accident retarda peut-être les progrès *équestres* des dames.

(1) On eût donc pu dire de Diane de Poitiers ce que Maynard a dit d'une vieille dame qu'il aimoit.

LA BEAUTÉ qui te suit depuis ton premier âge ?
Au déclin de tes jours ne veut pas te laisser :

« tant il étoit bien composé, fût de corps caché « et couvert, tant il étoit de bonne trempe et « belle habitude : c'est dommage que la terre « couvre ce beau corps.» (Brantôme, *Dames galantes*, tom. 2.) Dans le plus grand froid, elle se lavoit, tous les matins, le visage avec de l'eau de puits. C'étoient là toutes les drogues et la seule pommade qu'elle employoit. Une autre recette dont elle usoit étoit un exercice modéré ; elle se levoit à six heures du matin, montoit à cheval et faisoit une ou deux lieues, et venoit se remettre dans son lit où elle lisoit jusqu'à midi. Les louanges que lui ont prodiguées les beaux esprits de son temps, du Bellay, Ronsard, Pelletier, sont une sorte de preuve qu'elle les aimoit, et qu'elle étoit sensible aux agréments de la poésie et des belles-lettres. Les Muses n'offrent guère leur encens qu'aux personnes qui en aiment l'odeur, ou qui en connoissent le mérite. Après de pareilles ob-

---

Et le temps, orgueilleux d'avoir fait ton visage,
En conserve l'éclat et craint de l'effacer.
REGARDE sans frayeur la fin de toutes choses,
Consulte le miroir avec des yeux contents.
On ne voit point tomber ni tes lys, ni tes roses,
Et l'hiver de ta vie est un second printemps.

OEuvres de Maynard, p. 259.

servations, et un si grand éloge, il ne faut plus s'étonner qu'une femme d'esprit ait su conserver le cœur d'un prince du caractère de Henri II dans un âge disproportionné. Elle avoit, à la mort de Henri, cinquante-neuf ans passés; il n'en avoit que quarante-deux. Cependant son amour pour sa belle veuve ne paroissoit point affoibli, et l'on dit qu'il portoit ses couleurs, suivant la galanterie du temps, lorsqu'il fut tué. Ce malheur imprévu eût accablé un génie inférieur à celui de la duchesse de Valentinois. Personne ne savoit mieux qu'elle, par sa longue expérience à la cour, que la reconnoissance n'y tient point contre la disgrace. Plus son crédit l'avoit élevée, plus sa chute devoit être effrayante. Cependant elle n'en fut point étourdie. Catherine de Médicis, qui dissimuloit depuis si longtemps, crut que son honneur même l'engageoit à la vengeance. Elle donna ordre à la duchesse de Valentinois de se retirer en son hôtel à Paris (1), et lui défendit d'entrer dans la

(1) Elle y en avoit trois : l'hôtel Barbette ; un autre vis-à-vis du palais des Tournelles, dans l'endroit où est la rue du *Petit-Muse*, rue Saint-Antoine. Il avoit appartenu à la duchesse d'Étampes, et en portoit le nom. Le troisième étoit dans la rue d'*Orléans*, et lui avoit été donné par le trésorier ou contrôleur général Blondet de Rocquencourt, qu'elle avoit mis à la place de

chambre du roi. Elle obéit. A peine fut-elle retirée qu'on lui envoya demander quelques bagues et joyaux qui appartenoient à la couronne. Elle demanda soudain, dit Brantôme, à monsieur le harangueur : *Comment ! le roi est-il mort ?* Non, madame, répondit l'autre, mais il ne peut guère tarder. « Tant qu'il lui « restera un doigt de vie, dit-elle, je veux que « mes ennemis sachent que je ne les crains « point, et que je ne leur obéirai tant qu'il sera « vivant. Je suis encore invincible de courage; « mais lorsqu'il sera mort, je ne veux plus « vivre, et toutes les amertumes qu'on me « sauroit donner ne me seront que douceur au « prix de ma perte, et par ainsi, mon roi vif « ou mort, je ne crains point mes ennemis. » Il continue, en disant à sa manière naïve et cavalière : « Cette dame montra là une grande « générosité de cœur; mais elle ne mourut pas, « se dira quelqu'un, comme elle avoit dit. Elle

---

Jean Duval. Cette maison, qui étoit magnifique pour le temps, voisine de l'hôtel Soissons, détruit du nôtre, subsiste encore. Elle appartenoit, du temps de Sauval, au procureur général de Harlay, duquel elle a passé à M. Verthamont, président du grand conseil; et de celui-ci à M. le président d'Aligre, qui y demeuroit à sa mort. M. le président d'Aligre son fils y a demeuré quelque temps. *V.* Sauval, *Amours des rois de France*, in-fol., p. 14.

« ne laissa pourtant à sentir plusieurs appro-
« ches de la mort ; aussi plutôt que mourir,
« elle fit mieux de vouloir vivre, pour montrer
« à ses ennemis qu'elle ne les craignoit point ;
« et que les ayant vus autrefois trembler et s'hu-
« milier devant elle, elle n'en vouloit faire de
« même en son endroit, et leur montra si bien
« tête et visage, qu'ils ne purent jamais lui
« faire déplaisir ; mais bien mieux, dans deux
« ans ils la recherchèrent plus que jamais, et
« rentrèrent en amitié, comme je vis, ainsi que
« c'est la coutume des grands et grandes. » Quoi qu'en dise Brantôme, si Catherine de Médicis eût tout permis à sa vengeance, Diane de Poitiers en eût été la victime d'une manière bien terrible. Gaspard de Saulx, qui fut depuis le maréchal de Tavannes, avoit offert à la reine, du vivant même de Henri II, de couper le nez à la duchesse de Valentinois ; et pour n'être pas dépouillée de ses biens, elle eut besoin du crédit du duc d'Aumale son gendre, et de celui de la maison de Guise. Le connétable de Montmorenci, qui avoit toute sa vie rampé devant elle, la servit aussi pour ne pas se déshonorer lui-même. De tous les autres courtisans, parmi lesquels il n'y en avoit presque point qui ne lui dût sa fortune et ses emplois, pas un ne se

piqua de reconnoissance et de générosité, et les moins coupables furent ceux qui n'ajoutèrent ni la raillerie ni le mépris à l'ingratitude. Enfin il fallut terminer sa carrière à sa maison d'Anet, après avoir donné à sa reine celle de Chenonceaux sur le Cher, de laquelle le baron de Saint-Cirgue (1) lui avoit fait présent ; mais Catherine eut la générosité de lui donner en échange le château de Chaumont entre Blois et Amboise (2). Elle y mourut, suivant son épitaphe dont j'ai fait tirer la copie sur son tombeau (3), le 22 avril 1566, âgée de soixante six ans, trois

(1) Ce baron de Saint-Cirgne en Auvergne, seigneur de Chenonceaux *en Touraine*, étoit *fils* de Thomas Bohier, conseiller et chambellan des rois *Louis XI*, *Charles VIII*, *Louis XII* et *Francois I*, général de Normandie, baron de Saint-Cirgue, seigneur de Chenonceaux, *neveu* de Jeanne Bohier, femme de Jean Dubois, contrôleur général, ou *général* des finances sous Charles VIII, et d'Antoine Bohier, *archevêque de Bourges*, et cardinal. *Voy.* la Généalogie de Boher, dans les Maîtres des requêtes de Blanchard, p. 228. Thomas dit que le trésorier Bohier avoit fait bâtir la maison de Chenonceaux, qui passoit de son temps pour une des plus magnifiques de France, après celles de nos rois.

(2) L'acte d'échange fut passé à Blois en 1559. *Voy.* Anselme, t. 2, p. 207, Généalogie de S. Vallier.

(3) Du côté de la sacristie sont gravés ces vers :
Hîc tecum meditans paulisper siste, viator.
Prole opibusque potens, gelido tamen ecce Diana.

mois et vingt-sept jours. Comme cette pièce rectifie une infinité d'erreurs dans nos historiens, que Bayle même n'en a pas eu une note régulière, je crois qu'on trouvera ici cette copie exacte avec plaisir; elle m'a servi de guide pour les faits chronologiques de ce mémoire. Si les fondations pieuses servoient de preuve décisive en faveur de la pureté de mœurs et de la sincérité de la religion, la vie de Diane de Poitiers présenteroit cette sorte de preuve. Elle fonda à Anet une chapelle proche le château, en l'honneur de la Vierge; c'est dans cette chapelle qu'on voit encore son tombeau en marbre avec sa figure. Elle établit aussi au

---

Marmore proteritur, vermibûs esca jacens.
Terra cadaver habet; sed mens tellure relictâ,
Morte novans vitam, regna beata petit.

Vixit ann. LXVI. mens. III, dies XXVII, obiit an. à Christo nato MDLXVI, VI calend. maii.

Du côté du château :

D. O. M.

Æternæque memoriæ.

Dianæ Pictonen. Ducis. Valentinæ Lodoïci *Bresæi summi apud Normanos Senescalli uxoris. Pietat. ac religionis integritate laudabilis, hujusque sacræ Ædis conditricis Illustris. chariss. Matris pientiss. Fil. Lodoïca princip. Illustris. Claud. Lotharent Duc. Aumallæi, Francisca Roberti Marhiani Strenuiss. Duc. Bullionens. conjug. mastiss. PP.*

bourg d'Anet un Hôtel-Dieu pour douze pauvres femmes veuves et six filles (1). Mais rien de plus commun que de faire des preuves, et fonder des hôpitaux. Je n'ai pas encore réfuté sérieusement la prétention ridicule de ceux qui ont parlé des amours de Henri II et de Diane, comme tout-à-fait dégagés du commerce des sens. Bayle traite avec raison cette idée, qui a pourtant été hasardée par Le Laboureur sur Castelneau, de pure vision. Aux raisonnements dont il se sert, il eût pu joindre l'autorité de Brantôme, qui pense et s'exprime d'une façon bien opposée à celle de Le Laboureur. (*Voyez* Dames galantes, tom. 2, p. 141 de l'édit. in-12 de 1702.) Il eût encore pu employer ce que Duchesne, cité par Anselme, dit dans ses manuscrits, que quelques uns ont avancé qu'une Diane de Poitiers, dite mademoiselle de La Montagne, âgée d'environ soixante-seize ans,

(1) C'est ce qu'on apprend par l'*aveu* rendu au roi et à M. le duc d'Orléans, par Louis-Joseph, dernier *duc de Vendôme*, pour la principauté d'Anet, *passé devant Henri de La Barre, notaire à Anet, le* 10 *mai* 1683. On lit que Diane, pour l'entretien de cette chapelle, *fonda six prébendes, deux enfants de chœur, et un clerc de chapelle, avec droit de collation; et que messire Claude de Lorraine, duc d'Aumale, et Louise de Brezé son épouse augmentèrent cette fondation, ainsi que celle de l'Hôtel-Dieu, de* 200 *liv. de rente chacune.*

lorsqu'il écrivoit, étoit fille de Henri II et de la duchesse de Valentinois. Henri II, dit-on, avoit même dessein de légitimer cette demoiselle. Mais la duchesse s'y opposa, en lui disant avec fierté, « qu'elle étoit de naissance à avoir « des enfants légitimes de lui. J'ai été votre « maîtresse, ajouta-t-elle, parceque je vous « aimois; mais je ne souffrirai pas qu'un arrêt « me déclare votre concubine. » Comme il n'est guère naturel que ce discours ait été tenu devant un tiers, il ne l'est guère non plus de donner pour certain un fait destitué de témoignage. Diane étoit d'une naissance très distinguée, il faut en convenir; mais la distance d'une sujette à son roi n'est-elle pas toujours infinie? Ceux qui ont cru Diane légitimée de France, épouse d'Horace Farnèse, duc de Castro, en premières noces, et en secondes, de François, duc de Montmorenci, fille naturelle de la duchesse de Valentinois, n'étoient pas non plus du sentiment de l'abbé Le Laboureur; mais leur méprise est démontrée; elle fait un des ornements des galanteries des rois de France (1). Il n'y a guère d'écrivains, et l'au-

(1) Tome 2, pages 185 et 186 de l'édition de 1752.

teur (1) de l'Abrégé chonologique est de ce nombre, qui, en parlant des différentes preuves d'amour de Henri II pour Diane, ne fassent mention de la belle devise qu'il prit, composée d'un croissant et de ces mots : *Donec totum impleat orbem.* Cependant Paul Jove (2) donne à cette devise une interprétation fort naturelle, et tout-à-fait éloignée des liaisons du roi avec la duchesse de Valentinois. J'ai des pièces de monnoie de Henri II, où il y a deux croissants à côté de l'écu de France, au lieu des deux H qui se trouvent sur d'autres. Catherine de Médicis fit elle-même employer cette devise dans des tapisseries (3) qu'elle fit faire pour Mon-

(1) « Ce prince prit, en arrivant au trône, pour devise *une lune naissante*, c'est-à-dire un croissant, en faveur de Diane de Poitiers, avec ces mots, » etc.. M. Hainault, sous l'an 1547, page 356.

(2) Dialogue des devises, traduit en Français, p. 25.

(3) *Voy.* dans les Poésies de PASSERAT, un sonnet sur la devise de ces tapisseries. Le mot en étoit : RIEN NE CROÎT DE PLUS BEAU. Ce sonnet finit par ces deux *tercets*.

« En France un roi, comme au ciel un soleil,
« Ne peut avoir ni plus grand, ni pareil :
« MONSIEUR est seul qui sa clarté seconde.

« Luisant par lui, ainsi que le CROISSANT
« Sur toute étoile, en l'air apparoissant,
« Qui de la nuit fait naître un jour au monde. »

sieur, alors duc d'Anjou, et qui fut depuis Henri III.

NICOLE DE SAVIGNY,

MAITRESSE DE HENRI II.

Henri de Saint-Remy, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Henri III, dit aussi Ansalme, que je copie, est cru fils naturel de

---

Louis XIII a porté pour devise un croissant, *crescet in orbem.* Favyn, Histoire de Navarre, p. 50.

Monsieur, frère de Louis XIV, a eu aussi un croissant pour sa devise, avec ces mots : *In publica commoda crescit.* Monsieur le dauphin, un croissant, et ces mots, *Plus croît, plus luit.* Voyez la devise justifiée du jésuite Menestrier, p. 139. Ceux qui, comme Sauval, ont dit que les chiffres de Henri et de Diane se trouvent sur les bâtiments que fit faire Henri II au Louvre se sont mépris. On n'y voit qu'un chiffre, qui est formé d'une H liée par deux C. Henri, Catherine, qui est le seul moyen de lier ces deux noms. Et le savant abbé Lebeuf a observé qu'en plusieurs *endroits de l'église de Saint-Pierre et Saint-Paul de Goussainville on voit les H et les C des noms de Henri et de Catherine entrelacés.* Ils s'y trouvent aussi sur la belle colonne du marché au blé (emplacement de l'ancien *hôtel de Soissons*) que tout le monde sait avoir été élevée par Catherine de Médicis. Ce chiffre y ressemble à ceux du Louvre, aussi-bien que ceux de l'église de Goussainville.

Henri II et de Nicole de Savigny, demoiselle de Saint-Remy. Henri III, par ses lettres du 13 février 1577, lui donna trente mille écus sol, qui furent payés, par son exprès commandement, à la demoiselle sa mère, dont elle donna quittance le 26 du même mois. Il laissa postérité, laquelle porta pour armes d'argent à une face d'azur chargée de trois fleurs de lis d'or. C'est ainsi qu'elles furent présentées à M. de Caumartin, intendant de Champagne, lors de la recherche de la noblesse, en 1667. Par considération, M. de Caumartin ne voulut pas donner de jugement. La même Nicole de Savigny ayant eu part à la faveur de Claude de La Baume de Montrevel, archevêque de Besançon et abbé de Charlieu, prétendit qu'il y avoit un engagement de mariage entre elle et ce prélat. Sa vue étoit de faire tomber ces deux bénéfices sur Henri son fils; mais on obligea Claude de La Baume d'aller en Italie, et il fut depuis cardinal.

(Tiré du cabinet de M. de Clairambault.)

N... FLAMIN,

MAITRESSE DE HENRI II.

On lit dans les poésies de Mellin de Saint-Gelais (1), que Catherine de Médicis, voulant amuser le roi, composa un ballet ou une mascarade, dans laquelle six jeunes personnes de sa cour, habillées en sibylles, devoient réciter chacune une petite pièce de vers adressée à Henri II, à son retour d'un voyage de Saint-Germain-en-Laie, en 1554. La première de ces six jeunes dames étoit madame Élisabeth, qui fut depuis reine d'Espagne : la seconde, la signora Clérice Strozzi, parente de la reine : la troisième, la jeune reine d'Écosse, Marie Stuart, qui épousa François, dauphin, et depuis roi de France : la quatrième fut mademoiselle Flamin (2); elle représentoit la sibylle

(1) Pages 12 et 13 de l'édition de 1574, publiée à Lyon par Antoine de Harsi.

(2) L'imprimé porte *de Flamy*, d'autres l'appellent N.... de Lawiston. Voyez Anselme, tome 1, p. 136. L'auteur des Galanteries des rois de France lui donne le nom d'Amilton, mais sans raison, en confondant les noms des deux maisons d'Écosse alliées, mais différentes.

Érytrée, et devoit adresser ces vers à madame Marguerite, sœur du roi, qui épousa depuis le duc de Savoie :

Le beau rivage, où mon surnom j'ai pris,
Ne produit point de perles de tel prix,
Que vous, unique et claire Marguerite,
Qui voyez tout dessous votre mérite.
Heureux trois fois et plus sera le roi,
Que vos vertus vous promettent, et moi !

La cinquième de ces demoiselles étoit madame Claude de France : la sixième n'est pas nommée.

On peut conjecturer de ce que la demoiselle Flamin fut admise dans cette partie, où figuroient deux dames de France avec la reine d'Écosse, et une alliée de Catherine de Médicis, quelle étoit la considération où elle étoit à la cour. L'âge des princesses peut aussi faire connoître celui de cette demoiselle. Madame Élisabeth, aînée de France, née en avril 1545, n'avoit, en 1554, que neuf ans. Madame Claude n'en avoit que huit au plus, et la reine d'Écosse n'en avoit que douze. On ne sauroit donner à la demoiselle Flamin que treize à quatorze ans. Si la jeune Flamin est la même que la demoiselle de Lewiston, comme le croit Anselme, elle avoit suivi la jeune reine Marie, et

étoit d'une des meilleures maisons d'Écosse. Brantôme (1) en parle sur ce pied-là. Il est à croire qu'elle fut aimée du roi quelques années après, et peut-être cette mascarade donna-t-elle occasion à Henri II de s'attacher à *la belle Écossaise*. De la manière dont s'explique Brantôme, elle ne fit point un secret du progrès de sa galanterie avec Henri II, puisqu'étant devenue enceinte, elle ne chercha point à en imposer aux yeux de la cour; et, comme dit Brantôme dans son style, *n'en fit point la petite bouche*, disant *hardiment dans son écossement français, que loin d'être fâchée de l'état où elle étoit, elle s'en sentoit très honorée et très heureuse.* On peut voir dans l'auteur même les raisons qu'elle en donnoit. Peut-être sont-elles du crû de Brantôme (2), qui imagine et débite, sans beaucoup de scrupule, ce qui lui plaît dans ces occasions. Elle rendit le roi père de

(1) *Dames Galantes*, tome 2, p. 332, et *des Duels*, p. 144 de la dernière édition. En parlant d'un combat entre un de ses amis et un Écossais appelé le capitaine Lewiston, il dit de ce dernier : « Je ne sais s'il étoit de cette race de Lewiston, dont j'ai « connu en Écosse d'honnêtes hommes, et une honnête fille, « qui étoit à la feue reine d'Écosse. »

(2) *Dames Galantes*, t. 2, p. 332 de l'édition in-12 de 1702.

Henri d'Angoulême (1), grand prieur de France, gouverneur de Provence et amiral des mers du Levant. « C'étoit, dit Brantôme, un très « honnête, brave et vaillant seigneur..... « homme de bien, et le moins tyran gouver- « neur de son temps, ni depuis. La Provence, « ajoute-t-il, en sauroit bien que dire : et en- « core que ce fût un seigneur splendide et de « grande dépense, il étoit homme de bien, et « se contentoit de raison. » Ces éloges sont confirmés par ce qu'en dit Gaufridy dans son Histoire de Provence, où il le traite de *vrai nourrisson des muses et des belles-lettres*. Ce fut à sa suite que Malherbe perfectionna, en Provence, le goût qu'il avoit pour la poésie. On peut voir, dans le même historien, la conduite du grand prieur dans son gouvernement de Provence (2), et sa mort funeste. Il regardoit, avec raison, Philippe Altoviti, mari de la belle Renée de Rieux Châteauneuf, comme son ennemi. Étant allé dans la maison où demeuroit à Aix Altoviti, dit le baron de Castelane,

(1) Ceux qui, d'après dom de Sainte-Marthe (dans le *Gallia Christiana*, t. 2, col. 349 et 943), font ce prince fils de Diane de Poitiers se sont mépris.

(2) Livre 13, p. 570 et suivantes.

pour lui reprocher sa conduite et ses brigues contre lui, il en vint jusqu'à lui donner un coup d'épée au travers du corps. Altoviti, expirant, eut assez de force pour prendre un poignard sous le chevet du lit où il tomba, et pour en donner un coup au grand prieur dans le bas-ventre. Ce prince mourut vingt-quatre heures après. Il ignoroit que sa plaie fût mortelle, on lui en dissimuloit même le danger; mais un cordelier (1), qui lui servoit de confesseur, lui ayant dit nettement qu'il ne falloit plus songer à la vie, le grand prieur répondit sans émotion: *Il ne faut plus penser à vivre?* Eh bien, *pensons donc à mourir!* Il s'y disposa aussitôt, et mourut en héros digne du sang des Valois. Sa mort arriva le 2 juin 1588. Suivant Anselme (t. 1, p. 136 de la nouv. édition), il avoit été un de ceux qui avoient assisté à l'affreuse résolution de la journée de Saint-Barthélemi, et fut, avec le duc de Guise, celui qui donna les ordres pour l'exécution de cette horrible boucherie. Nous apprenons même du président de Thou (sous l'an 1572, liv. 52) que, pour être sûr du massacre de l'amiral, il lui essuya

(1) Le P. Pompée. Voyez Gaufridy, Histoire de Provence, p. 608.

le visage avec un mouchoir, et que, l'ayant reconnu, il lui donna un coup de pied, en ajoutant à cette barbare action ces mots, qu'il adressa à ceux qui étoient avec lui : *Courage, mes amis ; nous avons bien commencé, finissons de même.*

MARIE STUART,

FEMME DE FRANÇOIS II.

Si l'histoire formoit ses jugements sur l'éclat des titres (1); si elle n'envisageoit que les belles qualités, sans penser aux défauts; si de grands malheurs lui faisoient oublier de grandes fautes; Marie Stuart pourroit passer pour la reine la plus accomplie que la France ait jamais eue. Cette princesse naquit le 15 novembre 1542, de Jacques V (2), roi d'Écosse, et de Marie de

(1) On a dit de Marie Stuart :
Jure Scotos, Gallos *thalamo spe possidet* Anglos.

(2) Jacques V, fils de Jacques IV, avoit épousé en premières noces Madeleine de France, fille de François I, morte en 1537, six mois après son mariage. *Le Sage, Atlas hist.* Tableau n, XIII.

Lorraine-Guise, fille aînée de Claude, premier duc de Guise, et d'Antoinette de Bourbon (1). Elle étoit alliée, non seulement à la maison régnante de Valois par celle de Bourbon, mais même à celle de Médicis par l'ancienne maison de La Tour. A l'égard de ses droits à la couronne d'Angleterre, il faut regarder comme légitimes le divorce d'Henri VIII avec Catherine d'Aragon, et le mariage de ce prince avec Anne Boleyn, pour les lui contester; et Élisabeth, fille

(1) Antoinette de Bourbon étoit fille de François, comte de Vendôme, mort en 1495, et de Marie de Luxembourg, morte en 1547, et sœur de Charles, premier duc de Vendôme, et de Louis I, cardinal de Bourbon, tante d'Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, de Charles II, cardinal de Bourbon, et de Louis, prince de Condé. Atlas hist. de Le Sage, tableau XI et XXII.

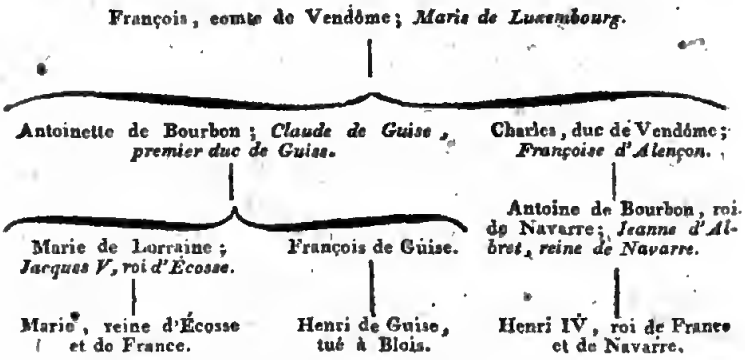

Il y avoit une alliance avec la maison de Médicis par Anne de La Tour, femme de Jean Stuart, duc d'Albanie, petit-fils de Jacques II, roi d'Écosse, trisaïeul de Marie, reine de France

d'Anne, les reconnut elle-même à sa mort, en déclarant Jacques VI, fils de notre Marie, roi d'Angleterre. Jacques V, son père, étoit fils de Marguerite d'Angleterre, fille aînée de Henri VII, et par conséquent elle étoit petite-nièce de Henri VIII (1).

A peine la princesse d'Écosse vit-elle le jour, qu'elle éprouva la première atteinte du malheur auquel elle étoit destinée. Elle perdit son père sept jours après sa naissance. Il mourut, avec soupçon de poison, le 23 (2) novembre 1542,

(1) ..... HENRI VIII, roi d'Angleterre.

Henri VIII ; *Anne Boleyn.*	Marguaritte d'Angleterre ; *Jacques IV, roi d'Écosse.*
Elisabeth, reine d'Angleterre, après la mort d'Edouard VI, et de Marie d'Angleterre. Elle avoit le germain sur Marie d'Ecosse, petite-fille de Marguerite.	Jacques V, roi d'Écosse ; *Marie de Lorraine.*
	Marie d'Écosse, reine d'Écosse et de France.
	Jacques VI, roi d'Écosse, successeur d'Élisabeth.

(2) Bucanan dit le 13 décembre ; et, dans un endroit, cinq jours après la naissance de Marie, et plus bas huit jours. Hilarion de Coste dit le 15 novembre ; et David Chambers dit que Jacques V mourut sept jours après la naissance de sa fille. Le lecteur préfèrera, s'il veut, les dates de Bucanan, dont l'inexactitude est prouvée (mais j'ai adopté celle d'Hilarion de Coste, parcequ'il est communément très exact en ces matières. Labbe, ni Anselme, ne datent point sa naissance. D'autres la datent du

et elle se trouva reine le huitième jour de sa vie, sous la tutelle de Marie de Lorraine-Guise, sa mère, assistée de quatre seigneurs écossais.

L'Angleterre d'un côté, et la France de l'autre, pensèrent aussitôt à se disputer la conquête de la reine d'Écosse. Henri VIII, par cette aillance, ajoutoit à ses États un royaume que les Anglais avoient dans tous les temps regardé avec un œil d'envie; et la France prétendoit conserver un allié qui l'avoit toujours fidèlement servie contre une puissance rivale. Les Anglais pensoient à acquérir; et les Français à ne rien perdre. Le mariage de Marie devint l'objet d'une négociation importante; Henri VIII lui offroit Édouard son fils aîné; François I, un asile et des secours. Il n'y avoit pas à balancer dans le choix. En acceptant les offres de l'Angleterre l'Écosse perdoit ses rois, et le prix de tout le sang qu'elle avoit répandu depuis tant de siècles, pour n'être pas une province d'Angleterre, et n'avoir pas ses ennemis pour maîtres. La religion y couroit autant de dan-

---

15 décembre. Jacques V étoit un très grand prince; et Bucanan, qui lui donne les plus grandes vertus, détruit lui-même sa critique, puisqu'il n'oppose à ses vertus que sa sévérité et son amour pour l'argent. Voyez Bucanan, livre 14, p. 514.

ger que le gouvernement. Henri VIII, qui s'étoit soustrait à l'empire du pape, n'eût pas manqué d'établir sa suprématie en Ecosse. Cependant les Anglais s'y firent un puissant parti, et la princesse leur fut promise malgré les partisans de la France et la reine mère. Elle résista constamment aux Anglais. Marie fut couronnée à Sterling, en présence de Jacques Hamilton, comte d'Aran, héritier présomptif de la couronne (1), nommé vice-roi d'Écosse, et des grands qui avoient été choisis pour présider à son éducation (2). Mais les Écossais, tranquillisés du côté de l'Angleterre, se divisèrent entre eux. David Berthon (3), dit le cardinal de Saint-André, avoit auprès de la reine mère un crédit extraordinaire; il prétendit en profiter et régner sous son nom. Hamilton étoit un petit génie, inconstant, irrésolu, peu capable de soutenir le poids du gouvernement. Il se joi-

(1) Il étoit petit-neveu de Jacques II.

(2) C'étoient Guillaume Gran, Jean d'Arskin, Jean Lendesy, et Guillaume Lewiston.

(3) Bucanan, liv. 15, p. 540, en fait un étrange portrait. Il étoit à peu près du caractère du cardinal de Lorraine; homme d'esprit, intrigant, ambitieux, avare, livré à ses plaisirs, et grand persécuteur des luthériens. Le président de Thou ne contredit point Bucanan.

gnit au cardinal de Saint-André, quoique ce dernier eût employé tous les moyens imaginables pour prendre lui-même la qualité de vice-roi, au préjudice d'Hamilton, ayant même fait paroître un faux testament, où Jacques V. lui donnoit ce titre. Mathieu Stuart, comte de Lenox, frère de d'Aubigny, étoit passé de France en Écosse pour y rétablir la tranquillité. Le cardinal de Saint-André et la reine douairière se servirent utilement de Lenox pour rétablir le calme en Écosse; il fut même amusé pendant quelque temps de l'espérance d'épouser la jeune reine.

En 1543, François I envoya en Écosse Jacques Ménage, seigneur de Cagni, conseiller au parlement de Rouen, et Jacques de La Brousse, pour y renouveler l'alliance de la France avec l'Écosse, traiter du secours contre l'Angleterre, et du mariage de la jeune reine avec un prince d'Écosse. La commission des ambassadeurs est du 25 juin 1543; et le savant Ménage (1), duquel j'emprunte ces faits, paroît avoir eu sous les yeux les instructions et les mémoires secrets

(1) Remarques sur la vie de Guillaume Ménage, dans le sommaire de la vie de Jacques, p. 295. M. de Thou donne mal à J. Ménage le nom de *Ménager*.

qui leur furent donnés, et qu'il date du 27 juin 1543, et du 12 février de l'année suivante, nouveau style. Ménage et La Brousse avoient ordre de proposer le mariage de la reine, Marie d'Écosse, avec le comte de Lenox. La proposition fut même acceptée vers la fin d'octobre 1543; et les articles de ce mariage signés de la reine Marie, du cardinal de Saint-André, du comte de Lenox et de nos deux ambassadeurs, et scellés de leurs sceaux, furent déposés entre les mains de Jacques Ménage. Mais, ajoute son historien, François I n'avoit pas dessein que ce mariage se fît. Ce n'étoit que pour écarter les projets des Anglais qu'on prit ce détour. Il observe que la reine douairière d'Écosse, de la maison de Guise, prit dans ce traité de 1544 le nom de *Marie de France*, veuve de Jacques V, roi d'Écosse. Le cardinal de Saint-André étoit bien éloigné de se faire un maître. Il cabala contre lui à la cour de France, où les Lorrains avoient déjà beaucoup de pouvoir. Montgommery fut envoyé en Écosse pour instruire la cour du fond des affaires. Il étoit l'ennemi de Lenox; cependant il en agit avec beaucoup de générosité; mais cela ne servit de rien: les calomnies du cardinal de S. André réussirent, et Lenox fut obligé de se retirer en An-

gleterre (1). Ce succès coûta cher aux partisans du vice-roi Hamilton et du cardinal. Les Anglais firent une nouvelle incursion en Écosse, et y ravagèrent quelques provinces. Le comte de Montgommery, qui étoit venu à la tête de cinq cents hommes de cavalerie seulement, n'y fit rien de décisif, et n'empêcha pas que l'Écosse ne fût exposée au pillage des Anglais. Au lieu de chercher à calmer les désordres intérieurs, le cardinal Bethon, s'armant d'un zèle déplacé, fit des recherches sévères contre les Luthériens. S'il faut en croire Bucanan, on punit du dernier supplice quatre hommes dans la ville de Perth, parcequ'ils avoient mangé de la viande un jour défendu. Une femme grosse, qui n'avoit pas voulu se recommander à la Vierge, fut aussi condamnée à mort, et exécutée tout enceinte qu'elle étoit. Enfin la lecture du nouveau

(1) Il y épousa Marguerite de Douglas, fille d'Archambaud de Douglas, comte d'Anguse, et de Marguerite, reine douairière d'Écosse, fille de Henri VII. De ce mariage naquit, entre autres enfants, Henri, comte d'Arnley, qui épousa depuis Marie, douairière de France, reine d'Écosse, et fut père de Jacques VI, roi d'Écosse. La maison de Douglas, alliée à celle des Stuart, des Hamilton, et à celle d'Yorck, est une des premières d'Écosse, et est célèbre par ses disgraces, autant que par sa splendeur. Ils ont eu en France le titre de ducs de Tours. Guillaume et Charles sont inhumés à Saint-Germain-des-Prés à Paris.

Testament, aussi-bien que celle de l'ancien, devint un crime capital. La sévérité du cardinal, autorisée par le vice-roi Hamilton, souleva bien des esprits. Le supplice de Georges (1) Sephocard, condamné au feu, exécuté contre l'ordre même du vice-roi, acheva d'indisposer la noblesse, indignée des entreprises du cardinal; et, tandis que les ecclésiastiques vantoient son zèle et son intrépidité à venger l'Église, il se forma une conspiration violente contre lui, de laquelle il fut la victime. Il fut poignardé dans son palais de S. André, et son corps jeté dans l'endroit même d'où il avoit regardé la mort de Sephocard (2), qui l'avoit, dit-on, ainsi prédit au supplice. Les meurtriers se retirèrent en France. Ils y furent arrêtés par ordre du roi, et enfermés au Mont Saint-Michel, sous la garde de Montbrun; mais ils trouvèrent le moyen de se sauver. Leur évasion fut attribuée à Montbrun, auquel on se contenta d'ôter la garde de

(1) De Thou, liv. 3, sous l'an 1547, l'appelle Georges Wishart. Au reste il suit Bucanan, qui entre dans un long détail de la mort de ce Luthérien, liv. 15, depuis la page 536 jusqu'à la page 541 de l'édition in-8° de 1643. La mort de Sephocard fit en Écosse à peu près le même effet qu'avoit produit celle d'Anne Dubourg en France.

(2) Bucanan, p. 542. De Thou, liv. 3, p. 170.

cette place. Tout cela ne fit qu'augmenter les troubles du royaume. Léon Strozzi, dit le prieur de Capoue, réduisit les conjurés, et chassa les Anglais ; mais il s'en retourna en France, chargé des dépouilles du cardinal de Saint-André, et suivi de plusieurs prisonniers anglais. Après des évènements variés, où l'Écosse et l'Angleterre eurent tour à tour l'avantage, le mariage de la jeune reine avec le dauphin François fut enfin résolu. Il fut en partie l'ouvrage du cardinal de Lorraine, qui y voyoit l'agrandissement de sa maison, et l'augmentation de son crédit à la cour ; et d'ailleurs il n'y avoit pas de princesse qui parût plus digne du dauphin, de quelque côté qu'on envisageât l'alliance. Les nœuds de celle qui subsistoit depuis huit cents ans avec l'Écosse se resserroient. On ôtoit à l'Angleterre des États dont l'union l'eussent rendue plus redoutable que jamais ; et le dauphin acquéroit un trône qui alloit passer dans la maison de France, et en augmenter le pouvoir et l'éclat. Voilà tout ce qu'on pouvoit humainement envisager de plus heureux. Le crédit des Lorrains, que redoutoient quelques politiques, pouvoit recevoir de justes bornes sous le règne d'un jeune roi et absolu dans ses États. La mort inopinée de Henri II, et les suites de ce mariage,

qui furent le principe fatal de nos divisions, en devenant celui de l'ambition des Guises, et du malheur même de la princesse, étoient des secrets que la Providence pouvoit seule pénétrer. La jeune reine, accompagnée de Jacques Stuart son frère naturel, de Jean Areskins, et de Guillaume Lewiston, s'embarqua sur la flotte que le roi tenoit toute prête à Leith; et après une navigation longue et périlleuse, par les détours qu'on prit pour éviter les attaques des vaisseaux anglais, elle aborda en Bretagne, et fut conduite à petites journées à la cour. Elle n'étoit encore âgée que de six ans. Elle trouva enfin une retraite tranquille en apparence; et sa jeunesse ne fut plus exposée à toutes les agitations auxquelles elle l'avoit été dès l'instant de sa naissance. Elle devint bientôt le sujet de l'admiration de la cour du monde la plus polie; chaque année ajoutoit à sa beauté et à ses talents. Le siècle où elle brilla en France n'a point eu de poëtes qui n'aient parlé d'elle comme de la plus belle personne qui eût existé. L'Hospital, du Bellay, Ronsard, Daurat, Baïf, Desportes, Duperron, lui donnent tous les traits de la beauté même; et Brantôme a, pour ainsi dire, voulu enchérir sur leurs éloges. Il l'avoit vue, et il s'y connoissoit. Tous se réunissent à

vanter en elle les yeux les plus touchants, un regard enchanteur, un teint dont la blancheur étoit éblouissante, une bouche dont les Graces même avoient formé le tour, une taille faite pour tous ces charmes, et dans toutes ses actions des agréments infinis, et cet art de plaire qui surpasse la beauté même. Ce qu'on dit de son génie n'est pas moins surprenant. Bucanan, qui a dit tant de mal de sa conduite, a dit tout ce qu'on peut imaginer de bien de son esprit (1). A un jugement net, elle joignoit une intelligence vive, une imagination brillante, une mémoire heureuse, et une facilité d'expression qui n'en diminuoit ni la justesse, ni les agréments. Elle avoit à peine quatorze ans, qu'elle

(1) Voyez le poëme latin de cet auteur, intitulé : EPITALAME sur le mariage de François de Valois et de Marie Stuart. *Silvar. lib.* p. 106 et suiv. de l'édition de Bâle. Il y dit, en s'adressant à l'époux :

Aspice quantus honos frontis, quæ gratia blandis
Interfusa genis, quam mitis flamma decoris
Fulgeret ex oculis, quam conspiravit amico
Fœdere cum tenerâ gravitas matura juventâ,
Lenis, et angustâ cum majestate venustas!
Pectora nec formæ cedunt exercita curis
Palladiis, et pierias exculta per artes
Tranquillant placidos, sophia sub judice, mores.

Voyez aussi les Poésies de Baïf, liv. 7 des *poëmes*, fol. 192 et suiv. Le beau poëme du chancelier de l'Hospital, etc.

écrivoit et parloit déjà plusieurs langues; et à sa mort elle en possédoit six, sa langue maternelle, à laquelle elle donnoit même un agrément qui ne lui est pas naturel; l'*anglais*, le *français*, l'*espagnol*, l'*italien* et le *latin*. Dans son enfance, elle prononça une harangue latine, en présence de toute la cour, avec des graces et une fermeté de mémoire surprenante: le sujet de ce discours étoit, *qu'il est bienséant aux femmes d'étudier et d'être savantes*. La Croix du Maine dit qu'elle la traduisit depuis en français. Et dès l'an 1555, un auteur (1), qui lui dé-

(1) Cet auteur est Antoine Foulquier (et non Fouchin, comme le nomme Brantôme) de Chaulny en Vermandois, duquel l'ouvrage, dédié à madame Marie, *princesse d'Écosse*, parut à Paris, chez André Wechel, en 1557. Dans l'épître dédicatoire datée à Paris, le 12 mai 1555, l'auteur, après avoir dit qu'il dédie son livre à la princesse, comme à une personne *divinement prédestinée, non seulement pour l'amplification de notre langue, mais aussi pour l'illustration et honneur de toute science*, ajoute *qu'elle en donna un certain présage, alors qu'en la présence du roi, accompagné de la plupart des princes et seigneurs de sa cour*, elle *soutint, par une oraison bien latine*, et défendit, *contre la commune opinion, qu'il étoit bienséant aux femmes de savoir les lettres et arts libéraux, auquel endroit je dirois* (continue-t-il) *en quelle admiration d'un chacun vous auriez été ouïe, quel jugement auroit été fait, et quelle espérance auroit été conçue de vous par toute cette si noble compagnie, si je le pouvois dire sans soupçon de flatterie.* C'est, après l'avoir comparée à *Germanicus*, petit-fils

dia un ouvrage intitulé : *la Rhétorique Française*, lui disoit, « que s'il avoit été assez heu-« reux pour avoir le discours latin, ou plutôt « la traduction française qu'en avoit faite la prin-« cesse, il n'auroit pas eu besoin d'aller cher-« cher ailleurs les exemples et les modèles dont « son ouvrage étoit susceptible. » Elle aimoit aussi la poésie, s'y amusoit, et y réussissoit. Outre les pièces imprimées qu'on a d'elle, dans les Mémoires de Brantôme, et dans quelques autres écrits du temps, j'ai un poëme (1) manuscrit de

---

d'Auguste, qu'il dit : *Que plût à votre majesté que j'eusse pu finir de cette tant élégante oraison, ou plutôt de la française traduction qu'il vous en pleut faire quelque temps après, il ne m'eût été besoin de chercher des exemples si loin à tant d'espaces et manières de tropes.....*

(1) La pièce contient précisément cent vers de dix syllabes dont voici les six premiers :

« Lorsqu'il convient à chacun reposer,
« Et pour un temps tout souci déposer,
« Un souvenir de mon amère vie
« Me vient ôter de tout dormir l'envie,
« Représentant à mes yeux vivement
« De bien en mal un soudain changement.

Ils se trouvent dans un manuscrit d'Adam de Blacwod Écossais, conseiller au présidial de Poitiers, domestique et agent de la princesse, de laquelle il tenoit sa charge. Il les a traduits en vers latins, et sa traduction a été insérée dans le

cette princesse, *sur la vanité des choses de ce monde*, qui vaut bien les poésies des auteurs de son siècle les plus en réputation. Avec un si grand mérite et tant de talents, il n'est pas étonnant que la jeune reine ait fait la passion du dauphin. Ils furent accordés, et le contrat signé le 19 avril 1558, et mariés le 24 du même mois. La cérémonie s'en fit à Notre-Dame de Paris. Ils furent mariés (1) sur un théâtre dressé à la porte de l'église : étant entrés ensuite dans le chœur, ils entendirent la messe. Le

---

Recueil de ses œuvres, publié par Naudet, à Paris, in-4°, 1644, chez Sébastien Cramoisi. *V.* la Bibliothèque du Poitou, tome 3, dans l'article d'Adam de Blacwod.

(1) Suivant l'usage, et pour rendre la célébration d'autant plus publique, Jacques V, roi d'Écosse, père de Marie, épouse Madeleine de France, fille de François I, sa première femme (en 1536), devant le portail de Notre-Dame de Paris. Le mariage de Henri IV et de Marguerite de Valois, sa première femme, se fit aussi sur un théâtre, à la porte de l'église, suivant cet usage, et non pas pareeque Henri étoit alors huguenot, comme le croient bien des personnes. C'étoit par la même raison de *publicité* que les mariages de nos rois se célébroient autrefois *les jours d'une grande fête*, ou les *dimanches*. Avant la publication des bans, les mariages se faisoient ordinairement *à la porte de l'église*; et il y a, dans notre ancienne histoire, des exemples de mariages célébrés *devant les juges royaux*. *Voy.* Grég. de Tours, *liv. 4 de son Histoire des Francs*, où il parle du mariage d'Antarchius avec la fille d'Usus : ce qu'il en dit mérite attention.

dîner étoit préparé à l'évêché; et après le dîner, les époux, suivis de toute la cour, allèrent au palais, où il y eut bal paré, et où le mariage fut consommé, le lit nuptial y ayant été préparé (1). Elle parut si belle le jour de la célébration de son mariage, qu'il n'y eut personne à la cour qui ne regardât le dauphin comme le plus heureux (2) de tous les princes; et dans un siècle où l'amour et la galanterie donnoient bien des libertés, il se trouva des courtisans assez hardis pour ne pas dissimuler qu'ils envioient le sort du jeune François, et qu'ils achèteroient son bonheur aux dépens de leur vie. Elle fit son entrée dans Paris trois jours après le roi son époux. François l'avoit faite à cheval. La reine la fit dans une litière. Elle y étoit dans le fond, et Marguerite de Valois, reine de Navarre, sa tante, sur le devant (3). Au milieu des éloges et des acclamations, le félicité de la reine-dauphine (car elle prit ces titres) sembloit parfaite. Les Écossais ne purent refuser la couronne et

(1) Baïf, sixième livre des Poëmes, *fol.* p. 194.

(2) Brantôme, *Dames illustres de France*, p. 119.

(3) Salmon Macrin a fait la description de cette entrée, dans ses Poésies, p. 555 du Recueil de Gruter, tome 1.

le sceptre à l'époux de leur reine, et ils les lui envoyèrent peu de temps après le mariage (1). Le bonheur de Marie fut de peu de durée; on peut même dire qu'il ne fut jamais réel. Tandis qu'on amusoit à la cour la jeune princesse par des ballets et des spectacles, la France, ayant perdu Henri II, devint, pour ainsi dire, la proie de l'ambition des Guises et de celle de la reine mère. Les partis se formoient; l'esprit de trouble et de faction germoit. Marie, parmi ces orages, ne jouissoit que du vain nom de reine d'Écosse, aussi-bien qu'en France, et les Lorrains, qui y exercoient un pouvoir absolu sous le nom de leur nièce, et par le moyen de la régente, sœur du cardinal et du duc de Guise, y entretenoient le trouble et la confusion. Ce furent les deux frères qui conseillèrent les voies de rigueur qu'ils exerçoient en France. On publia des édits violents contre les protestants d'Écosse, et Nicolas Pellevé, évêque d'Amiens, depuis cardinal, si fameux par ses écarts, et l'un des chefs de la ligue de France, fut envoyé pour faire exécuter ces édits avec La Brousse. Ils voulurent, en arrivant, forcer tous les Ecossais d'aller *à la messe*. La régente fit des remon-

(1) En 1548. Bucanan, liv. 15, p. 561.

trances et ne fut point crue; aussi catholique et plus chrétienne que ses frères, elle vouloit qu'on n'employât que la prudence et la douceur, et elle se vit réduite à employer le fer et le feu, comme on faisoit en France depuis longtemps. Cette conduite eut les mêmes suites, parceque les principes que Dieu a établis sont les mêmes pour tous les hommes et dans tous les temps. La religion en étoit le prétexte dans l'un comme dans l'autre royaume. Pendant les secousses qu'ils avoient à souffrir arriva la mort de Marie, fille de Henri VIII, et de Catherine d'Aragon, reine d'Angleterre. La jeune reine d'Écosse prit le titre de *reine d'Angleterre* (1), comme héritière légitime, et à l'exclusion d'Élisabeth, fille d'Anne Boleyn, que les catholiques prétendoient faire regarder comme bâtarde et incapable de succéder. L'ambassadeur d'Angleterre, qui s'en plaignit comme d'une injure faite à sa maîtresse, obtint, pour toute réponse, *qu'on y pourvoieroit.* Mais on

(1) Ce fut alors qu'elle prit pour devise *deux couronnes*, avec ces mots : ALIAMQUE MORATUR, elle en attend une autre. Elle servit apparemment de type ou de modèle à la devise de Henri III, qui étoit aussi *deux couronnes*, avec ces mots : MANET ALTERA COELO. Marie et Henri ne furent pas plus heureux l'un que l'autre.

ne changea rien, ni aux armes (1), ni aux qualités. On publia même quelques écrits, où Marie soutenoit ses droits, et fondée sur celui de la nature et l'ordre successif, sur le jugement rendu contre la répudiation de Catherine d'Aragon, et sur la nullité du mariage d'Anne Boleyn, mère d'Élisabeth. L'éclat chimérique de ces titres ne servit à la jeune reine qu'à la conduire au précipice. La politique ferme et sage l'emporta. Le jeune roi quitta même le titre de roi d'Angleterre par le traité du 23 juillet 1559. La régente d'Écosse, mère de Marie, étoit morte au mois de juin 1560. François II, amant passionné de son épouse, mourut au commencement du mois de décembre de la même année. Marie, en perdant la couronne de la France, qu'elle portoit, se vit presque réduite à *des titres*. Le calme établi en Angleterre, et l'autorité que s'étoit acquise Élisabeth, ne permettoient pas que Marie pensât sérieusement au trône d'Angleterre; et les troubles où

(1) Marie Stuart, reine de France et d'Écosse, prit les armes d'Angleterre, et les fit joindre et écarteler avec celles d'Écosse, et poser publiquement à Paris, en plusieurs lieux et portes, par les hérauts du dauphin de France, lorsqu'il épousa ladite Marie, avec les titres qui s'ensuivent, FRANCISCUS ET MARIA *Dei gratiâ Rex, et regina Franciæ, Scotiæ, Angliæ, et Hiberniæ.*

étoit l'Écosse, avec la dureté du climat comparé à celui de la France, ne lui donnoient que de l'indifférence pour un pays sauvage et un État agité. La qualité de *reine douairière de France* étoit le bien le plus réel dont elle jouit. Elle s'en seroit contentée, si la politique de Catherine de Médicis et celle du cardinal de Lorraine le lui eussent permis. Médicis craignoit que les Guises ne continuassent de régner sous le nom de Marie, en lui faisant épouser Charles IX; et les Guises vouloient s'en faire un appui en Écosse, et écarter une princesse qui étoit devenue un obstacle à leur faveur. Elle fit tout ce qui dépendoit d'elle pour rester en France; mais il fallut obéir à son sort, et elle fut obligée de partir et de s'embarquer pour repasser dans ses États : ce ne fut, dit Brantôme, qu'à son grand regret. « Hélas ! « dit-il naïvement, elle n'y avoit aucune envie « ni volonté. Je lui ai vu dire souvent, et ap« préhender comme la mort ce voyage, et de« sirer cent fois de demeurer en France simple « douairière, et de se contenter de la *Touraine* « et du *Poitou* pour son douaire, plutôt que « d'aller régner en son pays sauvage : mais mes« sieurs ses oncles, aucuns, et non pas tous, le « lui conseillèrent, voire l'en pressèrent. » On

dit que le cardinal de Lorraine, ajoutant l'avarice à la dureté de sa politique, voulut l'engager à lui laisser en dépôt les pierreries et les bijoux qui lui appartenoient, pour éviter, disoit-il, les risques de la mer. *Eh! que m'importe*, lui répondit la jeune reine, *qu'ils périssent, si je péris avec eux ?*

Ce qu'ajoute Brantôme mérite attention. « Si, lors de son départ, dit-il, le roi Charles « son beau-frère (1) fût été en âge accompli, « comme il étoit fort petit et jeune, et s'il fût « été en l'humeur et amour d'elle, comme je l'ai « vu, jamais il ne l'eût laissé partir, et réso- « lument il l'eût épousée; car je l'en ai vu telle- « ment amoureux, que jamais il ne regardoit « son portrait qu'il n'y tînt l'œil tellement fixé « et ravi, qu'il ne l'en pouvoit ôter et rassasier, « et dire souvent que c'étoit la plus belle prin- « cesse qui naquit jamais au monde, et tenoit « le roi son frère par trop heureux d'avoir joui « d'une si belle princesse. » (Brantôme, p. 125)... Ces sentiments du jeune roi donnèrent peut-être lieu au bruit qui se répandit jusque dans les cours étrangères des propositions de mariage

(1) Brantôme ne parle jamais autrement. C'étoit un dialecte italien qui s'étoit introduit à la cour depuis Catherine de Médicis

de la reine d'Écosse avec Charles IX. Ce qui s'en publia fit une telle impression, que l'on craignit que le roi des Romains (Maximilien), auprès duquel l'évêque de Rennes négocioit le mariage d'Anne sa fille aînée, avec Charles IX, ne l'objectât à ce prélat. Cela se prouve par une lettre de Catherine de Médicis à l'ambassadeur, du 7 juin 1564. « Quant au mariage du roi, « monsieur mon fils, y dit Catherine, avec la « reine d'Écosse ma belle-fille, tant s'en faut « qu'il soit vrai, qu'il ne m'en a jamais été « parlé, ni mis chose en avant qui en a pprohe. « Vous le pouvez ainsi dire à tous ceux qui « vous en parleront.» Elle avoit déjà écrit dans les mêmes termes en décembre 1563. Il est certain que ce projet, peut-être formé par les Guises, étoit très opposé aux vues de la reine mère, naturellement ennemie de la reine d'Écosse. Elle partit de France sur la fin du mois d'août 1562, et alla à Calais, accompagnée des Guises ses oncles et d'une partie de la cour; elle y resta six jours, et s'embarqua le septième dans la galère de Mevillon.

A peine étoit-elle sortie du port, qu'elle vit un vaisseau périr, et les gens de l'équipage se noyer à ses yeux. *Quel funeste augure*, s'écria-t-elle! Elle s'appuya en même temps sur la

poupe de la galère; puis, fondant en larmes, elle se mit à regarder le port, ne cessant de s'écrier, à mesure qu'elle s'en éloignoit: *Adieu France, adieu France!* Ce qu'elle fit pendant près de cinq heures, et jusqu'à la nuit, qu'en se retirant elle répéta encore: *Adieu donc, ma chère France, je ne vous reverrai plus* (1)! Elle ne voulut point souper, et fit placer son lit sur la traverse de la galère; et, s'étant couchée, elle dit au pilote de l'avertir, sitôt qu'il seroit jour, si l'on pouvoit encore découvrir la France. Son ordre fut suivi; la galère n'avoit pas beau-

(1) Dans un manuscrit de la Bibliothèque du roi, qu'on assure avoir appartenu au fameux duc de *Buckingham*, et cité par l'auteur *de l'Anthologie française*, on trouve cette CHANSON, faite par la princesse, lorsqu'elle perdit de vue les côtes de France,

ADIEU, plaisant pays de France,
O ma patrie
La plus chérie,
Qui as nourri ma jeune enfance!
Adieu France, adieu mes beaux jours!
La nef, qui déjoint nos amours,
N'a ci de moi que la moitié:
Une part te reste; elle est tienne,
Je la fie à ton amitié;
Pour que, de l'autre, il te souvienne.

Cette chanson se trouve aussi dans le Journal de Verdun, février 1766, p. 140, avec quelques autres extraits de *l'Anthologie française.*

coup avancé; elle se leva, regarda la France de nouveau, et recommença ses plaintes et ses adieux. A son arrivée en Ecosse, il s'éleva un brouillard si épais qu'il fallut jeter l'ancre en pleine mer, et employer la sonde pour savoir où l'on étoit. Sans cette précaution la galère eût péri. Ce brouillard donna matière à de nouveaux présages sur la situation des affaires de l'Écosse. On débarqua au Petit Lit (1); et de là la reine alla à l'Islebourg, montée sur une méchante haquenée. Comparant cette voiture à celles de France, elle ne put s'empêcher de renouveler ses regrets, aussi-bien qu'à une pitoyable aubade que cinq ou six cents habitants de l'Islebourg, que Brantôme appelle marauds (2), lui donnèrent le soir de son arrivée. Le lendemain il s'en fallut peu que son aumônier ne fût tué, et il n'échappa qu'en se sauvant dans la chambre de la reine. Jusqu'ici on ne sauroit

(1) Ou petit Loc, Parvus Locus.

(2) *Maraud*, c'est-à-dire, *misérable*, *gueux*, *mendiant*. En Poitou, les pauvres qui demandent l'aumône vous disent: *Faites la charité à ce marand*, *à cou maraud*. Je crois ce mot dérivé du latin, *miserandus*. De là *marauder*, *aller à la maraude*, chercher à butiner comme les gueux, à moins d'en chercher l'étymologie dans le mot *marra*, outil dont se servent les *vignerons*.

rendre Marie responsable de ses malheurs, et lui reprocher, comme le font les protestants (1), le caractère de galanterie, l'habitude au plaisir, et ce ton de liberté que lui avoit donné son éducation à la cour de Henri II; c'est une sévérité qui va jusqu'à la passion, et à l'esprit de parti. On ne trouve aucun libelle qui touche à sa conduite tant qu'elle régna en France, dit un auteur célèbre par ses recherches, au moins ne s'en trouve-t-il aucun avoué par les protestants. Si elle souffrit l'hommage que lui rendit Damville, depuis maréchal, duc de Montmorenci et connétable de France, qui l'aimoit et la suivit en Écosse, et si elle déclara même qu'elle l'épouseroit volontiers si la mort d'Antoinette de La Marck, fille du duc de Bouillon, le mettoit en état de se remarier, il ne faut attribuer cette conduite et cet aveu imprudent qu'à la forte envie de rester en France, et de s'y faire des créatures dans une maison qui balançoit le pouvoir de celle des Guises, et à la liberté des mœurs de son temps. Mais fut-elle aussi innocente depuis son retour en Écosse qu'elle l'avoit été jusqu'à la mort de

(1) Jurieu, dans l'*Histoire du papisme*, tome 2.

François II (1) ? C'est un problème que l'on ne sauroit résoudre que par l'examen impartial des faits publiés par les historiens. Qu'on s'en rapporte aux écrivains catholiques zélés, Marie est une sainte, sa conduite est pure, sans tache ; il n'est point de louanges que ne lui prodiguent Adam Blackwod son domestique (2), Sanderus, Bosius, Florimond de Raymond, le jésuite Maimbourg, partisan, par état, de Marie, et et ennemi d'Elisabeth, Le Laboureur même dans ses additions sur Castelneau. Je ne parle ni de Brantôme, ni de Hilarion de Coste, ni du jésuite Caussin (3). Le premier s'exprime plutôt en homme pénétré de passion qu'en historien ; les deux autres ne peuvent être regardés que comme des panégyristes de profession. Ce n'est pas non plus dans Bucanan qu'il faut chercher ce génie impartial qui ne tient à rien qu'à la vérité. Il écrivoit sous Elisabeth à la-

(1) Car il y a une méchanceté abominable à lui supposer des galanteries avec le cardinal de Lorraine, son oncle, comme l'ont fait quelques protestants dans des libelles désavoués par les protestants mêmes.

(2) Conseiller au présidial de Poitiers. *Vid. sup.*

(3) Dans sa *Cour sainte*, t. 5, p. 511, à la suite de la vie romanesque de *Clotilde*.

quelle il vouloit faire sa cour. C'est, dit-on, un ingrat, un calomniateur; les emportés ajoutent, un hérétique (1). Laissons ces objections sans réponses, quoiqu'il y en ait. Consultons Cambden et de Thou. Il paroît certain que lorsque Marie passa de France en Ecosse, Elisabeth dut prendre ses mesures pour conserver la paix dans ses États. L'Espagne et la cour de Rome ne cherchoient que l'occasion de la troubler, et quoiqu'on eût vu la nation se soulever contre le pape (2), sans quitter la messe, sous Henri VIII; abandonner et la messe et le pape sous Edouard VI; retourner à la messe et reconnoître le pape sous le règne de Marie, et rejeter le pape et la messe sous Elisabeth; tous les esprits n'étoient pas tellement subjugués qu'on ne pût faire naître quelques révolutions en matière de religion. La politique ne sauroit

(1) S'il falloit en croire Jules Scaliger, Bucanan auroit raison. On lui fait dire, dans le Scaligerana : *Lorsque j'étois en Écosse, elle étoit en mauvais ménage avec son mari, à cause de la mort de ce* David. L'histoire de Bucanan est très vraie : *elle ne parloit point avec son mari..... C'étoit une belle créature !*

(2) Ces diverses révolutions arrivèrent dans l'espace d'environ trente ans. Cela suppose que ce qu'on dit de l'opiniâtreté des Anglais n'a pas grand fondement.

être trop attentive à écarter l'esprit de parti.

Quoique jeune et habituée aux amusements et aux plaisirs, la reine d'Écosse se piquoit surtout beaucoup de catholicité. La maison de Guise, qui dirigeoit la conduite de cette princesse, en la sacrifiant à son ambition, ne parloit que de religion. Elle étoit obsédée d'esprits turbulents qui animoient son zèle et réveilloient ses prétentions. On peut donc croire que si en effet Elisabeth eût pu se rendre maîtresse de Marie sur sa route de France en Ecosse, sans alarmer la France et ses autres ennemis, elle l'eût fait. Mais il ne paroît point qu'elle l'ait entrepris. Marie, quoique mal accompagnée, arriva sans le moindre obstacle dans ses États; ainsi, il est faux qu'Elisabeth ait commencé par attenter à sa liberté. Elle prit même la voie de la négociation avec elle, et lui envoya des ambassadeurs pour la féliciter sur son arrivée. On entendit dire plus d'une fois à Elisabeth, et elle écrivit même à la reine d'Ecosse: « que ses États « alloient être enrichis et décorés par son arri« vée, par l'éclat de sa beauté, et par ses vertus « et bonne grace. » Marie répondit à ces procédés, et ce fut à cette occasion qu'elle lui envoya pour présent, en 1564, un gros diamant taillé en cœur, qui fut accompagné de beaux

vers latins de Bucanan (1), où l'auteur compare au diamant la sincérité et la pureté du cœur et des intentions de la reine d'Ecosse. Les deux reines vécurent long-temps dans une union apparente ; il est vrai que les propositions de mariage faites à Marie par le prince d'Espagne don Carlos, l'archiduc Charles d'Autriche, le duc de Ferrare, et plusieurs autres princes d'Italie, inquiétèrent Elisabeth; que la jalousie d'état s'en mêla, et que les deux reines régnantes dans une même île, et par cela seul rivales,

---

(1) La pièce finit par ces vers. Le poëte y fait parler le diamant.

O si fors mihi faxit utriusque
Nectam ut cordæ adamantinâ catenâ,
Quam nec suspicio æmulatione,
Livore, aut odium, aut senecta solvat!
Tam beatior omnibus lapillis,
Tam sim clarior omnibus lapillis,
Tam sim carior omnibus lapillis,
Quàm sum durior omnibus lapillis.

Bucanan *operum*, pag. 229 de l'édition de Bâle, in-12.

Élisabeth savoit parfaitement bien la langue latine : elle a même traduit quelques morceaux de Lycophron, le plus obscur des poëtes *grecs*. Elle entendoit aussi l'espagnol, l'italien et le français. Fille du plus savant des rois, elle peut être regardée comme l'une des plus savantes reines. Édouard VI, son frère ; l'infortunée Jeanne *Gray*, à laquelle la reine Marie fit couper le cou à dix-sept ans ; et notre Élisabeth, auroient tenu tête à une université en matière d'érudition.

durent être suspectes l'une à l'autre, et épier réciproquement leurs actions. C'étoit une politique indispensable, une sorte de loi que le voisinage (1) et des intérêts opposés dictoient aux deux princesses. Les droits de Marie devoient rendre Elisabeth attentive à sa conduite; et l'éclat du règne d'Elisabeth avoit de quoi inspirer des soupçons légitimes à Marie; mais attribuer à l'une les troubles de l'Ecosse, plutôt qu'aux démarches imprudentes et au zèle mal-entendu de l'autre et de ses agents, je crois que c'est une injustice. On ne doit imputer qu'à Marie son second mariage avec Henri Stuart, comte Darley, son cousin, fils de Mathieu, comte de Lenox, qu'elle épousa le 28 juillet 1564. Elle n'y fut déterminée que par les charmes de Darley, l'homme le plus beau et le mieux fait de sa cour. Ses oncles l'en dissuadoient. Elisabeth ne s'en mêla qu'indirectement, et à titre d'amie et d'alliée. Elle feignit même de le désapprouver. Et la France n'y donna les mains que parcequ'elle vit les choses si avancées qu'il étoit malaisé de reculer. C'est ce qu'on

(1) L'Écosse n'est séparée de l'Angleterre que par une petite rivière, qui se passe presque à guet, et sur laquelle est bâtie la ville de Warwick.

peut remarquer à travers les expressions ménagées dont se sert Castelneau dans ses excellents mémoires. Les dégoûts qu'elle conçut six mois après ce mariage, avec une légèreté surprenante, n'ont point de motif excusable que son attachement capricieux pour un homme élevé du vil emploi de musicien à la plus intime confiance, et à une faveur injurieuse à la majesté royale et à son époux. Je veux parler de David Riccio, Piémontais, lequel, dit M. de Thou (1), « avoit une maison plus magnifiquement meu- « blée, un train et un équipage plus superbe « que le roi même. » Elle en fit son premier ministre ; elle l'admit à sa table ; elle alloit manger chez lui.

Etoit-ce ménager la délicatesse d'une nation naturellement fière, et celle du cœur d'un époux qui ne voyoit la faveur de Riccio qu'avec chagrin ? Le peuple et les grands sont naturellement portés à haïr un homme qui réunit en lui toute l'affection du prince. Mais cette haine semble autoriser, quand la bassesse du choix peut lui servir de prétexte. Personne n'ignoroit que Riccio, natif de Turin, fils d'un

(1) Thuan. lib. 40. *Voyez* aussi l'*Histoire des Favoris*, de M. Dupuy, sur ce David Riccio ou Riz.

musicien, musicien lui-même et joueur de luth, n'ayant pas fait à la cour de Savoie la fortune à laquelle il s'attendoit, s'étoit mis à la suite du comte de Moret, envoyé ambassadeur en Ecosse, parcequ'il savoit que la reine Marie aimoit beaucoup la musique; qu'il y avoit été quelque temps confondu avec les autres chantres français, et que, par un attachement capricieux et indigne d'une princesse, Riccio, du plus vil état, s'étoit élevé au degré de faveur le plus éminent.

Pendant que ce Riccio tenoit auprès de la reine le premier rang à la cour, d'où il avoit éloigné le comte de Muray, frère naturel de Marie, le roi vivoit relégué au fond de l'Ecosse; et, dans cet exil, il pensa mourir de froid et de faim, ayant été assiégé par des neiges qui lui coupèrent la communication avec les lieux d'où il pouvoit tirer du secours. A la fin, offensé d'une conduite si peu raisonnable, Henri punit l'impudence de Riccio, et le fit poignarder en présence de la reine, qui vit même ensanglanter sa propre robe, qu'elle jeta sur lui pour le garantir des coups. Ce misérable tomba mort à ses pieds. Elle étoit grosse : on remarque qu'elle en conçut une telle frayeur, que Jacques VI, qui fut le prince dont elle accoucha

depuis, ayant reçu dans le sein de sa mère l'impression de cette peur, ne pouvoit soutenir la vue d'une épée nue (1). Marie, qui avoit contre elle son époux et la noblesse du royaume, fut obligée de dissimuler; mais les suites firent voir qu'elle regardoit la mort de sa créature comme le plus cruel des outrages. Elle se sauva d'Édimbourg avec deux cents chevaux, et obligea son mari de la suivre par des menaces violentes. Le cadavre de Riccio, qui avoit été enterré devant la porte d'une église voisine, fut exhumé, et mis dans le tombeau de Jacques V, auprès de ce prince et de Madeleine de France, fille de François I (2). Cette démarche augmenta l'indignation publique.

---

(1) C'est un fait assuré par Malebranche, d'après le rapport du chevalier Digby, qui en parle comme témoin oculaire. Lorsque le roi Jacques le fit chevalier, au lieu de lui donner, suivant le cérémonial de l'ordre, du plat de l'épée sur l'épaule, Jacques le blessa au visage; et, dans ces occasions, il falloit lui conduire la main. *Recherche de la Vérité*, tome 2.

(2) « *Auxit publicam indignationem* quod regina, non contenta hominem *nullis natalibus aut honestis studiis et operâ in publicum insignem* ad tam invidiosos honores evexisse.... de mortui cadaver, quod ante fores templi propinqui sepultum fuerat, de nocte transferendum, ac *in sepulchro regis parentis* (Jacobi V) *ejusque liberorum juxta Magdalenæ Francisci I, regis filiæ paulò antè reginæ*, corpus, collocandum curavit. » (THUANUS, lib. 37, ad ann. 1565., p. 680.)

Les apologistes de Marie n'ont point de moyens recevables pour l'excuser en cette occasion ; aussi les plus prudents gardent-ils le silence. Cambden et Le Laboureur, sur Castelneau, n'osent en parler.

A Riccio succéda le comte de Bothuel (Jacques Hepburn), qu'elle avoit rappelé de son exil avec quelques autres seigneurs pour fortifier son parti. Le roi, exposé à de nouveaux outrages de la part du nouveau favori, se retira à Sterlin. Etant allé voir son père à Glascow, il y tomba malade de la petite vérole, disent les partisans de Marie, ou des suites d'un poison qu'on lui avoit donné (1), dit le président de Thou (2). Marie, pour éloigner les soupçons que cette maladie ne pouvoit manquer de donner, alla trouver Henri, et, se servant du pouvoir qu'avoient ses charmes sur ce foible époux, bannit tout ressentiment de son esprit, et parvint à une réconciliation. Elle fit transporter le

(1) Liv. 40, à la fin de l'année 1566.

(2) Vehementi dolore simul omnes corporis partes invadente correptus est, *liventibus pustulis paulò pòst erumpentibus*, cum tantâ vexatione, ut exiguâ vitæ spe, spiritum duceret. Quod jacobus Abrenethus, usu medendi excellens, de genere morbi rogatus, *à vehementiâ veneni venire*, respondit.

roi à Édimbourg, et le fit loger dans une maison écartée qui appartenoit à Bothuel. Le malheureux prince y fut étranglé dans son lit quelques jours après, avec le seul domestique qu'on avoit laissé auprès de lui.

On prétend que la reine l'avoit comblé de caresses, et qu'elle lui avoit même fait présent d'une bague(1), pour gage de la tendresse qu'elle feignoit la nuit même du meurtre.

Le corps du roi fut ensuite porté dans le jardin ; et, pour ôter la connoissance de tant de crimes, on fit sauter la maison par le moyen d'une mine qu'on pratiqua dans les caves. La reine, feignant de ne rien savoir de tous ces événements, s'en informa, et fit apporter les deux corps, celui de son mari, et celui du valet de chambre qui avoit été étranglé avec lui. Elle regarda long-temps, et avec assez d'attention, mais sans donner aucune marque de douleur ni de joie, et avec une sorte d'indifférence, le corps de son mari (2). Le jour de ce tragique

(1) Le présent d'un anneau est, en Écosse, le gage d'une parfaite réconciliation ; c'est pourquoi Marie en envoya un à Élisabeth, et en donna un à son mari.

(2) Voyez de Thou, livre 40. Il a parfaitement bien peint ce triste évènement, auquel il donne les couleurs les plus vives

évènement fut le 9 février 1567. Les grands d'Écosse furent d'avis qu'on fît au roi de magnifiques funérailles, et c'étoit un dernier devoir dont il sembloit que la reine ne pouvoit se dispenser ; cependant elle le fit inhumer la nuit même sans aucune pompe (1) auprès de David Riccio. Ce sont toutes circonstances que les catholiques zélés pour la mémoire de Marie ne manquent pas de supprimer, et que les protestants mettent dans tout leur jour. Si elles sont fausses, pourquoi n'en pas prouver la fausseté ? Si elles sont véritables, a-t-on dû n'en rien dire ?

On fit aussitôt courir le bruit que le roi avoit été tué par le comte de Muray, frère naturel de la reine, et par le comte de Morton, Jacques Duglas ou Douglas. Pour autoriser ce bruit, on ajouta des faits qui pouvoient l'appuyer. On les trouve dans le président de Thou ; et il les ex-

---

et les plus intéressantes. *Regina, quasi facti ignara ad tumultum excitata mittit..... corpus reginæ jussu, super scamnum inversum extens[illegible] per bajulos in palatum defertur, ubi illud omnium suæ ætatis formosissimum diù, et avidè spectasse dicitur ; nullo in alterutrum judicio, seu doloris, seu lætitiæ signa prodente.* Thuan. loco cit. anno 1567.

(2) Peut-être Marie s'en crut-elle dispensée, *parceque son mari penchoit beaucoup du côté des huguenots.*

pose pour s'assujettir en fidèle historien (1) aux lois de l'histoire, mais sans les adopter. Marie, suivant l'usage, eût dû passer quarante jours sans sortir, et même les fenêtres de son appartement fermées, et sans voir la lumière du jour. Elle alla à une maison royale près d'Édimbourg (2), accompagnée de Bothuel, ouvertement accusé de la mort du roi; et ce ne fut que sur les reproches vifs et libres de Ducroc, qui étoit chargé des affaires de France en Écosse, qu'elle retourna à Édimbourg. Marie y fit travailler à la justification de Bothuel. Mais quel que soit le pouvoir des souverains, ils ne sauroient triompher de la vérité (3): on peut l'opprimer; mais on ne sauroit l'anéantir: elle éclate. Malgré la sévérité des édits publiés contre ceux qui imputeroient la mort du roi à Bothuel, un tailleur de la cour, qui ajustoit un des habits du prince à la taille de Bothuel, ne put s'empêcher de dire que, *suivant l'usage, les dépouilles appartenoient au bourreau.* Il fallut abandonner le projet d'une justification régu-

(1) C'est un roman imaginé dès le temps, et répété par tous les apologistes de la reine d'Écosse.

(2) De Thou, liv. 40, sous l'an 1560.

(3) De Thou, *ibid.* p. 939 de l'édition de Drouard.

lière et juridique. La procédure se termina par un *défi* que publia Bothuel, *adressé à tous ceux qui l'accuseroient de la mort du roi.* Bien des personnes l'acceptèrent, en indiquant le lieu, le jour et l'heure du combat; mais tout cela n'eut point de suite, et cette *pièce implexe* se termina par le mariage de la reine et de Bothuel, lequel fut précédé d'un enlèvement concerté.

On remarque que le comte avoit déjà deux femmes vivantes; l'une qu'il avoit répudiée, et la seconde qu'on obligea de demander sa séparation (1) pour cause d'adultère de la part de son mari. L'archevêque de Saint-André, frère du comte d'Aran, depuis duc de Châtelleraud en France, de la maison des Hamiltons, jugea le divorce, et aida par politique la reine à se perdre. Le mariage célébré révolta tous les esprits. De Thou observe que l'ambassadeur Dueroc (2), quoique attaché à la maison de Guise,

(1) Pour réussir plus facilement devant les juges ecclésiastiques, la femme demanderesse en séparation ajoutoit que Bothuel avoit eu un commerce illicite avec une de ses parentes avant leur mariage. La religion et la politique furent également sacrifiées. De Thou, *ibid.* p. 441.

(2) Crocus *ipse regis legatus, quamvis Guisianis addictus*, constanter venire recusavit, *è dignitate quâ*, etc. Thuan. *ibid.* p. 942.

refusa constamment de s'y trouver, pour ne pas déroger à la dignité de son caractère. L'aveuglement des passions dure d'autant moins qu'il est profond ; le charme se dissipe. Marie ne fut pas long-temps sans reconnoître l'abîme qu'elle s'étoit creusé. Elle travailla elle-même à une dépêche pour sa justification auprès de la cour de France et des Guises ses oncles. Guillaume, évêque de Dublin, en fut chargé. Tout consistoit à représenter « qu'elle avoit été forcée de « se prêter à ce mariage ; que Bothuel avoit « employé contre elle l'artifice et la violence ; « qu'elle étoit plus à plaindre que coupable ; « que Bothuel étoit le seul criminel ; que ce- « pendant elle demandoit pour un époux, d'a- « vec lequel elle ne pouvoit plus séparer ses « intérêts, la même bienveillance et la même « amitié que pour elle. »

Les avis que la cour de France avoit reçus de Ducroc et de ses autres agents, tant d'Édimbourg que de Londres, détruisirent entièrement les idées qu'on vouloit faire adopter ; et pendant qu'elle s'attiroit l'indignation des Anglais et le mépris de la France, en Écosse il se formoit une ligue redoutable contre elle et le comte de Bothuel.

Il paroît qu'il n'eût tenu qu'à elle de se ré-

concilier avec les Écossais, si elle eût voulu abandonner la cause de Bothuel, et ne pas s'obstiner à le faire regarder comme son époux et comme roi. La condition lui fut proposée ; mais elle ne répliqua que par des menaces (1), et répondit « qu'elle préféroit les coups du sort « les plus terribles, et les plus grands malheurs, « *avec lui*, à tous les agréments de la royauté, « *sans lui.* » L'intérêt des Écossais étoit lié à celui de la reine : en lui assurant le trône, ils se mettoient à l'abri du joug de l'Angleterre et d'une domination étrangère. Ils ne pensèrent qu'à se conserver le *petit prince*, Jacques VI, successeur d'Élisabeth, qu'elle avoit eu de Henri Stuart, comte d'Arnley. Ils s'assurèrent de la personne de la reine, qui se vit prisonnière entre les mains de ses sujets. Bothuel échappa à la fureur du peuple, et périt depuis misérablement et dans les horreurs de la démence, de la prison et de l'infamie (2). Marie

(1) Malis præsentibus efferata, potiùs quàm victa respondit : *Se libentiùs cum illo in extremis fortunæ adversantis angustiis, quàm sine eo, in regiis deliciis vitam acturam.* Thuan. lib. 40, ad ann. 1567, p. 951.

(2) Il mourut fou et prisonnier à Dracolme en Danemarck, après avoir fait long-temps le métier de pirate.

fut réduite à abdiquer ses États, et à les remettre au prince d'Écosse son fils, et son éducation à Jacques Stuart, comte de Muray, son frère naturel (1).

La reine fut resserrée très étroitement (2), et on refusa la permission de la voir aux ambassadeurs de France et à ceux d'Angleterre. Elle rompit ses fers quelque temps après (3), par le moyen que lui en donna Georges Douglas, frère utérin du comte de Muray, créé vice-roi. Sa fuite replongea l'Écosse dans de nouveaux troubles. Le vice-roi y eut ses partisans, et la reine fut soutenue par les Hamiltons. L'acte de son abdication fut déclaré nul; mais après la perte du combat de Dombritton, du 13 mai 1568, elle alla chercher une retraite

(1) Les portraits qu'on fait de ce seigneur sont bien différents les uns des autres. Les apologistes de Marie le présentent comme *un monstre de duplicité et de perfidie;* le président de Thou, comme l'homme le plus sincère et le plus droit de son temps. *Moravius ab omni assentatione, pariter et simulatione alienus. . . . . integerrimus, ac priscæ severitatis vir.* Thuan. lib. 37, ad ann. 1563, p. 669 de l'édit. des Drouards.

(2) Dans un château situé au milieu d'une île que forme le lac de Lenox.

(3) Le 2 mai 1568. Le jésuite Caussin, comparant Marie à Susanne, et Georges Duglas à Daniel, parle de cette libération comme d'un miracle, et se rend ridicule.

auprès d'Élisabeth (1). Elle ne l'y trouva pas telle qu'elle l'espéroit. Celle-ci ne crut pas qu'il fût de la prudence de recevoir à sa cour une princesse qui *s'étoit* intitulée *reine d'Angleterre*, et qui prétendoit être l'héritière légitime du trône.

Marie regarda ce refus comme un affront : il en résulta des soupçons, et une secrète mésintelligence entre les deux reines. Élisabeth resta l'arbitre du sort de la reine d'Écosse : elle la retint en Angleterre, sans s'expliquer sur la conduite qu'elle pourroit tenir par la suite. Marie habita d'abord le château de Carlile, ensuite celui de Scheiffeld, depuis 1577 jusqu'en 1585. Elle fut transférée au mois de mars de cette même année au château de Tutlibury, où elle resta jusqu'à la fin de novembre, qu'elle fut enfermée à Chartley. Ses intrigues ou celles de ses partisans en matière d'État et en matière de religion, ses relations avec l'Espagne et la cour de Rome, et ses projets d'un nouveau mariage avec le duc de Nortfolk, Thomas Howard, la firent garder plus étroitement qu'elle ne l'avoit été. Elle fut enfin enfermée

(1) D'autres disent qu'elle avoit dessein de repasser en France ; et j'y vois beaucoup de difficultés.

dans le château de Fothringhaye (1). Le malheur de cette princesse devoit réfléchir sur tous ceux qu'elle épousa. François II mourut prématurément à dix-sept ans ; mylord, comte d'Arnley, son second mari, périt, de la manière dont nous l'avons dit, à vingt-trois ans ; Bothuel n'eut qu'un triste sort, étant mort dans les malheurs de l'exil, de la pauvreté et de la démence ; et l'infortuné duc de Nortfolk, accusé de conspiration contre Élisabeth et contre l'État, eut la tête coupée le 2 juin 1572. Le jugement rendu contre lui fut le premier degré qui conduisit à l'arrêt prononcé contre la reine d'Écosse. On a prétendu, et il y a beaucoup d'apparence, que Nortfolk agissoit de concert avec elle, et sous la direction de Bernardin de Mendoce, ambassadeur d'Espagne. Il est certain que l'ambassadeur fut renvoyé à son maître ; et ceux qui s'intéressoient au sort de la reine d'Écosse la regardèrent comme exposée au plus grand danger qu'elle eût encore couru. Le baron de Busbek écrivoit (2) de Paris à

(1) Au comté de Northampton.

(2) *Lettres de Busbek à l'empereur Rodolphe. Lettre* 31 *à la fin.* Sed nec regina Scotiæ *omnium ut arguitur, conscia,* magno periculo vacat.

l'empereur Rodolphe, au mois de février 1584, en lui parlant de la conjuration formée contre Élisabeth, « qu'on ne doutoit pas de la perte « du duc de Nortfolk. Pour la reine d'Écosse, « ajoute-t-il, qu'on accuse d'être instruite de « tout, elle n'est pas hors de danger. » Il est certain qu'Élisabeth étoit intimement persuadée de l'iniquité de son action; qu'elle employa tous les détours imaginables de sa politique pour en pallier l'atrocité; que si elle se porta à cette extrémité, elle n'en reconnut pas moins le tort qu'elle se feroit chez tous les peuples du monde qui ont quelque idée du droit public. Un souverain qui en fait périr un autre donne un exemple contre lui-même.

Mais si la mort de Marie Stuart (1) est l'opprobre du règne d'Élisabeth, et une tache ineffaçable dans sa vie, on peut dire qu'elle est le plus bel endroit et le triomphe de la reine

(1) C'est cette mort qui a fait dire à un de nos poëtes, en parlant de celle d'Élisabeth :

La mort ne devoit pas tarder si longuement
A terminer les jours de cette horrible peste.
Innocents ne pleurez que ce retardement,
Et laissez aux méchants à pleurer tout le reste.

Maynard, p. 206.

d'Écosse; que jamais cette reine n'eut sur le trône l'éclat réel qu'elle eut sur l'échafaud.

Auberi du Maurier est le premier qui ait écrit, comme une chose certaine, que, tandis que la cour de France sembloit s'opposer de tout son pouvoir à la mort de la reine d'Écosse, elle agissoit secrètement et de concert avec Élisabeth pour la perte de cette princesse infortunée. Le reproche en avoit déjà été fait à Henri III, mais par des écrivains si suspects qu'on n'osoit les en croire. « Les ligueurs, dit « Mézeray, ne laissèrent pas de calomnier le « roi sur cette affaire, et de l'accuser de con- « nivence avec Élisabeth. » Du nombre de ces ligueurs, qu'il ne nomme pas, étoit l'avocat Louis d'Orléans (1). Si l'on n'en avoit pas d'autre témoignage, il ne mériteroit pas d'en être cru. Le jésuite Strada insinue la même chose, en disant que « Bernardin Mendoce, « ambassadeur d'Espagne en France, avoit « écrit à Alexandre Farnèze, que l'objet le « moins réel de la négociation de Bellièvre en

(1) Dans son libelle intitulé : *Second avertissement des catholiques anglais*, fol. 43, verso, de l'édition 1590, chez G. Bichon; et page 58 du *Discours du martyre des deux frères Guise*. Voyez Mézeray, Abrégé chronologique, sous l'an 1587, tome 5, p. m. 487.

« Angleterre étoit la liberté de la reine « d'Écosse ; que Henri III pensoit bien plus « sérieusement à engager Élisabeth à lui mé- « nager un traité avec le prince de Béarn, « le prince de Condé, le vicomte de Turenne « et quelques princes de l'empire (1). » Livré aux systèmes de l'Espagne et de Rome, le jésuite Strada en est encore d'une foible autorité ; mais l'on a aujourd'hui des preuves certaines dans les manuscrits de Loménie. Henri III, qui avoit reconnu qu'il n'avoit rien tant à craindre que la puissance énorme où s'étoit élevée la maison de Lorraine, appréhendoit que la reine d'Écosse, remise en liberté, ne se réunît avec l'Espagne. Élisabeth l'avoit éclairé sur ses vrais intérêts, et lui offroit des secours contre l'Espagne, la ligue et les Guises. La raison d'État, cette raison presque toujours fatale aux malheureux, fit abandonner Marie à la merci d'Élisabeth et de ses autres ennemis. Condamnée depuis trois mois, elle apprit le jour désigné à l'exécution du jugement avec une fermeté qu'on ne sauroit trop admirer. Après la lecture de l'arrêt, qui lui fut faite le 17 février

(1) *Famian. Strada de bello Belgico. Decad.* 2, *lib.* 8, *ann.* 1587, *p.* 480.

1587, elle remercia les commissaires (1) *de la bonne nouvelle qu'ils lui annonçoient*, et répondit à l'un d'eux, qui prétendoit la consoler dans cette extrémité, qu'elle n'avoit pas besoin de consolation; que toute la grace qu'elle demandoit, étoit d'être assistée de son aumônier. Cela lui fut refusé avec dureté; et elle se contenta d'écrire sa confession, et de la faire remettre à son confesseur avec ses dernières volontés. Elle écrivit aussi au roi de France (Henri III), à la reine mère et à madame de Guise. Sa constance parut dans toutes ses lettres. Elle employa le reste de la journée à partager à ses domestiques ce qu'elle pouvoit avoir de bijoux ou d'argent dans sa disposition; chargea Malwin, son maître d'hôtel, de faire ses adieux à son fils; et, après une prière d'environ deux heures, elle demanda qu'on lui servît à souper, et se coucha, « afin, dit-elle, de conserver ses « forces pour le lendemain, et de ne rien faire « qui ne fût digne d'elle. » Elle ne prit qu'un

(1) C'étoient Belé, frère du fameux François Walsingham, et les comtes de Chersbury et de Rotlan, et Paulet, chargé de la garde de la personne de la reine d'Écosse, dans sa prison de Fothringhaye. Voyez le nom de tous ses juges, dans les Additions de Le Laboureur, sur Castelnau, tome 1, p. 644 de la dernière édition.

peu de pain rôti trempé dans du vin, et passa une partie de la nuit en prières.

Le lendemain 18 février, elle se leva deux heures avant le jour, pour être prête à marcher sans retarder l'heure marquée à sa mort. S'étant habillée avec plus de soin qu'à l'ordinaire, et ayant pris une robe de velours noir : « J'ai gardé « cette robe, dit-elle, pour ce grand jour, parce- « qu'il faut que j'aille à la mort avec un peu plus « d'éclat que le commun. » Elle rentra ensuite dans son oratoire, où elle se mit de nouveau en prières, et se communia elle-même d'une hostie consacrée que lui avoit envoyée le pape Pie V, et qu'elle conservoit depuis long-temps. Rentrée dans sa chambre avec ses femmes, elle les consola, et leur tint des discours touchants et suivis sur le néant des grandeurs, et dont elle alloit donner une preuve si convaincante. Elle les prioit d'assister à ses derniers moments, pour en servir de témoins, lorsqu'on frappa à la porte. Ses femmes prétendoient faire quelque résistance. « Ouvrez, leur dit-elle, mes amies, ce « que vous feriez ne serviroit de rien. » Les commissaires entrèrent, et la reine leur adressant la parole : « Hé bien, messieurs, leur dit-« elle, me voilà prête; je n'ai qu'à remercier la « reine ma sœur, et vous-mêmes de vos soins. »

Cambden (1) dit qu'elle ajouta : « les Anglais « ont trempé plus d'une fois leurs mains dans « le sang de leurs rois. Je suis de ce même sang; « ainsi il n'y a rien d'extraordinaire dans ma « mort et dans leur conduite. »

Jamais, dit Brantôme, elle n'avoit paru plus belle qu'en ce moment (2). On vouloit lui refuser l'assistance de ses femmes; mais elle l'obtint

---

(1) In Annalibus Angl. ad ann. 1586. « Angli in suos reges « subinde cædibus sævierunt; ut neutiquam novum nunc sit, « si etiam in me ex eorum sanguine natam, itidem sævierent. » De quarante rois d'Angleterre, douze périrent par des conspirations formées contre eux; et, pendant les trente-six années de guerres civiles, dont Philippe de Commines parle dans ses Mémoires, on remarque que plus de quatre-vingts princes de la maison royale périrent violemment. Charles I, petit-fils de Marie, a été depuis la victime de ce caractère national. Jacques II est mort détrôné.

(2) Un poëte du siècle passé dit, dans son style galant, en parlant de sa mort :

« On la vit sous la main d'un infâme bourreau,
« Laisser tout ce qu'alors le monde avoit de beau.
« En vain, pour la sauver, les Graces conspirèrent,
« Leurs voiles sur son sein en vain elles jetèrent,
« Les yeux de l'inhumain n'en furent point touchés.
« Leurs voiles et son cou, d'un même acier tranchés,
« Dans le sang qui jaillit leurs couleurs confondirent,
« Et les Graces sur elle en pleurs s'évanouirent.

L'image est touchante, et cela vaut mieux que tout ce que firent les poëtes du temps. Ces vers sont du jésuite *Le Moine*. Entretiens poét., liv. 2, De la Cour, Entretien III, p. 218.

comme une grace, en promettant qu'elle imposeroit silence à leur douleur. L'échafaud étoit dans une salle du château, élevé de deux pieds de haut sur douze de large, et couvert d'une mauvaise *serge noire*; elle y monta sans changer de couleur, appuyée sur le bras de Paulet, ou, suivant d'autres, de son maître-d'hôtel, auquel elle dit en le prenant : « Rendez-moi en« core ce service, c'est le dernier que je recevrai « de vous (1). » Elle demanda encore une fois son aumônier, qui lui fut refusé de nouveau.

Une de ses femmes auxquelles l'entrée de la salle avoit été permise, ayant poussé un cri à la vue de sa maîtresse sur l'échafaud, et au milieu des bourreaux, elle la regarda, et lui fit signe de se taire en mettant son doigt sur sa bouche. Elle protesta, dit-on, qu'elle n'avoit jamais attenté ni à la vie, ni à l'état de la reine sa sœur; avoua qu'elle avoit travaillé à se procurer sa liberté, par le droit naturel qu'elle avoit de le faire, et déclara qu'elle mouroit catholique. On ajoute qu'elle chargea son maître-d'hôtel de re-

(1) Thomas Morus, chancelier d'Angleterre, en faisant la même prière à un des assistants, avant qu'il fût décapité, ajouta, en souriant : *Je ne vous donnerai pas le même embarras pour descendre.*

commander au roi d'Écosse, son fils, « d'hono-
« rer la reine Élisabeth comme sa mère, et de
« ne se départir jamais de son amitié (1). » Il se présenta un ministre de la religion anglicane, qu'elle rejeta, priant Dieu en latin pendant qu'il prioit en anglais, élevant même sa voix au-dessus de celle du ministre.

Le bourreau vouloit porter la main à sa coiffure : *Mon ami*, lui dit-elle, *ne me touche point.* Aussitôt elle appela ses femmes, qui lui ôtèrent le voile noir qu'elle portoit, sa coiffure et ses autres ornements. Cependant elle ne put empêcher que le bourreau ne lui otât son *pourpoint*, le corps attaché à la jupe, et son collet; de manière qu'elle resta à demi-nue, en présence de plus de quatre ou cinq cents personnes. Elle demanda aux assistants une sorte d'excuse de l'état d'indécence où on la réduisoit, en disant avec beaucoup de présence d'esprit, « qu'elle
« n'étoit pas accoutumée à une pareille toilette,
« ni à un semblable valet de chambre. »

Le bourreau s'étant mis à genoux pour lui demander pardon : « Je te pardonne, lui dit-
« elle, et à tous les auteurs de ma mort, d'aussi

(1) Discours abrégé sur la *mort de madame Marie Stuart, reine d'Écosse*, imprimé dans le temps.

« bon cœur que je souhaite que Dieu me par-
« donne à moi-même. » Elle dit ensuite adieu à toutes ses femmes, qu'elle embrassa sans confusion, sans marquer aucun trouble; leur donna sa bénédiction, et leur dit de se retirer, de prier Dieu pour elle, et de porter un fidèle témoignage de la manière dont elle mouroit. L'une d'elles ne pouvant s'empêcher de gémir, et de joindre quelques cris à ses pleurs : « Vous m'a-
« vez promis, lui dit la reine, de ne pas appor-
« ter de trouble à ma mort; tenez-moi parole. »

Après qu'elle eut les yeux bandés d'un mouchoir qu'elle avoit eu elle-même l'attention de faire apporter, elle se mit à genoux, récita tout haut le psaume latin *Domine in te speravi.* Lorsqu'elle l'eût achevé, elle mit sa tête sur le billot, en répétant le verset *in manus tuas, Domine.* Le bourreau maladroit, et qui se servoit d'une hache, suivant l'usage d'Angleterre, lui en fit une grande blessure à la tête, et ne l'abattit qu'au troisième coup. Comme s'il eût fallu, dit un moderne, autant de coups qu'elle portoit de couronnes. Aussitôt après sa mort son corps fut couvert d'un drap noir, ouvert et embaumé. Le comte de Chersbury dépêcha à l'heure même son fils vers *Élisabeth*, pour lui porter la nouvelle de l'exécution. Et le lende-

main, 19 février, la ville de Londres, instruite de cette sanglante catastrophe, en fit voir une joie extravagante, et qu'il semble que la politique d'Élisabeth n'eût pas dû permettre. On fit des feux de joie dans toutes les rues, suivis de festins, et de toutes les autres marques de l'allégresse publique. Mais dans ces occasions, c'est plus souvent à la multitude qu'au souverain qu'il faut s'en prendre, et dans celle-ci ces marques d'allégresse pouvoient entrer dans le plan de la politique d'Élisabeth.

L'humanité ne sauroit refuser des larmes à une fin si malheureuse; mais l'attentat d'Élisabeth ne justifie point la conduite de Marie : et s'écrier pathétiquement avec un moderne (le président Hainault), « Malheureuse princesse, à qui on a « voulu enlever les regrets de la postérité, par « les couleurs affreuses dont on a peint toutes « les actions de sa vie! » c'est toucher le cœur du lecteur; mais ce n'est pas l'instruire. Jusqu'à ce qu'on ait réfuté les récits du président de Thou, et opposé une juste apologie à ce qu'il dit de la mort de Henri Stuart, comte d'Arnley; de la familiarité de Marie avec David Riccio; de son mariage avec Bothuel, meurtrier du comte d'Arnley; on ne sauroit accuser les historiens d'avoir employé des couleurs

affreuses pour peindre toutes les actions de sa vie. Ce sont les couleurs que présente la vérité même ; et les traiter d'affreuses, c'est insinuer qu'elles sont dues au mensonge. Nous voulons bien ne pas lui faire un crime de son humeur galante ; de l'amour qu'eut pour elle Danville, fils du connétable de Montmorenci, qui la suivit en Écosse ; de l'aventure de Châtelard (2), à qui elle avoit pardonné une hardiesse crimi-

---

(1) Ce CHATELARD, gentilhomme du Dauphiné, étoit petit-neveu, du côté de sa mère, du célèbre chevalier Bayard ; c'étoit un cavalier accompli pour l'esprit et le corps, et attaché à la maison de Montmorenci. Il suivit Marie en Écosse : il étoit éperdument amoureux d'elle, et n'eut point été puni si sévèrement qu'il le fut, s'il n'eût eu que *Marie* pour juge ; mais elle ne put refuser son supplice à la dignité du trône offensée, et à son conseil. Il fut décapité. *Le jour venu*, dit Brantôme (*), CHATELARD *ayant été mené sur l'échafaud, avant mourir print en ses mains les* HYMNES DE M. DE RONSARD ; *et, pour son éternelle consolation, se mit à lire tout entièrement* L'HYMNE DE LA MORT, *qui est très bien fait, et propre pour ne point abhorrer la mort, ne s'aidant autrement d'autre livre spirituel, ni de ministre, ni de confesseur. Après avoir fait son entière lecture, il se tourna vers le lieu où il pensoit que la reine fût, et s'écria tout haut :* « Adieu la plus belle, « et la plus cruelle princesse du monde ; » *et puis fort cons-* « *tamment, tendant le col à l'exécuteur, se laissa défaire fort aisément.* Voyez dans Le Laboureur, sur Castelneau, des vers de ce Châtelard, sur son amour, tome 2, p. 549 de la nouvelle édition.

(*) Dames illustres, tom. 2, p. 173.

nelle, puisqu'il avoit été jusqu'à se cacher la nuit dans sa chambre pour satisfaire sa passion, et qu'elle ne le sacrifia à sa réputation, que parcequ'elle ne put s'en dispenser. Enfin nous ne lui imputons point les poésies galantes qu'on lui attribue sur son commerce avec ce gentilhomme, non plus que les lettres que les protestants ont publiées, et qu'elle écrivoit, disent-ils, à Bothuel avant la mort du comte Darnley. Mais encore une fois, écartant les faits faux ou douteux, Marie n'est pas justifiée aux yeux sévères de la postérité; et il n'y aura que l'éclat de sa mort qui puisse faire oublier les reproches qu'on peut faire à sa vie. La France lui rendit tous les honneurs qu'elle doit à ses reines, et on lui fit de magnifiques funérailles. Les poëtes qu'elle avoit protégés signalèrent leur zèle; et dans les pièces qui nous restent sur sa mort (1), il est difficile de dire si Marie y est plus célébrée qu'Élisabeth n'y est déchirée. Le zèle de la religion s'en mêla, et l'on sait ce qu'il se permet lorsqu'il est sans guide et sans lumières.

(1) *Voy.* entre autres les Poésies latines d'un certain PANAGIUS-SALIUS (Toussaint Dusel), très attaché à la maison de Guise, *de Morte reginæ Scotiæ elegia ad reges*, *p.* 61. Les Poésies de Dusel, de Saint-Omer, ont été imprimées à Paris, in-12, chez Dupré, 1589. Il y paroît ligueur furieux.

Henri Stuart, comte Darnley, son second mari, la rendit mère de Jacques I, roi d'Angleterre, et VI de ce nom en Écosse, successeur d'Élisabeth ; et elle eut de Bothuel, son troisième mari, une fille qui fut religieuse à Notre-Dame de Soissons.

FIN DU QUATRIÈME VOLUME.

TABLE

DES

REINES ET RÉGENTES DE FRANCE

CONTENUES DANS CE VOLUME.

SUITE DE LA TROISIÈME RACE.

PRINCES.	FEMMES.	Pag.
Charles, duc d'Angoulême, mort en 1496. . .	*Louise de Savoie*, mère de François I, morte en 1531. . .	1
François I, mort en 1547,	*Claude de France*, morte en 1524. . .	58
	Éléonor d'Autriche, morte en 1558. . .	65
	Anne de Boulen. . .	93
	La belle Féronière. .	107
	L'Avocate	112
	N. . . . Curcau. . . .	116
	Françoise de Foix, morte en 1537. . .	118
	Anne de Pisseleu. . .	156
Henri II, mort en 1559. .	*Catherine de Médicis*, morte en 1589 . . .	202
	Philippe Duc.	291
	Diane de Poitiers, morte en 1566. . .	295
	Nicolle de Savigny. .	340
	N. . . Flamin. . . .	342

PRINCE.	FEMME.	Pag.
François II, mort en 1560.	*Marie Stuart*, décapitée par Élisabeth d'Angleterre en 1587.	347

Fin de la Table du Tome quatrième.

Digitized by Google

Pag.

347

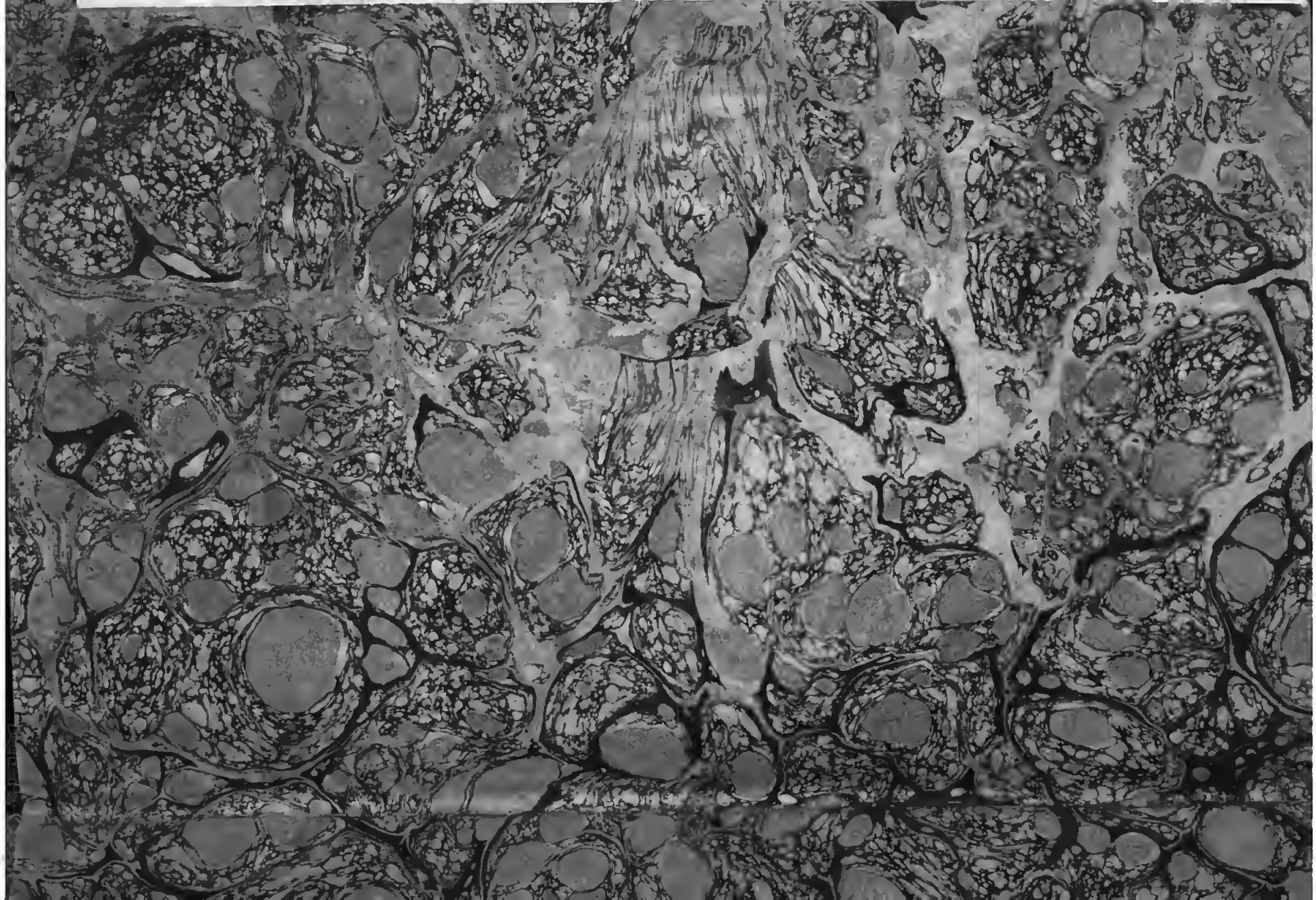

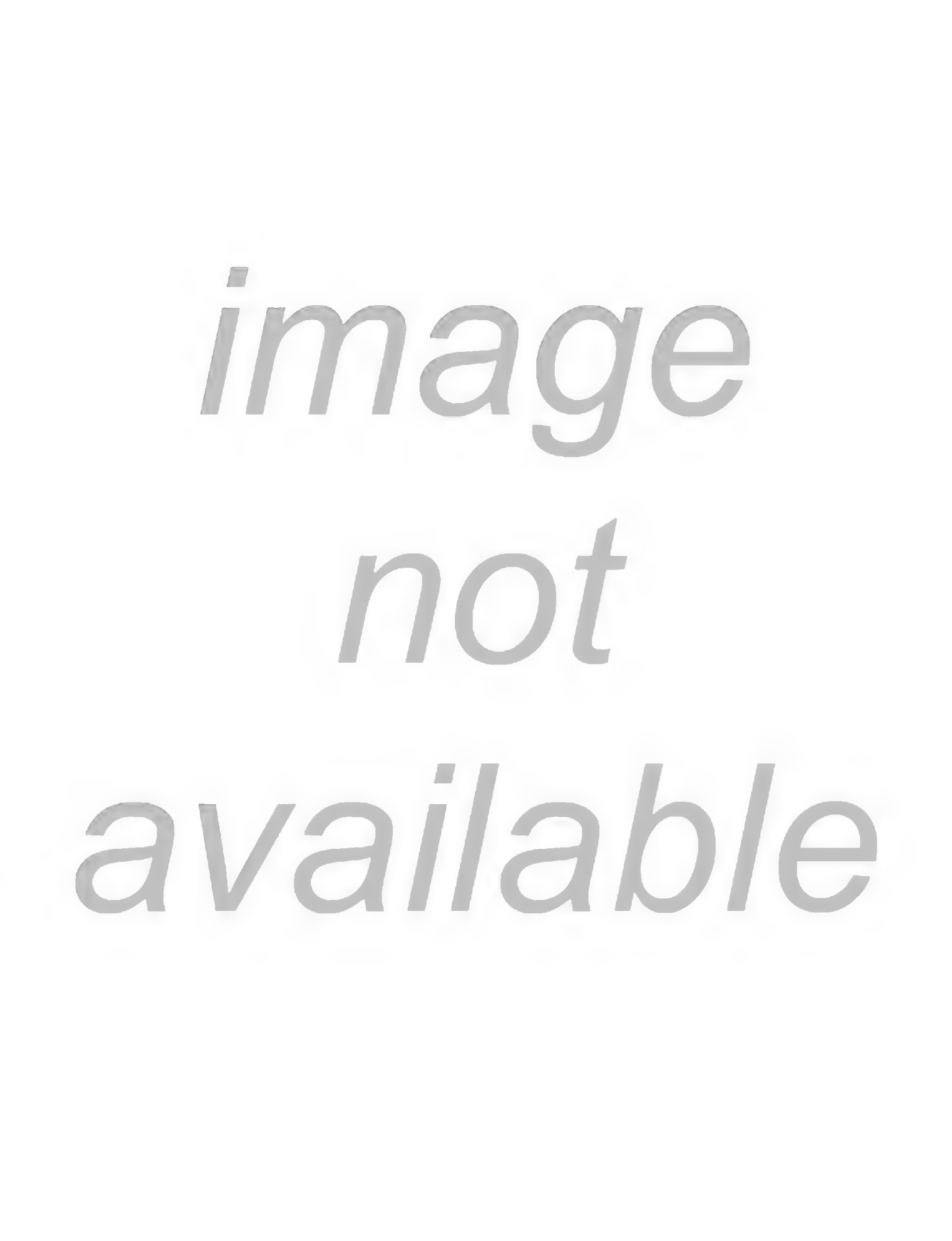
image
not
available